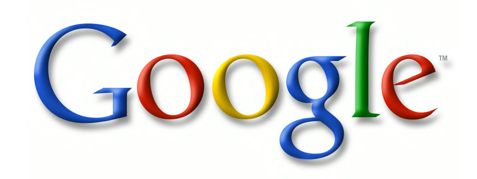
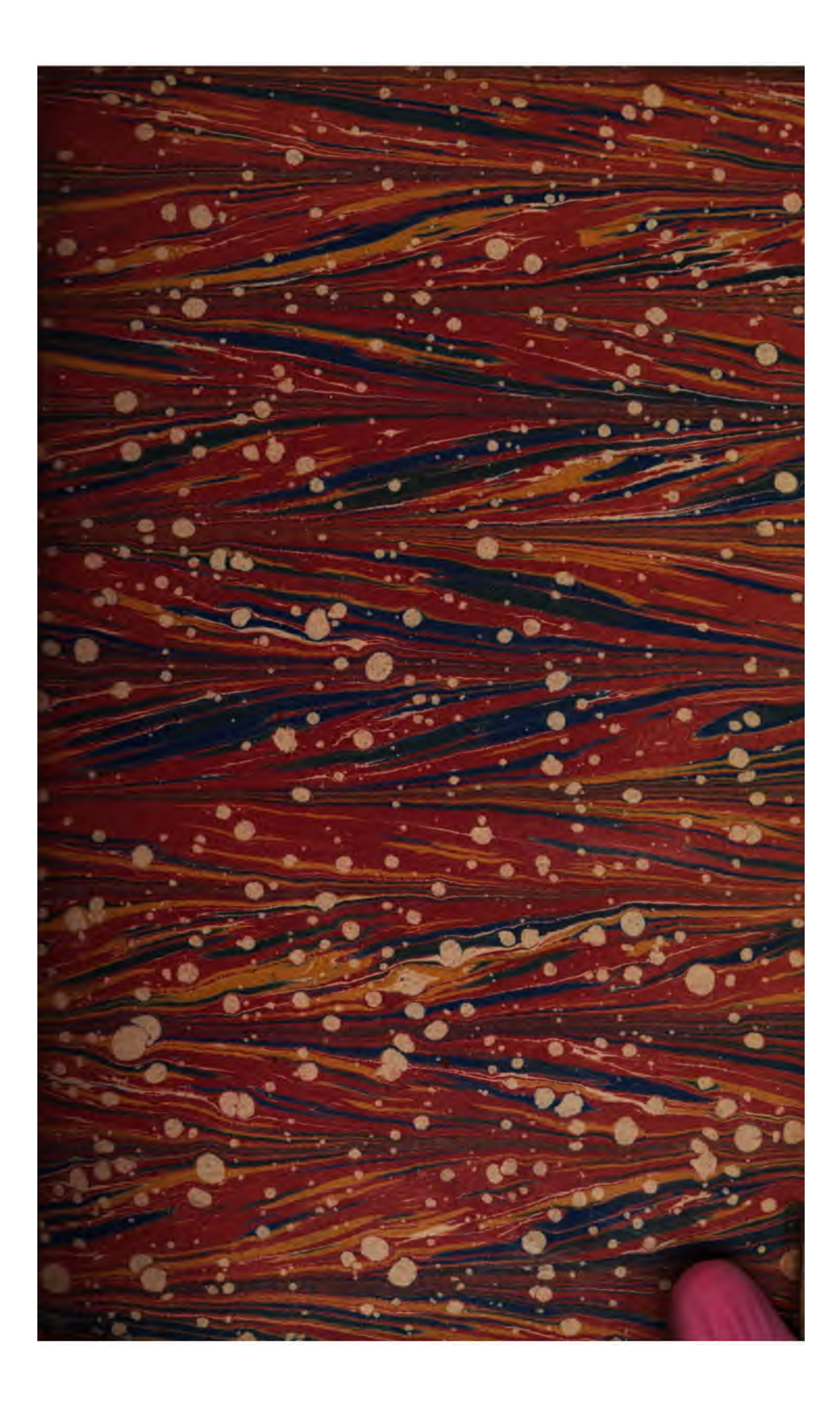





Ital
500
850
Harry Nelson Gay.
HARVARD COLLEGE
LIBRARY



.09

Italy General

HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS

DEPUIS

LE CONGRÈS DE VIENNE

PAR LE VICOMTE

DE BEAUMONT-VASSY

ÉTATS ITALIENS.

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6, RUE DE LA PAIX

M DCCC L

ÉTATS ITALIENS.

ÉTATS ITALIENS.

I.

LES ÉTATS ITALIENS APRÈS LE CONGRÈS DE VIENNE. — COUP D'OEIL GÉNÉRAL.

L'Italie, cette noble terre, ce sol fécond qui avait si longtemps résonné du bruit de nos armes, ressentit non moins vivement que la France elle-même la commotion produite par la chute de de Napoléon. Il en devait être ainsi : les pensées du grand empereur s'étaient souvent dirigées vers cette terre de prédilection qui avait porté ses premières victoires, où il se souvenait d'avoir été ceindre la couronne des rois lombards et à laquelle il avait donné un roi de Rome.

Ce fut aussi une des plus graves préoccupations du congrès de Vienne, que l'avenir de la Péninsule italienne ; il s'agissait, en effet, d'inaugurer toute une politique ; il fallait imposer des tendances nouvelles ; prévenir des révolutions futures ; faire, en un mot, succéder l'influence autrichienne à l'influence française et inculquer

aux princes italiens les idées et les principes du cabinet de Vienne. On dut donc s'occuper d'abord de morceler l'Italie, de reconstituer ses anciennes subdivisions, et même d'en créer de nouvelles, afin de rendre toute unité impossible.

Quant à la forme de gouvernement qu'ils entendaient lui attribuer, les souverains n'en comprenaient, n'en reconnaissaient qu'une : l'absolutisme, et peut-être se trompaient-ils dans l'appréciation unique, sans nuance et sans distinction aucune, qu'ils faisaient des instincts politiques des diverses parties qui composent la Péninsule. On tomberait dans une grave erreur historique si l'on croyait qu'avant la révolution française de 1789 l'Italie était généralement soumise à un gouvernement purement féodal. Les souverains italiens du siècle dernier s'étaient montrés au contraire très-partisans de l'esprit philosophique, français d'origine et bientôt répandu dans toute l'Europe avec les écrits de nos encyclopédistes. Appliqué à la politique, cet esprit conduisait tout droit aux réformes; ce fut lui qui dicta les remarquables ouvrages des Filangieri et des Beccaria; c'est à son influence qu'il faut attribuer les institutions de Clément XIV et les édits par lesquels le grand-duc Léopold de Toscane, qui préparait, assure-t-on, l'établissement d'un gouvernement représentatif, abolissait la peine de mort et

proclamait la liberté commerciale. Les souverains de Naples, les princes de la maison de Savoie, obéissaient également à ces tendances en entrant dans la voie des améliorations matérielles et, par une anomalie singulière, c'était dans les républiques de Venise et de Gênes que les idées rétrogrades, que les principes surannés semblaient s'être réfugiés tout entiers. Lorsque, après la journée de Marengo, lès destinées de la Péninsule italienne tombèrent entre les mains du soldat victorieux qui bientôt devait échanger son épée contre un sceptre impérial, l'Italie encore effrayée de l'apparition soudaine de cette propagande révolutionnaire que, dans un jour néfaste, elle avait vu tout à coup surgir au sommet des Alpes coiffée du bonnet rouge et la pique à la main, l'Italie, disons-nous, fut bien longtemps avant de s'habituer à la domination des hommes qu'elle prenait toujours pour les satellites de la Terreur. Cette domination produisit cependant quelques résultats heureux, entre autres celui de rapprocher des populations rivales par le lien commun d'une administration uniforme et, grâce au Code Napoléon, d'asseoir sur une base également solide et rationnelle les principes du droit public et privé. Toutefois, un sentiment de défiance existait toujours à notre égard dans le cœur des peuples italiens qui, en voyant Rome

et Florence réunies à l'empire français, un vice-roi de notre nation établir à Milan une administration toute française, et enfin un beau-frère de Napoléon gouverner le royaume de Naples, n'avaient pas complétement tort de se considérer comme pays conquis. Changer de maître ne semblait pas un progrès à la masse de la nation, et il n'y avait que les esprits éclairés qui comprissent que notre domination avait, par la seule force des choses, amené le progrès avec elle. L'activité française, l'immense impulsion que l'Empereur savait donner à tous les rouages administratifs étaient, du reste, assez étrangers aux habitudes italiennes, et le goût du travail, favorisé par les Français, n'avait jamais été bien répandu parmi les populations de la Péninsule; aussi, lorsque l'heure des revers commença à sonner pour Napoléon, se montrèrent-elles généralement très-disposées à seconder les efforts européens qui tendaient à renverser le colosse et à rétablir les régimes anciens tels qu'ils existaient avant l'occupation française. Seulement, et ce fait mérite une sérieuse attention, les idées libérales répandues dans les classes intermédiaires, l'abolition des priviléges proclamée par le Code napoléonien, avaient jeté au cœur de l'Italie un germe qui, tôt ou tard, devait faire éclore des révolutions si les gouvernements nouveaux que le congrès de Vienne appelait à régir ses destinées

et si le congrès de Vienne lui-même ne se préoccupaient pas des réformes progressives à l'aide desquelles il était si facile alors de se faire accepter et soutenir. Quelques efforts tentés à cette époque pour amener une conciliation durable entre les gouvernements et les peuples sur lesquels les sociétés secrètes commençaient à exercer leur redoutable empire, eussent amplement suffi pour prévenir les complications presque incessantes que nous allons fidèlement retracer, tout en donnant une satisfaction réelle aux esprits sages et aux hommes modérés.

Malheureusement, ainsi que nous l'avons déjà dit, le congrès de Vienne se préoccupa surtout de créer des difficultés territoriales à l'unité qu'il redoutait, et s'absorba, pour ainsi dire, dans des détails géographiques.

L'Autriche fut appelée à étendre sa domination sur un grand nombre de points septentrionaux de la Péninsule, et c'est ainsi qu'elle s'empara, aux termes des traités, de l'Istrie tout entière, de la Dalmatie, des îles de l'Adriatique ayant jadis appartenu à Venise, des bouches du Cattaro, des lagunes et des autres provinces ou districts de la terre ferme sur la rive gauche de l'Adige.

Elle reçut encore les duchés de Milan et de Mantoue, les principautés de Brixen et de Trente, le comté de Tyrol, le Vorarlberg, le Frioul tout

entier, le territoire de Montefalcone, la ville de Trieste, la Carniole, la haute Carinthie, la Croatie à la droite de la Save, Fiumes et le littoral hongrois, le district de Castua; enfin, tout le sol compris entre le Tessin, le Pô et la mer Adriatique, les vallées de la Valteline, de Bormio, de Chiavenna, et le territoire de la ci-devant république de Raguse.

On donna à l'archiduchesse Marie-Louise, veuve de Napoléon, les duchés de Parme, de Plaisance, et de Guastalla, à l'exception du territoire situé sur la rive gauche du Pô et qui appartenait à l'Autriche.

Les États de Modène, de Reggio et de Mirandole furent attribués à l'archiduc François d'Este, et l'archiduchesse Marie Béatrix obtint le duché de Massa avec la principauté de Carrara.

On rétablit l'archiduc Ferdinand d'Autriche dans tous les droits de souveraineté qu'il possédait sur le grand-duché de Toscane et ses dépendances. Le congrès y ajouta l'État des Présides, la partie de l'île d'Elbe et de ses appartenances qui étaient sous la suzeraineté du roi des Deux-Siciles avant 1801, plus le territoire de Piombino.

L'infante Marie-Louise reçut la principauté de Lucques; cette principauté, érigée en duché, devait être reversible au grand-duc de Toscane,

qui, dans ce cas, céderait au duc de Modène les territoires toscans de Fivizano, Pietra-Santa et Barga, et les districts lucquois de Castiglione, Gallicano, Minucciano et Monte-Ignose.

Les Marches avec Camerino et leurs dépendances, ainsi que le duché de Benevent et la principauté de Pontecorvo, furent rendus au Saint-Siége, qui rentra également en possession des Légations de Ravenne, de Bologne et de Ferrare, à l'exception de la partie du Ferrarais située sur la rive gauche du Pô. Toutefois, l'Autriche se réserva le droit de tenir garnison dans les places de Ferrare et de Commachio.

Le roi Ferdinand IV fut rétabli sur le trône de Naples et reconnu roi des Deux-Siciles; tandis que, dans le nord de l'Italie, la maison de Savoie ajoutait aux territoires qui composaient ses anciens États celui de la ci-devant république de Gênes, l'île de Capraja et les pays appelés fiefs Impériaux. Le roi de Sardaigne obtint en outre le droit de faire passer ses troupes dans le Valais suisse pour occuper les provinces du Chablais et du Faucigny.

Ainsi, à l'exception des royaumes de Naples et de Piémont, le reste de l'Italie se trouvait divisé en petits États tous plus ou moins dépendants de l'Autriche.

Ces changements divers, qui s'étaient opérés

presque sans commotion, furent bénévolement acceptés par le peuple italien, le plus enthousiaste mais souvent aussi le plus facile de tous les peuples. L'alliance qui existait de fait entre la noblesse et les classes inférieures, vieux souvenir de la clientèle romaine passé dans les mœurs populaires, semblait faciliter cette transition. Les gouvernements restaurés purent donc reconstituer à leur aise tout l'édifice du passé : en Savoie, on ne songea d'abord qu'à rétablir l'étiquette de l'ancienne cour, et l'*Almanach royal* fut exhumé pour servir, en quelque sorte, de code politique. Là tout fut rétrograde, et on ne tint compte ni des révolutions modernes, ni des progrès faits par certains États de l'Europe dans les voies de ce monarchisme sagement libéral qui faisait à cette même époque octroyer une charte par le roi Louis XVIII.

En Toscane, les réformes du grand-duc Léopold I[er] furent abolies comme portant le cachet français et révolutionnaire. Les défiances de l'Autriche se firent jour à travers les bonnes intentions des archiducs. Despotisme doux et paternel, le système gouvernemental autrichien devait fatalement, et dans un intérêt de conservation personnelle, s'étendre sur les provinces septentrionales de l'Italie, sur ce territoire où l'influence de l'Autriche avait précisément éprouvé tant

d'échecs pendant les guerres de la révolution française et du consulat. C'était inévitable et prévu. Mais, en s'étendant ainsi, le système autrichien devenait rude, minutieux, inquisitorial, parce qu'il ne s'adressait plus à ces populations calmes, industrieuses, éprises du bien-être matériel, qu'il savait rendre heureuses en deçà de ses frontières.

Dans les États pontificaux, où la domination française n'avait malheureusement pas toujours respecté le sentiment religieux, le clergé, naturellement et intimement uni d'intérêt avec la noblesse, mais infiniment plus puissant qu'elle, crut aussi apercevoir Voltaire et l'impiété du XVIII[e] siècle derrière les institutions dont la domination française avait doté les États romains. Le gouvernement pontifical parut donc ériger en système son hostilité contre tout ce qui s'était fait sans lui. Le pontife Pie VII et le cardinal Consalvi, deux esprits pleins de modération et de lumières, furent irrésistiblement entraînés dans cette voie. La législation française disparut; les anciennes lois ténébreuses et confuses furent restaurées sur les ruines des cours de justice remplacées déjà par des tribunaux ecclésiastiques, et l'exclusion complète des laïques fut considérée comme la base invariable du régime qu'on allait inaugurer. Un décret, promulgué à la date du 6 juillet 1816,

développa l'organisation politique et administrative des États romains. Nous reviendrons en temps utile sur l'ensemble et la teneur de ce décret organique.

Le congrès de Vienne, motivant son arrêt sur l'une des plus grandes fautes politiques du roi Joachim Murat, la guerre allumée en Italie dans les premiers mois de 1815, l'avait déclaré déchu du trône de Naples, et, restituant la couronne napolitaine à l'ancienne dynastie des Bourbons, venait de confier à ses légitimes souverains les destinées de ce beau royaume. Mais une grave révolution s'y préparait dans l'ombre, révolution dont le rude contre-coup devait se faire promptement sentir jusqu'à l'extrémité de la Péninsule. C'est vers ce point si intéressant du sol italien que nous allons, tout d'abord, tourner nos regards.

II.

RESTAURATION DES BOURBONS A NAPLES. — ADMINISTRATION NOUVELLE. — L'ARMÉE, LA JUSTICE, LES FINANCES, LA POLICE. — DERNIÈRE TENTATIVE ET MORT DE JOACHIM MURAT.

Dès que la décision du congrès lui avait été notifiée, le roi Ferdinand, relégué en Sicile, s'était préparé à envahir la Calabre et avait lancé des proclamations par lesquelles il promettait la

paix, la concorde et l'oubli du passé; c'étaient toujours ces deux grands mots : *union* et *oubli*, qui ont un certain prestige et sont si peu féconds en résultats durables. Le roi parlait encore de liberté civile, de garanties formelles et du maintien des titulaires actuels dans leurs grades militaires ou leurs emplois civils.

Lorque l'armée sicilienne débarqua sur les rivages de Naples, les troupes autrichiennes avaient achevé la conquête du royaume. Le roi arriva le 4 juin 1815 à Baïa; le 6, il était à Portici, où les généraux de l'armée sicilienne et ceux de Murat avaient été invités à se rendre. Tous furent reçus avec une égale bienveillance, et, trois jours après, Ferdinand faisait son entrée solennelle à Naples, où il était reçu par le peuple avec de grandes démonstrations de joie. Les forteresses de Pescara, d'Ancône et de Gaëte, qui tenaient encore pour le roi Joachim, avaient été sommées de se rendre, et les deux premières avaient immédiatement ouvert leurs portes à l'officier qui s'était présenté au nom du roi Ferdinand; mais le général Bégani, qui commandait la place de Gaëte, refusa d'obtempérer aux sommations qui lui étaient faites, sans que rien pût ébranler sa fermeté. Il fallut donc entreprendre le siége de la forteresse qui allait opposer une longue résistance, et, fait remarquable, grâce à la loyale

obstination du général Bégani, le drapeau tricolore flottait encore sur les murs de Gaëte alors qu'il semblait proscrit du monde entier. Ce ne fut qu'à la nouvelle du désastre de Waterloo que le général consentit à rendre au roi Ferdinand le poste que Murat avait confié à son zèle.

Le retour de l'île d'Elbe et les fabuleuses circonstances qui l'accompagnèrent, avaient naturellement assombri les joies des restaurations italiennes. Les précédents de l'empereur Napoléon pouvaient, il est vrai, faire redouter quelque changement subit dans les destinées de l'Italie. La nouvelle de sa chute définitive fut donc accueillie, au delà des Alpes, mais surtout à la cour de Naples, avec une vive satisfaction.

Le ministère napolitain avait été composé du marquis de Circello, vieux serviteur de la dynastie; du chevalier de Medici, homme d'une rare finesse et d'un esprit distingué; enfin du marquis Tommasi, alors peu connu, mais dont on devait, plus tard, apprécier les services. Le roi avait annoncé qu'il conservait la législation importée à Naples par les souverains Joseph Bonaparte et Murat. Le système financier, adopté pendant la durée de l'administration de ce dernier, fut maintenu presque tout entier; l'impôt des patentes, qui frappait toutes les professions et toutes les industries, fut seul aboli.

Le roi Ferdinand avait naturellement contracté de grandes obligations en adhérant aux actes du congrès de Vienne; il devait vingt-six millions de francs à l'Autriche et cinq millions au prince Eugène, à titre d'indemnité. Les propriétés de l'État furent vendues suivant le taux des revenus constatés; mais cette combinaison fiscale eut le grave inconvénient de faire perdre à un grand nombre d'établissements d'utilité publique, tels que : monts-de-piété, hôpitaux, établissements industriels ou scientifiques, la propriété de leurs biens, dont on ne les dédommagea que par des inscriptions de rentes sur le grand-livre de la dette, ce qui les liait inévitablement au sort des finances de l'État, et pouvait leur créer dans la suite de fâcheuses éventualités. Le chevalier de Medici, ministre des finances, s'efforça d'atténuer, autant qu'il lui était possible, les inconvénients qui devaient résulter d'un pareil état de choses. Le service de la dette intérieure se fit avec une scrupuleuse exactitude, et, quant à la dette étrangère, elle dut, grâce aux combinaisons du ministre, s'éteindre entièrement en 1823. Cette administration du chevalier de Medici était des plus intelligentes; il est toujours habile, au point de vue gouvernemental, de se montrer scrupuleux observateur de ses engagements, puisque les finances ne peuvent que gagner à une amélioration du crédit public.

L'entretien de l'armée autrichienne devenant très-onéreux pour le trésor, le gouvernement nouveau s'occupa de former une armée nationale; mais, pour accomplir cette tâche difficile, il eut la sagesse de ne point s'en rapporter au choix que pourrait faire un seul homme dans un esprit peut-être exclusif : il créa un conseil de guerre appelé le conseil suprême, et qui se composa du prince royal, avec le titre de président, du marquis de Saint-Clair, vice-président, et de quatre généraux, dont deux pris parmi les chefs de l'armée sicilienne et deux parmi les anciens officiers de Murat; mesure qui faisait honneur à la justice et à la modération du gouvernement. Le but qu'on se proposait était de faire disparaître toutes les différences qui existaient dans le personnel comme dans le matériel entre deux armées si dissemblables et qui se combattaient naguère; toutefois, pour remplir complétement ce but, il eût fallu réformer non-seulement la discipline et l'uniforme, mais aussi le caractère de ces deux corps, c'est-à-dire atteindre une perfection impossible.

Les débris de l'armée de Murat furent réunis à Salerne, et les troupes siciliennes composèrent exclusivement la garde royale; ensuite on forma plusieurs régiments mixtes de soldats et d'officiers appartenant aux deux armées; seulement,

une ordonnance royale statua qu'à égalité de grade, le 23 mai 1815, c'est-à-dire à l'époque du rétablissement de l'ancienne dynastie sur le trône, les officiers siciliens auraient la préférence sur les napolitains, sans égard à l'ancienneté de service; faute notable à laquelle les restaurations sont sujettes.

Dans l'administration civile du royaume, les systèmes communal et provincial furent respectés, mais le conseil d'État fut supprimé. Le roi Murat avait laissé l'administration imparfaite, quoiqu'il eût conçu le projet de l'améliorer; et il préparait un règlement nouveau, lorsque la marche rapide des événements, qui allaient renverser son royaume de fraîche date, lui fit naturellement interrompre ce travail. Tous les services administratifs ne furent pas utilement modifiés, sans doute, par le gouvernement nouveau, mais quelques-uns subirent d'heureuses transformations; plusieurs magistrats d'un savoir reconnu durent procéder à la réforme générale de la législation, et, en attendant qu'ils eussent achevé leur travail, les codes mis en vigueur pendant les règnes de Joseph Bonaparte et de Murat furent provisoirement maintenus; on se contenta d'abolir le divorce et l'on introduisit quelques changements dans la loi qui réglait les successions.

Le département de la police demeura, pendant

plusieurs mois, entre les mains du chevalier de Medici ; la surveillance politique était alors exercée avec modération et convenance ; plus tard ce ministère fut confié au prince de Canosa, comme récompense des services qu'il avait rendus pendant l'occupation française à la dynastie légitime ; malheureusement le prince était de ces hommes auxquels les révolutions n'apprennent rien, et le roi se vit bientôt obligé de le révoquer de ses fonctions. La direction de la police fut alors confiée à M. Francesco Patrizio, homme plus habile et plus modéré.

Un de ces événements qui signalent quelquefois les restaurations, une de ces déplorables catastrophes réactionnaires que l'histoire enregistre avec répugnance, se produisit alors comme un grand enseignement providentiel, et fut entouré de circonstances dramatiques très-diversement racontées : nous voulons parler de la mort du roi Murat.

Nous avons recherché les différentes versions qui ont été données de ce drame touchant et terrible, et les détails renfermés dans la relation publiée par le général Colletta, détails corroborés par des documents inédits, nous ayant semblé les plus véridiques, nous les reproduisons dans le récit qu'on va lire :

Après être resté un jour dans l'île d'Ischia,

Murat s'était embarqué sur un petit vaisseau qui faisait voile pour la France. Le 28 mai 1815, il arrivait à Fréjus et se dirigeait sur Toulon où il comptait s'arrêter, ne voulant pas se rendre immédiatement et directement à Paris. De Toulon, il écrivit à son ancien ami le ministre Fouché, et il lui disait « Vous connaissez les motifs et toutes les circonstances de la guerre d'Italie ; maintenant que je suis en France, j'offre mon bras à l'Empereur, et j'espère que le ciel voudra bien réparer les malheurs du souverain par les succès du général. » Fouché présenta cette lettre à Napoléon, qui rejeta avec une dédaigneuse indifférence les offres de Joachim. Ce dernier demeura donc à Toulon, et la population de cette ville sut d'abord conserver à son égard l'attitude la plus convenable. Toutefois, l'ex-roi de Naples devait bientôt se voir troublé dans ce repos qui commençait du reste à lui être à charge, par les revers de l'Empereur et la catastrophe de Waterloo. Alors il écrivit à Louis XVIII, et ce fut encore Fouché qu'il pria de remettre sa lettre entre les mains du roi ; mais cette nouvelle communication n'obtint aucune réponse et, dans son désespoir, Murat résolut de se rendre à Paris afin de confier son sort à la décision des souverains alliés. Pour éviter la route encore souillée du sang du maréchal Brune, il ne voulut pas voyager par

terre, et fit noliser un petit navire qui devait le transporter au Havre d'où il gagnerait Paris sans danger. On choisit pour l'embarquement une plage écartée et une heure avancée de la nuit; mais, par malentendu ou par l'effet du hasard, le navire se rendit sur un autre point de la côte, et Murat, après l'avoir longtemps cherché, voyant poindre les premières lueurs du jour, dut se dérober aux regards en errant dans les vignes et les bois du rivage. Bientôt il trouva un autre asile, échappa à de nouvelles embûches, et enfin sortit de France sur un petit navire qui fit voile pour la Corse. Après deux jours de navigation, la balancelle, chargée de la correspondance entre Marseille et Bastia, le recueillit au milieu d'une tempête; et, cette fois, Murat se montrant à visage découvert dit son nom à l'équipage; le lendemain il débarquait à Bastia.

La Corse était à cette époque bouleversée par les discordes civiles, déchirée tout à la fois par les royalistes, les bonapartistes et les indépendants; le premier de ces trois partis était faible et peu nombreux, les deux autres, qui avaient plus d'importance, fondèrent sur Joachim Murat l'espoir d'une révolution prochaine.

Les autorités avaient pris quelque ombrage de ce débarquement inattendu. Murat dut se retirer d'abord à Vescovado, puis à Ajaccio, toujours

poursuivi par leurs agents et toujours défendu par les populations, qui se soulevaient à son nom. C'est alors qu'il forma, sans le révéler à d'autres qu'à ses plus fidèles amis, le projet de débarquer à Salerne, où se trouvaient réunis et dans l'inaction trois mille hommes de son armée qu'il savait mécontents du gouvernement des Bourbons. De Salerne, il passerait à Avellino; son armée se grossirait sur la route de ses partisans et de ses anciens soldats; il gagnerait trois jours de marche dans la Basilicate sur les troupes autrichiennes qui, de Naples, s'avanceraient probablement à sa rencontre pour l'arrêter et le combattre. Murat ne prévoyait pas de revers et se souciait peu des dangers, grâce à son intrépidité naturelle, à sa longue habitude de la guerre et à sa confiance dans la fortune. Tout en se livrant à ces calculs, il assemblait une petite troupe de deux cent cinquante Corses, hommes déterminés et entièrement dévoués à sa personne; il loua six barques pour se transporter avec eux sur les côtes de Naples. Le jour du départ était déjà fixé; mais, un peu avant de se mettre en mer, Joachim reçut d'un de ses anciens aides de camp nommé Maceroni, officier qui lui était resté fidèle et avait su se faire distinguer des souverains alliés, une lettre écrite de Calvi, et par laquelle il lui annonçait qu'il partait pour Ajaccio avec de bonnes nou-

velles. Murat voulut l'attendre, et, le lendemain, Maceroni lui remettait une lettre ainsi conçue :

« S. M. I. accorde un asile au roi Joachim sous les conditions suivantes : 1° le roi prendra un nom de simple particulier; la reine ayant adopté celui de comtesse de Lipano, il semble que le roi pourrait le prendre pour lui-même; 2° le roi pourra établir sa résidence dans une ville de la Bohême, de la Moravie ou de l'Autriche supérieure; il pourra également, à son choix, habiter une campagne dans les mêmes provinces; 3° il s'engagera sur l'honneur à ne pas quitter l'État autrichien sans le consentement exprès de l'Empereur, et à y vivre en simple particulier, soumis aux lois de la monarchie autrichienne. » Cette lettre écrite à Paris, en date du 1er septembre 1815, était signée par le prince de Metternich. — C'est donc une prison que l'on m'offre pour asile! s'écria Murat après l'avoir lue; une prison c'est un tombeau; un souverain déchu de sa grandeur n'a plus qu'à mourir en soldat. Vous arrivez trop tard, Maceroni, ma résolution est prise, mon sort est fixé!

Le 28 septembre 1815, c'est-à-dire dans la nuit qui suivit immédiatement cet entretien, la petite expédition partit d'Ajaccio; le ciel était pur, la mer tranquille, le vent propice, la suite de Murat remplie de courage et d'ardeur, lui-même heu-

reux et plein d'espoir ; mais déjà la cour de Naples était instruite de cette tentative hardie.

Dès son débarquement en Corse, on avait cherché un homme pour espionner ses démarches, et, à cet effet, s'était présenté aux autorités un nommé Carabelli, employé autrefois par Joachim pendant son règne, personnage prêt à tout faire, du reste, et incapable de reconnaissance. Cet homme vint en Corse ; il se fit introduire sans peine auprès de Murat, qui ne se défiait pas de lui ; toutefois, quoique ennemi et envoyé par des ennemis, les conseils qu'il lui donnait étaient bons. Sous l'apparence d'un grand dévouement à ses intérêts, il cherchait à le détourner de son dessein, fidèle en cela aux instructions du gouvernement des Deux-Siciles, qui ne se dissimulait pas les dangers que lui ferait courir une descente de Murat dans le royaume ; mais, en même temps, Carabelli informait la cour de Naples des projets de l'ex-roi, de ses espérances, de ses préparatifs, en un mot de toutes ses démarches. La petite flotte de Joachim eut six jours de navigation heureuse, mais ensuite elle fut dispersée par une tempête. Deux bâtiments, sur l'un desquels se trouvait Murat, errèrent au hasard dans le golfe de Sainte-Euphémie, deux autres en vue de Policastro, un cinquième sur les côtes de la Sicile, et le sixième à l'aventure, très-loin

des autres. Le débarquement projeté à Salerne ne put donc avoir lieu, et Joachim demeura quelque temps dans une hésitation cruelle, puis, ranimé par le désespoir, il prit la détermination hardie de descendre sur la plage de Pizzo et, comme on l'a dit alors, de marcher à la tête de vingt-huit soldats à la conquête d'un royaume. C'était le 8 octobre, un jour de fête; les milices urbaines étaient rangées sur la place où elles faisaient l'exercice lorsque arrivèrent Murat et les siens. A la vue des habitants, ceux-ci crièrent aussitôt : « Vive le roi Joachim! » Mais la population resta muette, et la froideur de cet accueil détermina Murat à précipiter sa marche vers Monteleone, capitale de la province. Un agent du duc de l'Infantado et le capitaine Trentacapelli se trouvaient en ce moment à Pizzo; ils réunirent en toute hâte des hommes de leur parti, se mirent à la poursuite de Murat, l'atteignirent, et assaillirent sa petite troupe d'une décharge de coups de fusil. Murat s'arrêtant alors, s'avança vers eux et les salua comme pour les étonner et les émouvoir par cette généreuse indulgence; mais une nouvelle décharge dirigée contre lui vint renverser à ses côtés le colonel Moltedo et le le lieutenant Pernice. Cependant la foule des assaillants augmentait de moment en moment; les gens armés couvraient la campagne et barraient

le chemin; nulle retraite n'était possible que par la mer, et encore fallait-il passer par-dessus des crêtes de montagnes. Toutefois Murat s'élance de ce côté et parvient jusqu'au rivage, mais il voit le navire qui l'avait apporté gagner le large. Alors, dit-on, il appela à haute voix le capitaine, et on croit que celui-ci l'entendit; peut-être, en effet, ne s'éloigna-t-il avec empressement que pour rester en possession des sommes considérables que contenait le bâtiment, et s'il en fut véritablement ainsi, il y eut là tout à la fois un vol et une ingratitude. Joachim régnant à Naples avait tiré de son métier de corsaire cet homme nommé Barbara, et, quoique Maltais, l'avait fait entrer dans sa marine où, en peu de temps, il l'avait élevé au rang de capitaine de frégate. Sans espoir de ce côté, Murat essaie alors de pousser dans la mer une petite barque laissée sur la plage, mais la force lui manque ainsi qu'à ses compagnons, et, pendant qu'il s'épuise en vains efforts, survient Trentacapelli avec la foule d'hommes armés qui l'avaient suivi; ils entourent Murat, se saisissent de lui, lui arrachent les diamants qu'il portait à son chapeau et sur sa poitrine, le blessent au visage, l'accablent d'outrages et de mauvais traitements; cruelle et suprême rigueur de la fortune. Ils l'emmenèrent dans cet état et l'incarcérèrent dans le petit château de Pizzo avec

ceux de ses compagnons qu'ils avaient faits prisonniers et maltraités de la même sorte. Des lettres écrites de Pizzo annoncèrent cet événement aux autorités de la province qui refusaient d'y croire; le général Nunziante, gouverneur des Calabres, envoya aussitôt sur les lieux le capitaine Stratti avec quelques soldats, et se mit en devoir de dresser la liste des prisonniers, ne pensant pas lui-même que l'ex-roi fût de ce nombre. Après avoir inscrit deux noms il passa au troisième détenu et lui demanda le sien; alors ce dernier répondit « Joachim Murat, roi de Naples », et ces mots frappèrent le capitaine Stratti d'étonnement et de respect; il invita le souverain déchu à passer dans un appartement plus convenable, eut des attentions bienveillantes, et, en s'adressant au prisonnier, lui donna constamment le titre de *majesté*. Le général Nunziante arrivant sur ces entrefaites sut également concilier, pendant la courte captivité de Joachim, ses devoirs de fidélité envers le roi Ferdinand avec le respect que commandait la haute infortune de Murat.

Dès que le télégraphe eut transmis ces nouvelles à Naples, des troupes furent mises en mouvement vers les provinces, et on expédia en Calabre le prince de Canosa muni de pouvoirs illimités. La mort de Murat devait naturellement détruire toute inquiétude; cette fatale décision fut

donc promptement adoptée. Un tribunal militaire allait le juger comme ennemi public; l'ordre en fut rapidement apporté par un courrier.

Pendant ce temps Murat, dans sa prison de Pizzo, était d'une sérénité parfaite; il passait le temps et dormait aussi paisiblement que les heureux du monde, soignait sa personne suivant ses anciennes habitudes, causait avec Nunziante comme un roi avec un général étranger, et la veille de sa mort lui disait « qu'un arrangement n'était pas difficile entre Ferdinand et lui, que Ferdinand n'avait qu'à lui céder le royaume de Naples, et qu'il lui abandonnerait de son côté ses droits sur la Sicile. » Le caractère de Murat perçait tout entier dans ces paroles singulières.

L'ordre fatal arriva; c'était pendant la nuit du 12 octobre 1815 que la résolution avait été prise. Sept juges, nommés pour composer le tribunal, se réunirent dans une des salles du château. Joachim dormait dans une salle voisine, et il était déjà grand jour quand Nunziante entra pour le prévenir; mais, par compassion, il ne voulut pas l'éveiller et attendit auprès de son lit. Murat ouvrit enfin les yeux; alors le général lui dit avec affliction que le gouvernement avait donné l'ordre de le faire juger par un tribunal militaire. « Je suis perdu, répondit Murat, car cet ordre de me faire juger est un arrêt de mort. » Puis il

demanda si on lui permettait d'écrire à sa femme. Nunziante, trop ému et incapable de prononcer un mot, lui ayant fait un signe affirmatif, Murat se mit à écrire une lettre en français, puis coupa quelques boucles de ses cheveux et les enferma dans le papier qu'il remit et recommanda au général.

Lorsque le capitaine Starace, nommé son défenseur, se présenta au prisonnier pour lui annoncer le douloureux office dont on l'avait chargé auprès de ses juges, — Mes juges! répondit Murat; ils ne sont pas mes juges, ils sont mes sujets : les rois ne sont pas justiciables des simples particuliers; ils n'ont d'autres juges que les peuples et Dieu. Si l'on veut me considérer comme maréchal de France, il faut un conseil de maréchaux pour me juger, comme général, un conseil de généraux. Avant que je pusse m'abaisser jusqu'à reconnaître des juges dans ceux qu'on a choisis, il faudrait arracher bien des pages de l'histoire de l'Europe. Ce tribunal est incompétent, j'en rougis!

Cependant, Starace insistait pour qu'il se laissât défendre. Joachim reprit alors d'un air déterminé : — Vous ne pouvez pas sauver ma vie; faites au moins que je sauve mon honneur de roi. Il n'est pas ici question de me juger, mais de me condamner; ceux qu'on appelle mes juges ne sont que mes bourreaux. Vous ne par-

lerez pas pour ma défense, je ne le veux pas!

Le défenseur se retira tristement et laissa entrer le juge chargé de l'instruction du procès. Celui-ci demanda, comme c'est l'usage, le nom du prisonnier; mais Joachim lui coupa brusquement la parole en disant : — Je suis Joachim Murat, roi des Deux-Sicile et le vôtre; délivrez-moi de votre présence.

Le prêtre Masdea entra peu de temps après dans la chambre du prisonnier. — Sire, lui dit cet ecclésiastique, c'est la seconde fois que je parle à Votre Majesté; lorsqu'elle est venue à Pizzo, il y a cinq ans, je lui ai demandé un secours pour terminer les constructions de notre église, et Votre Majesté m'a accordé plus que je n'avais osé l'espérer. Ma voix n'est donc pas malheureuse auprès d'elle; et aujourd'hui j'ai l'assurance qu'elle écoutera mes prières, qui n'ont d'autre but que le repos éternel de son âme. »

Joachim accomplit alors, avec la plus grande résignation, tous les devoirs du chrétien mourant, et sur la demande de Masdea, il écrivit en français : « Je déclare mourir en bon chrétien. »

Cependant, tandis que ces tristes scènes se passaient dans une des pièces du château, le tribunal militaire accomplissait sa funeste mission en déclarant « que Joachim Murat, replacé par la fortune des armes dans la condition de simple particulier,

où il était né, avait formé, avec vingt-huit complices, une entreprise téméraire, comptant, non plus sur la guerre, mais sur la sédition; qu'il avait excité le peuple à la révolte, attaqué le souverain légitime, tenté de bouleverser le royaume et l'Italie; qu'à ces causes, ennemi public, il était condamné à mort en vertu d'une loi rendue pendant l'occupation décennale, et maintenue en vigueur. »

Il semblait, en effet, que la fortune eût voulu mettre le comble à cette ironie sanglante, car c'était Murat qui avait rendu lui-même, sept ans auparavant, la loi qui dans cet instant fatal devenait l'instrument de sa mort.

Le prisonnier entendit froidement et dédaigneusement la lecture de sa sentence; conduit aussitôt dans une petite cour du château, il y trouva une compagnie de soldats en ligne sur deux rangs. On voulait lui bander les yeux, il s'y refusa, envisagea d'un œil serein tout cet appareil funèbre, présenta sa poitrine aux coups, et dit aux soldats : « Épargnez le visage, tirez au cœur. » A peine avait-il prononcé ces mots qu'il tomba mort, tenant serrés dans sa main les portraits de ses enfants.

C'est ainsi que périt Joachim Murat, dans la quarante-huitième année de son âge, après avoir régné sept ans. « Cet homme fastueux, a dit

M. de Châteaubriand, fut enterré sans pompe à Pizzo, dans une de ces églises chrétiennes dont le sein charitable reçoit miséricordieusement toutes les cendres. »

III.

LE CARBONARISME. — SES DÉVELOPPEMENTS EN ITALIE. LES CALDERARI. — LE CAMP DE SESSA.

Pour la plupart des gouvernements italiens, la réorganisation de la police fut une affaire en quelque sorte capitale. On conçoit, en effet, qu'à la suite de révolutions successives, les esprits, encore agités par des causes diverses et pour des intérêts divers, pussent se laisser entraîner de nouveau dans la voie des désordres politiques; et bientôt, comme pour donner l'élan et diriger ces tendances subversives, le *carbonarisme* enveloppa rapidement l'Italie sous le réseau de ses théories radicales. Disons quelques mots de l'origine et des progrès de cette secte dangereuse.

Des Italiens, proscrits en 1799 et initiés en Allemagne aux secrets d'une association mystérieuse qui n'avait pas encore adopté le nom de carbonarisme, mais en soutenait tous les principes, revinrent dans leur patrie apportant avec eux le germe de cette secte, adversaire puissante des lois politiques et sociales. Le carbo-

narisme demeura d'abord faible et inaperçu; en 1811, certains affiliés français et allemands, qui se trouvaient dans le royaume de Naples, conseillèrent à la police de favoriser la propagation de leurs principes dans les rangs du peuple, comme moyen de civilisation, et pour le plus grand avantage des gouvernements nouveaux. Le ministre de la police était alors un Génois nommé Maghella, qui devait sa position aux révolutions de France et d'Italie. Maghella se laissa séduire par la ressemblance du carbonarisme avec la franc-maçonnerie; comme il avait sous les yeux l'exemple des francs-maçons qui s'étaient ralliés sans peine à la dynastie de l'empereur Napoléon, il oublia que le carbonarisme devait naturellement communiquer aux peuples une hardiesse d'opinion dangereuse pour la stabilité des gouvernements, et crut pouvoir, en employant ce moyen, concilier l'attachement populaire à la dynastie du roi Murat. Il proposa donc à Joachim de seconder la propagation du carbonarisme dans ses États. Celui-ci, par un instinct secret, véritable instinct de roi, opposa d'abord quelques résistances, mais accorda enfin son consentement, et le carbonarisme, ne se regardant plus comme une secte, afficha ouvertement une puissance avec laquelle Murat, qui, au commencement de 1815, se voyait abandonné de la fortune,

chercha vainement, dit-on, à se réconcilier; les carbonari se montrèrent, en effet, très-satisfaits de sa chute, parce qu'ils espéraient trouver crédit et faveur auprès du roi Ferdinand, sur la foi des relations amicales qu'ils avaient entretenues avec ce prince en Sicile. Mais leurs espérances furent déçues, et le nouveau roi se montra tout d'abord ennemi de leur société, qu'il s'efforça de détruire en lui opposant les *calderari* (chaudronniers), secte nouvelle qui s'engageait par serment à soutenir la monarchie absolue, à écraser les carbonari, les francs-maçons, les muratistes et les libéraux. Le prince de Canosa, devenu ministre de la police, se mit à la tête des calderari, augmenta leur nombre, leur distribua des brevets et des armes, les agita par les moyens que lui offrait l'organisation de cette société. A la chute du ministre, les calderari, qui perdaient en lui un chef énergique, se dispersèrent, abandonnant en quelque sorte le terrain à leurs adversaires, les carbonari, qui désormais attaquèrent au lieu de se défendre. Bientôt une main ferme et une conscience à l'épreuve de tous les crimes furent des titres suffisants pour entrer dans la société, et elle devint l'instrument de passions particulières, au lieu de s'attacher comme par le passé à la défense des intérêts généraux. Les calderari eux-mêmes ambitionnèrent l'honneur de pénétrer dans ses

rangs, et le pouvoir essaya vainement de l'effrayer par la rigueur avec laquelle il punit quelques-uns de ses actes. Entre elle et lui, la lutte n'était déjà plus égale.

Cette situation du gouvernement napolitain vis-à-vis du carbonarisme réagit bientôt sur toute l'Italie. Mal composée, plus mal disciplinée, l'armée nationale lui offrait ses rangs à corrompre ; les carbonari ne tardèrent pas à s'y glisser, d'abord auprès des soldats et des officiers subalternes, puis ensuite parmi les officiers supérieurs. Le clergé lui-même, heureusement par rares exceptions, fut atteint de cette contagion. La philosophie avait affaibli les croyances, et la corruption des mœurs profondément attaqué la religion. Dans les premiers mois de l'année 1819, la secte des carbonari ne comptait que des hommes actifs et prêts à tout entreprendre, mais plus capables de faire une révolution que d'organiser un nouveau système gouvernemental. Vers la fin de cette même année, beaucoup de personnages considérables s'y introduisirent; car, frappés de la faiblesse évidente des gouvernements et de l'immense accroissement de l'affiliation, ils conçurent l'espoir de conserver ainsi leurs propriétés dans le cas d'un bouleversement, ou même de prendre part aux affaires dans le nouvel ordre de choses qui pourrait en résulter. Le carbonarisme avait

déjà la force du nombre; il acquit de cette manière la force morale, et devint dès lors une puissance supérieure aux gouvernements dans toute l'Italie. Les princes, effrayés de ce mouvement des idées libérales qui envahissait la péninsule entière, ne surent pas faire à propos quelques concessions à l'esprit du jour, et n'écoutèrent que les hommes du passé. Cependant le péril devenait de plus en plus imminent, et le mouvement n'attendait plus qu'une occasion pour éclater. L'occasion ne tarda pas à se produire, et cette étincelle qui devait allumer un vaste incendie, ce fut la révolution de Cadix.

Le royaume de Naples avait été choisi pour devenir le théâtre des événements qui se préparaient. Un camp établi dans les plaines de Sessa, où l'armée napolitaine allait se réunir et que le roi devait visiter, était depuis longtemps désigné par les conjurés comme leur premier rendez-vous. On pensait que les troupes napolitaines, à l'imitation de l'armée espagnole de l'île de Léon, donneraient le signal de l'insurrection et demanderaient une constitution libérale. Mais quand on vit, au mépris d'un danger qu'il n'ignorait pas, le gouvernement napolitain concentrer toute l'armée sur un seul point; quand on vit le roi se rendre sans inquiétude au milieu d'elle, les carbonari, étonnés de cette confiance et tremblant

à leur tour, crurent à la condamnation de leurs espérances et suspendirent l'exécution de leurs projets. Toutefois, le camp de Sessa les avait rapprochés et réunis. Désormais il ne devait plus exister entre eux de soupçon et de défiance. Rien ne pouvait donc plus arrêter l'exécution de leurs complots. D'un autre côté, le gouvernement, séduit par de trompeuses apparences crut pouvoir compter sur l'armée, et renonçant à quelques projets de réforme qu'il avait conçus, se livra de nouveau à une sécurité fatale. Mais dans les profondeurs de la nation bouillonnait secrètement la masse immense de l'insurrection, comme la lave au fond des abîmes du Vésuve.

Dans les premiers jours du mois de mai 1820, le camp se séparait, deux mois après éclatait une révolution.

IV.

INSURRECTION MILITAIRE. — SES PROGRÈS RAPIDES. — LE GÉNÉRAL CARASCOSA EST ENVOYÉ POUR LA COMBATTRE. — HÉSITATIONS. — ATTITUDE DU GÉNÉRAL G. PÉPÉ. — IL SE MET A LA TÊTE DU MOUVEMENT. — CHANGEMENT DE MINISTÈRE. — LE ROI DÉPOSE L'AUTORITÉ ENTRE LES MAINS DU DUC DE CALABRE. — LA CONSTITUTION D'ESPAGNE EST DÉCRÉTÉE. — NOTIFICATION AUX PUISSANCES ÉTRANGÈRES DE LA RÉVOLUTION NAPOLITAINE.

Le 2 juillet, deux sous-lieutenants et cent vingt-sept soldats du régiment de Royal-Bourbon cavalerie, en garnison à Nola, sortirent de leurs quartiers aux premières lueurs du jour, secondés par un prêtre, l'abbé Minichini, et vingt membres de la société des carbonari. Tous marchaient dans la direction d'Avellino pour s'y réunir à d'autres affiliés chassés, quelques jours auparavant, de Salerne par suite d'un mouvement avorté et réfugiés dans Avellino où la secte comptait un grand nombre de prosélytes. Ces deux sous-lieutenants se nommaient Morelli et Silvati.

La distance à parcourir entre Avellino et Nola est de dix milles. La route traverse plusieurs villes et bourgades populeuses, et cette petite troupe de soldats et de carbonari criait en pas-

sant au milieu des populations étonnées : « Vive Dieu, le Roi et la constitution ! » Arrivé à Mercogliano avec sa troupe, Morelli s'arrêta et écrivit au lieutenant-colonel de Concili qui commandait à Avellino, où l'autorité militaire et le pouvoir civil se trouvaient réunis entre ses mains. Il lui disait que, s'il était le premier à proclamer le besoin universellement senti d'institutions plus libres, il n'était certainement pas le seul, et qu'en secondant son entreprise, Concili assurerait à son nom une gloire immortelle. Avant que cette lettre parvînt à Avellino, la renommée de ce mouvement avait déjà produit une vive sensation dans toute la contrée. Les autorités étaient dans la plus grande consternation, tandis que le peuple et les miliciens témoignaient au contraire un bruyant enthousiasme. Concili hésitait et paraissait déjà devoir se prononcer en faveur du mouvement.

L'inquiétante nouvelle des événements de Nola parvint à Naples au moment où le roi s'embarquait à bord d'un de ses vaisseaux pour aller au-devant de son fils, le duc de Calabre, qui arrivait de Sicile. Le ministère, composé du marquis Tommasi, du chevalier de Medici, du marquis Circello et du général Nugent, s'assembla aussitôt et s'occupa tout d'abord de la façon dont on pourrait communiquer au roi cette fâcheuse nou-

velle sans l'effrayer et sans l'irriter. Quelques-uns de ces personnages avaient toujours, dans les conseils tenus en présence du roi, représenté le carbonarisme comme une puérile invention sans danger et sans portée; mais voyant qu'il était impossible de feindre plus longtemps, ils résolurent de ne faire connaître au roi les événements de Nola, qu'en atténuant la grandeur du péril et en assurant que tout était disposé pour la répression.

La rumeur avait circulé; elle volait de bouche en bouche; les carbonari travaillaient sourdement; les autorités s'agitaient incertaines et alarmées. Le roi voulut d'abord se tenir en mer et attendre. Toutefois, encouragé par les lettres de ses ministres, il débarqua avec son fils. Mais il semblait que les conséquences de la désertion partielle des soldats fussent déjà pressenties par tout le monde.

Après des heures d'incertitude pendant lesquelles les ministres n'avaient rien résolu, Nugent convoqua un conseil d'officiers généraux. Il y fut décidé qu'on ferait partir immédiatement pour Avellino le général Guillaume Pépé, gouverneur militaire de la province révoltée, avec ordre de combattre les insurgés et de réprimer sévèrement le mouvement. Nugent, se croyant certain de l'approbation du roi, fit appeler le général, in-

voqua son dévouement, et lui enjoignit de se disposer à partir dès que la signature du roi serait apposée au bas de ses pouvoirs. Le général Pépé accepta la mission qu'on lui confiait, et, en conséquence, écrivit au commandant militaire d'Avellino pour ordonner des mouvements de troupes et annoncer sa prochaine arrivée sur le théâtre des événements. Mais, lorsque le général Nugent informa le roi et le conseil des ministres de cette nomination, on répondit que le général Pépé ne paraissait pas un homme assez sûr pour lui confier une mission semblable. Alors Nugent, cherchant à déguiser ce changement subit sous divers prétextes, commanda au général Pépé de ne pas se mettre en route, sans toutefois pouvoir empêcher ce dernier de soupçonner la vérité en ce qui le touchait personnellement. Enfin, après bien des incertitudes, le conseil se détermina en faveur du général Carascosa, homme qui pouvait avoir à ses yeux le tort d'être un ancien serviteur du roi Murat, mais qui jouissait de la confiance de l'armée, confiance qu'il avait méritée par ses brillantes qualités et par la droiture de son caractère.

Pendant ce temps l'insurrection gagnait du terrain et se propageait d'elle-même au seul bruit des événements. Elle envahit dans le même jour la Principauté Ultérieure, dont Avellino est le

chef-lieu, ainsi qu'une partie de la Principauté Citérieure, et atteignit les frontières de la Capitanate. Concili, voyant que désormais son intérêt était de favoriser la révolution, se rangea franchement sous son drapeau, séduisit ou effraya les autorités de la province, puis appela aux armes les troupes et les milices qu'il fit camper en face de Morelli, sous le prétexte de former une ligne de défense ; Concili s'aboucha ensuite avec cet officier dans une conférence nocturne où il fut décidé que, le lendemain matin, 3 juillet, tous deux se mettraient triomphalement en marche sur Avellino aux cris de « Vive la constitution ! »

Carascosa était muni d'un pouvoir discrétionnaire, mais on ne lui avait pas confié de soldats. Il dut donc s'arrêter à Nola faute de troupes, parce qu'il trouva la route d'Avellino interceptée. La garnison de cette ville, les milices provinciales et les libéraux affiliés à la secte des carbonari, campaient sur les hauteurs de Monteforte du côté de Naples. L'évêque et les magistrats d'Avellino avaient déjà prêté dans l'église serment de fidélité à la cause constitutionnelle, et, pendant cette cérémonie, Morelli s'était empressé de déclarer que son entreprise n'étant point séditieuse, il voulait respecter la monarchie, la famille régnante, les institutions sociales, et qu'il remettait le commandement à Concili « lieutenant-colonel de l'armée

de Ferdinand Ier, roi constitutionnel. » La Capitanate, la Basilicate et une grande partie de la Principauté Citérieure, s'étaient soulevées tumultueusement; le moindre signal suffisait donc pour faire éclater l'insurrection dans les autres provinces.

Carascosa, qui avait cherché à sonder les chefs du mouvement, et leur avait transmis des offres demeurées inutiles, réunit six cents hommes dans la nuit du 3 au 4 juillet, pendant que le général Nunziante, à Nocera, et le général Campana, à Salerne, rassemblaient des troupes plus nombreuses. Ralliées, ces trois divisions auraient été suffisantes pour emporter la position de Monteforte; mais on craignait de les rapprocher, et on ne comptait pas assez sur la fidélité du soldat. Dans la matinée du 4, le général Campana, s'étant mis en marche de Salerne sur Avellino avec une colonne d'infanterie et de cavalerie, rencontra l'ennemi à moitié chemin, engagea une escarmouche assez vive, et bientôt regagna ses cantonnements de la veille. Le 5, Nunziante voulut se porter à son tour de Nocera sur les insurgés; mais à peine se mettait-il en marche, que déjà ses soldats désertaient en foule, et le général fut obligé de ramener promptement à Nocera sa division en quelque sorte détruite avant d'avoir combattu. Bientôt les mauvaises dispositions de l'armée se produisirent ouvertement. Un régi-

ment de cavalerie abandonna ses quartiers en plein jour, enseignes déployées; deux bataillons de la garde royale manifestèrent l'intention de ne pas combattre; et la garnison de Foggia se réunit aux insurgés.

A Naples, la garde du palais fut doublée; des patrouilles nombreuses sillonnèrent la ville en tout sens, et les milices furent surveillées dans leurs quartiers. Les nouvelles des provinces devenaient de plus en plus mauvaises : la Pouille et la Terre de Labour commençaient à prendre les armes; dans les Abruzzes, l'esprit public était favorable au carbonarisme; une dépêche du général Nunziante acheva de consterner le ministère et le roi. Le général, après avoir parlé du mauvais esprit de sa division, terminait ainsi sa lettre : « Sire, la constitution est universellement désirée par vos sujets ; nous voudrions en vain résister au vœu général; je prie Votre Majesté de l'accorder. » La fidélité de Nunziante ne pouvant pas être mise en doute, cet avis avait aux yeux du roi une gravité tout exceptionnelle. La lettre du général augmenta donc la consternation et le découragement du roi et de ses conseillers. Des événements nouveaux précipitèrent encore le dénoûment prévu de ce drame singulier. Le général Pépé, qui avait compris qu'il était en butte aux soupçons de la cour, crut ou feignit de croire

que les ministres songeaient à le faire incarcérer et qu'il devait chercher un asile dans le camp de Monteforte. Il engagea le général Napoletani à le suivre, et tous deux, à la nuit tombante, se rendirent à la caserne du pont de la Madeleine, où, par séduction et par menaces, ils déterminèrent à déserter un régiment de cavalerie et plusieurs bataillons d'infanterie.

Plus tard, nous aurons occasion d'apprécier en détail le caractère politique et militaire du général Guillaume Pépé, personnage que les événements de 1821, dans lesquels il joua le principal rôle, mirent un instant en évidence, et qui depuis a cherché à se mêler, pâle copie de Lafayette, à toutes les tentatives révolutionnaires de l'Italie.

La nouvelle du départ des deux généraux, qui s'était promptement répandue dans la ville, pénétra jusqu'au palais et y porta la consternation. Ce fut alors que cinq carbonari se présentèrent inopinément à la porte des appartements du roi, en déclarant aux gardes et aux huissiers, qu'ils étaient les envoyés du peuple et venaient en son nom parler au souverain ou à quelqu'un de ses ministres, dans l'intérêt de la chose publique. En temps ordinaire, une telle audace eût été bien sévèrement punie; mais alors toute étiquette devait être bannie; on courut donc annoncer l'arrivée de cette étrange députation, auprès de

laquelle le duc d'Ascoli se rendit en toute hâte, et la surprise de ce dernier fut grande lorsque, parmi les cinq délégués, il reconnut le duc Piccoletti, son gendre.

— Nous sommes envoyés, lui dirent-ils, pour annoncer au roi que la tranquillité de la ville ne pourrait être maintenue et défendue par les citoyens, si S. M. n'accordait au peuple la constitution qu'il réclame. Tous les membres de la société, dont nous faisons partie, sont rassemblés et en armes, tous attendent la réponse du roi pour agir comme ils le jugeront à propos.

Le duc d'Ascoli répliqua qu'il allait prendre ses ordres, et, revenant un instant après, dit à la députation : — S. M., connaissant le désir de ses sujets, a déjà résolu de leur accorder une constitution, et maintenant le roi s'occupe avec ses ministres des mesures à prendre pour la faire publier.

Le duc Piccoletti s'avançant alors et mettant la main sur la chaîne de montre du duc d'Ascoli, la lui tira assez rudement de la poche, lui en montra le cadran, et dit : — Il est une heure après minuit; à trois heures du matin la constitution sera publiée.

Le duc de Calabre était en ce moment à délibérer avec le roi; il se joignit aux ministres pour supplier Ferdinand de consentir aux exigences

des Napolitains. Le roi opposa d'abord quelque résistance; mais enfin, cédant aux prières du marquis de Circello, qui lui parlait les larmes aux yeux, le roi signa une déclaration adressée au peuple du royaume des Deux-Siciles, et conçue en ces termes :

« La nation des Deux-Siciles ayant généralement manifesté le vœu de jouir d'un gouvernement constitutionnel,

« De notre pleine volonté, nous déclarons y consentir, et nous promettons d'en publier les bases dans l'espace de huit jours.

« Jusqu'à ce que la constitution soit publiée, les lois existantes resteront en vigueur.

« Après avoir satisfait ainsi au vœu public, nous ordonnons aux troupes de retourner à leurs corps respectifs, et à tout individu de reprendre ses occupations ordinaires. »

Cette déclaration, signée par le roi, était contresignée par le marquis Tommasi, ministre chancelier, et datée du 6 juillet 1820.

On expédia sur-le-champ des courriers aux camps de Nocera et de Monteforte pour y porter cette déclaration, ainsi qu'aux généraux Carascosa et Nugent, qui, renonçant à l'idée de traiter avec les chefs de l'insurrection, se disposaient déjà à attaquer les constitutionnels. A cette nouvelle, les troupes royales quittèrent leurs can-

tonnements et les milices rentrèrent joyeusement dans Naples, aux cris de vive Dieu, le roi et la constitution!

Par un décret, également daté du 6 juillet, le roi nomma de nouveaux ministres et déposa l'autorité souveraine entre les mains du prince son fils, par suite des motifs énoncés dans l'acte suivant:

« Ferdinand Ier, par la grâce de Dieu, roi des Deux-Siciles, etc.

« Mon très-cher et aimé fils François, duc de Calabre, me voyant obligé par ma mauvaise santé et d'après les conseils des médecins, de m'abstenir de toutes occupations sérieuses, je me croirais coupable envers Dieu, si, dans les circonstances actuelles, je ne pourvoyais pas au gouvernement du royaume, de façon que les affaires, même d'une grande importance, aient leur cours et que la chose publique n'éprouve aucun dommage, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de me donner assez de santé pour que je puisse régir l'État. Je ne puis en confier le gouvernement à personne qui en soit plus digne que vous, mon très-aimé fils, et parce que vous êtes mon légitime successeur, et parce que j'ai déjà éprouvé votre grande rectitude et capacité; c'est pourquoi, de ma pleine et entière volonté, je vous constitue et fais mon vicaire général dans mon royaume des Deux-

Siciles, comme vous l'avez déjà été autrefois, tant dans les États de Naples que dans les États au delà du Phare; et je vous transmets et cède, avec la clause entière de l'*alter ego*, l'exercice de tous droits, prérogatives, prééminences et facultés dont je jouis et pourrais jouir moi-même; et afin que ma volonté soit connue de tous et par tous exécutée, j'ordonne que le présent acte, souscrit par moi, et revêtu de mon sceau royal, soit conservé et enregistré par notre secrétaire d'État, ministre chancelier, et qu'il en soit donné copie aux conseillers et secrétaires d'État, pour qu'ils le manifestent et publient par tous les moyens qu'ils jugeront convenables. »

La déclaration et le décret du roi produisirent une vive agitation dans le peuple; on prétendait que la promesse royale était un artifice calculé pour endormir les esprits et réduire les insurgés après leur avoir fait lever leur camp de Monteforte; que le délai de huit jours était trop long, s'il ne s'agissait que de promulguer la constitution des cortès espagnoles, reconnue par les puissances de l'Europe et jurée par le roi lui-même, en sa qualité d'Infant d'Espagne, et trop court pour faire une constitution entièrement nouvelle. Le changement du ministère paraissait une concession aux difficultés du moment; enfin, le vica-

riat général du duc de Calabre n'inspirait pas une confiance générale.

La fermentation et le mouvement insurrectionnel continuèrent donc à se développer. Le général Guillaume Pépé, auquel Concili avait remis le commandement, en prit la direction suprême ; mais, vers la chute du jour, le tumulte s'accrut tellement à Naples, que le duc de Calabre convoqua sur-le-champ plusieurs généraux, quelques anciens conseillers d'État et les ministres, auxquels il adressa ces paroles que nous avons textuellement recueillies dans un récit authentique de cette scène non moins intéressante que singulière : — Le roi et nous tous ici rassemblés, enfants de la même patrie, nous devons chercher, autant que les forces humaines le permettront, à sauver notre mère commune du danger présent. Tant que la constitution ne fut réclamée que par un petit nombre d'hommes audacieux, tumultueusement soulevés, le roi hésitait à l'accorder, pensant que c'était une idée de sectaires et un prétexte de sédition. Il pouvait faire attaquer à main armée le camp de Monteforte, vaincre et punir les constitutionnels ; mais ce qu'il pouvait faire, il ne l'a pas voulu, pour ne pas verser le sang des citoyens, et laisser aux opinions le temps et les moyens de se manifester librement, afin de connaître les véritables désirs

et les besoins réels de son peuple. Un retard, qu'on accusait d'hostilité, n'était donc réellement qu'une preuve de sagesse et de bienveillance de la part du roi.

En effet, à peine le roi a-t-il connu le vœu général, qu'il a promis d'y satisfaire; il a ordonné la levée des camps; il a renvoyé les troupes à leurs quartiers respectifs, comme en temps de paix; le chemin est libre de Monteforte à la résidence royale; toute la famille et toute la dynastie des Bourbons se trouvent donc entre les mains d'un peuple soulevé, sans craindre et sans chercher à fuir. Mais, si la nation se livre à une impatience exagérée, si l'on nous refuse le temps nécessaire pour une œuvre aussi difficile que la rédaction d'un statut constitutionnel; si, au milieu de cet emportement général, vos esprits se troublent, vous que le roi en a chargés, le résultat de vos travaux sera imparfait et indigne de vous; le besoin de réformer la constitution se fera bientôt sentir, et comme dans les gouvernements constitutionnels une réforme est toujours accompagnée d'un certain ébranlement révolutionnaire, nous serons bientôt replongés dans la même crise et les mêmes incertitudes.

Je vous demanderai donc, à vous qui aimez autant la patrie que vous êtes fidèles au trône, un moyen de calmer l'agitation publique, de

refroidir les esprits, et de faire attendre patiemment, pendant un délai de huit jours, la constitution promise. En priant chacun de vous de me donner son avis, je vous rappellerai à tous que, dans les grandes difficultés de l'État, un langage sincère de la part des conseillers de la couronne est la plus belle preuve de fidélité envers le souverain, et que si des ménagements inopportuns vous empêchaient de parler loyalement, ce serait vous déshonorer, trahir le roi, faire tort à la patrie et offenser Dieu!

Étonnés de ce langage, les conseillers gardaient le silence. Mais comme les paroles du duc de Calabre portaient un véritable cachet de loyauté et de franchise, la première surprise fut de courte durée, et un des assistants s'exprima en ces termes après de nouvelles instances du vicaire général :

— Le moment présent est aussi dangereux pour la monarchie que pour le monarque. L'impatience des insurgés ne laisse pas le temps de rédiger une nouvelle constitution; on demande une constitution étrangère déjà faite, celle des cortès. Le roi peut refuser aujourd'hui, il cédera demain; et ces résistances continuelles, toujours vaincues par la sédition, abaisseront de plus en plus l'autorité du souverain en exaltant l'audace de ses ennemis et l'enthousiasme de la

multitude. Le roi perdra ce que les autres gagneront, et une fois l'équilibre rompu, la porte sera ouverte à tous les excès. En conséquence, je suis d'avis qu'il faut aller au-devant des exigences de la nation, satisfaire d'un seul coup tous les vœux déjà exprimés ou conçus, et se faire auprès du peuple un mérite de concessions volontaires qu'il ne serait pas longtemps à obtenir par la force.

— Mais, dit le vicaire général, la constitution des cortès convient-elle aux Napolitains?

— Il est inutile de s'en occuper, répondit le premier orateur; ce dont il s'agit maintenant c'est du moyen de calmer l'effervescence des esprits et d'arrêter la révolution, mais non pas du motif de la faire; car elle est faite. Ceux qui réclament le plus vivement la constitution des cortès n'en comprennent pas toute la portée politique; à leurs yeux c'est un dogme et un symbole. Toute autre constitution, bien plus convenable au peuple napolitain, et même plus libérale encore, leur déplairait inévitablement.

Alors le duc de Calabre demanda l'avis individuel de chacun des personnages qui composaient l'assemblée. Tous adoptèrent ces conclusions, sauf un seul membre du conseil qui suggéra l'idée d'introduire dans le décret un mot à double sens dont on pourrait tirer parti plus tard, lorsque la

cour serait délivrée de ses embarras momentanés; mais le duc de Calabre s'éleva avec indignation contre un semblable subterfuge, puis, séance tenante, il se rendit auprès du roi et revint promptement annoncer que son père, adhérant aux propositions qu'il lui avait transmises, il ordonnait de les rédiger sur-le-champ.

Le décret fut publié dans la nuit même; il était ainsi conçu :

« Nous, François, duc de Calabre, vicaire général du roi; en vertu de l'acte daté d'hier par lequel Sa Majesté, notre auguste père, nous a transmis, avec la clause entière de l'*alter ego*, l'exercice de tous droits, prééminences, etc., dont jouissait Sa Majesté elle-même; et en conséquence de la décision par laquelle Sa Majesté a promis de donner une constitution à l'État;

« Voulant manifester à tous ses sujets nos sentiments, et satisfaire en même temps leur vœu unanime, nous avons décrété ce qui suit :

« Art. 1er. La constitution du royaume des Deux-Siciles sera la même que la constitution adoptée par le royaume des Espagnes, et sanctionnée par Sa Majesté Catholique dans le mois de mars de cette année, sauf les modifications qu'une assemblée des représentants de la nation, constitutionnellement convoquée, croira devoir pro-

poser pour l'adapter aux circonstances particulières de notre royaume.

« Art. 2. Nous nous réservons de prendre toutes les mesures pour faciliter et accélérer l'exécution du présent décret.

« Art. 3. Tous nos secrétaires d'État ministres sont chargés de son exécution.

« Naples, le 7 juillet 1820.

« *Signé*, François, *vicaire général.*

« Pour le secrétaire d'État, ministre chancelier absent; le régent de la première chambre du conseil suprême de la chancellerie du royaume.

« Le prince de Cardito. »

Ce décret ne portait, on le voit, que la signature du duc de Calabre; le peuple ne s'en contenta pas. Des rassemblements tumultueux s'étaient formés autour du palais; mais le vœu populaire fut promptement rempli, le décret parut avec la signature du roi Ferdinand, et le mouvement révolutionnaire s'apaisa de lui-même.

Le nouveau ministère fut composé du duc de Campochiaro, du général Carascosa, du chevalier Macedonio, et des comtes Ricciardi et Zurlo. Presque tous ces personnages étaient d'anciens serviteurs de Murat; quelques-uns avaient été

choisis par le roi, d'autres lui avaient été imposés par le camp de Monteforte.

Ainsi la révolution napolitaine demeurait entièrement maîtresse du terrain qu'elle avait si rapidement envahi. Assurément, c'était chose nouvelle et bizarre, même dans la patrie de Mazaniello, que ce changement si brusque et si complet exécuté presque sans coup férir. Les nouvelles reçues des provinces démontraient de plus en plus l'unité de l'insurrection ; tout le royaume était déjà en mouvement et en armes. Le général Pépé accueillit dans les camps de Salerne et d'Avellino les troupes, les milices et les citoyens armés des provinces voisines. Pépé n'avait pas fait la révolution, mais aurait voulu le faire croire, et il résolut de l'exploiter au profit de sa renommée personnelle. Il désira donc entrer triomphalement dans Naples à la tête de toutes les troupes qu'il avait rassemblées autour de lui, et il écrivit au vicaire général pour lui faire connaître ses intentions à cet égard. Ce message éveilla de nouveau les inquiétudes de la cour ; le duc de Calabre envoya prier le général de renoncer à son dessein ou de donner moins de solennité à son entrée dans la ville. Enfin, il fut convenu que deux mille carbonari, au plus, suivraient les troupes régulières de l'armée constitutionnelle ; qu'on ajouterait au vieux drapeau

de la monarchie sicilienne une bande aux trois couleurs du carbonarisme; enfin, que le général Pépé prendrait, jusqu'à la réunion du parlement, le commandement de toutes les forces militaires du royaume.

Le 7 juillet, des lettres circulaires rédigées par le duc de Campochiaro, et portant notification des changements politiques survenus dans le royaume des Deux-Siciles, allèrent annoncer une révolution de plus aux souverains absolus qui, la prévoyant d'avance, étaient déjà décidés à la combattre.

V.

ENTRÉE SOLENNELLE DES TROUPES INSURGÉES. — LE ROI JURE DE DÉFENDRE LA CONSTITUTION. — MESURES PRISES PAR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT. — EMBARRAS NOMBREUX. — INSURRECTION DE LA SICILE. — EXPÉDITION CONTRE PALERME. — CONVENTION. — ELLE EST ANNULÉE.

C'était dans la journée du 9 juillet 1820 que les troupes devaient faire leur entrée solennelle à Naples, et cette journée était attendue avec des dispositions bien diverses. Ainsi pour les uns c'était le début, pour les autres la dernière scène de la révolution napolitaine. Dans le camp formé sous les murs de la ville, la confusion et l'insubordination étaient extrêmes; on n'écoutait plus

la voix des chefs; et, tandis que le camp offrait ce déplorable spectacle, dans la ville, où le carbonarisme se montrait armé nuit et jour, la tranquillité publique ne se maintenait qu'avec peine; on y avait institué, comme en Espagne, une junte de gouvernement chargée d'administrer le pays conjointement avec le vicaire général, jusqu'à la réunion du parlement.

L'armée constitutionnelle se mit en marche, et des fanfares annoncèrent son approche. Le duc de Calabre se rendit alors en grand uniforme dans la salle du trône, où se rangèrent derrière lui sa famille, les quinze membres de la junte, les ministres et quelques courtisans. Le prince se mit au balcon pour voir défiler les troupes et les saluer à leur passage.

La compagnie qui avait déserté de Nola marchait en tête de la colonne. Puis venait le général Pépé, ayant à ses côtés Napoletani et Concili; ensuite s'avançaient les troupes régulières suivies des milices provinciales; et enfin, la portion la plus étrange du cortége, l'abbé Minichini à cheval, revêtu de ses habits de prêtre, mais ayant un sabre au côté et une carabine en bandoulière. Paré des couleurs du carbonarisme (rouge, noir et bleu), ce personnage, digne de figurer dans les burlesques processions de la Ligue au temps de Henri III, était accompagné de sept mille car-

bonari nobles ou plébéiens, ecclésiastiques ou laïques; multitude sans chef et sans ordre qui s'applaudissait elle-même dans son ivresse triomphante. En la voyant s'avancer, le duc de Calabre crut devoir attacher à sa boutonnière le signe tricolore, et des hurrahs frénétiques accueillirent cette démonstration.

Dès que le défilé fut terminé, le général Pépé, accompagné d'un seul aide de camp, le major Staïti, se rendit au palais et fut aussitôt introduit dans la grande salle de cérémonie où l'attendait le prince. Voici, d'après un témoin oculaire, comment se passa cette curieuse scène [1] :

Les deux officiers s'inclinèrent respectueusement devant le vicaire général qui leur fit un bon accueil, et Pépé lui adressa la parole à peu près en ces termes :

— Quand je suis arrivé au camp des constitutionnels, la révolution était faite; je ne pensai donc plus qu'à la diriger dans l'intérêt du trône et de la patrie. Les hommes armés qui viennent de passer sous les yeux de Votre Altesse, et les milliers qui sont restés dans leurs provinces ou en ont repris le chemin, ne sont pas des rebelles,

1. Le général Pépé l'a racontée dans ses Mémoires, avec quelques différences de détails, ainsi que plusieurs autres scènes de la révolution napolitaine. Mais le fond reste toujours le même, et d'ailleurs nous sommes bien renseigné.

mais des sujets, et leurs armes ne menacent pas le trône, mais lui serviront de soutien! Ç'a été pour moi une pénible nécessité d'accepter le commandement provisoire de l'armée, parce que moins ancien dans le service, et moins digne de cet honneur que mes collègues, je répugne à exercer le pouvoir autant peut-être qu'eux à le reconnaître. Votre Altesse et Sa Majesté peuvent désormais, et je les en supplie, abréger la durée d'une situation également pénible pour les uns et pour les autres, en convoquant au plus tôt la représentation nationale. Je le jure en l'auguste présence de Votre Altesse et des premiers de l'État rassemblés autour d'elle, je résignerai ces hautes fonctions avec plus de joie que je ne les accepte aujourd'hui.

Le vicaire général répondit : — Sa Majesté le roi, la nation et nous tous devons une grande reconnaissance à l'armée constitutionnelle et à vous, son digne chef. Le vœu public s'est manifesté clairement par la nature même du changement accompli ; le régime antérieur n'était pas approuvé par les sujets ; le trône lui-même n'était pas solide. Aujourd'hui qu'il repose sur les intérêts et la volonté de la nation, le voilà bien solidement affermi. Le roi, qui attend avec impatience le général dans ses appartements, vous fera connaître ses sentiments personnels; pour

moi, je vous exprime ici les miens : Destiné par la volonté divine à hériter de la couronne, je devais faire des intérêts de la monarchie et des peuples l'objet de mes plus sérieuses réflexions ; et depuis longtemps déjà elles m'ont amené à cette conviction, que la stabilité de l'une et la félicité des autres (autant que le permet la condition humaine) ne sauraient avoir de meilleure garantie que le gouvernement constitutionnel. Cette conviction politique s'est changée dans mon esprit, comme cela devait être chez un prince chrétien, en dogme religieux; j'en suis venu à penser, et je pense toujours, que je ne pourrais en sûreté de conscience gouverner tout un peuple par mes seules lumières et par l'action de ma seule volonté, quelque pure et bien intentionnée qu'elle soit d'ailleurs. Si donc je déclare hautement devoir à votre glorieuse entreprise le salut du royaume, la prospérité durable de ma famille et la paix de mon cœur, ma reconnaissance égalera de si grands bienfaits, et ni les vicissitudes de la fortune, ni les progrès du temps, ne pourront ni l'effacer, ni l'affaiblir.

Vous, général Pépé, calmez les inquiétudes produites par de généreux sentiments; exercez sans crainte votre suprême autorité militaire. Les généraux, vos compagnons d'armes, se sont montrés satisfaits d'une élévation justifiée par de

merveilleux événements et par votre éclatant mérite. Vos actions ont devancé la marche trop lente des années. Quant à la constitution d'Espagne, qui aujourd'hui est aussi la nôtre, je jure de la conserver intacte, et, au besoin, de la défendre au prix de mon sang!

Ce discours fut interrompu par des acclamations d'enthousiasme, et le représentant de la révolution, conduit par le duc de Calabre, passa dans l'appartement du roi qui, par suite d'une indisposition probablement calculée, était couché sur un lit de parade. Le général Pépé s'approcha, fléchit le genou et baisa la main royale; puis, s'étant relevé, adressa au roi quelques paroles respectueuses. Le roi Ferdinand répondit :

— Général, vous avez rendu un grand service à la nation ainsi qu'à moi-même; et je vous en remercie doublement, vous et les vôtres. Employez votre autorité suprême sur l'armée à terminer l'œuvre avec la sainte union qui en a signalé le commencement et qui fera tant d'honneur au peuple napolitain. J'aurais donné la constitution plus tôt, si j'avais su qu'elle pût être utile et qu'elle fût universellement désirée. Aujourd'hui je rends grâces au Dieu tout puissant qui a réservé à ma vieillesse le bonheur de faire un si grand bien à mon royaume!

Le roi fit ensuite un geste pour congédier l'assistance, et présenta sa main au général Pépé qui la baisa de nouveau, puis sortit du palais et se rendit au ministère de la guerre. La ville fut illuminée le soir de cette journée fameuse.

Quelques jours après, le 13 juillet, le roi, d'après la demande expresse des carbonari qui témoignaient généralement une grande défiance, jura sur l'Évangile, après une messe célébrée dans la chapelle du palais, en présence des ministres, des généraux et des membres de la junte, de maintenir et défendre la constitution qu'il avait donnée. Cette scène se termina d'une façon touchante : le roi, après avoir lu la formule écrite de ce serment, avait ajouté par un mouvement spontané : — Dieu tout puissant, dont le regard infini lit dans les cœurs et dans l'avenir, si je prête ce serment de mauvaise foi, ou si je dois jamais le violer, lance à l'instant même sur ma tête les foudres de ta vengeance!

Puis il baisa l'Évangile, et le même serment fut ensuite prêté par le duc de Calabre et le prince de Salerne, qui se prosternèrent aux pieds de leur père. Ferdinand les ayant bénis et relevés, les deux princes s'embrassèrent avec transport. Tous les fonctionnaires publics jurèrent ensuite fidélité à la constitution, et dès lors les carbonari se rassurèrent. Le fait accompli venait de rece-

voir dans l'opinion publique une consécration définitive.

Pépé et ses collègues espéraient n'avoir rien à redouter du dehors; ils cherchèrent immédiatement à réorganiser tous les services publics. Plusieurs provinces, entre autres la Capitanate et la Basilicate, s'étaient constituées en gouvernement particulier et sur un système fédératif; ces tentatives démocratiques s'évanouirent sans résistance devant les premières mesures des nouveaux ministres, mais elles laissèrent une impression fâcheuse, tout en fournissant aux ennemis de la révolution un texte de récriminations amères. On voulut réorganiser l'armée, et la prudence exigeait, en effet, cette mesure, car de nombreuses désertions avaient singulièrement affaibli celle qui existait. Les prétentions des troupes du camp de Monteforte, que le général Pépé avait, dans le premier moment d'enthousiasme révolutionnaire, proclamées dignes d'un double avancement, apportaient de grands obstacles à cette recomposition de l'armée devenue si nécessaire. Les autres corps avaient été singulièrement irrités et se montraient justement mécontents de se voir ainsi préférer des déserteurs.

A toutes ces difficultés vint se joindre bientôt une difficulté plus grave encore : l'insurrection de la Sicile.

La nouvelle de la révolution napolitaine était parvenue à Palerme à l'époque des fêtes de sainte Rosalie, et une agitation extrême s'était sur-le-champ manifestée dans le peuple. Le général Naselli voulut d'abord résister au torrent de l'opinion publique, mais il fut bientôt débordé par les événements. Secouer le joug de tous les pouvoirs légitimes, fouler aux pieds les lois, méconnaître l'autorité des magistrats, massacrer les soldats, brûler le drapeau royal, et enfin ouvrir les cachots et les bagnes, tel fut l'ouvrage d'un jour pour cette insurrection soudaine. Le pillage, l'incendie, vinrent compléter ces déplorables excès, et plusieurs citoyens, entre autres les princes de la Cattolica et d'Aci, furent sacrifiés aux soupçons de la multitude furieuse. Une junte souveraine fut bientôt créée. Elle se composait à peu près également de nobles et d'hommes du peuple. Le cardinal Gravina en fut nommé président.

Le gouvernement, surpris par ces nouvelles de rébellion, ne sut d'abord que résoudre. Il apercevait, en effet, autant de dangers dans la rigueur que dans l'indulgence. On se contenta, en premier lieu, d'expédier en Sicile deux édits du roi et du vicaire général pour inviter les bons citoyens à maintenir la tranquillité publique, menacer les rebelles, mais leur promettre amnistie et pardon, s'ils rentraient, sans

délai, dans l'obéissance au pouvoir légitime. Les révoltés de Palerme avaient fait entendre le cri de séparation. Tous leurs actes, toutes leurs paroles, semblaient tendre vers ce but, et, comme toutes les demi-mesures, l'envoi des deux édits ne contenta personne. Les Napolitains accusèrent de modération la junte et les ministres. On alla même jusqu'à demander la mise en jugement des généraux Naselli et Church, officier anglais au service de Naples et commandant militaire de la Sicile.

Cependant de nouveaux embarras surgissaient à chaque instant : le prince Cariati, envoyé auprès de la cour de Vienne en qualité d'ambassadeur extraordinaire, revint promptement à Naples apportant la nouvelle du mauvais accueil qu'il avait reçu et de l'attitude hostile que prenait la cour impériale.

Toutes les pensées du gouvernement durent donc forcément se tourner vers la recomposition de l'armée. On voulait avoir cinquante mille hommes sous les drapeaux, ce qui exigeait un recrutement de vingt-huit mille nouveaux soldats. Mais, comme les résultats de la conscription étaient trop lents dans des circonstances semblables, les anciens soldats qui avaient reçu leur congé, furent appelés à défendre la patrie en s'enrôlant volontairement pour six mois. On es-

pérait, grâce à cet appel patriotique, trouver quelques ressources momentanées, et on obtint un résultat qui dépassait toutes les espérances. Les volontaires se présentèrent en si grand nombre, qu'on fut obligé d'en remercier beaucoup, et le chiffre de l'armée régulière s'éleva bientôt à cinquante-deux mille hommes. On fortifia quelques points sur les frontières; les murailles de Civitella, Pescara, Gaëte et Capoue, furent promptement relevées; on traça deux camps à Mignano et à Aquila; enfin, on transforma en forteresses éventuelles les places de Chieti, Ariano et Monte-Cassino.

Outre l'armée régulière et pour appuyer ses opérations ou former la réserve, des milices furent organisées; on inscrivit sur les rôles tous les hommes en état de porter les armes. Les jeunes gens durent marcher avec l'armée; les hommes d'un âge mûr, défendre la province; et les vieillards, leurs villes ou leurs bourgades. L'effectif de ces trois divisions était de deux cent mille hommes.

La révolution de Palerme s'était rapidement propagée dans toute la Sicile. Elle prenait chaque jour des forces nouvelles; car Syracuse et Messine n'avaient pas tardé à suivre le contagieux exemple de la capitale. La junte suprême de Palerme s'empressa d'envoyer des ambassadeurs à

Naples, pour traiter avec le gouvernement de puissance à puissance. Ces envoyés, tout en demandant la paix, voulaient obtenir, par la voie des négociations, l'accomplissement des vœux de la révolte, c'est-à-dire la séparation du gouvernement sicilien du gouvernement napolitain. Mais les deux pays, unis ensemble comme États confédérés, auraient eu la même constitution et le même roi.

Avant de donner aux envoyés siciliens une réponse officielle et catégorique, le vicaire général réunit le conseil des ministres. C'était, en effet, chose bien grave qu'une lutte sérieuse entre Naples et la Sicile. Aussi, après une discussion des plus vives, les conclusions furent-elles équivoques et douteuses. Les ministres ne donnèrent donc à la députation de Palerme que des réponses tellement vagues, qu'elles ne présentaient franchement ni un consentement ni un refus. La junte de Palerme s'irrita d'un résultat semblable, et, dans l'orgueil de sa souveraineté passagère, disposa tout pour résister par la force des armes aux prétentions de la junte napolitaine, qui, de son côté, excita le roi Ferdinand à faire prompte et sévère justice. On prépara une expédition de neuf mille hommes d'infanterie, cinq cents chevaux, un vaisseau de ligne, deux frégates et plusieurs autres petits bâtiments de guerre. Le

général Florestan Pépé, qu'il ne faut pas confondre avec Guillaume Pépé, son frère, fut chargé par le ministère du commandement supérieur de l'expédition.

L'armée expéditionnaire aborda les côtes de Sicile vers la fin du mois d'août 1820. Deux mille hommes d'infanterie sous les ordres du colonel Costa furent envoyés dans l'intérieur du pays, afin de faire rentrer dans le devoir les localités qui avaient embrassé la cause de la révolte et contenir celles dont la fidélité commençait à s'ébranler. Quant au général en chef, il se dirigea sur Palerme à la tête de dix mille soldats. Plusieurs engagements se succédèrent entre les insurgés siciliens et les troupes napolitaines, et ces dernières, quoique bien inférieures en nombre, remportèrent l'avantage dans toutes les rencontres. Bientôt le général Florestan Pépé eut resserré la révolution dans Palerme et occupé avec son armée les hauteurs qui dominent cette ville. Vainement les Siciliens essayèrent-ils, à trois reprises différentes, de le déloger de cette position; ces efforts ne furent pas couronnés de succès, et les Palermitains durent promptement renoncer à l'espoir de faire triompher la cause de l'insurrection. La junte de gouvernement était alors présidée par le prince Paternò, appartenant à la plus haute aristocratie de l'île, et qui, quoique octogénaire,

n'en avait pas moins conservé toutes les vivacités d'un esprit peu ordinaire. Le prince, voyant les principaux chefs de l'insurrection redouter les vengeances de la populace et aspirer au rétablissement de la paix, convoqua une assemblée de la multitude sur la grande place de Palerme, et lui dit :

— Palermitains, l'ennemi est à nos portes; nous en sommes réduits à implorer sa pitié pour avoir de l'eau, et nos provisions de vivres sont épuisées. S'il nous reste encore une étincelle de courage, il nous faut recourir à quelque parti extrême. L'ennemi nous propose la paix; mais, puisqu'il nous l'offre, puisqu'il la veut, c'est un motif pour la rejeter. J'ai pris un jour de délai avant de répondre, afin de pouvoir délibérer avec vous sur l'état de nos affaires. Je vous propose de rassembler tous les jeunes gens de la ville; d'en former un bataillon; de sortir demain dans la campagne; d'attaquer et d'envelopper l'ennemi. Le courage, le désespoir, la nécessité suppléent à tout. Moi-même, et malgré mon grand âge, je serai avec vous; demain, à la pointe du jour, réunissons-nous armés sur cette place, et si Dieu et les saints vous ont inspiré la résolution de combattre, nous sortirons guidés par nos célestes protecteurs et nous livrerons la bataille!

La foule applaudit à ces paroles, et l'adroit

vieillard s'éloigna sans attendre de réponse. Il savait bien que la nuit et la réflexion calmeraient ces passions belliqueuses, et, par une ruse antique, il avait voulu éviter à Palerme les horreurs d'un assaut. Les choses se passèrent, en effet, comme il l'avait prévu. Les gémissements des mères et des sœurs ne cessèrent dans l'intérieur des familles que lorsque les jeunes gens eurent juré de proclamer le lendemain l'urgence des mesures pacifiques, et quand, à l'heure indiquée, la place se couvrit de peuple, quand on vit arriver le prince Paternò en grand uniforme, un cri universel partit des rangs de la foule pour demander la paix.

Alors le prince réclama le silence et fit comprendre la nécessité de choisir promptement, pour traiter de la paix, des négociateurs habiles, jouissant entièrement de la confiance du peuple.

La foule l'ayant interrompu en criant: « Le prince Paternò! le prince Paternò! — Je ne pourrais pas, répondit-il, après avoir conseillé la guerre, négocier convenablement un traité de paix. » Mais les cris redoublèrent, et alors le prince fit entendre qu'il acceptait la mission qu'on voulait lui attribuer; toutefois il exprima le désir de se voir adjoindre d'autres plénipotentiaires. Trois autres négociateurs durent en effet l'assister dans cette œuvre décisive, et les quatre délégués firent an-

noncer au général Pépé qu'ils allaient se rendre auprès de lui, nouvelle qui lui parut d'autant plus agréable, que les montagnards, prenant parti pour Palerme à la vue de l'inaction des Napolitains, étaient sur le point de descendre dans la plaine pour attaquer le camp des assiégeants, et opérer ainsi une très-sérieuse diversion.

Le général Florestan Pépé accueillit donc très-honorablement les envoyés de Palerme, qui demandèrent à traiter à bord du navire anglais *the Racer*, mouillé alors dans le port, ce qui fut immédiatement accordé; les consuls d'Autriche et d'Angleterre devaient servir de témoins dans cette négociation qui aboutit à une convention dont voici le texte :

« S. Exc. le lieutenant général Pépé, commandant les armées en Sicile, et S. Exc. le prince de釋Paternò, pour assurer et pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans la ville de Palerme et les pays qui en ont embrassé la cause, sont convenus des articles suivants :

1° Les troupes prendront leurs quartiers hors de la ville, là où S. Exc. le lieutenant général commandant croira le plus convenable. Tous les forts et batteries leur seront consignés ;

2° La majorité des votes des Siciliens, légalement convoqués, décidera de l'unité ou de la sépa-

ration de la représentation générale du royaume des Deux-Siciles;

3° La constitution d'Espagne de 1812, confirmée par S. M. catholique en 1820, est adoptée en Sicile, sauf les modifications que pourra adopter le parlement unique ou séparé, pour le bien public;

4° Chaque commune nommera un député dans le seul objet, et non pour aucun autre, de faire connaître le vœu public sur la réunion ou la division des parlements du royaume;

5° S. A. R. le prince vicaire général désignera le lieu où devront se réunir les susdits députés;

6° Tous les prisonniers appartenant à l'armée napolitaine dans Palerme seront rendus sur-le-champ à ladite armée, quels que soient d'ailleurs leurs grades et leur nationalité;

7° Le parlement unique ou séparé a seul le droit de faire ou d'abroger les lois; tant qu'il ne sera pas convoqué, les anciennes lois seront observées, tant dans cette capitale que dans le reste de l'île.

S. A. R. sera même priée de vouloir bien les modifier dans l'intérêt du peuple avant la réunion du premier parlement;

8° Les armes du roi et ses effigies seront replacées;

9° Un parfait oubli couvrira le passé, même

pour toutes les communes et toutes les personnes qui ont pris part aux événements pour lesquels l'oubli susdit a été prononcé. En conséquence de quoi les membres composant les députations, qui se trouveraient hors de l'île, seront libres d'y retourner s'ils le veulent;

10° Une junte, choisie parmi les plus honnêtes citoyens, gouvernera Palerme provisoirement, jusqu'à ce que S. A. R. ait donné ses souveraines résolutions; elle sera présidée par M. le prince Paternò. Le commandant des armées pourra en faire partie. »

Après la signature du traité, deux bataillons de troupes napolitaines entrèrent dans Palerme, précédés par le prince Paternò; les forts ouverts et sans défense reçurent aussitôt des garnisons napolitaines. On délivra les prisonniers; on désarma la populace, et les troupes du général Pépé demeurèrent campées hors des murs. Quatre-vingts jours avaient suffi pour triompher de l'insurrection sicilienne.

Cependant, dès que la convention eut été publiée à Naples, on vit que les conditions de la paix accordées à la ville insurgée étaient précisément celles que le gouvernement avaient refusées aux instances de ses envoyés avant le commencement de la guerre. Le mécontentement public

s'exprima avec la plus grande véhémence; des rassemblements parcoururent les rues de la capitale en faisant entendre le cri de trahison, et le duc de Calabre, effrayé par ces manifestations populaires, condamna lui-même le traité. Le ministre Zurlo, qui avait rédigé les instructions de Florestan Pépé, crut alors devoir s'adresser au parlement pour prouver que le général n'avait pris conseil que de lui-même dans cette affaire. Après une discussion des plus animées on décréta l'annulation de la convention de Palerme, et Florestan Pépé, révoqué de son commandement, dans lequel il avait cependant montré autant d'habileté que de courage, se vit remplacer en Sicile par le général Colletta, homme d'une incontestable capacité, et qui, par des mesures sages, mais énergiques, eut promptement effacé toutes les traces de la dernière révolte.

VI.

RÉUNION DU PARLEMENT. — ATTITUDE DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE NAPOLITAINE. — LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES. — RAPPORTS DU GOUVERNEMENT NAPOLITAIN AVEC ELLES. — LA MÉDIATION DE LA FRANCE EST REPOUSSÉE. — LES SOUVERAINS ALLIÉS INVITENT LE ROI FERDINAND A SE RENDRE A LAYBACH. — MESSAGE DU ROI AU PARLEMENT. — DISCUSSION ORAGEUSE. — DEUXIÈME MESSAGE. — DÉPART DU ROI POUR LAYBACH.

Le parlement napolitain se réunit, pour la troisième fois, le 1er octobre 1820. Les élections, généralement peu disputées, s'étaient faites, à part quelques rares exceptions, dans l'esprit de la révolution et du carbonarisme. Quelques colléges électoraux avaient témoigné une grande répulsion pour la noblesse ancienne; et dans leur ingratitude ou leur complet oubli de l'histoire nationale, l'avaient par de coupables violences empêchée d'exercer son droit de suffrage. Sur soixante-douze députés composant la représentation napolitaine, il y avait dix ecclésiastiques, huit professeurs des sciences, onze magistrats, neuf docteurs en droit, deux fonctionnaires publics, trois négociants, cinq militaires, vingt-quatre propriétaires et seulement deux

gentilshommes. Tandis que sur les vingt-quatre représentants qui, plus tard, furent nommés par la Sicile, huit appartenaient à la noblesse, six au clergé et dix autres à toutes les classes de la société.

On avait désigné la salle Saint-Sébastien pour servir de local aux séances parlementaires. Mais on craignit que pour la cérémonie de l'ouverture de la session cette salle ne fût pas assez vaste, et on disposa en conséquence la grande église du Saint-Esprit. Quoique depuis la révolution du 7 juillet le roi n'eût pris aucune part ostensible aux affaires, il se décida pourtant à ouvrir la session en personne.

Le 1er octobre, Ferdinand, précédé de tous les princes et princesses de sa maison, et accompagné du duc de Calabre, vicaire général, sortit du palais en grande pompe et parcourut dans toute sa longueur la rue de Tolède, qu'une foule immense avait envahie depuis le matin. De bruyantes acclamations et des cris d'enthousiasme éclataient à chaque pas que faisait le cortége; et ce fut au milieu de l'ivresse générale qu'il arriva dans l'église où se trouvaient encore autant de spectateurs officiels que la vaste basilique en pouvait contenir.

Le roi, après avoir salué l'autel, se tourna vers le public en le saluant aussi et prit place sur le

trône. Le vicaire général occupait à gauche un siége moins élevé, tandis que les grands de la cour et le général Guillaume Pépé se tenaient debout autour de lui. Le chevalier Galdi, président du parlement, et le plus âgé des secrétaires élus s'approchèrent du trône, le premier tenant à la main le livre des Évangiles, et l'autre une copie de la formule du serment royal. Ferdinand se leva, prit le papier, posa la main sur le livre sacré et prononça le serment à haute voix. Des acclamations y répondirent; et alors commença le discours du président Galdi, pendant lequel on vit le roi donner à plusieurs reprises des signes d'assentiment. Ensuite le vicaire général se levant, prit respectueusement des mains de son père un papier qu'il lut à l'assemblée. A travers les expressions de bonté et de zèle pour le bien de la patrie qui caractérisaient ce discours, on voyait percer la contrainte de la situation du roi qui insistait sur la nécessité de ne pas affaiblir les prérogatives constitutionnelles de la royauté, et faisait l'énumération des réformes qu'il croyait nécessaires dans le but d'améliorer la constitution elle-même. Puis le général Guillaume Pépé résigna publiquement le commandement en chef de l'armée, espèce de dictature militaire qu'il n'avait acceptée, disait-il, que par dévouement à la nation et à la dynastie, mais qui devait cesser à

l'inauguration du régime constitutionnel. Le roi lui fit une réponse flatteuse ; puis, après avoir déclaré ouvert le parlement national pour l'année 1820, il se retira au milieu des acclamations et des vivats.

A la convocation du parlement expiraient naturellement les pouvoirs de la junte. Dès les premiers jours de la session, les ministres déposèrent successivement sur le bureau de l'assemblée les rapports relatifs à la situation actuelle des affaires du royaume. Celui du duc de Campochiaro, ministre des affaires étrangères, indiquait que toutes les grandes puissances avaient refusé de reconnaître les changements opérés à Naples, et ne donnait qu'une faible espérance de les y amener. Les conclusions de ce document étaient donc fort alarmantes pour l'avenir; mais les députés, généralement étrangers aux affaires, ne s'en préoccupèrent d'abord que très-légèrement. En revanche, on proposait chaque jour dans l'assemblée des innovations puériles et sans portée, telles qu'un changement dans le nom des provinces auxquelles on substitua des dénominations antiques. Il y eut la province des Marses, celle des Samnites, des Hirpins, etc., etc., comme si le peuple napolitain eût rougi de son état présent et cherché à se retremper dans les souvenirs de son passé. Ce goût pour les innovations fut du reste poussé jusqu'au ridi-

cule et à l'extrême. On prétendait changer tout le système gouvernemental, « parce que les institutions de l'esclavage ne conviennent pas à un peuple libre. » Souvent, dans cette pratique d'une liberté nouvelle, la franchise du langage dégénérait, faute d'habitude, en attaques outrageantes pour les personnes, et le public, aussi neuf que la représentation elle-même à cette liberté de la tribune, ne comprenait rien aux scènes quelquefois étranges qu'elle produisait, et se laissait aller peu à peu à en mépriser les acteurs. Les absolutistes taxaient le parlement de démagogie; les exaltés criaient au servilisme, et, dans les discussions du parlement, on votait sous l'influence de la crainte, parce que le carbonarisme dominait en secret et qu'aucun député n'osait en attaquer hautement les folles pensées.

Cependant les relations du gouvernement napolitain avec les puissances étrangères devenaient de jour en jour moins rassurantes; la Russie, l'Autriche, la Prusse, lui étaient décidément hostiles. La France ne l'avait pas reconnu. L'Angleterre se taisait, et les puissances de second ordre semblaient, tout en demeurant dans de bons termes, attendre l'impulsion qui allait être donnée à l'Europe par le congrès de Troppau. Les souverains, adversaires de la révolution napolitaine, allaient, en effet, se rendre dans cette

ville pour y délibérer sur les affaires de Naples; mais leur aversion était secrètement modérée par les prudentes considérations de la politique, car, au milieu de la fermentation des esprits en Europe, le premier coup de canon tiré au nom de l'absolutisme pouvait créer d'incalculables dangers.

Les princes de Castelcicala et Ruffo, ambassadeurs des Deux-Siciles, le premier à Paris et le second à Vienne, avaient refusé de prêter serment à la monarchie constitutionnelle. Dans les premiers jours d'août, le duc de Serra Capriola fut dépêché vers l'empereur d'Autriche, avec des lettres confidentielles du roi et du prince vicaire général. Il portait au prince Ruffo l'ordre de venir à Naples rendre compte de sa conduite; mais cette mission n'eut pas un meilleur succès que celle du prince de Cariati. Le ministre autrichien se refusa à présenter le duc de Serra Capriola à l'Empereur; mais il se chargea de lui remettre les lettres du roi et du prince héréditaire. Il témoigna, au sujet des événements de Naples, les mêmes préventions qu'il avait montrées au prince de Cariati. De son côté, Ruffo, persistant dans sa désobéissance aux ordres qu'on lui avait signifiés, fut destitué.

Le duc del Gallo, qui devait le remplacer, et dont la nomination avait été annoncée par M. de

Serra Capriola, dut, à peine arrivé à Klagenfurth, y arrêter sa marche par ordre du cabinet autrichien. Il se plaignit au prince de Metternich d'une mesure si étrange, et il obtint cette réponse: « Que l'Empereur, son maître, était dans l'impossibilité de le recevoir; qu'en agissant différemment, il paraîtrait renoncer aux principes qui lui servaient de règle; qu'à la suite d'une subversion qui détruisait de fond en comble l'édifice social, menaçait la sûreté des trônes, compromettait l'existence des anciennes institutions et le repos des peuples, S. M. l'empereur, quels que fussent les liens d'affection qui l'attachaient au roi et à sa famille, ne pouvait méconnaître ces mêmes principes, et agir d'une manière contradictoire. » D'après cette notification, l'ambassadeur quitta les États autrichiens et se retira à Bologne.

Le prince Cimitile, chargé d'une mission extraordinaire à Saint-Pétersbourg, vit aussi à Vienne le prince de Metternich, et, dans les conférences qu'il eut avec ce ministre, il en reçut à peu près les mêmes explications que ses devanciers.

C'est à Vienne aussi que le prince Cimitile apprit du ministre russe auprès de cette cour, que, l'empereur Alexandre ne l'admettrait pas comme envoyé du nouveau gouvernement. Ce ministre lui écrivit: « Que son souverain, étant intimement uni à ses augustes alliés, par des traités

et par les plus indissolubles nœuds, toute démarche de sa part, qui semblerait une espèce d'initiative, paraîtrait une déviation de ses principes, surtout relativement aux affaires actuelles du royaume de Naples, qui réclamaient l'intervention de tous les chefs de l'ordre européen. » Le ministère autrichien força bientôt le prince Cimitile à quitter les États de l'Empereur, et à se retirer à Bologne.

Il n'y avait donc plus à en douter, les grandes puissances européennes avaient d'avance adopté un plan de conduite pour agir de concert dans la question napolitaine.

Une tentative de médiation fut faite par la France dans ces circonstances si graves et si pénibles pour les Bourbons de Naples; mais la faction des carbonari, à laquelle Guillaume Pépé semblait s'être donné tout entier, s'agitait alors avec une violence extrême, ne respirait plus que la guerre, et proclamait qu'une paix qui ferait quelques concessions à l'Europe, serait tout à la fois une honte et un malheur pour la patrie. Il résulta tout naturellement de cette malheureuse disposition des esprits, que la médiation de la France fut repoussée. La guerre contre les souverains alliés devint dès lors inévitable, et le roi Ferdinand, justement effrayé des mouvements révolutionnaires qui se produisaient chaque jour

dans sa capitale, résolut de sortir du royaume. Il en écrivit secrètement aux souverains réunis à Troppau pour leur demander tout à la fois leurs conseils et leur appui.

La réponse des souverains ne se fit pas attendre : ils se bornaient à dire au roi de Naples que, pour le plus prompt et meilleur arrangement des affaires de son royaume, ils l'invitaient à se rendre au congrès qui se tiendrait prochainement à Laybach ; mais la constitution napolitaine ne permettait pas au chef de l'État de passer les frontières sans l'autorisation du parlement ; il était douteux que cette autorisation fût accordée, et d'un autre côté, si le roi partait sans l'avoir obtenue, on redoutait que ce départ ne ressemblât à une fuite. On décida toutefois que les lettres des souverains seraient communiquées au parlement ainsi qu'un message du roi, qui indiquerait simplement et nettement ses volontés.

On chercha d'abord à sonder la disposition de la majorité parlementaire, et deux membres du cabinet, Ricciardi et le chevalier Tommasi, parvinrent à conquérir une quarantaine de voix. Mais le carbonarisme, inquiet des conséquences que pouvait avoir le voyage du roi relativement au maintien de la constitution des cortès, décréta qu'il fallait à tout prix s'opposer au départ de Ferdinand et organisa promptement une agitation tumultueuse

qui passa rapidement de la rue dans le parlement.

Le 7 décembre 1820, le duc de Campochiaro, ministre des affaires étrangères, vint présenter à l'assemblée les lettres des souverains ainsi que le message royal. Il déposa ces papiers entre les mains du président, demanda au nom du roi une prompte réponse, attendu que les souverains ne devaient plus séjourner que peu de temps à Troppau, puis se retira accompagné de ses collègues.

Tant que les ministres étaient restés dans la salle, le peuple, qui se pressait aux portes, et les carbonari, qui encombraient les tribunes, avaient gardé un morne silence; mais à peine furent-ils sortis, que, de tous côtés, on cria tumultueusement : « La constitution d'Espagne ou la mort! » Ce désordre et ces vociférations empêchèrent la discussion, qui dut être remise au jour suivant.

Pendant que ces déplorables scènes se produisaient dans le sein de l'assemblée, la terreur et le tumulte régnaient dans la ville. Les postes furent doublés et des pièces d'artillerie braquées autour du palais. La populace courait par les rues en criant toujours : « La constitution d'Espagne ou la mort! » Une foule de miliciens provinciaux en armes, venus avec une incroyable célérité des provinces d'Avellino et de Salerne, inondaient la ville et, se joignant aux lazzaroni, la parcou-

raient en tout sens. La nuit se passa pour les hommes du gouvernement, comme pour la bourgeoisie paisible, dans d'inexprimables angoisses.

Le lendemain, 8 décembre, et quoique ce fût jour de fête (la Conception), le parlement s'assembla. Les députés traversaient les flots de la multitude en se rendant du vestibule à la salle des séances, et à mesure qu'ils passaient, les carbonari, leur montrant un poignard, menaçaient de mort ceux qui n'obéiraient pas à leur intimation de la veille. Ce fut sous ces tristes auspices que s'ouvrit la discussion du message royal.

Cette discussion fut des plus orageuses; des reproches très-vifs furent adressés aux ministres Carascosa, Zurlo et Campochiaro; le député Borrelli démontra dans un long discours que le parlement tenant son existence des cortès, et les députés lui devant leur titre, on ne pouvait porter atteinte au pacte constitutionnel sans violer tout à la fois le mandat donné par les populations, l'autorité des lois et la religion des serments. Toutefois Borrelli approuvait le voyage du roi, et fit remarquer combien il serait utile d'avoir au congrès de Laybach un monarque pour défenseur des droits de la révolution napolitaine.

Ce discours avait fait une assez vive impression sur l'assemblée; plusieurs députés parlèrent en-

suite dans le même sens, et il fut décidé qu'on repousserait toute constitution autre que celle en vigueur, mais qu'on accorderait au roi la permission de se rendre au congrès, pourvu qu'il prêtât un nouveau serment à la constitution des cortès et s'engageât à la défendre auprès des souverains alliés. Du reste, avant que cette décision fût connue, le roi, épouvanté de l'exaltation générale des esprits et dominé par une seule pensée, celle de fuir promptement le théâtre des scènes tumultueuses et révolutionnaires dont il était le triste spectateur, avait écrit un nouveau message dans lequel il jurait de maintenir la constitution espagnole et allait même au delà de toutes les espérances, en déclarant que, s'il ne réussissait pas auprès des souverains à faire respecter les droits de son peuple et de sa couronne, il reviendrait aussitôt à Naples pour les défendre à la tête de son armée.

La coïncidence de ces nouvelles explications et de la décision adoptée par le parlement fit cesser le tumulte populaire en rassurant les esprits et en éloignant les soupçons. L'assemblée rendit aussitôt un décret qui accordait au roi la faculté d'obtempérer au désir des souverains, et qui déférait pendant l'absence de Ferdinand l'autorité royale au duc de Calabre, non plus avec le titre de vicaire général, mais sous celui de régent du royaume, aux termes du titre IV de la constitu-

tion. Le roi avait demandé qu'on le fît accompagner par quatre députés qui pussent l'éclairer de leurs conseils et rendre témoignage de la loyauté de ses démarches. L'adresse du parlement, après avoir rappelé à plusieurs reprises la sainteté des serments prêtés, déclinait la demande des quatre députés, en disant au roi que sa sagesse n'avait pas besoin de conseil ni sa loyauté de témoin.

Cette adresse fut présentée au roi par une députation de vingt-quatre membres du parlement. Le député Borrelliporta la parole. Le roi répondit qu'il se rendait au congrès pour y tenir ses serments, et qu'il espérait que Dieu voudrait bien lui donner la force nécessaire pour accomplir ses loyales intentions. Ferdinand était de bonne foi en prononçant ces paroles, et une lettre confidentielle qu'il adressait à cette époque au duc de Calabre, ne peut laisser aucun doute historique à cet égard.

Le 14 décembre 1820, le roi s'embarquait à bord du vaisseau de ligne anglais *le Vengeur*, commandé par ce même capitaine Maitland qui avait conduit Napoléon à Sainte-Hélène. Il n'emmenait avec lui que la duchesse de Florida, sa seconde femme, le ministre de sa maison, un gentilhomme de la chambre et quelques serviteurs. Le duc del Gallo, nommé récemment mi-

nistre des affaires étrangères, devait aller l'attendre à Florence.

A peine *le Vengeur* eut-il gagné le large, au bruit des salves d'artillerie des bâtiments et des forts, que, dans l'obscurité de la nuit, il aborda une frégate anglaise. Le choc fut si violent que la frégate fut obligée de venir à Naples pour réparer ses avaries, tandis que le vaisseau de ligne se voyait, de son côté, contraint de jeter l'ancre devant Baïa. On fut très-ému à Naples du danger que le roi avait couru; la famille royale se rendit auprès de lui. Le parlement, le corps municipal et l'armée s'empressèrent également de lui envoyer des députations. Enfin, au bout de deux jours, le vaisseau réparé mit à la voile et, favorisé par un temps propice, il arriva le 19 en vue de Livourne. Le roi se rendit immédiatement à Florence.

VII.

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ITALIE. — LETTRE DU ROI AU PRINCE RÉGENT. — NOTIFICATION DES AMBASSADEURS ÉTRANGERS. — CONVOCATION D'UN PARLEMENT EXTRAORDINAIRE. — IL DÉCLARE LA GUERRE. — ORGANISATION DE L'ARMÉE. — PLANS DE DÉFENSE. — MOUVEMENTS DES AUTRICHIENS. — DISPOSITIONS DE L'ARMÉE NAPOLITAINE. — LE GÉNÉRAL PÉPÉ VEUT PRENDRE L'OFFENSIVE. — AFFAIRE DE RIETI. — DÉSASTRES DES NAPOLITAINS. — LES AUTRICHIENS ENTRENT A NAPLES.

Une fermentation intérieure semblait agiter toute l'Italie, grâce à l'activité révolutionnaire des carbonari. Les États romains, la Toscane, le Piémont et jusqu'au royaume Lombardo-Vénitien, n'attendaient, pour se soulever, que l'apparition d'un drapeau tricolore ou un appel du gouvernement napolitain à l'indépendance italienne. Il s'opérait, surtout à l'extrémité occidentale de la péninsule, un mouvement des plus dangereux qui menaçait l'Italie d'une conflagration universelle. Les haines nationales contre l'Autriche, plus encore que le désir des innovations politiques, s'étaient emparées de tous les esprits, et les proclamations libérales, répandues à profu-

sion, entretenaient dans les masses une irritation féconde en désordres.

A Rome, le gouvernement pontifical, effrayé par les démonstrations du carbonarisme, avait encouragé le pape à lancer une bulle contre cette secte comme tendant à corrompre la morale, à inspirer le mépris pour les mystères de la religion et à détruire la puissance des rois. En même temps il agitait sérieusement la question de savoir s'il ne ferait pas occuper le château Saint-Ange par une garnison autrichienne. Le triomphe que la révolution venait d'obtenir dans le royaume de Naples épouvantait également les gouvernements de Toscane, de Parme, de Lucques et de Modène; mais deux escadres française et anglaise louvoyaient en vue des côtes d'Italie, et, sur ses frontières, une armée de quatre-vingt mille Autrichiens n'attendait qu'un signal pour entrer en campagne. Tel était l'ensemble de la situation.

Cependant le roi Ferdinand arrivait à Laybach et y était reçu par les souverains avec les honneurs et les égards dus non moins à son âge qu'à son rang; mais le duc del Gallo, ministre des affaires étrangères, n'y avait pas été admis, parce que c'eût été, disait-on, reconnaître le nouvel ordre de choses dont il était le défenseur obligé. Le duc, qui s'était arrêté à Gorizia, ne fut donc appelé à Laybach que pour y entendre l'énoncé des déci-

sions, désormais irrévocables, que les puissances faisaient passer à leurs ministres, et qu'elles étaient prêtes à soutenir par les armes. Partant immédiatement pour Naples, d'après les ordres du roi Ferdinand, le duc del Gallo rapporta de vive voix tout ce qu'il avait entendu à Laybach, et remit au prince régent une lettre dans laquelle le roi s'exprimait ainsi :

« Mon très-cher fils, vous connaissez les sentiments qui m'animent pour la félicité de mes peuples, et les motifs qui m'ont fait entreprendre, à mon âge, et dans une saison rigoureuse, un aussi long et si pénible voyage. J'ai reconnu que notre pays était menacé de nouveaux désastres, et j'ai cru dès lors qu'aucune considération ne devait m'empêcher de faire une tentative qui m'était dictée par les devoirs les plus sacrés.

« Dès mes premières conférences avec les souverains, et par suite des communications qui me furent faites des délibérations qui ont eu lieu entre les représentants des cabinets réunis à Troppau, il ne m'est plus resté aucun doute sur la manière dont les puissances envisageaient les événements qui ont eu lieu à Naples, depuis le 2 juillet jusqu'à ce jour. Je les ai trouvées déterminées à ne pas reconnaître l'état de choses résultant de ces événements, et à combattre de toutes leurs forces, après avoir employé les voies

de la persuasion, les principes qu'elles regardent comme incompatibles avec la tranquillité de mon royaume et la sûreté des États voisins.

« Telle est la déclaration que les souverains et les plénipotentiaires respectifs m'ont faite, et à laquelle rien ne peut les faire renoncer. Il est au-dessus de mon pouvoir, et je crois même d'aucune possibilité humaine, d'obtenir un autre résultat. Il n'y a donc aucune incertitude sur l'alternative dans laquelle nous sommes, ni sur l'unique moyen qui nous reste pour préserver mon royaume du fléau de la guerre.

« Dans le cas où les conditions sur lesquelles les souverains insistent seraient acceptées, les mesures qui en seront les conséquences ne pourront être réglées sans mon intervention. Je dois cependant vous avertir que les monarques exigent quelques garanties, jugées momentanément indispensables pour assurer la tranquillité des États voisins.

« Quant au système qui doit succéder à l'état de choses actuel, les souverains m'ont fait connaître le point de vue général sous lequel cette question doit être envisagée; ils considèrent comme un objet de la plus haute importance pour la sûreté et la tranquillité des États voisins de mon royaume, et par conséquent de l'Europe entière, les mesures que j'adopterai pour donner à mon gouvernement la stabilité dont il a besoin, sans vouloir

restreindre ma liberté dans les bornes de cette mesure.

« Ils désirent sincèrement qu'environné des hommes les plus probes et les plus sages parmi mes sujets, je les consulte sur les vrais intérêts de mes peuples, sans perdre de vue ce qu'exige en même temps le maintien de la paix générale; ils veulent qu'il résulte de ma sollicitude et de mes efforts un système de gouvernement qui garantisse pour toujours à mes États le repos et le bonheur, répande la sécurité au sein des autres États d'Italie, et fasse disparaître tous les motifs d'inquiétude que les derniers événements de notre pays leur ont causés.

« Je désire, mon très-cher fils, que vous donniez à la présente lettre toute la publicité qu'elle doit avoir, afin que personne ne puisse ignorer la situation périlleuse dans laquelle nous nous trouvons; si cette lettre produit l'effet que je me permets d'attendre, tant de la pureté de mes paternelles intentions que de ma confiance dans vos lumières et la loyauté de mes peuples, vous maintiendrez l'ordre public, afin que je puisse faire connaître ma volonté d'une manière plus explicite pour la réorganisation de l'administration. »

Les ambassadeurs d'Autriche, de Russie et de Prusse n'attendaient que le retour du duc del

Gallo à Naples pour notifier au prince régent les déclarations du congrès. Le duc de Calabre répondit à cette communication, qu'il consulterait le parlement. Le même jour le ministre de France lui déclarait que son gouvernement adhérait aux décisions du congrès de Laybach, et le ministre anglais, que la Grande-Bretagne resterait neutre dans le conflit qui allait nécessairement se produire. Le régent convoqua aussitôt un parlement extraordinaire, et quatre jours après il en ouvrait la session.

Le prince fit d'abord connaître sommairement à l'assemblée la résolution du congrès. Il recommanda une conduite également ferme et prudente dans un péril qui paraissait aussi grave que prochain. Il promit de se conformer aux décisions du parlement, de ne pas séparer son sort de celui de la nation, et enfin de se montrer fidèle au serment qu'il avait prêté. De vifs applaudissements répondirent à cette déclaration. Le duc del Gallo, prenant ensuite la parole, lut la lettre du roi à son fils, et les notes transmises par les ministres de France et d'Angleterre ; il ne conseillait rien, mais se bornait à déclarer que le ministère était prêt à exécuter les ordres que le régent lui transmettrait en conformité des décisions du parlement. Les divers documents que le duc avait soumis à l'assemblée furent aussitôt renvoyés à

l'examen d'une commission chargée d'en faire le rapport, et le parlement se sépara, en décidant qu'il s'occuperait le lendemain de la question de la paix ou de la guerre.

Dès le point du jour la foule se pressait aux portes de la salle des séances; mais cette foule était silencieuse et sombre, car elle comprenait toute la gravité des circonstances auxquelles il lui était donné d'assister. Le premier orateur qui prit la parole dans cette séance mémorable fut le député Borrelli; ensuite Poërio, rapporteur de la commission, parut à la tribune, et après un discours dans lequel il faisait comprendre « la nécessité de résister à des prétentions désormais inconciliables avec la dignité, l'honneur et l'indépendance de la nation napolitaine, » il proposa les déclarations suivantes, qui furent immédiatement votées d'enthousiasme.

« Le parlement national déclare : 1° Qu'il n'a pas le pouvoir d'adhérer à aucune des propositions qui lui ont été communiquées de la part de LL. MM. le roi de Prusse et les empereurs de Russie et d'Autriche, propositions qui tendent à la destruction de la constitution actuelle et à l'occupation du royaume;

« 2° Qu'il regarde comme impossible d'attribuer à la libre volonté de S. M. tout acte passé ou futur qui serait contraire à ses serments confirmatifs de

cette même constitution ; et, en conséquence, il regarde S. M., au sujet de ces actes, comme constituée en état de contrainte ;

« 3° Que, durant ce même état de contrainte de S. M., le duc de Calabre, son auguste fils, continue la régence du royaume, suivant le mode fixé par le décret du 10 décembre 1820 ;

« 4° Qu'en conformité des déclarations contenues dans les articles précédents, et suivant la constitution, toutes les mesures seront prises pour sauver l'État. »

Après avoir adopté ces décisions, le parlement déclara la guerre, et cette résolution énergique fut accueillie avec un vif enthousiasme. Il fallait toutefois organiser un système de défense et s'occuper d'un plan de campagne. Le duc de Calabre convoqua promptement un conseil composé des principaux généraux de l'armée, et il leur dit que s'il était permis à une petite nation et à une petite armée d'espérer tenir tête à des forces dix fois plus considérables, et de résister aux grandes puissances de l'Europe, ce ne pouvait être que par l'union de toutes les volontés et de tous les efforts ; qu'il n'avait pas besoin de rappeler à des hommes d'honneur ce que l'honneur exigeait en cette circonstance, et que pour sa part il partagerait, ainsi que son frère le prince de Salerne, les travaux et les périls de l'avenir.

Le gouvernement napolitain comptait quarante mille hommes de troupes régulières, mais il en avait alors douze mille en Sicile ; pour augmenter ses forces, il lui fallait donc mobiliser les milices provinciales, et les assimiler à l'armée, ce qui du reste donnerait à cette guerre un caractère national. On décida que soixante-dix bataillons de milices provinciales seraient mobilisés à l'intérieur du royaume, et qu'on rappellerait quatre mille hommes de l'armée de Sicile, ainsi que le général Colletta, auquel serait confié le portefeuille de la guerre. Le général Guillaume Pépé fut nommé commandant en chef des milices civiques de tout le royaume : l'ensemble des troupes napolitaines pouvait présenter un effectif d'environ quatre-vingt-dix mille hommes.

Cependant la guerre semblait de jour en jour plus imminente, et l'armée autrichienne s'était mise en mouvement sur tous les points de sa ligne d'occupation. Le 4 février 1821, le baron de Frimont, général en chef, fit publier à son quartier général de Padoue une proclamation annonçant que l'armée, concentrée depuis un mois sur la rive gauche du Pô, allait franchir les limites du royaume Lombardo-Vénitien.

On s'occupa donc à Naples d'organiser un plan de défense : les routes, les sentiers, les vallées qui conduisent des États Romains dans les

Abruzzes furent interceptés par des ouvrages considérables. On rendit inexpugnables les défilés d'Itri ; une forteresse à Monte-Cassino, deux châteaux-forts à Pontecorvo et Mondragone, une double tête de pont sur le Garigliano, complétaient la première ligne de défense établie sur la frontière. La seconde était marquée par le cours du Volturno et de l'Ofanto, et par la ville d'Ariano, devenue une véritable forteresse. L'espace compris entre Cava et Ariano en passant par San-Severino et Avellino, devait former une troisième ligne de défense, et on avait désigné l'emplacement d'un camp aux alentours de Monte-Fusco, où l'ennemi aurait à surmonter un grand nombre d'obstacles naturels; enfin, si cette dernière ligne était forcée, l'armée se dirigerait par diverses routes vers les Calabres, et se concentrerait dans un camp retranché, d'où elle passerait ensuite en Sicile lorsque les événements l'exigeraient.

Dès que ce plan de guerre eut été adopté, des courriers furent envoyés dans toutes les directions pour porter aux troupes l'ordre du départ, et le prince régent donna aux différents chefs de l'armée et des milices civiques des instructions conçues en ces termes :

« Notre système de guerre est défensif : c'est celui qui convient à la nature de notre territoire

et à la justice de notre cause; mais comme la neutralité passive du pape et l'occupation, déjà effectuée, de ses États par l'ennemi nous donnent un égal droit de nous avancer au delà des frontières du royaume, pour nous emparer des positions les plus favorables dans notre plan de campagne, vous aurez pour les mouvements stratégiques une liberté illimitée. Vous respecterez le gouvernement du pape; vous traiterez selon les règles de la justice les populations des pays que vous occuperez; vous ne permettrez pas qu'il soit en rien attenté à la propriété des habitants; vous ferez payer les vivres au prix convenable; vous veillerez à ce que le commandement militaire qui s'établit dans une localité aussitôt après son occupation ne s'applique qu'aux forces napolitaines. Si quelques mesures du fait du souverain pontife obligeaient à changer de système, nous le déclarerions de concert avec le parlement national, et vous seriez avertis à temps de nos résolutions. »

Les troupes napolitaines partirent pour la frontière avec enthousiasme et joie. Chaque détachement qui sortait de la capitale était passé en revue par le prince régent, et la duchesse de Calabre attachait à son drapeau des franges ou des rubans tricolores, brodés par elle et par les princesses ses filles. Le mouvement belliqueux s'était géné-

ralisé ; on pourvut avec une merveilleuse rapidité aux besoins de l'équipement militaire, et les retranchements de la frontière furent en quelques jours achevés et garnis de tout le matériel destiné à les défendre.

L'armée autrichienne s'était mise en mouvement et avait, sur cinq points différents, effectué le passage du Pô. Parvenue à Bologne, elle se dirigea en deux corps principaux sur les deux routes qui conduisent dans le royaume de Naples, l'un par le grand-duché de Toscane et l'État Romain; l'autre par les Légations, les Marches et les Abruzzes. Ce dernier, commandé par le comte Walmoden, se partagea en deux divisions, dont la première marcha sur Spolette pour se mettre en communication avec le corps principal, tandis que la seconde longeait les côtes de l'Adriatique jusqu'à Ancône, qui fut occupée, et où se trouvait rassemblée une flottille impériale, sous le commandement du marquis de Paolucci. Le pape, par une déclaration en date du 8 février, avait annoncé qu'il considérait les Autrichiens comme « des troupes amies destinées à protéger l'exécution des mesures prises par les souverains pour maintenir la paix de l'Italie. » Le saint-père ajoutait : « Que si la position géographique des États pontificaux y rendait indispensable le passage des troupes étrangères, il aimait à croire qu'elles ne

mettraient aucun obstacle à l'exercice des autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, qu'elles respecteraient scrupuleusement les personnes et les propriétés de ses sujets, et que la capitale du monde catholique serait au moins exempte de ce passage. »

Et en effet les Autrichiens n'entrèrent pas dans Rome. Leurs colonnes passèrent le 28 février et le 1er mars 1821 en dehors de la porte Flaminia pour se porter sur Tivoli, Frascati et Albano. Le général en chef, baron de Frimont, arrivé à Foligno sur les frontières napolitaines, y publia une proclamation pour inviter les Napolitains à se rendre à la voix paternelle de leur souverain, déclarant qu'en franchissant les limites du royaume, aucune intention hostile ne guidait l'armée autrichienne ; qu'elle observerait la plus stricte discipline, et qu'elle ne traiterait en ennemis que ceux qui voudraient s'opposer à sa marche ; enfin qu'il ne serait levé aucune contribution de guerre, si ce n'est sur les provinces et sur les lieux qui se comporteraient contre la volonté de leur roi, contre leur propre intérêt, et que ces contributions seraient employées à indemniser les provinces tranquilles et fidèles.

Le roi Ferdinand avait, en effet, dans une déclaration royale datée du 23 février, annoncé que,

pour bien faire comprendre qu'il n'était pas en état de contrainte à Laybach, il allait reprendre la route de ses États et faire juger de ses royaux et paternels sentiments. Il ajoutait qu'il ordonnait à ses sujets, comme à ses armées de terre et de mer, de bien accueillir celle qui s'avançait vers Naples, et qui, loin d'être envoyée pour les soumettre et les châtier par une guerre inutile, était au contraire autorisée à se réunir aux armées napolitaines pour assurer la tranquillité du pays et protéger les vrais amis du bien et de la patrie.

En conséquence de cette déclaration, et après avoir désigné le général Church comme chargé de ses pouvoirs près de l'armée autrichienne, le roi de Naples quitta les souverains réunis à Laybach et reprit la route de ses États par Florence et Rome.

Le corps d'armée napolitain que commandait en chef le général Carascosa, ayant sous ses ordres les généraux Ambrosio, Arcovito, Filangieri, le duc de Rocca-Romana, commandant la cavalerie, Pedrinelli, chef de l'artillerie, et Florestan Pépé, major-général, avait sa position principale à San-Germano, couvrait la route de Rome à Naples, s'appuyant à gauche sur Gaëte et à droite sur les Apennins. Le second corps, chargé de la défense des Abruzzes et confié au général Guillaume Pépé, ayant sous ses ordres les généraux Valetti,

Verdinosi et Russo, avait à défendre un pays coupé et fortifié par la nature. Son quartier général était à Aquila.

Guillaume Pépé n'était point un homme de génie. Brave, loyal et honnête, il ne possédait aucune des qualités du rôle qu'il avait adopté, et cependant, idole d'un jour, il voulait jouer ce rôle à tout prix. Pépé fut le Mina de la révolution napolitaine; mais, au point de vue politique, le général espagnol avait plus de valeur que lui. Nous n'insisterons pas sur cette appréciation que nous voudrions rendre moins sévère; car, en cherchant la gloire, le général Pépé n'a, pendant toute sa vie, rencontré que l'infortune.

A peine était-il arrivé au quartier général d'Aquila qu'il résolut de prendre l'offensive; malgré les conseils de ses officiers, au mépris du décret du parlement qui défendait à l'armée napolitaine de commencer les hostilités, il s'avança donc avec rapidité pour attaquer Rieti, ville située sur le revers des montagnes d'Antrodoco et occupée par les troupes autrichiennes. Tomber sur les quartiers ennemis, faire quelques prisonniers et les renvoyer à Naples au début de cette guerre, telle fut vraisemblablement la pensée de Guillaume Pépé.

Dans la journée du 6 mars 1821, il dirigea deux divisions sur Antrodoco, l'une par la rive droite

et l'autre par la rive gauche du Velino. Mais, les deux chemins ne suivant pas une ligne parallèle, ces divisions restèrent séparées l'une de l'autre par un espace considérable; dans la matinée du 7, Pépé se mit à la tête de la plus forte, sans attendre l'arrivée de la seconde pour attaquer la ville de Rieti. Les Autrichiens, avertis de ce mouvement, étaient déjà sur la défensive, et voyant l'irrésolution des Napolitains, ils sortirent de la ville en trois colonnes; l'une attaqua de front les lignes napolitaines, l'autre les prit en flanc, et la troisième se tint en réserve pour appuyer au besoin un mouvement de retraite ou décider du sort de la journée. La fusillade s'engagea très-vivement; les milices de Pépé ne soutinrent pas ce premier feu : leurs rangs plièrent et les bataillons placés derrière elles ne purent pas contenir leurs mouvements désordonnés à l'aspect d'un régiment de cavalerie hongroise qui les chargeait avec impétuosité. Alors la confusion se mit partout; les milices se débandèrent et prirent la fuite, entraînant avec elles plusieurs compagnies de vieilles troupes. Vainement le général Giovanni Russo s'efforça-t-il de rallier les fuyards; il ne put que maintenir l'ennemi, à la tête d'un faible détachement de troupes de ligne, et protéger ainsi la fuite du corps d'armée qui se précipitait dans toutes les directions. Guillaume Pépé semblait

tout à coup saisi d'une terreur panique. Il ne s'arrêta dans aucune des positions qu'il aurait pu défendre, ni à Aquila, ni à Popoli, ni à Solmona, et arriva à Naples le premier de tous. Ce départ du général en chef, laissant les débris de l'armée sans commandement supérieur, aggrava singulièrement le désordre. La colonne qui devait attaquer Rieti par la gauche du Velino, voyant le désastre de l'aile droite, s'enfonça et se dispersa dans les montagnes. L'artillerie, les armes, les chariots, furent laissés ou jetés par les chemins, et les Abruzzes, entièrement évacuées, se trouvèrent bientôt sans défenseurs.

Alors se développa le plan du général en chef autrichien, et toutes ses divisions s'avancèrent à la fois à travers ce pays abandonné qu'il devait croire encore défendu. Le centre de l'armée, sous les ordres du lieutenant général de Mohr, se dirigea sur Aquila, tandis que, sur la gauche, après avoir pris à revers les gorges de Borghetto et d'Antrodoco, la division Walmoden nettoyait tout le littoral de la partie septentrionale des Abruzzes.

Dès le commencement des hostilités, le prince régent avait annoncé son départ pour l'armée et confié sa famille à la garde civique de Naples. Parti le 8 mars, accompagné du prince de Salerne, il se rendit à Capoue, et, dans la nuit du 9,

apprit par un aide de camp du général Pépé, le major Cianciulli, les désastreux événements de Rieti. Aussitôt il convoqua un conseil de guerre au quartier général de Torricella. Les personnages qui s'y réunirent dans la matinée du 10, étaient le prince Don Léopold et les généraux Carascosa, duc d'Ascoli et Fardella. Plusieurs avis furent ouverts, mais celui du général Carascosa reçut l'approbation du duc de Calabre et obtint seul les honneurs d'une discussion sérieuse. Le général, craignant que la fuite d'une armée ne fût pour l'autre un dangereux exemple, proposait de considérer la perte des Abruzzes comme certaine et irréparable, et, en conséquence, de réunir l'armée derrière le Volturno, seconde ligne de défense convenue dans le plan général de la guerre. Cette retraite de la première armée, décidée séance tenante, fut rapidement accomplie les jours suivants. On abandonna donc les ouvrages d'Itri; Gaëte ferma ses portes en se préparant à soutenir un siége; on détruisit le pont sur le Garigliano; les fortifications établies sur plusieurs points furent démolies, et les camps retranchés livrés aux flammes.

La terreur et la consternation régnaient à Naples. Le désastre de Rieti déjouait bien des ambitions, anéantissait bien des espérances. Le

prince régent, ayant reçu du général Carascosa le conseil de ne pas s'avancer davantage, et ne pouvant comprimer le soulèvement des milices, qui s'étaient révoltées en apprenant que les Autrichiens descendaient des Abruzzes sur le Garigliano, rentra à Naples où les esprits étaient dans une démoralisation complète. Un nouveau conseil de guerre fut tenu à Aversa, et le général Guillaume Pépé, encore tout ému de sa désastreuse défaite, osa s'y présenter pour demander la réorganisation et le commandement d'une armée nouvelle. Florestan Pépé, qui, à Torricella, avait proposé de mettre son frère en état d'arrestation, émettait l'avis de renvoyer la garde royale à Naples pour y maintenir l'ordre, de dissoudre le parlement et de faire acte de soumission au roi. Le prince régent ne savait à quoi se résoudre entre les périls du présent et les menaces de l'avenir; car il pouvait craindre également la colère des rois alliés et le désespoir des carbonari. On ne prit encore aucun parti; seulement le brave Florestan Pépé, qui se conduisit noblement en cette circonstance, donna sa démission; le même jour, Guillaume Pépé était destitué.

Le parlement s'assembla en comité secret; il résolut d'adresser au roi, par l'entremise du duc de Calabre, une adresse rédigée dans les termes les plus humbles, et dans laquelle la représen-

tation nationale, cherchant à justifier sa conduite pendant le cours de la révolution, s'excusait de tout ce qui était arrivé. Elle disait qu'elle avait cru agir d'après la volonté du monarque et que, dans le cas où elle se serait trompée, elle n'opposait aucune résistance à ses ordres, mais qu'elle demandait que les étrangers ne vinssent pas s'interposer entre le peuple napolitain et son chef, afin que l'on ne pût pas dire que leur concours était nécessaire pour lui inspirer l'obéissance, le dévouement et la fidélité; changement de langage assez ordinaire aux assemblées de cette espèce, produit imparfait et vicieux d'un temps révolutionnaire, audacieuses loin du danger, pusillanimes dès qu'il s'approche, rudes conseillères d'un gouvernement tranquille, mais incapables de guider l'État au milieu des orages politiques, en un mot, et pour nous servir de la juste expression d'un historien étranger, peuple dans la prospérité et populace dans le malheur.

Cette adresse du parlement, ainsi qu'une lettre écrite au roi par le duc de Calabre, furent confiées à l'adjudant général Fardella chargé de se rendre auprès du souverain comme député de la nation. Le général arriva le 17 mars à Florence et fut bien reçu par le roi Ferdinand. Toutefois, en répondant à son fils, le roi ne voulut donner aucune explication sur ses intentions ultérieures,

ni relativement à la suspension de la marche des Autrichiens, sur laquelle le général Fardella avait insisté vainement.

La garde royale napolitaine avait, dès le commencement de la guerre, déclaré par l'organe du général Selvaggi qui la commandait, qu'elle ne se battrait pas contre les Autrichiens, s'ils se présentaient comme alliés du roi. Elle conserva cette attitude durant le cours rapide des événements; deux bataillons appartenant à ce corps, qui formait la garnison de la citadelle de Capoue, entrèrent à Naples le 21 mars. Ils se répandirent dans la rue de Tolède aux cris de vive le roi! et arrachèrent de leur drapeau la cravate tricolore que les princesses y avaient attachée. Une querelle étant survenue en cet instant entre un homme du peuple et un soldat de la garde, ces deux bataillons, qui avaient été logés au Castel Nuovo, tirèrent sur la multitude et firent de nombreuses victimes. Ces sanglants excès durent rester impunis; les événements marchaient alors plus vite que la justice.

Durant les négociations, le corps d'armée du lieutenant général baron de Mohr s'avançait par le chemin de Solmona, prenant en arrière la position des Napolitains sur le Garigliano, tandis que la division Stutterheim, formant l'aile droite de l'armée autrichienne, occupait successivement

Itri, Fondi, San-Germano et Ceprano, où le colonel de Concili avait opposé quelque résistance. Carascosa, voyant ses positions tournées, s'était hâté d'opérer sa retraite sur le camp de Mugnano, où le désordre et l'insubordination avaient rompu et dispersé ses colonnes. Le 20 mars, la suspension des hostilités, réclamée par lui, fut signée, ainsi que l'occupation de Capoue et d'Aversa, par le baron d'Ambrosio, pour le gouvernement napolitain, et par le comte de Fiquelmont, pour l'Autriche. La capitulation de Naples, qui comprenait celle des places de Gaëte et de Pescara, fut signée le 23 sur les mêmes bases que celle de Capoue. Les membres du parlement, livrés à l'irrésolution et à la terreur, se réunirent une dernière fois au nombre de vingt-six, sous la présidence du député Poërio, et ce simulacre d'assemblée adopta un projet de déclaration dont la rédaction se terminait ainsi : « Les derniers désastres de l'armée napolitaine rendent impossible la translation sur un autre point du parlement, qui d'ailleurs ne pourrait être constitutionnellement en activité sans le concours du pouvoir exécutif. En annonçant cette circonstance douloureuse, nous protestons contre une telle violation du droit des gens; nous nous proposons de conserver intacts les droits de la nation et du roi; nous en appelons à la sagesse de S. A. R. et de son auguste père,

et nous remettons la cause du trône et de l'indépendance nationale entre les mains du Dieu qui régit les destinées des souverains et des peuples. »

Les députés se séparèrent ensuite et on ferma la salle de leurs séances. Guillaume Pépé et les principaux carbonari demandèrent des passe-ports pour l'Espagne, et le duc de Calabre partit avec sa famille pour la résidence de Caserte, abandonnant la ville au gouvernement provisoire nommé par une ordonnance royale, rendue le 10 mars à Florence. Ce gouvernement provisoire était présidé par le marquis de Circello.

Le 23 mars 1821 l'armée autrichienne fit son entrée dans Naples ; elle prit aussitôt possession des châteaux et des forts.

La sainte-alliance venait de remporter une nouvelle victoire sur le génie moderne des révolutions constitutionnelles.

VIII.

RÉVOLUTION DANS LE PIÉMONT. — ABDICATION DU ROI VICTOR-EMMANUEL. — LE PRINCE DE CARIGNAN EST NOMMÉ RÉGENT EN L'ABSENCE DU NOUVEAU ROI CHARLES-FÉLIX. — LA CONSTITUTION D'ESPAGNE EST PROCLAMÉE A TURIN.

La nouvelle d'une révolution en Piémont était parvenue au duc de Calabre dans la soirée du 17 mars 1821. Le prince et le chef de la police, qui seuls en avaient été informés, tinrent cette nouvelle secrète jusqu'à ce que l'occupation de Naples par l'armée autrichienne fût entièrement consommée; et, en effet, si cette révolution arrivait trop tard pour sauver le royaume des Deux-Siciles de l'invasion qui venait d'y détruire toutes les espérances constitutionnelles, une semblable nouvelle, prématurément répandue, eût inévitablement attiré sur la ville de Naples d'incalculables malheurs.

Les avantages d'une coïncidence que l'on avait certainement rêvée n'existaient donc plus, et peut-être les insurgés piémontais avaient-ils compté sur une plus longue résistance, sinon sur un triomphe complet de leurs amis napoli-

tains. Il est évident que si, aux inquiétudes que trahissaient dans l'esprit du cabinet de Vienne l'indécision et la lenteur des premiers mouvements de l'armée autrichienne, étaient venues se joindre de nouvelles appréhensions relativement au Piémont et à l'Italie septentrionale, la guerre de Naples n'eût pas été tentée, et qu'un système d'observation armée, servant à appuyer moralement des notes diplomatiques, eût remplacé l'invasion qui fut si facilement accomplie.

Les événements de Naples et le voisinage de l'armée autrichienne destinée à combattre, sur ce terrain, les idées révolutionnaires, exaltèrent au plus haut degré la jeunesse piémontaise; déjà quelques troubles occasionnés à Turin par l'apparition de plusieurs jeunes gens coiffés de casquettes rouges en forme de bonnet de la liberté, avaient, dans les premiers jours de janvier, motivé l'intervention de la force armée. Quelques étudiants furent arrêtés à cette occasion, et cette affaire n'eut pas d'autre suite que la fermeture des écoles pendant trois semaines; toutefois c'était un des nombreux symptômes de l'irritation des esprits, et chaque jour le gouvernement recevait des avis officieux sur les complots révolutionnaires qui menaçaient, non pas seulement sa tranquillité, mais même son existence.

Nous l'avons dit, le gouvernement sarde, bien loin de faire quelques concessions au progrès, avait au contraire cherché à reconstituer fidèlement le passé dans les hommes comme dans les choses ; rétrograde par ses tendances, toute sa politique avait consisté jusqu'alors dans une instinctive défiance des hommes nouveaux et des idées nouvelles; pour lui, l'Europe avait trente ans de moins; elle en était encore à 1780, illusion étrange qui avait produit un résultat non moins singulier peut-être: le despotisme de bonne foi se considérant comme une nécessité, comme un avantage, et s'avançant sans remords et sans crainte dans la voie qu'il s'était tracée.

Ce gouvernement ennemi du progrès était entouré de mille embûches, et derrière le trône lui-même se cachait un conspirateur. Ce conspirateur, jeune, ardent, mais surtout ambitieux, c'était le prince de Savoie-Carignan, le plus proche héritier de la couronne, après Charles-Félix, frère du roi. Le jeune prince n'avait point hésité à se faire affilier au carbonarisme, et un assez grand nombre d'officiers nobles, qui étaient de sa maison ou de son cercle habituel, avaient embrassé comme lui la cause de la fédération italienne: c'étaient le marquis de Saint-Marsan, fils du ministre des affaires étrangères; le chevalier Provana de Collegno; les comtes de Lisio, de Santa-Rosa et de Saint-Michel.

Dans les derniers jours du mois de février 1821, et sur les plaintes du baron de Binder, ambassadeur d'Autriche, le gouvernement sarde avait fait enlever et conduire au fort de Fénestrelles le marquis de Prié et le comte de Péron, accusés tous deux d'avoir facilité la propagation de certains écrits dirigés contre la politique de l'Autriche; en même temps, et par une coïncidence qui faisait bien comprendre tous les dangers de la situation, on arrêtait au pont de Beauvoisin le prince de la Cisterna, qui revenait de Paris, où il s'était mis en relation avec les chefs du parti libéral, et on trouvait dans sa voiture à secrets des correspondances tout empreintes d'un esprit révolutionnaire.

Ces arrestations, qui pouvaient faire supposer aux conjurés que tous leurs plans étaient découverts, les engagèrent à envoyer à leurs amis politiques, répandus à Alexandrie et dans quelques autres garnisons, l'avis de suspendre le mouvement qui devait éclater du 7 au 10 mars; mais l'impulsion avait été donnée, et la garnison de Fossano marchait déjà sur Alexandrie par Verceil et Pignerol. Le 10, le comte de Palma, capitaine au régiment de Gênes, caserné dans la citadelle d'Alexandrie, fit prendre les armes à ses soldats, et, malgré tous les efforts du colonel Stagliano, proclama la constitution aux cris de Vive le roi!

Un détachement de dragons, sorti de la ville sous la conduite du capitaine Baronis, fut alors introduit dans la place et, à sa suite, sept à huit cents fédérés qui arborèrent aussitôt le drapeau tricolore italien[1]. Ansaldi, lieutenant-colonel du régiment de Savoie, avait entraîné quelques-uns de ses soldats, et se mettant à la tête du mouvement, avait nommé une junte provisoire composée de quatre citoyens fédérés et de quatre officiers, dont il s'était fait le président. Le même jour, le comte de Lisio arrivait à Pignerol, soulevait le régiment de chevau-légers dans lequel il avait le grade de capitaine, et se dirigeait avec lui vers Carmagnole, où il devait se joindre à Santa-Rosa. Tous deux se portèrent alors sur Alexandrie. Ansaldi avait, en vertu d'une convention militaire, laissé au chevalier de Varax, gouverneur de la ville, la faculté de se retirer suivi des officiers supérieurs du régiment de Gênes et des dragons du roi, ainsi que des débris du régiment de Savoie. Le gouverneur dut prendre ce parti à l'approche du corps d'armée commandé par Lisio et Santa-Rosa, et sa retraite laissa la ville au pouvoir des fédérés. Ansaldi, Santa-Rosa et Collegno, se partageant le gouvernement, publièrent aussitôt la constitution

1. Ce drapeau était vert, rouge et bleu de ciel. Le vert étant la couleur du dernier royaume d'Italie, avait été substitué au noir, symbole du carbonarisme.

espagnole, tandis que Saint-Marsan marchait sur Casal à la tête de huit cents hommes, afin d'étendre le mouvement révolutionnaire.

Le roi était au château de Monte-Calieri, lorsque lui parvinrent les premières nouvelles de ces graves événements. Victor-Emmanuel se rendit aussitôt à Turin, et convoqua précipitamment les ministres ainsi que le conseil d'État. Il voulait se mettre à la tête de sa garde pour marcher sur Alexandrie, considérée à juste titre comme le point central de l'insurrection; mais il y eut quelques hésitations lorsqu'il s'agit d'exécuter les intentions royales, et l'on se contenta, dans ce premier moment, de rédiger et de publier une déclaration dont l'objet principal était de démentir le bruit que l'Autriche avait demandé tout à la fois l'occupation des forteresses piémontaises et le licenciement des troupes nationales, bruit répandu à dessein par les chefs du mouvement révolutionnaire. Ce manque de décision devait naturellement faciliter les premières tentatives des conjurés. Le capitaine Ferrero, officier dans une légion d'infanterie légère de la garde, venait de sortir de la ville, avec ordre de se rendre à Carignan; tout à coup il s'arrêta, harangua et séduisit ses soldats, puis leur faisant reprendre la route de Turin, se joignit à une troupe de fédérés, avec

lesquels il s'était concerté la veille, et rentra dans la ville portant le drapeau tricolore qu'il planta sur les boulevards extérieurs. Le chevalier Raimondi, colonel de la légion, se rendit aussitôt hors de la Porte-Neuve; il voulut ramener les soldats à leur devoir, mais sa voix fut couverte par les cris des fédérés, et dans le tumulte il reçut même une légère blessure; alors arrivèrent plusieurs escadrons de cavalerie, et l'on put croire un instant qu'il y aurait une collision entre ces troupes, qui criaient « Vive le roi! » et la bande de Ferrero qui leur répondait par les cris de « Vive la constitution! » Toutefois, le gouvernement n'osant point donner d'ordres, les deux partis restèrent ainsi en présence jusqu'au soir. Le peuple n'avait encore fait aucun mouvement en faveur des fédérés; leur chef, se défiant de l'immobilité des troupes, prit le parti de se retirer avec les insurgés sur Alexandrie, où il arriva, dans la soirée du 13 mars, sans avoir été inquiété ou poursuivi; car, chose étrange, dès que les troupes royales envoyées pour dissiper le rassemblement, avaient vu s'éloigner Ferrero et sa bande, elles avaient repris leurs postes habituels, comme si c'eût été là un événement très-ordinaire.

La nuit se passa sans que rien vînt compromettre

le calme, toutefois on avait concentré plusieurs bataillons sur la place du Château; l'incertitude et l'attente troublaient tous les esprits, lorsqu'à une heure après midi, trois coups de canon partirent de la citadelle; c'était le signal de son occupation par les conjurés, et six officiers venaient en effet d'en livrer l'entrée à des étudiants fédérés, malgré les efforts d'un officier d'artillerie qui était tombé percé d'un coup de baïonnette.

A cette nouvelle, la foule fit irruption sur les glacis. Le pavillon tricolore flottait, en effet, au bruit des salves d'artillerie, et la garnison, rangée sur les remparts, faisait entendre les cris de Vive la constitution espagnole! guerre aux Autrichiens! Le peuple, qui jusqu'alors avait paru demeurer dans une neutralité complète, prit en ce moment le parti de l'insurrection, et répondit à ces cris par des acclamations semblables. Le prince de Carignan, envoyé par le roi à la citadelle, pour s'assurer du véritable état des choses, fut honorablement reçu par les chefs du mouvement; mais ceux-ci lui déclarèrent qu'ils voulaient arracher le roi à de funestes conseils, que la guerre avec l'Autriche et la constitution espagnole étaient impérieusement commandées par la situation, et, sur cette réponse, le prince dut retourner au château, entouré d'un cortége

populaire, en tête duquel on portait un drapeau tricolore.

A l'arrivée de cette foule sur la place du palais, et surtout à la vue du drapeau, les gardes royaux croisèrent la baïonnette. Les deux partis demeurèrent en présence sur la place et dans les rues adjacentes, pendant que le prince entrait au château où la famille royale et le conseil étaient assemblés. La conférence dura toute la nuit, elle fut des plus animées. M. de Saint-Marsan, ministre des affaires étrangères, venait d'arriver de Laybach ; encore préoccupé des vigoureuses décisions qui avaient été prises par les souverains alliés, il se montra, plus que personne, opposé à toute idée de conciliation et très-partisan des mesures de rigueur; mais ses collègues étaient loin de montrer la même décision : les uns par prudence, les autres par crainte, ils émirent un avis opposé, et cet avis l'emporta. Le roi, effrayé des conséquences possibles d'une résistance au vœu populaire, et, d'un autre côté, ne voulant pas manquer aux engagements qu'il avait pris vis à vis de ses alliés, adopta un parti extrême sans doute, mais qui lui paraissait concilier la double exigence que les circonstances avaient fait naître : il résolut d'abdiquer. Son frère, le duc de Génevais, héritier présomptif de la cou-

ronne, était en ce moment à Modène, où il s'était rendu pour y voir le roi de Naples. Victor-Emmanuel nomma régent du royaume, en lui conférant toute son autorité, Charles-Amédée-Albert de Savoie, prince de Carignan; et cette résolution fut immédiatement suivie de la démission des ministres. L'acte d'abdication était ainsi conçu:

« Au milieu des vicissitudes qui ont agité une grande partie de notre vie passée, et qui ont insensiblement épuisé nos forces et notre santé, nous avons souvent songé à abdiquer la couronne.

« A cette idée que nous avons toujours eue, s'est jointe encore la considération des difficultés sans cesse croissantes que nous offrent dans les temps présents les affaires publiques, notre constant désir ayant toujours été de faire tout ce qui peut contribuer au bonheur de nos peuples chéris.

« Décidé à accomplir aujourd'hui ce dessein, nous avons résolu, notre conseil d'État entendu, de choisir et de nommer régent de nos États, notre bien-aimé cousin, le prince Charles-Amédée-Albert de Savoie, prince de Carignan, lui conférant en conséquence toute notre autorité.

« Et par ce même acte de notre royale et libre volonté, notre conseil entendu, nous déclarons :

« Qu'à compter du 13 mars courant, nous re-

nonçons irrévocablement à la couronne, et par là même à exercer nos droits de souveraineté, tant sur les pays que nous possédons actuellement, que sur ceux qui par des traités ou autrement, pourraient nous revenir par droit de succession.

« Nous entendons toutefois que les réserves suivantes seront les conditions essentielles de notre abdication, savoir :

« Que nous conserverons le titre et la dignité de roi, et les honneurs dont nous avons joui jusqu'à présent.

« Qu'il nous sera payé par quartier et d'avance, une pension annuelle d'un million de livres de Piémont, nous réservant en outre la propriété et disponibilité de nos biens meubles et immeubles, propriétés allodiales et patrimoniales.

« Que nous serons libre, nous et notre famille, de choisir le lieu qu'il nous plaira pour notre résidence,

« Ainsi que les personnes avec lesquelles nous voudrons vivre, et qu'il nous plaira d'admettre à notre service ou à celui de notre famille.

« Que tous les actes passés en faveur de la reine, Marie-Thérèse-Béatrix-Victoire, duchesse de Modène; Marie-Thérèse-Ferdinande-Félicité, princesse de Lucques; Marie-Anne-Ruicarda-

Caroline et Marie-Christine-Caroline nos bien-aimées filles, conserveront leur plein effet et vigueur.

« Fait à Turin le 13 mars 1821. »

Le 13 mars à cinq heures du matin, le roi quittait Turin avec la reine et une suite d'environ vingt voitures, sous l'escorte du régiment de Savoie-cavalerie. Une indisposition momentanée l'ayant retenu à Tende et à Sospello, il n'arriva que le 20 mars à Nice.

L'abdication du roi avait déconcerté les chefs de l'insurrection. Le prince de Carignan, en la faisant publier, recommanda aux autorités de maintenir à tout prix l'ordre et la tranquillité publiques; mais, au point où l'on en était venu, il était évident qu'une abdication ou des promesses vagues ne pouvaient plus suffire. A chaque instant arrivaient, en effet, des courriers annonçant que la révolution faisait des progrès nouveaux. Dans la journée qui suivit le départ du roi, une compagnie sortit de la citadelle et, bientôt grossie par la foule, se porta au palais du prince régent, demandant à grands cris la constitution d'Espagne. La garde du palais en défendit l'entrée à cette multitude, qui députa au prince un médecin carbonaro nommé Crivelli. Après quelques pourparlers, le régent consentit à le

recevoir. Crivelli exposa que le peuple assemblé sous les croisées du palais voulait que la constitution d'Espagne fût, immédiatement, proclamée; que le sang allait couler, et que la patrie était évidemment menacée d'incalculables malheurs. Le prince répondit à l'envoyé populaire que le nouveau roi Charles-Félix étant absent, il ne se croyait pas investi des pouvoirs nécessaires pour décider une aussi grave question, mais que toutefois il consentait à recevoir une députation de la ville afin de se consulter avec elle relativement à l'urgence de la mesure qui lui était proposée.

La députation, à la tête de laquelle se trouvait le chevalier Ferdinand dal Pozzo, depuis ministre de l'intérieur, fut en effet introduite auprès du prince-régent, et, dans cette conférence, on décida que la constitution espagnole serait décrétée. La nouvelle en fut annoncée à huit heures du soir du balcon du palais où le prince de Carignan se montra lui-même, et la résolution que l'on venait d'adopter fut publiée dans les termes suivants :

« L'urgence des circonstances dans lesquelles S. M. le roi Victor-Emmanuel nous a nommé régent du royaume, quoique le droit de lui succéder ne nous appartînt pas, le désir si mani-

festé par le peuple d'une constitution conforme à celle qui régit l'Espagne, nous mettent à même de satisfaire autant qu'il peut dépendre de nous à ce que le salut du royaume exige évidemment aujourd'hui, et d'adhérer aux désirs communs exprimés avec une ardeur indicible.

« Dans un moment aussi difficile, il ne nous a pas été possible de consulter exactement les bornes ordinaires de l'autorité d'un régent.

« Notre respect et notre soumission à S. M. Charles-Félix, auquel est dévolu le trône, nous auraient engagé à n'apporter aucun changement aux lois fondamentales du royaume ou du moins à attendre que les intentions du nouveau souverain nous fussent connues.

« Mais comme l'exigence des circonstances est manifeste, comme il importé surtout de rendre au nouveau roi un peuple sain et sauf, heureux et non pas déchiré par les factions et la guerre civile ; ayant pesé mûrement toutes ces raisons, et de l'avis de notre conseil d'État; persuadé d'ailleurs que S. M. le roi, mû par la même considération, revêtira cette délibération de son approbation souveraine, nous avons résolu ce qui suit :

« La constitution d'Espagne sera promulguée et observée comme loi de l'État, avec les modifi-

cations qui seront délibérées par la représentation nationale, d'accord avec S. M. le roi.

« Donné à Turin, le 13 mars, l'an du Seigneur 1821,

« CHARLES-ALBERT.

« MANGIARDI. »

Le prince-régent dut ensuite nommer un nouveau ministère : le chevalier dal Pozzo eut le département de l'intérieur ; ceux de la guerre et de la marine furent confiés au chevalier de Villa Marina ; le ministère des finances à l'avocat Gubernatis, et le département des affaires étrangères au chevalier Santi, sur le refus du marquis de Brême ; enfin le comte Christiani fut nommé directeur général de la police.

Le même jour il institua une junte provisoire composée de quinze membres, mais dont le personnel fut ensuite augmenté. Parmi les noms des personnages qui la composaient nous remarquons ceux de MM. le marquis de Brême, le prince della Cisterna, Costa, Agosti de Barolo, le marquis Ghilieri, l'abbé Marentini, le marquis Caretto, le comte Serra di Albugnano, le cardinal Morozzo, le sénateur Garran, le duc de Valombrosa.

Le premier acte émané de cette junte fut une

proclamation portant qu'une amnistie pleine et entière était accordée pour tout fait politique qui aurait eu lieu jusqu'alors, mais à la condition expresse que ses auteurs rentreraient immédiatement dans l'ordre et prêteraient serment d'obéissance. La proclamation ajoutait : « qu'il était sévèrement défendu d'arborer des drapeaux et de porter des cocardes d'une forme et d'une couleur différentes de celle qui avait toujours distingué la nation piémontaise sous le gouvernement de l'auguste maison de Savoie. »

Mais, le 10 mars, une junte s'était également formée à Alexandrie ; elle se prétendait directrice de la révolution, et ses actes portaient en tête les mots : *Royaume d'Italie*. L'amnistie ne pouvait pas être favorablement accueillie par cette junte rivale et, en effet, elle députa immédiatement au prince régent trois des chefs de l'insurrection chargés de lui représenter vivement que les auteurs de la révolution n'avaient pas besoin d'amnistie. Si bien que le prince se vit forcé de déclarer qu'il n'avait entendu exprimer par les mots « acte politique », qui se trouvaient dans sa proclamation du 14, que l'oubli des transgressions dans le service causées par le grand changement qui venait de s'opérer pour l'établissement du système constitutionnel. » Ce fut seulement à cette condition, et sous la promesse formelle de

reconnaître les promotions ainsi que les dépenses de l'insurrection d'Alexandrie, qu'on parvint à obtenir la dissolution de ce gouvernement rival.

Dès que la junte suprême fut installée, elle prit des arrêtés relativement à la traduction et à l'interprétation de la constitution espagnole, à la création d'une garde nationale, et à la liberté de la presse. Toutes ces innovations furent diversement adoptées par les provinces savoisiennes ou piémontaises : ainsi la constitution ne fut reçue qu'avec répugnance à Novare, à Chambéry, et dans presque toute la Savoie, tandis que dans le Piémont tout entier l'élan avait paru si général qu'à Milan il y eut un moment de très-vive inquiétude, et que des ordres furent donnés pour le départ de l'archiduchesse vice-reine. De nombreuses arrestations eurent lieu ; on ne se rassura même complétement que lorsque des renseignements plus exacts firent mieux connaître la nature et les ressources de l'insurrection. A la nouvelle du mouvement, l'empereur d'Autriche avait donné l'ordre de former sur-le-champ une armée de réserve composée des fortes garnisons qui se trouvaient dans les provinces italiennes, et auxquelles se réuniraient des renforts demandés au conseil aulique de Vienne. L'empereur de Russie ordonnait, en même temps, qu'une armée russe

de cent mille hommes tirés des provinces méridionales de l'empire, se mit en marche pour se rendre en Italie par la voie la plus courte; et les cantons suisses furent officiellement invités à opposer des barrières aux soulèvements qui avaient eu Alexandrie pour berceau.

Cette révolution, qui se produisait trop tard pour venir en aide au soulèvement napolitain, devait-elle, plus heureuse que lui, prétendre à une plus favorable destinée?

IX.

DÉCLARATION DE CHARLES-FÉLIX. — IL NOMME LE COMTE DE LA TOUR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE PIÉMONTAISE. — LE COMTE DE SANTA-ROSA OBTIENT DU PRINCE RÉGENT LE PORTEFEUILLE DE LA GUERRE. — LE PRINCE QUITTE TURIN ET SE REND A NOVARRE. — DÉCOURAGEMENT DES INSURGÉS. — MOUVEMENT A GÊNES. — LA JUNTE DE TURIN REPREND COURAGE. — UN CORPS D'ARMÉE AUTRICHIEN SE FORME DERRIÈRE LE TESSIN. — LE COMTE DE LA TOUR PASSE LA SESIA. — MOUVEMENTS DE L'ARMÉE CONSTITUTIONNELLE. — ELLE EST MISE EN DÉROUTE PAR LES AUTRICHIENS. — LA JUNTE DÉPOSE SES POUVOIRS. — ENTRÉE DES TROUPES ROYALES DANS TURIN. — VICTOR-EMMANUEL CONFIRME SON ABDICATION. — AVÉNEMENT DÉFINITIF DU ROI CHARLES-FÉLIX.

Le prince de Carignan avait envoyé des courriers au duc de Génevais, Charles-Félix, en ce

moment à Modène, pour lui faire connaître l'abdication du roi et les vœux de l'insurrection. Peut-être supposait-il que le duc, entrant dans les vues de la révolution, ne ferait pas attendre une adhésion devenue nécessaire. Mais, tout en acceptant l'exercice du pouvoir royal, Charles-Félix ne voulut pas prendre le titre de roi, jusqu'à ce que son frère, replacé dans une situation parfaitement libre, pût lui faire savoir que tel était son désir personnel. En outre, il déclara par un acte solennel à la date du 16 mars que : « bien loin de consentir à quelque changement que ce fût dans la forme du gouvernement préexistant, il regarderait comme rebelles tous ceux des sujets du Roi qui resteraient unis ou s'uniraient aux séditieux, qui se seraient permis ou se permettraient soit de proclamer une constitution, soit de faire quelque autre innovation contraire à la plénitude de l'autorité royale, frappant de nullité tous actes de compétence souveraine qui pourraient avoir été faits depuis l'abdication du roi, son frère, et appelant tous ses sujets à la défense de la légitimité des trônes et du pouvoir royal, etc., etc., etc. »

Le même jour, le duc de Génevais nommait général en chef de l'armée piémontaise le comte de La Tour, gouverneur de Novarre.

Une déclaration si catégorique découragea

singulièrement la junte provisoire, à laquelle elle dut être immédiatement communiquée par le prince régent; on ne pouvait en effet concevoir aucune espérance raisonnable de faire revenir le duc de Génevais d'une résolution si clairement et si énergiquement exprimée. Toutefois, le prince de Carignan résolut, de concert avec la junte, de tenter un dernier effort en députant à Modène le cardinal Morozzo, archevêque de Novarre et le comte Bagrasque, chargés tous deux de représenter au nouveau roi l'état des affaires du pays. En attendant le résultat de cette tentative, le prince régent, voulant donner satisfaction à l'opinion publique qui demandait qu'on opérât une diversion puissante en faveur des Napolitains, par une déclaration de guerre immédiatement adressée à l'Autriche, avait organisé les gardes nationales et appelé sous les drapeaux les contingents provinciaux qui devaient porter l'armée à un effectif d'environ 70,000 hommes; il promettait, en même temps, l'éloignement de l'ambassadeur d'Autriche, dont on exigeait le renvoi, et qui, dans la soirée du 19, se vit, en effet, forcé de quitter Turin en présence d'un rassemblement inquiétant qui s'était formé devant son hôtel.

Alexandrie était toujours le centre et le foyer de la révolution; sa junte directrice avait résolu

la guerre à l'Autriche. Elle envoya en députation à Turin MM. de Santa-Rosa, de Collegno et de Lisio, qui demandèrent immédiatement une audience au prince régent, afin de le pousser dans cette voie révolutionnaire; mais, sous le prétexte d'une indisposition, le prince refusa de les recevoir. Ils se présentèrent alors à la junte où leur proposition qui répondait, en effet, à des désirs déjà exprimés, fut accueillie avec une telle faveur, que le prince de Carignan crut devoir nommer immédiatement le comte de Santa-Rosa, ministre de la guerre, en remplacement du chevalier de Villa-Marina qui demandait à se retirer. Le nouveau ministre fut donc immédiatement installé.

Le prince devait travailler avec lui dès le lendemain, mais, au milieu de la nuit, et après avoir secrètement fait sortir de la ville la princesse de Carignan, accompagnée par les gardes du corps, l'artillerie légère et un régiment de cavalerie qui ne s'était pas montré favorable à la révolution, le régent partit lui-même pour Novarre, où il se mit sous les ordres du comte de La Tour qui commençait à y reformer la garde royale destinée à combattre la révolution.

Ce départ du prince, considéré comme une trahison par les chefs du mouvement, fit tout d'abord supposer que leur cause était entière-

ment perdue, et, en effet, leur découragement fut si grand dans ce premier moment, que la plupart des membres de la junte donnèrent leur démission, et que sans les instances du chevalier dal Pozzo, ministre de l'intérieur, l'anarchie fût devenue complète. Santa-Rosa, à qui le comte de La Tour venait de transmettre l'ordre de déposer son portefeuille entre les mains de M. de Lescarene, désigné par lui pour le recevoir, songeait déjà à se retirer sur Alexandrie avec la garnison de la citadelle, car il ne pouvait compter ni sur les carabiniers royaux, ni sur le régiment de Savoie. Le prince de Carignan fit parvenir à Turin une déclaration solennelle par laquelle « il renonçait aux fonctions de régent, donnant ainsi et pour toujours l'exemple de la plus respectueuse obéissance à la volonté du souverain ». La situation des révolutionnaires de Turin était donc devenue des plus critiques, lorsqu'on reçut, dans la soirée du 23, la nouvelle inattendue que le régiment des dragons de la reine avait quitté l'armée royale de Novarre aux cris de Vive la constitution! En même temps arrivaient des courriers de Gênes qui annonçaient que la garnison, d'accord avec le peuple, s'était portée au palais du gouverneur et, s'emparant de sa personne, l'avait forcé à nommer immédiatement une commission administrative de gouvernement

à laquelle il dut remettre tous ses pouvoirs.

Les espérances de la junte furent relevées par l'annonce de ces graves événements. Santa-Rosa publia tout aussitôt un ordre du jour par lequel considérant le prince régent comme ayant été trompé, et le roi Charles-Félix comme captif de l'Autriche, il appelait les Piémontais aux armes, et leur promettait, avec une incroyable hardiesse, « le secours des Lombards et l'appui de la France ».

Pendant ce temps, le roi Charles-Félix, confirmant la déclaration du 16 et les intentions relatives à la forme du gouvernement, qu'il voulait conserver telle qu'elle existait avant l'abdication de Victor-Emmanuel, nommait provisoirement trois gouverneurs généraux pour le duché de Savoie, le duché de Gênes et les États de terre-ferme : c'étaient les généraux de Selmours, Desgeneix et de la Tour; mais, en même temps, la junte suprême rendait un décret qui créait pour les provinces des chefs politiques auxquels toutes les autorités, excepté l'autorité judiciaire, devaient être soumises, tous furent choisis parmi les plus chaleureux partisans du système constitutionnel.

Le comte de Santa-Rosa a dit, dans la relation qu'il a publiée de la révolution piémontaise, que le comte de Mocenigo, ministre de Russie à Tu-

rin, avait fait, à cette époque, des ouvertures de pacification au chevalier dal Pozzo, ministre de l'intérieur, et à l'abbé Marentini, président de la junte, et que profitant de la juste émotion causée à Turin par la nouvelle du désastre de Naples, il avait assuré aux deux personnages qu'ils pouvaient compter sur l'intérêt de l'empereur Alexandre pour l'heureuse pacification du Piémont. Les conditions proposées par le comte de Mocenigo étaient : « que les Autrichiens ne mettraient pas le pied sur le sol piémontais, qu'il y aurait amnistie pleine et entière pour tous ceux qui auraient pris part à la révolution. » Il semblait même donner l'espérance de la concession d'un statut qui garantirait les intérêts du carbonarisme. Ceci nous semble un peu hasardé; toutefois il est évident que le comte de Santa-Rosa était bien placé pour savoir jusqu'aux moindres particularités d'une semblable négociation.

La situation précaire où se trouvait la junte rendait précieuse pour elle l'intervention du ministre russe; elle en délibéra donc et déclara qu'elle acceptait le plan de pacification proposé; mais il s'agissait de faire agréer cette résolution aux chefs de l'insurrection d'Alexandrie, et Santa-Rosa, connaissant bien l'esprit politique qui les animait, s'abstint de signer la déclaration que l'abbé Marentini, président de la junte centrale,

fut chargé de porter à Alexandrie. Elle y fut, en effet, très-mal reçue, et les insurgés déclarèrent que toute transaction qui n'avait pas pour base la conservation de la constitution espagnole leur paraissait une lâche condescendance. Les réponses des chefs furent donc évasives et les négociations cessèrent.

Cependant, sur la demande du roi Charles-Félix, un corps d'armée autrichien, d'environ dix-huit mille hommes, était rassemblé par le comte de Bubna, derrière le Tessin dont les ponts avaient été rompus. Le général La Tour aurait désiré rétablir l'autorité royale à Turin sans le concours des baïonnettes étrangères, et il était dans l'intention de s'y porter, car il savait avoir des intelligences dans le régiment des carabiniers royaux qui n'obéissaient aux ordres de Santa-Rosa qu'avec une extrême répugnance; mais le ministre de la guerre ayant fait venir de Chambéry les deux bataillons de la brigade d'Alexandrie qui soutenaient seuls en Savoie le système constitutionnel, se vit en état de faire la loi aux carabiniers dont il destitua le colonel. Un vif mécontentement se manifesta parmi les soldats de ce corps; ils coururent dans les rues par pelotons, bravant le peuple et les volontaires venus d'Alexandrie; enfin, après un échange de coups de fusil, ils sortirent de Turin pour se rendre, avec

armes et bagages, au quartier général de Novarre. La guerre civile était donc commencée.

L'armée constitutionnelle pouvait réunir onze mille hommes environ; l'armée royale en avait de huit à neuf. Malgré cette différence numérique, la dernière possédait encore un grand avantage, celui de ne compter que des soldats exercés, tandis que dans l'autre un grand nombre de jeunes gens, aussi inhabiles au maniement des armes que nouveaux aux choses de la guerre, ne pouvaient point être considérés comme une force réelle.

Une proclamation du roi Charles-Félix, en date du 3 avril 1821, « ordonnait à tous les soldats du royaume de se joindre à l'armée royale; déclarait félons tous ceux qui persisteraient à soutenir le parti des rebelles, et intimait à tous les citoyens de considérer comme amies et alliées les troupes autrichiennes qui allaient seconder ses opérations. »

Le 4 avril, après s'être concerté avec le général de Bubna, le comte de La Tour passa la Sesia, établit son quartier général à Verceil, et poussa ses avant-gardes jusqu'à huit lieues de Turin. Un corps de troupes constitutionnelles avait été réuni près de Casal; il était fort d'environ cinq mille hommes et de six pièces de canon; les colonels Regis, de Saint-Marsan, et le major Collegno com-

mandaient cette division et se portèrent sur Verceil. Le général La Tour ne les attendit point dans cette position, et voulant éviter, s'il était encore possible, les horreurs de la guerre civile, leur envoya en parlementaire le général Bellotti. Pendant ce temps l'armée royale se retirait derrière la Sesia et les Autrichiens faisaient leurs préparatifs pour le passage du Tessin qu'ils effectuèrent sur plusieurs points dans la nuit du 7 au 8 avril.

De leur côté les troupes constitutionnelles s'avançaient lentement vers la ville, attendant toujours l'arrivée des parlementaires qu'on leur avait annoncés; elles bivouaquèrent à deux portées de canon des remparts de Novarre et espéraient opérer, par leur seule présence, la défection de l'armée royale. Le lendemain, à la pointe du jour, au moment où elles débouchaient sur le plateau de Saint-Martin et s'avançaient vers les bastions d'où les troupes royales faisaient un feu très-vif, deux régiments autrichiens parurent sur les hauteurs. Cette apparition imprévue jeta le trouble dans les rangs des insurgés; débordés par la gauche et foudroyés du haut des glacis, ils se virent bientôt forcés de battre en retraite, et ce mouvement s'effectua jusqu'au pont de l'Agogna, où l'infanterie prit position, tandis que la cavalerie se formait en colonnes sur la route de Verceil. Mais au moment où, se massant par échelons

sur la chaussée, l'infanterie constitutionnelle cherchait à continuer son mouvement de retraite, la cavalerie autrichienne exécuta des charges vigoureuses sur la queue de la colonne; malgré les efforts du colonel Regis, du capitaine Ferrero et du comte de Saint-Marsan, elle parvint à y jeter le désordre, et enfin, ayant culbuté le corps des dragons de la reine, changea la retraite en une déroute véritable. Les soldats ne s'arrêtèrent qu'à Verceil, n'écoutant plus la voix de leurs officiers, et, remarquant d'ailleurs que la route de Casal était interceptée, ils se dispersèrent dans la campagne et ne cherchèrent plus qu'à regagner leurs foyers. Cette affaire avait duré sept heures; elle ne coûta cependant aux constitutionnels qu'une pièce de canon, peu de morts et une centaine de prisonniers. Comme la révolution napolitaine, l'insurrection piémontaise venait d'avoir son Waterloo.

Cette désastreuse nouvelle parvint à Turin dans la soirée du 8 avril. Santa-Rosa voulait immédiatement ordonner la retraite sur Alexandrie, où il pensait qu'on pourrait arrêter momentanément l'armée austro-piémontaise; il voulait ensuite se porter sur Gênes avec tous les membres de la junte et s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Tel était du moins le plan du général Guillaume de Vaudoncourt qui arrivait à l'instant de

Lausanne pour offrir ses services à la cause constitutionnelle, et que la junte avait chargé de rallier les débris de l'armée. Mais bientôt Saint-Marsan et Lizio vinrent détruire ces dernières espérances en annonçant que la défaite était désormais sans ressource et que le colonel Regis ayant été forcé d'évacuer Casal devant les colonnes autrichiennes, le général de La Tour avançait rapidement sur la capitale sans rencontrer aucun obstacle.

Le 9 avril, la junte déposa donc tous ses pouvoirs entre les mains du corps décurional. Le ministre de la guerre remit la citadelle à la garde nationale, et, sur l'avis de la junte, prit au trésor public une somme de cent cinquante mille francs pour assurer la paie et la subsistance du corps de troupes qui se retirait sur Gênes. Bientôt, tous ceux qui avaient le plus marqué dans la révolution s'éloignèrent de Turin, où il ne resta qu'un bataillon de la légion royale de Piémont qui s'était constamment montré fidèle à la cause du roi. Le général de La Tour approchait; une députation sortit de la ville pour lui en offrir les clefs et le supplier de ne l'occuper qu'avec des troupes nationales. Il obtint, en effet, du comte de Bubna, que les Autrichiens ne s'avanceraient pas au delà de Verceil, et, le lendemain, fit lui-même son entrée à Turin, avec une certaine pompe militaire.

La contre-révolution s'opéra bien plus facilement encore que la révolution ne s'était faite ; il en devait être ainsi dans un pays depuis longtemps façonné au despotisme. Les journaux qui s'étaient fondés à la faveur de la liberté de la presse disparurent promptement, ce qui fit monter les fonds publics, et les Autrichiens occupèrent au nom du roi la ville et la citadelle d'Alexandrie.

Le roi Victor-Emmanuel était resté à Nice pendant toute la révolution ; le duc de Génevais qui, comme nous l'avons dit, avait refusé le titre de roi, insistait pour que son frère reprît les rênes du gouvernement. Mais le vieux monarque confirma son abdication par un acte en date du 19 avril, et Charles-Félix, cédant à un vœu si librement exprimé, notifia son propre avénement aux sénats royaux, à la chambre des comptes, à tous les magistrats suprêmes, ainsi qu'aux puissances étrangères.

Pendant ce temps, le prince de Carignan qui, peu de jours après son arrivée à Novarre, s'était rendu à Modène où il avait eu une courte entrevue avec le roi, s'éloignait pour quelque temps de la cour, et, plus tard, devait par des actes entièrement contraires à ses premières tendances, chercher en quelque sorte à racheter son passé libéral. L'année suivante allait le voir partager en Espagne les fatigues et les travaux de l'armée

française pendant cette campagne de 1823 dirigée précisément contre les principes qui, en Piémont, avaient eu un jour de triomphe. Mais plus tard, aussi, le prince de Carignan devait retrouver sur le trône les patriotiques inspirations de ses jeunes années.

Un des premiers actes du gouvernement restauré fut l'établissement d'une délégation royale ou commission mixte, civile et militaire, chargée de poursuivre criminellement les principaux chefs ou fauteurs de la révolution piémontaise. Cette délégation royale, instituée par lettres-patentes en date du 26 avril, procéda, comme le font d'ordinaire ces sortes de commissions, c'est-à-dire avec promptitude et rigueur. Santa-Rosa, dal Pozzo, Ansaldi, Lizio, Saint-Marsan, Saint-Michel, le prince de la Cisterna et le comte de Peron s'étaient dispersés après le désastre de Novarre et avaient trouvé un refuge en Suisse ou en France; leurs biens avaient été séquestrés; tous furent condamnés à mort et exécutés en effigie. Outre ces procédures criminelles, des destitutions nombreuses eurent lieu dans l'administration publique, et les universités de Turin et de Gênes furent fermées pendant toute l'année scolaire.

La contre-révolution suivait donc en Piémont les tristes errements de ses devancières et procédait toujours par ces moyens réactionnaires, si

inintelligents et surtout si inutiles. Quelques concessions à l'esprit public et quelques améliorations dans un sens sagement libéral eussent fait plus, à cette époque, que les commissions militaires et les baïonnettes de l'étranger.

Afin de donner à l'Autriche une garantie nécessaire à la tranquillité de ses provinces italiennes, il avait été convenu qu'on lui accorderait l'occupation temporaire d'une ligne militaire dans le Piémont. Cette convention fut conclue le 18 juillet 1821 : douze mille Autrichiens durent occuper les places de Stradella, Voghera, Tortone, Alexandrie, Valence, Casal et Verceil.

La révolution italienne était étouffée à son berceau; l'empereur Alexandre arrêta la marche de son armée déjà parvenue en Gallicie, et le Piémont rentra dans cette torpeur politique que ses gouvernants avaient jusque-là soigneusement entretenue. Il ne devait en sortir qu'au jour bien éloigné encore mais fatalement marqué par le doigt de la Providence.

X.

SOULÈVEMENT A MESSINE. — IL EST FACILEMENT RÉPRIMÉ.—MOUVEMENT RÉACTIONNAIRE DANS LES ÉTATS ITALIENS. — EXÉCUTIONS. — PROCÈS DES INSURGÉS DE MONTEFORTE. — SON ISSUE. — JUGEMENTS DU TRIBUNAL SUPRÊME DE MILAN. — ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ROMAIN. — RÉORGANISATION DE L'ARMÉE ET DE LA MARINE EN PIÉMONT. — CONGRÈS DE VÉRONE. — MORT DU ROI DE NAPLES. — SON FILS LUI SUCCÈDE SOUS LE NOM DE FRANÇOIS Ier.

En apprenant la défaite de Rieti et les désastres de l'armée napolitaine, les carbonari siciliens avaient tenu conseil dans Messine et proposé de défendre pour leur propre compte la constitution qu'ils avaient jurée, pourvu toutefois que la garnison de la ville s'associât à cette entreprise. Cette troupe était commandée par le général Rossarol, patriote ardent et déterminé; une députation, composée des principaux sectaires, n'hésita pas à s'adresser à lui, et le général ayant promis l'assistance qu'on réclamait, on délibéra sur les moyens à employer et on convint que Rossarol serait le chef de l'entreprise. Les premiers mouvements devaient servir, du reste, à déterminer ce que l'on ferait ultérieurement.

Au jour marqué, les carbonari exécutèrent les

plans de soulèvement qui avaient été combinés à l'avance. L'étendard du carbonarisme fut arboré sur tous les édifices; on effaça les armes du roi et on brisa ses statues. Les magistrats effrayés s'enfuirent ou se cachèrent, et le prince de la Scaletta ne dut son salut qu'à sa prompte retraite. Le pouvoir demeura donc tout entier entre les mains du général Rossarol.

Ce dernier, après avoir rappelé dans une proclamation les paroles prononcées par le roi en jurant de maintenir la constitution (« si je venais à enfreindre mon serment, on ne devra pas m'obéir, et tout ce qui lui serait contraire sera nul et considéré comme non avenu »), déclara légitime le soulèvement du peuple et des soldats, et ajouta qu'il espérait être secondé dans sa tentative par tous les bons citoyens. Il ordonna aux troupes cantonnées en Sicile de se rassembler à Messine, et envoya des messages à toutes les villes de l'île pour les engager à se soulever également. Malheureusement pour le succès de son entreprise, Rossarol, entraîné par l'impétuosité des carbonari, n'avait pas pris les mesures qui eussent été nécessaires pour diriger le mouvement et pour organiser la guerre. Il y eut dans ce soulèvement quelque chose de vague et de confus qui devait faire présager une issue désastreuse. Les villes de la Sicile excitées à prendre les armes refusèrent

le concours qui leur était demandé; les milices demeurèrent dans l'inaction, soit que les courriers du général Rossarol eussent été découverts et arrêtés, soit qu'elles ne voulussent pas obéir à des ordres qui ne venaient pas de leurs chefs immédiats. Le zèle des carbonari se ralentit bientôt en présence de ces obstacles imprévus. A Messine, un grand nombre de citoyens prirent les armes et se réunirent, d'abord pour maintenir l'ordre public, et bientôt pour réprimer l'insurrection. Devant cette résistance organisée, les insurgés, craignant pour leur propre sûreté, s'enfuirent ou se cachèrent à leur tour. Rossarol parvint à s'embarquer et gagna les côtes d'Espagne. Il s'enrôla dans l'armée constitutionnelle; mais le règne des Cortès devait être de courte durée, et le général dut bientôt aller chercher en Grèce un nouvel emploi de son épée. La mort l'attendait sur ces rivages; il périt avant même d'avoir pu se rendre utile à la noble cause des Hellènes.

Cependant la réaction s'étendait dans les États italiens: à Milan, à Parme, à Modène, des tribunaux extraordinaires furent chargés d'instruire contre tous ceux qui étaient accusés d'association aux sectes proscrites. Un grand nombre d'entre eux furent condamnés à mort ou aux galères; quelques-uns à la prison seulement. Parmi les premières victimes nous devons citer un professeur distingué,

San-Andreoli de San-Posidonio, qui fut exécuté à Rubiera, dans le duché de Modène, le 17 octobre 1822. A Naples, la commission spéciale chargée de prononcer sur le sort de quarante-trois individus accusés d'avoir été les agents principaux du mouvement militaire de Monteforte, avait, après plusieurs mois d'enquêtes, de plaidoiries et de délibérations, rendu un arrêt par lequel trente des accusés étaient condamnés à la peine de mort, et treize à celle de vingt-cinq années de fer. Lors de l'arrivée des troupes autrichiennes à Naples, Morelli et Silvati avaient pris la fuite; Morelli ayant réuni cinq cents soldats ou partisans tint d'abord la campagne dans les environs de la ville fortifiée de Mirabella; mais l'ardeur se ralentissant de jour en jour dans cette petite troupe et, la désertion augmentant, Morelli et Silvati s'embarquèrent tous deux sur un petit navire qui se rendait en Grèce; mais, assaillis par une violente tempête, ils furent jetés sur les côtes de Raguse. Là, sans passe-port et trahissant leur position par l'évidente anxiété de leur maintien, ils furent arrêtés, reconnus, et envoyés à Naples. Morelli parvint à s'échapper dans le trajet; malheureusement il fut bientôt repris et alla partager le sort de Silvati.

Ce procès des insurgés de Monteforte attira

vivement l'attention publique, et voici comment la gazette officielle de Naples rendit compte de son résultat : « Les Napolitains attendaient, partagés entre la crainte et l'espérance, le résultat de cette grande délibération. La sentence fut à peine rendue, qu'on l'a portée au roi, qui présidait alors le conseil d'État. S. M. fut émue de l'étendue de la condamnation, quoiqu'elle fût juste et nécessaire. Le roi n'écouta que la voix du cœur de Ferdinand. Il signa sur-le-champ la grâce de vingt-huit des condamnés à mort, et ne permit l'exécution que de deux des principaux auteurs de la révolte, Michel Morelli et Joseph Silvati.

« On ne peut se figurer l'impression que produisit un acte aussi insigne de clémence; les hommes qui avaient le plus outragé un nom si cher et sacré à tous les Napolitains, confessant publiquement leurs erreurs et leur ingratitude, s'écrièrent à haute voix : Vive le roi! vive Ferdinand! il fut et sera toujours le même!

« La sentence fut immédiatement exécutée à l'égard de Silvati et de Morelli. Leur supplice eut lieu sur la grande place voisine de la porte de Capoue. Le premier reçut les secours de la religion : il mourut repentant et chrétien; Michel Morelli mourut dans l'impénitence. Le corps de Silvati reçut la sépulture ecclésiastique; celui de

Morelli, privé de cet honneur, fut inhumé dans une terre séparée et profane : il avait vécu en impie, il est mort en impie.

« Un spectacle attendrissant s'est manifesté dans la grande salle de justice lorsqu'on a lu dans les formes ordinaires aux individus graciés l'acte de la bonté royale. La salle était remplie au point qu'il eût été impossible à un seul homme d'y trouver place. Sur les dix heures du matin, toute la Cour, les deux chambres réunies, a pris séance, et le procureur général a fait ressortir, dans un discours énergique, la reconnaissance due au roi pour cet acte de bonté et de miséricorde. L'acte a ensuite été lu ; et dès que la lecture a été terminée, le cri de vive le roi ! a fait retentir longtemps les voûtes du palais. L'émotion des condamnés était au comble, et il était facile de voir que leurs larmes partaient du cœur. Quatre de ces condamnés subiront la peine de la prison perpétuelle, seize celle des fers pour trente ans ; les autres, que la grande Cour, en les condamnant, avait recommandés à la clémence royale, attendront d'une décision ultérieure la fixation de leur sort. La peine des treize condamnés à vingt-cinq ans de fers est réduite à dix-huit. L'ordonnance du roi est contre-signée du marquis Tommasi et du prince Ruffo. »

Tels étaient les termes dans lesquels la gazette

officielle annonçait l'issue du procès de Monteforte. Entre ce langage et celui que tenaient naguère les feuilles ultra-constitutionnelles, il n'y avait aucune différence d'exagération. C'est qu'aucun des deux partis dont ces journaux étaient l'organe n'était le parti de l'équité et de la raison. La vérité était au milieu.

Dans le royaume lombardo-vénitien le tribunal suprême de justice séant à Vérone confirma le jugement rendu par une commission spéciale contre vingt-cinq accusés détenus ou contumaces, parmi lesquels figuraient le comte Gonfalonieri, les marquis Visconti et Bossi, et un Français, l'infortuné Alexandre Andryane.

On sait que ce dernier, après avoir servi pendant les Cent Jours en qualité d'aide de camp du général Merlin, avait quitté la France en 1819, s'était retiré à Genève, et avait été initié à la secte des carbonari. Il existait alors à Genève une association politique qui s'intitulait Congrès italien, et dont le but était d'insurrectionner l'Italie. Andryane devait seconder ses desseins, et à cet effet il avait été revêtu d'un des grades supérieurs de la secte, le grade de *Diacre extraordinaire*. Muni de la patente qui lui avait été délivrée par la société, il avait quitté Genève dans les premiers jours de décembre 1822 pour se rendre à Bellinzona et à Milan, afin de se concerter avec des

initiés de la secte; mais il fut arrêté dans cette dernière ville et condamné, par commutation de peine, à la prison perpétuelle dans la forteresse de Spielberg. Andryane nous a appris dans ses mémoires comment, après une trop longue captivité, il avait enfin obtenu la remise de sa peine ainsi qu'un prisonnier non moins infortuné que lui, Silvio Pellico.

Pendant qu'il poursuivait avec tant de sévérité les débris de la conspiration de 1821, le gouvernement lombardo-vénitien publiait un ordre supérieur enjoignant aux Italiens absents depuis cette époque de rentrer dans leurs foyers, sous peine d'être déclarés morts civilement et de voir leurs biens séquestrés. Cette mesure ne comprenait pas moins de quarante chefs de familles honorables. Un très-petit nombre d'entre eux obéirent à la sommation qui leur était faite.

Peu de jours après le dénouement du procès de Monteforte, le gouvernement napolitain publiait une amnistie pour tous les individus qui auraient fait partie des sociétés secrètes ou auraient pris part aux attentats politiques commis contre l'État antérieurement à l'époque du 24 mars 1821, inclusivement. Mais de cette amnistie se trouvaient exceptés les généraux Guillaume Pépé, Michel Carascosa, Jean Russo, Joseph Rossarol, les colonels de Concili, Gaëtan Costa, François

Capecelatro, les abbés Minichini et Capuccio, l'avocat Palladino, l'intendant Lucente et plusieurs autres personnages moins connus.

Le gouvernement romain, profitant habilement des circonstances favorables à l'influence du pouvoir apostolique dans les États travaillés par les révolutions, avait décliné toute espèce d'investigation et de sévérité politiques. Le cardinal Consalvi avait jugé que dans les conditions exceptionnelles où se trouvait alors l'Italie, il était également adroit et généreux de faire des États pontificaux un asile ouvert aux victimes des réactions toujours aveugles. C'est ce même sentiment qui l'avait engagé à recevoir dans Ancône la députation envoyée au congrès de Vérone par le gouvernement provisoire de la Grèce, et à provoquer l'intercession du saint-père en faveur des Grecs dont les réclamations ne furent cependant point accueillies à Vérone.

Après les vengeances politiques vinrent les mesures organisatrices et les reconstructions administratives :

En Piémont, le nouveau roi Charles-Félix s'occupa d'abord de l'armée et de la marine. Cette dernière mesure eut un effet presque immédiat; peu de mois après, une imposante escadre sarde transportait des consuls à Tripoli, Alger et Tunis, et tout en faisant dignement respecter son pa-

villon, affranchissait la Sardaigne du tribut de présents qu'elle était obligée d'offrir aux puissances barbaresques.

L'occupation autrichienne imposait au royaume une dépense annuelle de plus de six millions de francs. Une convention conclue le 14 décembre à Vérone fixa les époques de l'évacuation des provinces piémontaises, de telle sorte qu'elle fut entièrement opérée le 31 octobre 1823.

Vérone, ville agréablement située sur l'Adige, avait été choisie comme point central et cependant convenablement éloigné des capitales populeuses. Nous avons dit ailleurs quelles furent les grandes questions agitées à ce célèbre congrès et dans quel esprit les plénipotentiaires des puissances supérieures de l'Europe réglèrent, en présence des empereurs de Russie et d'Autriche, les principales questions qui agitaient alors le continent.

Le roi de Naples, qui avait été appelé au congrès, s'y rendit avec une certaine pompe et parvint à faire réduire de quarante-deux mille à trente mille hommes l'armée autrichienne qui occupait le royaume des Deux-Siciles. Les défaites successives et rapides des insurrections napolitaine et piémontaise faisaient naturellement espérer et prévoir un triomphe non moins complet des principes absolutistes en Espagne. Le

double succès des Autrichiens provoqua donc l'intervention française et la campagne de 1823.

Après la dissolution du congrès de Vérone, le roi de Naples s'était rendu à Vienne. Ce voyage entrepris dans un âge avancé, au milieu d'un hiver rigoureux, influa sur l'état de sa santé. De retour à Naples, il tomba malade, vers la fin de 1824. Cette indisposition n'offrait pas d'abord un caractère de gravité bien alarmant; dans la soirée du 3 janvier 1825, le roi se coucha après s'être livré à ses plaisirs et à ses occupations ordinaires. Il sonnait habituellement à huit heures pour qu'on entrât dans son appartement. Mais, dans la matinée du 4, l'heure s'écoula sans que le roi eût appelé, et alors les médecins qui assistaient ordinairement au lever, décidèrent qu'on entrerait sans attendre davantage. Leurs craintes se réalisèrent aussitôt; Ferdinand I[er] avait succombé à une attaque d'apoplexie.

Par un testament olographe en date du 17 mars 1822, mais auquel il avait ajouté, peu de temps avant sa mort, quelques dispositions nouvelles, le roi avait confirmé les lois de la succession au trône établies par son père Charles VII, et institué héritier de la couronne son fils François duc de Calabre. Ce prince, après avoir proclamé par un édit la mort du roi Ferdinand, monta sur le trône des Deux-Siciles sous le nom de François I[er], et

les espérances populaires, hautement exprimées, saluèrent son avénement.

XI.

SITUATION DES ÉTATS ROMAINS. — PIE VII ET CONSALVI. — DÉCRET ORGANIQUE DU 6 JUILLET 1816. — ENSEMBLE DE L'ADMINISTRATION ROMAINE. — MORT DE PIE VII. — CÉRÉMONIES USITÉES A LA MORT D'UN PAPE. — OUVERTURE DU CONCLAVE. — PREMIERS SCRUTINS. — ENTRÉE DES CARDINAUX FRANÇAIS ET NAPOLITAINS AU CONCLAVE. — UNE MAJORITÉ SE FORME EN FAVEUR DU CARDINAL DELLA GENGA. — IL EST PROCLAMÉ PAPE SOUS LE NOM DE LÉON XII. — COURONNEMENT ET PREMIÈRES MESURES ADMINISTRATIVES DU NOUVEAU PAPE. — ÉLOIGNEMENT DU CARDINAL CONSALVI. — LE CARDINAL DELLA SOMMAGLIA LE REMPLACE COMME PREMIER SECRÉTAIRE D'ÉTAT. — — RÉPRESSION DES BRIGANDAGES DANS LES ÉTATS ROMAINS. — CRÉATION DE SEPT UNIVERSITÉS. — RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES A ROME.

Les États romains jouissaient intérieurement d'une paix profonde et, s'occupant comme toujours de religion et d'art, profitaient des heureux loisirs que leur avaient faits deux hommes de l'esprit le plus éminent : Pie VII et le cardinal Consalvi. L'illustre pontife qui, personnellement et malgré les épreuves nombreuses de sa vie, ne conservait pas de rancunes contre les idées fran-

çaises, avait cependant, ainsi que nous l'avons dit, été contraint, dès les premières années de son règne, de supprimer le Code français. Mais il avait introduit d'utiles réformes dans les institutions romaines en proclamant la liberté du commerce et en favorisant la division des propriétés, dans l'intérêt de la bonne culture; il avait en outre constitué une administration régulière sur un plan et d'après un système uniforme.

Nous croyons devoir donner ici les dispositions principales du décret organique publié le 6 juillet 1816; il est bon de connaître quelle était l'organisation primitive de l'administration dans les États romains, afin de se faire une juste idée des réformes récemment adoptées par un pontife non moins illustre que Pie VII.

Aux termes de ce décret, l'État ecclésiastique était divisé en dix-sept délégations partagées en trois classes; chacune de ces classes se subdivisait en gouvernements de premier et de deuxième ordre; auprès de chaque délégué était instituée une congrégation gouvernementale composée de quatre membres; cette congrégation se renouvelait par moitié tous les cinq ans, elle avait voix consultative dans toutes les affaires, et le délégué devait mentionner les vœux exprimés par elle dans le compte rendu de la délibération.

Les délégués étaient choisis parmi les prélats;

les gouverneurs de premier et de second ordre devaient dépendre des délégués; mais restaient en dehors de cette organisation, les juridictions baroniales rétablies par l'édit du 30 juillet 1814, la Comarque de Rome dans laquelle les gouverneurs correspondaient directement avec le secrétaire d'État, enfin la juridiction du cardinal-doyen et du préfet des sacrés palais.

L'administration et la justice civile étaient confiées : au gouverneur, en qualité de juge de paix; aux tribunaux de première instance, composés de trois ou de cinq juges et de deux suppléants dans chaque chef-lieu de délégation; à quatre tribunaux d'appel : l'un siégeant à Bologne, le second à Macerata et les deux autres à Rome. Obligation était imposée à tous les tribunaux de motiver leurs sentences. L'usage de la langue italienne devait remplacer celui de la langue latine.

La justice criminelle était remise : au gouverneur, aux tribunaux criminels existant dans chaque délégation et composés du délégué, de deux assesseurs, d'un juge du tribunal de première instance et de deux membres de la congrégation gouvernementale; aux tribunaux d'appel de Bologne, de Macerata, et à la sacrée consulte.

La torture était abolie. On instituait des juges d'instruction et un avocat des pauvres, on admettait l'appel et la confrontation des témoins devant

les juges; mais le décret rétablissait le tribunal de l'inquisition.

Quant à l'organisation communale, le décret admettait un conseil pour délibérer et une magistrature pour administrer. Le conseil était plus ou moins nombreux, selon la classe de la commune; le délégué en choisissait les membres pour la première fois; le conseil se recrutait ensuite de lui-même, en soumettant son choix à l'approbation du délégué. Les membres devaient être choisis parmi le clergé, les propriétaires, les hommes de lettres et les négociants.

La magistrature était composée du gonfalonier, de quatre ou six *anciens* (dénomination attribuée à certains magistrats) et d'un syndic; le choix de ces membres devait être fait par le délégué, sur trois listes que lui présenteraient les conseils avec l'approbation de la secrétairerie d'État.

Rome et Bologne furent placées en dehors du système. Rome eut comme autrefois un sénateur et des conservateurs. A Bologne, l'administration municipale fut confiée à six conservateurs et à un sénateur; de plus, elle eut un conseil de quarante *sages*.

Enfin le décret de 1816 réglait la répartition et la perception des impôts, en posant les bases d'un cadastre général; tous les administrateurs des deniers publics, sans exception, devaient chaque

année rendre leurs comptes à un trésorier chargé de remettre ces comptes vérifiés au tribunal de la chambre qui les révisait à son tour et dressait le budget de l'année suivante.

Tel était l'ensemble de cette loi organique qui, malgré ses imperfections, tendait évidemment à concilier le passé et le présent, l'ancien système gouvernemental et l'organisation française, heureuse et loyale pensée qui ne pouvait venir que d'un esprit aussi éminent et aussi excellent que celui de Pie VII.

Malheureusement le jour était venu où Rome allait être privée du concours du vénérable pontife : un déplorable accident, arrivé dans la soirée du 6 juillet 1823, l'enleva rapidement au peuple romain dont il était adoré. Après une journée employée, comme à l'ordinaire, à parcourir en voiture et à pied divers quartiers de Rome, Pie VII, rentré le soir dans ses appartements, travaillait assis à son bureau. Il voulut se lever de son fauteuil et atteindre un cordon attaché à la muraille, mais la main lui manqua et il tomba avec force sur le marbre de l'appartement. Au bruit de sa chute et aux cris que lui arrachait une violente douleur on accourut, et on transporta le saint-père sur un lit qu'il ne devait plus quitter. Bientôt, en effet, le mal prit un caractère des plus effrayants : le col du fémur était brisé et on

perdit toute espérance. Le 20 juillet 1823, Pie VII reçut le viatique des mains du cardinal Bertazzoli, et succomba après une longue mais tranquille agonie.

Pie VII était né à Césène, le 14 août 1742, du comte Scipion Chiaramonti et de la comtesse Jeanne Ghini. Entré à l'âge de seize ansd ans un couvent de l'ordre du Mont-Cassin, il avait été nommé évêque de Tivoli le 16 décembre 1782, puis évêque d'Imola et cardinal le 14 février 1785, et enfin élevé au pontificat, à Venise, le 14 mars 1800.

Pendant le temps que dura la maladie de l'illustre pontife, Rome fut dans une inexprimable angoisse. Suivant un ancien usage, le cardinal camerlingue informa le sénat de la mort du saint-père, et cette nouvelle fut accueillie avec un sentiment universel de douleur. Le sénat choisit cinquante conseillers, moitié parmi les membres du patriciat, moitié parmi les chefs de quartier, pour veiller, de concert avec l'autorité militaire, aux droits du sénat romain et à la sûreté de la ville. Le prince sénateur de Rome fit sonner la grande cloche du Capitole, et le doyen du sacré collége assembla un conseil des chefs d'ordres présents à Rome; puis le corps du saint-père fut embaumé et transporté du palais Quirinal au Vatican, où il fut exposé.

Après les neuvaines funéraires, on transporta les restes mortels de Pie VII dans le mausolée qui leur était destiné. Ce mausolée, ouvrage du célèbre Canova, est placé dans l'église de Saint-Pierre. Les cardinaux présents à Rome entrèrent ensuite au conclave avec les cérémonies usitées en pareille circonstance. Le cardinal doyen du sacré collége célébra l'office divin dans la chapelle du palais Quirinal, puis, après la messe, le grand maître des cérémonies donna lecture de l'acte constatant la fermeture du conclave; enfin on distribua des bulletins aux cardinaux, qui demeurèrent entièrement privés de toute communication avec l'extérieur.

On sait quel intérêt s'attache d'ordinaire à l'élection d'un nouveau pape : cet intérêt était accru par les circonstances politiques dans lesquelles cette élection allait avoir lieu. Sur cinquante-trois cardinaux dont se composait le Sacré collége à la mort de Pie VII, quarante-neuf se trouvèrent à l'ouverture du conclave ou arrivèrent pendant sa durée. Quelque temps avant la mort du pape, on avait répandu le bruit que l'Autriche voulait faire élever au trône pontifical l'archiduc Rodolphe, archevêque d'Olmutz; mais le 16 septembre, le comte Appony, nommé ambassadeur extraordinaire de l'empereur d'Autriche près le Sacré collége, dit dans le discours qu'il

prononça en latin lorsqu'il fut admis à présenter ses lettres de créance, que « S. M. I. avait mis au nombre de ses instructions le soin d'offrir aux cardinaux son aide et l'appui des forces de son empire pour veiller à leur sûreté, protéger la liberté de leur suffrage et celle du conclave. » Le cardinal Arezzo fut chargé par le Sacré collége de faire à cette communication de l'empereur d'Autriche une réponse de remerciement.

Les premiers scrutins produisirent un grand nombre de candidats parmi lesquels aucun ne semblait avoir d'espérances sérieuses de succès. Il y avait deux scrutins par jour, et, dans les quinze premiers jours du conclave, les cardinaux Castiglione, de Gregorio, Cavalchini, Zurla et della Sommaglia, mais surtout ces deux derniers, réunirent le plus de voix. Le cardinal della Sommaglia, recommandable par son savoir et ses vertus, ne l'était pas moins par son grand âge aux yeux de ceux qui voulaient se ménager une élection prochaine.

Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'à ce que l'entrée des cardinaux français et napolitains au conclave vint apporter un changement dans les chances du scrutin. Le 28 septembre 1823, une majorité de trente-quatre voix se décidait en faveur du cardinal della Genga, qui fut proclamé pape sous le nom de Léon XII.

Le nouveau pape fut aussitôt revêtu de ses habits pontificaux. Il reçut les hommages du Sacré collége; puis, suivant les usages historiques, on abattit la muraille qui fermait le conclave à l'extérieur, et un cardinal annonça par cette ouverture au peuple rassemblé la nouvelle de l'élection pontificale. L'artillerie du château Saint-Ange et le son des cloches la répandirent à l'instant dans Rome, où elle excita des transports d'enthousiasme.

Le cardinal Annibal della Genga jouissait, en effet, d'une grande réputation de sainteté et d'habileté politique. Né le 2 août 1760, il était dans les affaires depuis 1795, et avait exercé pendant quatorze ans les fonctions de nonce apostolique en Allemagne. Envoyé en France en 1814, pour y complimenter le roi Louis XVIII sur son retour, il s'y trouvait encore durant les cent-jours et s'y était fait admirer par sa conduite noble et prudente. Le 5 octobre, le couronnement de Léon XII eut lieu dans la basilique de Saint-Pierre, avec cette pompe admirable usitée en pareille circonstance.

Les premiers soins du souverain pontife, après son couronnement, furent de passer en revue toutes les branches de l'administration romaine. Léon XII établit une congrégation permanente

pour les affaires de l'État et de l'Église, dont il se réserva la présidence et dans laquelle il fit entrer le cardinal della Sommaglia, nommé premier secrétaire d'État à la place du cardinal Consalvi. Ce fut, du reste, une faute grave de la part de Léon XII que l'éloignement des affaires d'un homme qui, malgré son grand âge, était encore si capable d'y répandre de vives lumières. Consalvi ne survécut pas longtemps à son éloignement du pouvoir.

Les brigandages s'étaient tellement multipliés dans les provinces limitrophes du royaume de Naples que Léon XII jugea nécessaire d'y envoyer le cardinal Pollotti en qualité de légat *a latere*, chargé de publier un édit sévère qui changerait complétement, à l'avenir, le système de ménagement suivi jusqu'alors : aux termes de cet édit il n'y avait plus ni amnistie ni commutation de peine pour les brigands qui, une fois proclamés tels, seraient, par cette publication seule, condamnés à mort et verraient tous leurs biens confisqués; les communes devaient garder leur propre territoire et payer une amende de 500 scudi pour chaque acte de brigandage qui s'y commettrait à l'avenir; tous les pouvoirs des autorités et tribunaux institués pour la répression du brigandage demeuraient concentrés entre les

mains du cardinal légat chargé de nommer des podestats et des lieutenants pour remplir les fonctions diverses indiquées par le nouvel édit.

Léon XII s'occupa ensuite de la création de sept universités : deux grandes à Rome et à Bologne et cinq universités secondaires à Ferrare, Peruggia, Camerino, Macerata et Fermo.

Deux autres édits fondèrent à Tivoli, pour la noblesse, un collége confié aux jésuites, et rétablirent les membres de cette compagnie célèbre dans le collége romain qui leur avait été enlevé en 1773. On leur rendit également le Musée, la Bibliothèque, l'Observatoire et 12,000 scudi de revenu sur le trésor pontifical.

Léon XII réformait en même temps l'administration de la justice et instituait à Rome un tribunal de commerce; mais dans l'ensemble de ces mesures apparaissaient déjà certaines tendances qui prouvaient que Consalvi n'était plus au pouvoir.

XII.

SITUATION DE LA TOSCANE. — MORT DU GRAND-DUC FERDINAND III. — L'EMPEREUR D'AUTRICHE A MILAN. — CONGRÈS DE SOUVERAINS. — ENTREVUE DE L'EMPEREUR ET DU ROI DE SARDAIGNE A GÊNES. — RÉSURRECTION DU CARBONARISME. — CONSPIRATION DANS LES ÉTATS ROMAINS. — BULLE PONTIFICALE ET ÉDIT POLITIQUE CONTRE LES SOCIÉTÉS SECRÈTES. — ATTENTAT DIRIGÉ CONTRE LE CARDINAL RIVAROLA. — MOUVEMENT DANS LE ROYAUME DE NAPLES. — LES CAPPOZZOLI. — INSURRECTION A BOSCO. — ELLE EST PROMPTEMENT ET SÉVÈREMENT RÉPRIMÉE.

La Toscane, si bien traitée par la Providence qui lui avait accordé tout à la fois un sol fertile, un doux climat et un gouvernement paternel, perdit, en 1824, son grand-duc Ferdinand III, prince vraiment digne de tous ses regrets. Ferdinand III, second fils de l'empereur Léopold, était né le 6 mai 1769, et, durant le cours de la révolution qui bouleversa l'Europe dans les dernières années du XVIIIe siècle, avait éprouvé de nombreuses vicissitudes toujours supportées avec résignation et courage. Dépouillé, en 1801, de son grand-duché, nommé, en 1803, électeur de Salzbourg et grand-duc de Vurztbourg en 1806, il était remonté, en 1814, sur le trône de la Tos-

cane. Ses biens de Bohême passèrent au jeune duc de Reichstadt et le grand-duché de Toscane à son fils qui lui succéda sous le nom de Léopold II. Les lumières et les tendances libérales de ce prince pouvaient dès lors faire prévoir que sous son administration la Toscane verrait s'accomplir d'utiles améliorations et de sages réformes.

Bientôt on annonça un voyage de l'empereur d'Autriche dans ses provinces italiennes, et en effet, le 7 avril 1825, il quittait Vienne, suivi du corps diplomatique et d'une grande partie de sa maison. Le voyage s'exécuta lentement; l'empereur ayant séjourné à Florence ne fit son entrée dans Milan que le 9 mai; l'impératrice l'avait accompagné. Des invitations furent adressées à tous les princes d'Italie pour qu'ils se rendissent à Milan, dans le but d'y conférer sur les affaires de la péninsule. L'archiduchesse Marie-Louise, princesse de Parme, le grand-duc de Toscane, le prince de Lucques et le duc de Modène acceptèrent, ainsi que le roi de Naples, l'invitation impériale. Ces conférences, qui ressemblaient assez à un congrès, puisque le pape avait cru devoir s'y faire représenter par un légat, et le roi de Sardaigne par son ministre d'État, M. de Saint-Marsan, ne produisirent toutefois qu'une convention nouvelle entre l'empereur d'Autriche et le roi des

Deux-Siciles pour la prolongation de l'occupation du royaume de Naples par un corps auxiliaire autrichien jusqu'à la fin du mois de mars 1827. Ce corps de troupes devait être réduit à quinze et même à douze mille hommes, si l'état militaire du roi de Naples acquérait dans l'intervalle un degré de force numérique assez élevé pour lui faire souhaiter cette réduction. La convention fut signée à Milan, le 28 mai 1825, par le comte de Fiquelmont pour l'Autriche et par le chevalier de Medici pour les Deux-Siciles.

L'empereur et l'impératrice se rendirent ensuite à Gênes, où le roi de Sardaigne était depuis deux mois; puis ils revinrent à Venise, et après un court séjour dans cette ville, déchue de son ancienne splendeur, quittèrent l'Italie pour se rendre en Hongrie, où l'impératrice devait être couronnée.

Une grande partie du corps autrichien qui revenait du royaume de Naples, fut concentrée dans les possessions italiennes de l'Autriche; l'administration y demeura la même, et la censure, qu'un décret de 1818 avait établie dans le royaume Lombardo-Vénitien, fut renforcée par une notification nouvelle de la chambre aulique. L'attitude des sociétés secrètes et la résurrection du carbonarisme semblaient, du reste, motiver ces rigueurs qu'elles légitimaient en partie.

Une importante conjuration fut découverte dans les États romains. Ses ramifications s'étendaient dans toute l'Italie. Un grand nombre d'individus soupçonnés d'y avoir pris part, et parmi lesquels on distinguait le comte Fabry de Cesène, auteur dramatique distingué, furent arrêtés et conduits à Ravenne, où le cardinal Rivarola forma une commission pour les juger. Ce jugement fut prononcé le 31 août. Trois cents personnes s'étaient trouvées impliquées dans cette conjuration; sept furent condamnées à mort, mais leur peine fut commuée en celle de vingt-cinq ans de réclusion, douze aux galères à vie, six à la détention perpétuelle, et enfin une centaine d'autres à l'emprisonnement ou au bannissement temporaire.

Dans ces tristes circonstances, le pape crut devoir lancer du haut de la chaire de Saint-Pierre une bulle pontificale contre les sociétés secrètes et leurs dangereux adhérents.

« On doit attribuer à ces associations, disait la lettre apostolique, les grandes calamités qui désolent l'Église et qui nous affectent si vivement et si douloureusement; on attaque avec audace ses dogmes et ses préceptes les plus sacrés; on cherche à avilir son autorité; la paix dont elle aurait le droit de jouir est, non-seulement troublée, mais pour ainsi dire détruite.

« Les ouvrages qu'elles ont osé publier sur la religion; la forme républicaine qu'elles ont adoptée; leur mépris pour l'autorité; la haine qu'elles portent à la souveraineté, la divinité de J.-C., et l'existence même d'un Dieu qu'elles osent nier; le matérialisme qu'elles professent, leurs codes et leurs statuts qui démontrent leurs projets et leurs vues, prouvent clairement ce que nous avons rapporté de leurs efforts pour renverser les princes légitimes et pour ébranler les fondements de l'Église.. Ce qui est également certain, c'est que ces différentes associations, quoique portant diverses dénominations, sont alliées entre elles par leurs infâmes projets.

« C'est pourquoi nous défendons à tous et à chaque chrétien, quels que soient leur état, leur rang, leurs dignités ou leur profession, laïques ou prêtres, religieux réguliers ou séculiers, sans qu'il soit nécessaire de les nommer ici en particulier, et en vertu de la sainte obéissance, de ne jamais se permettre, sous quelque prétexte que ce soit, d'entrer dans les susdites sociétés, de les propager, de les favoriser ou de les recevoir et cacher dans sa demeure, de se faire initier à ces sociétés dans quelque grade que ce soit; de souffrir qu'elles se rassemblent, ou de leur donner des conseils et des secours soit ouvertement, soit en secret, directement ou indi-

rectement ; d'engager les autres à se faire recevoir et initier dans ces sociétés, à quelque degré que ce soit, d'assister à leurs réunions, de les aider et favoriser de quelque manière que ce puisse être, sous peine d'excommunication dans laquelle ceux qui auront contrevenu à cette défense tomberont par le fait même, sans qu'ils puissent jamais en être relevés que par nous ou par nos successeurs, si ce n'est en danger de mort.

« Nous ordonnons en outre à tous et à chacun, sous peine de l'excommunication susdite, de déclarer à l'évêque et aux autres personnes que cela concerne, dès qu'ils en auront connaissance, si quelqu'un appartient à ces sociétés ou s'est rendu coupable de quelques-uns des délits susmentionnés. Nous condamnons surtout et nous déclarons nul le serment impie et coupable par lequel ceux qui entrent dans ces associations s'engagent à ne révéler à personne ce qui regarde leurs sectes, et à frapper de mort les membres de ces associations qui feront des révélations à des supérieurs ecclésiastiques ou laïques. Serait-il possible, en effet, que l'on pût, sans être coupable, s'engager par serment à commettre un assassinat et à mépriser l'autorité de ceux qui sont investis du pouvoir ecclésiastique ou civil, pour rechercher tout ce qui peut porter atteinte à leur tranquillité?

N'est-il pas indigne et inique de prendre Dieu à témoin de semblables crimes?... »

Trois mois après la publication de cette bulle apostolique, dont l'effet pouvait être assez grand en Italie, où le respect pour tous les actes émanés du saint-siége n'était point encore affaibli, parut un édit de l'autorité politique, dont voici les principales dispositions :

« 1° Les sociétés secrètes, anciennes, récentes, ou qui seraient instituées par la suite, quel qu'en soit le nom, sont défendues à Rome et dans tout l'état pontifical;

« 2° Sont également défendues toutes réunions de sectaires appartenant aux sociétés secrètes, et il suffira de la présence de trois associés pour former une réunion;

« 3° Est déclaré coupable de haute trahison, et comme tel puni de la peine de mort, quiconque osera fonder, rétablir ou propager quelque société secrète, et quiconque appartiendra à chacune d'elles, ou les favorisera;

« 4° Appartient aux sociétés secrètes toute personne qui en fait partie, quand même elle n'assisterait pas aux assemblées, et n'y occuperait aucun grade;

« 5° Favorise les sociétés secrètes quiconque

entretient une correspondance avec quelqu'une d'elles, ou avec quelqu'un de leurs agents, soit dans l'état pontifical, soit en pays étranger. »

Malgré la sensation produite par ces mesures du gouvernement pontifical, des troubles sérieux continuèrent à agiter les Légations, et le cardinal Rivarola faillit être assassiné d'un coup de pistolet qui atteignit et blessa mortellement un chanoine placé à ses côtés. Le pape, ne voulant pas l'exposer à de nouveaux actes de vengeance, envoya dans la province une commission extraordinaire et promit, mais inutilement, une récompense de dix mille piastres à quiconque découvrirait les assassins du cardinal.

Une convention conclue entre le grand-duc de Toscane et le cabinet de Rome, pour l'extradition réciproque des criminels des deux pays, fut la conséquence de ces troubles momentanés.

Le royaume des Deux-Siciles avait été complétement évacué par les troupes autrichiennes. La tranquillité semblait alors y être entièrement rétablie; mais il existait toujours dans quelques parties de la population, des vestiges de l'esprit révolutionnaire de 1820. Des proscrits de cette époque s'étaient réfugiés dans les montagnes de la Calabre, d'où ils avaient plus d'une fois essayé de rallumer le feu de l'insurrection napoli-

taine. A leur tête étaient trois frères : Dominique, Patrice et Donat Cappozzoli, qui s'étaient fait remarquer en 1820 dans les milices par leur zèle révolutionnaire, et faisaient des incursions fréquentes dans la plaine.

Vers la fin du mois de juin 1828, le peuple étant rassemblé dans la principale église de la petite ville de Bosco, district del Vallo, le chanoine de Luca, qui avait été membre du parlement en 1820, monta en chaire, et peignant la patrie comme accablée de maux sous le joug du pouvoir absolu qui lui avait été violemment imposé par des baïonnettes étrangères, exhorta les Napolitains à briser ce joug et à proclamer la charte française, seule constitution convenable au royaume des Deux-Siciles; puis il entonna le *Te Deum* aux acclamations de l'auditoire.

Ce mouvement insurrectionnel se propagea rapidement dans les villages voisins et s'étendit jusqu'à Salerne. La troupe des Cappozzoli dont le nombre s'accroissait chaque jour, descendit des montagnes, parcourut les communes avoisinantes, et abattit le télégraphe de Palinure afin de retarder les nouvelles que le gouvernement pourrait recevoir de l'insurrection.

Cependant on fut bientôt informé à Naples de ce mouvement, qui semblait avoir de dangereuses proportions, et l'on prit aussitôt, pour le

combattre, les mesures les plus énergiques. Le maréchal del Caretto, inspecteur général de la gendarmerie, fut investi de pouvoirs illimités; il partit en toute hâte à la tête de plusieurs compagnies de la garde et d'un corps nombreux de gendarmes.

Bientôt les insurgés, qui n'avaient pas trouvé dans les populations autant d'appui qu'ils l'avaient espéré, se virent enveloppés par les forces dirigées contre eux. Del Caretto, pénétrant dans la commune de Bosco qui, la première, avait levé l'étendard de la révolte, en fit raser toutes les maisons. La plupart des révoltés se débandèrent et, jetant leurs armes, se dérobèrent par une prompte soumission, au châtiment qui les menaçait. Les Cappozzoli parvinrent à regagner leurs montagnes, mais les autres insurgés tombés au pouvoir des soldats furent traduits devant une commission militaire instituée par del Caretto, en vertu des pouvoirs dont il était revêtu, et condamnés à des peines plus ou moins sévères. Une vingtaine des plus compromis, parmi lesquels se trouvait le chanoine de Luca, furent pendus; on condamna les autres aux galères ou à la prison.

Plus tard, et lorsque la commission militaire était déjà dissoute, les frères Cappozzoli saisis et traduits devant la cour suprême d'État, ainsi que

plusieurs autres individus qui avaient pris part au mouvement de 1828, subirent à Palinure la peine capitale qui leur fut infligée.

Les ordres du gouvernement avaient été impitoyables. On comprenait, à le voir s'acharner non-seulement sur les hommes, mais encore sur les choses (car un décret avait défendu que les maisons de la commune de Bosco fussent jamais reconstruites), on comprenait, disons-nous, la terreur qu'il éprouvait de voir se renouveler les scènes de 1820.

Il est vrai que ces tentatives insurrectionnelles indiquaient trop clairement l'état moral des populations pour qu'on pût douter de l'existence d'un vieux levain révolutionnaire, qui tôt ou tard viendrait à la surface, d'un feu qui couvait encore sous la cendre, et ferait bientôt explosion.

XIII.

EFFORTS DE LA RÉVOLUTION ITALIENNE AU DEHORS. — G. PÉPÉ A LONDRES. — LA SOCIÉTÉ DES FRÈRES CONSTITUTIONNELS EUROPÉENS. — ADHÉSION DU GÉNÉRAL LAFAYETTE. — PÉPÉ A MADRID. — IL ÉCHOUE DANS SA NÉGOCIATION. — IL S'ADRESSE AU GOUVERNEMENT GREC. — INUTILITÉ DE SA TENTATIVE. — RÉVOLUTION DE 1830. — PÉPÉ A PARIS. — SES ESPÉRANCES D'UNE EXPÉDITION EN ITALIE. — DÉCEPTIONS. — UN MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LUI EST ENVOYÉ AU ROI FRANÇOIS Ier.

La révolution italienne, personnifiée dans le général Pépé, veillait à l'étranger et suivait avec attention et intérêt toutes les vicissitudes de la politique contre-révolutionnaire en Europe, s'apprêtant à profiter de l'heure et du moment, dès que ce moment arriverait, dès que viendrait à sonner l'heure de la régénération italienne.

Après avoir cherché un refuge momentané en Portugal et en Espagne, à l'issue de la révolution napolitaine, Guillaume Pépé s'était embarqué pour Londres, où il ne tarda pas à se mettre en rapport avec les radicaux anglais de cette époque, sir Francis Burdett, sir Robert Wilson et le major Cartwright. Il voulut y poser les bases d'une société secrète, déjà nombreuse en Italie, celle « des frères constitutionnels européens »,

mais il s'aperçut bientôt qu'en Angleterre, dans ce pays de grande liberté, de grande publicité, une société secrète semblait une anomalie véritable. Le duc de Sussex et sir Robert Wilson voulurent en connaître les statuts, mais uniquement par curiosité, et un jour que Pépé causait avec lord Holland de la société des frères constitutionnels européens: « Je n'aime point, lui dit lord Holland, que l'on me parle de choses secrètes parce qu'il m'arrive quelquefois d'improviser à la chambre des lords, et alors je dis tout ce que je sais. »

En revanche, Guillaume Pépé obtint l'adhésion du général Lafayette, qui la donnait facilement, et auquel il avait envoyé les statuts de la société. M. de Lafayette lui écrivait à la date du 3 mai 1822 :

« C'est avec grand plaisir, mon cher Pépé, que je me suis associé à votre fédération de patriotes européens. Cette sainte alliance, opposée à celle du despotisme et du privilége, ne peut qu'être fort utile. La cause des droits du genre humain triomphera sans doute, et nous nous applaudirons d'avoir contribué à son succès. Vous connaissez ma confiance en vous, et par suite en toute personne qui aura mérité votre confiance. Je recommande d'avance tous vos amis aux miens, bien sûr de la réciprocité de votre part. Recevez tous mes vœux et l'expression de

l'amitié personnelle et de la fraternité patriotique que je vous ai vouées de tout mon cœur. »

Pépé et Lafayette comprenant que si l'intervention française venait détruire à Madrid les espérances des constitutionnels, le contre-coup de cette victoire retarderait pour longtemps les succès révolutionnaires en Europe, s'efforcèrent de semer la révolte parmi les troupes qui composaient le cordon que le gouvernement français avait établi aux Pyrénées. Le colonel Pisa fut en conséquence expédié en Espagne par Guillaume Pépé qui lui avait fourni une forte somme d'argent pour gagner certains officiers et faciliter l'exécution du complot. Lafayette voulait en même temps que le gouvernement espagnol employât deux millions de francs pour mettre les patriotes français en mesure de faire révolter toutes les troupes composant le corps d'armée des Pyrénées. Bientôt Pépé résolut de se rendre lui-même à Madrid, mais il ne pouvait exécuter ce projet qu'en passant par la France, dont l'entrée lui était interdite; il prit alors le parti de s'embarquer à Falmouth pour le Portugal.

De Lisbonne il se dirigea sur Madrid en passant par Séville et Cordoue, et, à peine arrivé au but de ce pénible voyage, il se mit en rapport avec les membres des cortès dont il espérait obtenir le concours; il parvint même, mais avec des

peines infinies, à en réunir une douzaine des plus influents, tels que Riego, Ballesteros, Quiroga, Isturitz et Galiano, dans la maison de Riego, pour discuter les propositions que Lafayette et ses amis politiques leur faisaient par son organe.

Guillaume Pépé exposa aux députés espagnols « que les Bourbons de France voulaient anéantir ou, pour le moins, restreindre la liberté de leur nation, et emploieraient tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, pour détruire le régime constitutionnel en Espagne; que la Catalogne se trouvant insurgée en faveur du pouvoir absolu, auquel le clergé et un grand nombre d'habitants étaient attachés, les Français envahissant l'Espagne pour y renverser la liberté, au lieu de rencontrer de la résistance, comme en avaient éprouvé les troupes de Napoléon, y trouveraient non-seulement un bon accueil, mais encore des secours; que les cortès devraient en conséquence seconder sous main Lafayette et son parti, qui avaient en vue d'expulser les Bourbons de France, et en même temps préparer des moyens de défense; qu'en reconnaissant l'indépendance des colonies d'Amérique, ils pourraient fournir à Lafayette des secours d'argent et se préparer à la défense, puisque, selon ce qu'il assurait dans ses lettres, les Américains du Mexique et de la Colombie donneraient à la mère patrie cent millions de

francs, et toutes les forces de terre et de mer qu'ils employaient alors pour se défendre; qu'en outre le gouvernement espagnol pouvait renforcer ses légions avec les troupes qu'il aurait rappelées des colonies; qu'enfin, une telle reconnaissance serait un pur acte de forme, parce qu'on ne pouvait espérer que les Castillans parvinssent à remettre sous leur domination les colonies qu'ils avaient possédées en Amérique. »

Galiano répondit à ces paroles que pour pouvoir défendre la patrie il fallait nécessairement que les cortès fussent populaires, et que reconnaître l'indépendance des colonies serait une mesure des plus contraires à la popularité; enfin que si le gouvernement constitutionnel espagnol provoquait la guerre en favorisant les libéraux français, le peuple espagnol ne considérerait point comme injuste l'agression du roi de France et ne mettrait alors aucune énergie dans la défense du territoire.

Ce raisonnement ayant obtenu l'adhésion de toute l'assemblée, Guillaume Pépé dut renoncer aux espérances qu'il avait fondées de ce côté. Alors il tourna les yeux vers la Grèce qui avait opéré sa révolution, et s'imagina que les Grecs, devant naturellement redouter de retomber sous le joug des Turcs, jugeraient utile à leurs intérêts de favoriser la propagation des idées libérales en Italie.

Il s'adressa donc à Maurocordato, chef du gouvernement grec, pour lui demander s'il voulait lui donner mille Grecs choisis avec lesquels il débarquerait en Calabre. Cette tentative fut également inutile.

Alors Pépé laissant à Madrid le colonel Pisa, revint à Londres, puis alla se fixer ensuite à Bruxelles, où il attendit que les événements politiques lui permissent de tenter de nouveau un mouvement révolutionnaire dans son pays. Il ne devait pas attendre longtemps.

La révolution de 1830 éclata tout à coup en France, et le bruit du canon de juillet devint pour l'Europe le tocsin des révolutions. Pépé obtint aussitôt un passe-port pour se rendre à Paris, où son ami le général Lafayette le reçut à bras ouverts.

Les premières paroles de Pépé furent pour demander le concours de la France dans l'entreprise qu'il méditait.

— De quels secours auriez-vous besoin? lui demanda Lafayette.

— De deux mille hommes, répondit Pépé; de dix mille fusils de munition, et de deux frégates qui escorteront l'expédition.

Lafayette trouvant ces prétentions très-modérées, demanda cinq ou six jours pour arranger, disait-il, cette affaire avec le lieutenant-général

du royaume, qui devait bientôt être proclamé roi des Français.

Pépé se mit ensuite en rapport avec le général Lamarque et Benjamin Constant, et voici comme il raconte lui-même dans les Mémoires qu'il a publiés, ses alternatives d'espérance et de doute.

« On était fort avant dans le mois d'août, et Lafayette me dit qu'il me conduirait lui-même chez le roi, parce que, si je l'accompagnais au palais, mon nom ne serait pas prononcé, et qu'ainsi les journaux ne parleraient point de l'audience que m'accordait le prince, à qui il importait qu'il n'en fût pas fait mention. Je fus étonné de cette précaution et, en observant que Lafayette ne la trouvait pas étrange, ou du moins superflue, ma surprise augmenta encore; toutefois je jugeai convenable de ne pas paraître m'en apercevoir. Mais à peine fus-je rentré chez moi, que je m'occupai de faire faire mes malles pour quitter Paris, commençant à espérer très-peu des secours qui m'avaient été promis. Je songeai en même temps à aller en Corse, et à débarquer avec six cents, ou plus s'il était possible, des braves habitants de cette île, soit sur les rivages de la Toscane, soit dans les États de l'Église, pour entrer ensuite dans les Abruzzes à marches forcées. Un pareil projet semblerait aujourd'hui être celui d'un homme qui a la fièvre; mais à cette

époque il aurait pu s'effectuer aisément, et il est plus que probable qu'il aurait été couronné d'un plein succès. Lafayette, Lamarque, Mauguin, m'auraient donné des lettres pour les autorités militaires et civiles de la Corse, de telle sorte que je pusse réunir de six cents à mille hommes. Dans ce moment le gouvernement n'aurait pu en aucune manière s'opposer à ma tentative, puisqu'il encourageait, ou tout au moins tolérait, l'expédition de Mina en Espagne. Les Corses ne demandaient pas mieux que de débarquer en Italie. Ni le grand-duc de Toscane, ni le pape, pris à l'improviste, n'auraient pu me barrer le chemin qui mène dans les Abruzzes, et à peine aurais-je mis le pied dans ces provinces qu'elles se seraient soulevées. Ainsi, en moins de huit jours, je serais entré pour la seconde fois à Naples, en proclamant déchu de nouveau le gouvernement arbitraire. Toutes ces pensées que j'avais conçues ne peuvent être considérées comme mal fondées, puisque l'on a vu le soulèvement qui s'opéra quelques mois après dans différentes provinces des États pontificaux, et dont nous parlerons dans un autre chapitre...

« ... Je ne tardai pas à m'apercevoir qu'à mesure que les jours se passaient, les probabilités pour que je fusse secondé dans mes projets sur l'Italie par le gouvernement français, allaient en

diminuant. J'étais à une des soirées de Lafayette, qui demeurait dans la Chaussée-d'Antin ; il me prit à part et me dit . « Lisez cette lettre. » Elle était du roi et commençait ainsi : « Mon cher gé« néral, il faut ajourner la présentation de l'étran« ger votre ami. » Je priai le général de me la confier pour un moment, afin de la faire lire à un Anglais de mes amis et à sa femme qui étaient présents ; il me la donna sous la condition qu'elle ne sortirait point de la chambre où nous étions. Pendant cette même soirée, ou peut-être pendant celle de la semaine suivante, on annonça dans les salons de Lafayette, le prince de Talleyrand qui, nommé ambassadeur à Londres, venait pour se purifier de ses anciens péchés politiques, avant de se rendre à sa destination. Quand il sortit de l'appartement, Lafayette me dit : « Il y avait « trente ans que Talleyrand n'avait mis les pieds « chez moi. » La lettre que j'avais lue et la nomination de Talleyrand à l'ambassade de Londres, me laissaient peu à espérer pour mon entreprise...

« L'heure de la liberté italienne n'avait pas encore sonné. Son mauvais génie, ardent à lui faire porter la peine de sa gloire passée, ne se lassait pas de chercher à l'humilier. Lafayette que je ne perdais point de vue, me dit un matin que j'entrais chez lui : « J'ai de mauvaises nouvelles à « vous donner, les ministres ne veulent plus rien

faire. » En dépit de mille mécomptes partiels, je n'étais point préparé à cette complète déception. Le ministère avait-il réellement décidé les expéditions dans les deux péninsules, et ensuite changé d'avis, ou bien quelques-uns des ministres avaient-ils adhéré aux vues de Lafayette tandis que le reste du cabinet aurait refusé de s'y conformer? Ce sont là des détails que j'ai toujours ignorés. »

Quelques jours après, Lafayette disait au général napolitain, qui raconte si naïvement ses déceptions de 1830, que le roi des Français semblait désirer beaucoup voir le royaume des Deux-Siciles soumis à un régime constitutionnel, mais que dans les circonstances où on se trouvait alors le roi Louis-Philippe ne pouvait faire autre chose que d'envoyer à son beau-frère le roi François Ier, un mémoire dans lequel Guillaume Pépé exposerait de quelle façon on pourrait donner une constitution aux Deux-Siciles en évitant la moindre commotion.

Alors Pépé remit au général le curieux mémoire suivant, qu'il avait fait rédiger, mais dont les idées politiques lui appartenaient en propre :

« Dans l'état de détresse, de violence et de compression morale et matérielle où se trouve actuellement le royaume des Deux-Siciles, une nouvelle révolution dans ce pays est désormais

devenue inévitable, et elle sera sanglante parce que l'irritation des peuples est à son comble et que maintenant il s'agit moins de sauver quelques principes que de défendre le droit sacré de l'existence de la nation. Là tout le monde est persuadé qu'il n'y a plus lieu à transactions : il faut que le gouvernement et les gouvernés se rencontrent sur le champ de bataille pour décider la lutte. En 1820, le peuple montra à quel degré de civilisation et de sagesse il était parvenu; il fit une de ces révolutions de salut qui visent aux choses et non pas aux personnes. Il est à craindre qu'il ne se jette aujourd'hui dans une révolution de vengeance qui renverse les personnes et les choses.

« Ce fait n'a pas besoin de preuves. Si le gouvernement de Naples n'en était pas lui-même convaincu, il ne déploierait cet immense étalage de persécutions de toute espèce, dont il fait l'occupation exclusive de son existence, pour contenir les commotions par la terreur, et pour reculer autant que possible devant l'abîme qui menace de l'engloutir. Se tourner vers les baïonnettes étrangères pour comprimer l'élan des peuples, c'est ajourner la difficulté et non pas la résoudre.

« Ainsi le moyen unique de maîtriser une révolution imminente dans les Deux-Siciles, est celui de la prévenir en se rangeant du côté de la

raison et de l'inflexible nécessité. Il faut que le roi lui-même en prenne franchement l'initiative, et qu'il donne la constitution établie en France, sauf toujours les modifications qui pourraient être exigées par des circonstances de localité. Le roi de Naples a certainement le droit de le faire, à moins qu'il ne veuille se considérer lui-même comme dépouillé de son autorité souveraine. La possibilité du succès est assurée, parce que la nation française placée à la tête de la civilisation européenne, riche de force et de gloire, avec un prince qui, se trouvant attaché à la dynastie de Naples par les liens du sang, ne refusera certainement pas de faire usage de sa prépondérance morale et redoutable pour le soutenir dans une aussi salutaire entreprise.

« On devrait commencer par renvoyer le ministère napolitain actuel et par lui en substituer un autre, composé d'hommes dévoués à la cause de la liberté et de la dynastie, qui puissent inspirer de la confiance au peuple, et déterminer les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour opérer sans la moindre secousse le changement proposé. Le comte Ricciardi, qui a plusieurs fois exercé les fonctions de ministre, pourrait en être le président. Un nouvel ambassadeur français serait envoyé à Naples; s'il réunissait en lui énergie et libéralité de principes, il aiderait le gou-

vernement de ses conseils. La nomination d'un nouveau diplomate napolitain à l'abri de tous soupçons pour résider à Paris, compléterait l'ensemble de ces premières opérations.

« Une seule question se présente, et elle est forte et positive. Dans ce moment de transition, comment être sûr que le peuple impatient ne s'élance pas dans un mouvement prématuré, et en se livrant à des désordres ne dérange pas le plan de conciliation qu'on se serait tracé pour atteindre le but sans aucune convulsion politique? Cette difficulté n'est pas insurmontable. Le général Guillaume Pépé se chargerait de calmer l'effervescence des esprits, et éloignerait tous les obstacles avec une pleine certitude de succès. On connaît bien l'ordre qu'il sut maintenir dans le royaume, de 1820 à 1821. La dynastie serait ainsi à l'abri de toute atteinte. Ce qu'il est nécessaire de remarquer en conclusion est que le temps presse, et que si le gouvernement de Naples ne court pas rapidement au-devant des dangers, il s'y perdra sans ressource. »

Ce mémoire, qui semblait prédire tous les faits que nous avons vus se réaliser récemment, fut envoyé à Naples par le roi et la reine des Français. François Ier, déjà souffrant de la maladie qui devait le conduire au tombeau, fit répondre qu'il remerciait Pépé et qu'il songerait

à son mémoire, mais que les dangers n'étaient pas si prochains qu'il le croyait.

François Ier, homme politique éminent, avait jugé juste. Les embarras prévus par Pépé ne devaient, à dix-huit ans de distance, troubler que son successeur.

XIV.

MORT DE LÉON XII. — AVÉNEMENT DE PIE VIII. — IL N'HÉSITE PAS A RECONNAITRE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS DE 1830. — SA MORT. — PAROLES DE M. DE LATOUR-MAUBOURG AU SACRÉ COLLÉGE. — AVÉNEMENT DE GRÉGOIRE XVI. — SENSATION PRODUITE EN ITALIE PAR LA RÉVOLUTION DE 1830. — ATTITUDES DIVERSES DU ROI DE PIÉMONT ET DU DUC DE MODÈNE. — MORT DU ROI DE NAPLES FRANÇOIS Ier. — AVÉNEMENT DE FERDINAND II. — COMPLOT DANS L'ITALIE CENTRALE.

Léon XII, dont la santé était déjà chancelante lors de son élévation au trône pontifical, avait succombé dans les premiers jours de 1829 et, quoique très-court, son règne n'avait pas été sans gloire, grâce à une active et intelligente protection des beaux-arts. Le règne de son successeur devait être moins long encore et moins rempli que le sien.

Le cardinal François-Xavier Castiglione fut élu pape sous le nom de Pie VIII, le 31 mars 1829, et après un pontificat de vingt mois il mourut dans la nuit du 30 novembre 1830. Pie VIII avait compris l'esprit et les besoins du siècle; il s'était efforcé de les combiner avec les intérêts de la religion; aussi reçut-il sans s'émouvoir le choc de la révolution de juillet qu'il n'hésita pas un instant à reconnaître. Les obsèques du pontife furent célébrées avec le cérémonial accoutumé, et le gouvernement provisoire fut composé, jusqu'à l'élection de son successeur, des trois chefs d'ordre et du camerlingue réunis par le cardinal Pacca, doyen du sacré collége.

Bientôt le conclave se forma, et le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur du roi Louis-Philippe, vint offrir au sacré collége les compliments et les vœux du roi très-chrétien.

« Sa Majesté, disait-il, a éprouvé une vive douleur en apprenant la mort d'un pontife qui, dans un règne de trop courte durée, a fait briller sur la chaire de saint Pierre les dons de sagesse, de conciliation, de tolérance chrétienne si appropriés aux nécessités du temps dans lequel il a vécu. Le roi, dont la politique s'appuie sur le principe de non intervention, fondement solide de l'indépendance des États, ne saurait avoir la prétention d'influer sur les sublimes travaux aux-

quels VV. EE. se consacrent en ce moment. Mais ces travaux intéressent à un trop haut degré le bien général de la religion et l'avantage de la grande majorité des Français, pour que Sa Majesté puisse négliger de s'y associer par des vœux ardents et sincères. »

Un tel langage était fait pour rassurer complétement sur les tendances de cette révolution de 1830 qui, dans le premier moment, avait effrayé la pieuse Italie par ses conséquences possibles, au point de vue de la religion.

Le cardinal Mauro Capellari fut désigné par le conclave pour succéder à Pie VIII. Né à Bellune le 18 septembre 1765, et simple moine camaldule, il s'était promptement rendu célèbre non-seulement par la vivacité de sa foi, mais encore par l'étendue de ses connaissances dans la science ecclésiastique et dans les langues anciennes. Mauro Capellari avait été proclamé cardinal le 13 mars 1826, et devait, ainsi que nous le verrons, avoir un pontificat long, et sinon très-brillant, du moins fort utile à la chrétienté.

Nous avons dit que le langage du nouveau gouvernement français était rassurant pour les gouvernements italiens; mais nulle part l'impression produite par la révolution de juillet n'avait été plus vive qu'en Italie.

On prit en Piémont les mesures les plus sévères

pour que les communications avec la France fussent complétement interdites. Le cabinet de Turin entra plus intimement que jamais dans la politique de l'Autriche tout en conservant ses relations avec le cabinet du Palais-Royal et en répondant à la notification de l'avénement du roi Louis-Philippe; toutefois il ordonna un désarmement général en Savoie, mit les forteresses en état de défense et l'armée sur le pied de guerre.

François IV, duc de Modène, tenait de son côté une conduite bien différente : il refusait de reconnaître le roi Louis-Philippe et encourageait secrètement les projets des conspirateurs italiens, dans un but d'ambition personnelle. Ami du célèbre Menotti, François IV favorisait les plans formés par ce dernier pour l'indépendance de l'Italie; mais c'était avec l'espoir d'une couronne. Sa franche adhésion aux projets des conspirateurs semblait du reste devoir être entièrement subordonnée à leurs succès. A Naples, le roi François I[er], dont un long voyage fait récemment en Espagne et en France, avait gravement altéré la santé, était mort le 8 novembre 1830. Son fils Ferdinand-Charles, monté sur le trône sous le nom de Ferdinand II, avait, dans sa proclamation d'avénement, déclaré qu'il garderait les ministres de son père; rien ne semblait donc devoir être modifié dans le système politique suivi à Naples depuis 1821.

Tel était l'ensemble de la situation de l'Italie au moment où le contre-coup de la révolution parisienne, qui en trois jours avait renversé un gouvernement et une dynastie, commençait à y faire redouter des complications sérieuses.

A cette époque le colonel Ulini se présentait à Paris chez le général Pépé, et lui parlait d'un soulèvement à Modène et à Bologne comme d'un événement imminent et prochain; mais le général refusait d'y croire et n'attachait aucune importance à des renseignements dont l'exactitude devait promptement se confirmer.

Quelques jours plus tard, lorsque les journaux lui apportèrent la nouvelle d'une tentative révolutionnaire de l'Italie centrale, Pépé, revenu précipitamment de Londres à Paris, partit pour Marseille, accompagné de trois officiers de sa nation. Son intention, en arrivant à Marseille, était de s'informer si sur quelque point du rivage, depuis les confins du Génovésat jusqu'à Civita-Vecchia, on avait arboré le drapeau tricolore; dans ce cas il eût débarqué avec les trois officiers seulement; dans l'hypothèse contraire, il voulait réunir deux cents hommes entre Marseille et la Corse, et devait ensuite tenter un débarquement sur la plage la plus voisine, d'où il se serait ouvert un chemin jusqu'à Bologne.

Mais des ordres expédiés de Paris au préfet des

Bouches-du-Rhône pour empêcher le départ du général, vinrent tout à coup déjouer ses projets. Pépé, cherchant alors à tromper la surveillance de la police française, essaya de s'embarquer entre Toulon et Hyères; mais déjà il était trop tard, et au moment où il allait mettre à la voile, les gazettes lui apprenaient que les événements venaient de réaliser les prévisions récentes du général Lamarque qui avait dit : « A Modène une insurrection sera réprimée par un régiment autrichien, à Bologne par une brigade. »

XV.

DISPOSITION DES ESPRITS. — CONJURATION DE MENOTTI A MODÈNE. — SES RÉSULTATS. — SOULÈVEMENT A BOLOGNE. — LA RÉVOLTE S'ÉTEND DANS LES LÉGATIONS. — ANCONE TOMBE AU POUVOIR DES INSURGÉS. — VAINE TENTATIVE CONTRE ROME. — INTERVENTION DES AUTRICHIENS. — ILS S'EMPARENT SUCCESSIVEMENT DE TOUS LES POINTS OCCUPÉS PAR L'INSURRECTION.

Il était impossible que la vive sensation produite en Italie par la révolution française de 1830 ne fît pas éclater un mouvement semblable dans l'Italie centrale. On n'y était point d'accord, sans doute, sur les moyens d'exécution, mais le principe même d'un mouvement révolutionnaire était

admis par tous les hommes qui pouvaient ou devaient y prendre part. La conspiration s'y était graduellement formée comme ces orages qui s'amoncellent lentement puis éclatent tout à coup, à un instant donné, et embrasent tout l'horizon.

L'on tenait généralement pour certain que la France ferait respecter le principe de non-intervention solennellement proclamé par son gouvernement; mais les uns interprétaient ce principe dans un sens tellement restreint qu'ils croyaient que chaque État, et même, pour ainsi dire, chaque province, devaient s'insurger séparément sans donner d'impulsion ni prêter leur concours à la régénération des provinces voisines, tandis que les autres pensaient que la non intervention devait bien empêcher les forces autrichiennes de passer le Pô, mais non pas interdire aux différents États italiens une action commune ou même leur fusion en un seul gouvernement.

Les libéraux de Bologne, de la Romagne, de Modène, de Parme et de la Toscane étaient unanimes dans cette opinion; ils étaient convenus de faire de Bologne le centre de leurs premiers mouvements insurrectionnels, jusqu'à ce que la révolution se fût étendue à toutes les parties de l'Italie. Bologne, ville de soixante mille habitants, n'avait en effet qu'une garnison de sept cents hommes.

Ce plan ne put être mis à exécution à cause

des obstacles que l'on rencontra au moment d'agir. Des divisions se manifestèrent dans le sein du comité de Bologne ; Menotti, le chef des patriotes de Modène, avait fait savoir à Philippe Canutti, avocat et député des libéraux bolonais, que ses amis politiques étaient décidés à s'insurger dans la soirée du 5 février 1831. Canutti communiqua cet avis aux patriotes des Légations, en leur démontrant combien il était nécessaire d'opérer l'insurrection simultanément avec les Modénais, afin de donner ainsi plus de force et plus d'importance au mouvement national.

Nous avons dit que des relations intimes existaient entre Menotti et le duc François IV qui jusque là avait toujours persécuté les libéraux. On se défia de ces ouvertures, et la révolution n'éclata pas dans les États romains en même temps qu'à Modène.

Dans la matinée du 3 février 1831 Menotti, profitant du mécontentement généralement produit par l'incarcération d'un citoyen nommé Nicolas Fabbrizzi, mis en prison par ordre du duc, jugea que le moment de l'insurrection était venu

Il réunit donc dans sa maison, pendant la soirée du même jour, une trentaine de conjurés munis d'armes et bannières, et prêts à faire entendre

le cri de liberté dès que seraient arrivés les contingents patriotes des communes voisines auxquels Menotti avait envoyé des avis le matin même. Les conjurés se disposaient, les uns à envahir le palais ducal, les autres à s'emparer des quatre portes de la ville. Mais pendant qu'ils faisaient ainsi leurs préparatifs en toute hâte, le duc de Modène donnait de son côté des ordres empressés, fortifiait son palais et rassemblait ses troupes. Bientôt, au lieu des patriotes attendus, ce furent la police et les soldats qui arrivèrent et environnèrent la maison de Menotti. Les conjurés barricadèrent les portes, tirèrent par les fenêtres et se défendirent vigoureusement. Alors on amena des canons sur la place, la maison fut presque démolie et l'on fit trente prisonniers parmi lesquels était Menotti lui-même. Ces prisonniers furent conduits dans les cachots et subirent les traitements les plus durs ; plus tard ils devaient être traduits devant une commission militaire.

La nouvelle de ces troubles causa une grande agitation à Bologne. Les jeunes gens et les étudiants de l'université voulaient agir sur-le-champ ; mais d'autres s'efforçaient plutôt d'empêcher que le mouvement de Modène se communiquât immédiatement aux États pontificaux. Ceux-là préféraient temporiser.

Effrayé de l'agitation qui régnait dans la ville, le prolégat Paracciani Clarilli, gouverneur de Bologne, demanda conseil aux employés supérieurs de la police, et ceux-ci lui firent comprendre toute la gravité de la situation en lui insinuant d'appeler auprès de lui une espèce de consulte composée des personnes appartenant aux classes les plus distinguées de la population. Dans la soirée du 4 février, le prolégat convoqua donc le marquis de Bevilacqua Ariosti, sénateur, avec quatorze autres personnages considérables de la ville. Le directeur de la police, les chefs de la force armée et l'assesseur criminel intervinrent également.

Le professeur Orioli et le sénateur Bevilacqua furent ceux qui parlèrent avec le plus de chaleur. Ils insistèrent pour que le prolégat remît son pouvoir à une commission de citoyens tout en conservant la faculté de prendre les mesures propres à rétablir la tranquillité et à maintenir l'ordre public.

Ces conseils obtinrent l'approbation de l'assemblée à l'unanimité' Cependant le prolégat demeurait dans l'incertitude; mais quand il entendit les cris du peuple réuni en foule sous les fenêtres de la salle où siégeait la consulte, quand il sut que des attroupements s'étaient formés dans les différents quartiers de la ville, et que plusieurs

bandes de jeunes gens armés s'étaient montrées dans les environs du palais, il signa, bien qu'à contre-cœur, l'acte par lequel il nommait une commission provisoire de gouvernement et instituait une garde provinciale de citoyens. La publication de ces deux décrets, faite le soir même du 4 février, fut accueillie par des applaudissements universels et par les cris de « Vive la liberté! »

Dans la nuit du 4 au 5, un courrier extraordinaire passa par Bologne avec les dépêches annonçant la nomination du nouveau pontife Grégoire XVI. Cette nouvelle n'interrompit point le cours des événements, et même, dans la matinée du 5, la commission s'étant assemblée de bonne heure, se constitua en « gouvernement provisoire de la ville et de la province de Bologne ». Le 8, ce même gouvernement, cédant aux prétendus vœux du peuple, déclarait le pouvoir temporel que le pape exerçait sur la ville et sur la province de Bologne « aboli présentement de fait, et pour toujours de droit ». Le gouvernement provisoire se composait alors de huit personnages parmi lesquels se trouvaient quatre nobles appartenant aux premières familles des Légations, et qui s'étaient égarés dans les voies révolutionnaires, faute politique trop souvent renouvelée à une époque toute récente.

Le drapeau tricolore italien fut arboré sur les places et sur les édifices publics. Les troupes de ligne et les carabiniers adhérèrent au nouveau gouvernement en substituant la cocarde tricolore à celle du pape. Le colonel Ragani, ainsi que d'autres officiers qui avaient servi sous Napoléon, furent destinés à commander ces troupes. Enfin, d'après l'avis du comte Charles Pepoli, qui prit une grande part à la révolution du 4 février, on assembla immédiatement un comité de guerre, nommé par lui-même en qualité de représentant du gouvernement, et se composant de Grabinski, vieux général polonais qui s'était retiré à Bologne depuis plusieurs années, du major Barbieri, nommé général de la garde nationale, et de l'inspecteur aux revues Gandolfi.

Le mouvement s'étendit bientôt à Ferrare, à Imola, à Ravenne, à Faenza, à Forli, à Césène, à Rimini, à Pesaro, et partout sans effusion de sang. A Forli seulement il y eut une résistance partielle des troupes pontificales, mais cette démonstration n'eut aucune suite sérieuse.

Dès le matin du 5 février, le gouvernement de Bologne avait envoyé l'avocat Canutti vers la frontière du duché de Modène, en qualité de commissaire extraordinaire. Il devait s'assurer du véritable état de l'insurrection sur ce point important, et prendre en même temps les mesures

les plus convenables pour que le principe de non-intervention fût respecté par les deux contrées limitrophes.

Arrivé à Castel-Franco, Canutti, qui désirait ardemment le triomphe de la cause libérale dans toute l'Italie, apprit avec une vive douleur que la tentative désespérée de Menotti avait échoué, et que Menotti lui-même était, ainsi que ses compagnons, tombé au pouvoir du duc François IV. Il en instruisit aussitôt les nouvelles autorités de Bologne, tout en les conjurant au nom de l'humanité et de la cause nationale « de ne pas s'arrêter à une interprétation restreinte du principe de non-intervention au préjudice de leurs propres frères, et de voler vers les Modénais pour leur donner un secours prompt et efficace. » Mais le gouvernement, qui craignait en prêtant son appui aux populations du duché, de fournir un prétexte aux Autrichiens pour intervenir dans les affaires des Légations, se refusa à souscrire à cette demande, et rappela sans délai le commissaire extraordinaire Canutti.

Le mouvement insurrectionnel ne s'en étendit pas moins aux duchés de Modène et de Parme. François IV ayant appris dans la matinée du 5, que la révolution avait triomphé à Bologne, ne songea plus qu'à se mettre en sûreté; le soir du même jour, il s'éloignait dans la direction de Man-

toue, emmenant avec lui prisonnier l'infortuné Ciro Menotti.

Le lendemain le drapeau tricolore flottait sur les murs de Modène. Les prisons étaient ouvertes aux détenus politiques, les autorités municipales gouvernaient la ville; on instituait une garde nationale, et enfin le 9, en vertu d'une délibération signée par soixante-dix citoyens, on constituait un gouvernement provisoire, composé d'un dictateur, l'avocat Biagio Nardi, et d'une diète de trois consuls: le colonel Maranesi, l'avocat Minghelli, et le marquis Morano.

L'exemple de Bologne, de Modène et de Reggio fut imité, le 10, à Parme. Une députation se rendit auprès de la duchesse, pour l'informer, en termes respectueux, qu'il serait nécessaire qu'elle se retirât. Le dessein du peuple était d'entrer dans la grande fédération italienne, et de repousser tout autre gouvernement. Déjà les voitures de la duchesse et son escorte étaient prêtes, et comme elle n'avait pas la liberté du choix, elle se décida à partir pour Plaisance. Son départ fut suivi de la convocation d'un congrès civique composé de quatre-vingt-dix membres, et de l'installation d'un gouvernement provisoire.

Les insurgés s'attendaient à des scènes semblables dans le royaume de Naples, en Toscane et dans le Piémont, et ils avaient fait tous leurs efforts

pour rendre la conflagration générale; toutefois ces divers points de la péninsule demeurèrent exempts de troubles et de guerre.

Le seul ennemi redoutable de l'insurrection, c'était l'Autriche, et dans l'intention de paralyser ses forces disponibles contre eux, ou tout au moins de les affaiblir, les insurgés essayèrent aussi d'exciter la Lombardie à la révolte. Il partit de Bologne, qui était tacitement considérée comme le point central du gouvernement révolutionnaire, une proclamation adressée aux patriotes de la Lombardie pour les inviter à secouer le joug autrichien.

« Concitoyens de la Lombardie, était-il dit dans cette proclamation, suivez l'exemple de la France, imitez les patriotes de l'Italie centrale; brisez les chaînes honteuses dont la sainte-alliance vous a chargés. Nous étions esclaves et misérables sous le despotisme des prêtres; mais nos oppresseurs étaient du moins Italiens. Vous êtes esclaves d'étrangers qui s'enrichissent de vos dépouilles, et qui chaque jour vous rendent plus malheureux. Le jour où vous vous lèverez contre eux, quarante mille de nos patriotes marcheront pour vous aider à écraser les Autrichiens. Ne tardez point, car il y a péril à hésiter. Déployez votre courage, concitoyens, et le despo-

tisme fuira nos belles contrées. Notre pays, notre liberté et notre indépendance nationale avant tout. »

L'Autriche n'avait pas besoin de pareilles provocations pour se déterminer à renverser un système dont l'établissement au sud du Pô était difficilement compatible avec l'existence de son propre pouvoir au nord de ce fleuve. N'ayant jamais considéré que l'Italie fût à l'abri d'une tentative plus ou moins directe de la part de la France, depuis la révolution de 1830, elle avait rassemblé près de cent mille hommes en Lombardie. Ses moyens d'attaque étaient donc formidables. Le pape, la duchesse de Parme, le duc exilé de Modène, qui tous trois avaient hautement protesté contre les actes des gouvernements révolutionnaires établis dans leurs États, demandèrent le secours des armes impériales. D'un autre côté, la France avait déclaré qu'elle ne permettrait pas que les troupes autrichiennes intervinssent dans la querelle des princes et des peuples italiens. Plus tard le cabinet de Paris prétendit, il est vrai, que cela ne l'obligeait pas à prendre des mesures matérielles pour empêcher cette intervention. C'était cependant ainsi qu'avaient pu l'entendre les libéraux italiens. Ils comptaient évidemment, dans ce grand duel contre l'Autriche, sur l'appui et

l'intervention de la France. Mais le gouvernement français ne pouvait envoyer une armée en Italie que par le Piémont ou la Suisse; or, l'invasion de ces deux pays eût semblé une agression contre l'Europe entière.

Cependant le fort de Saint-Léon s'était rendu aux libéraux; Ancône seule, qui avait une nombreuse garnison, résistait encore. Elle ne voulut point céder aux premières sommations du colonel Sercognani, qui la cernait avec quelques centaines de volontaires, et ne capitula qu'après un blocus de plusieurs jours. La garnison passa au service du nouveau gouvernement; le commandant et le délégué, et quelques autres employés se retirèrent à Rome.

Le cabinet pontifical avait envoyé le cardinal Benvenuti en qualité de légat *a latere* dans le diocèse d'Osimo, ce cardinal fut arrêté par les insurgés et conduit prisonnier à Bologne. Pérouse, Spolette, Foligno et toutes les villes de l'Ombrie répondirent aux proclamations de la cour de Rome en secouant le joug du gouvernement papal, et en constituant dans tout le pays des autorités populaires.

Sercognani, élevé au grade de général de brigade après l'occupation d'Ancône, marcha donc vers Rome avec un détachement d'avant-garde,

auprès duquel le comte Charles Pepoli fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire. Ce détachement fort de deux mille cinq cents hommes environ, était composé de troupes de ligne et de gardes nationales mobiles des diverses provinces insurgées qui formaient une colonne commandée par le général Olivieri, et par quatre colonels insurgés. La révolution s'étendit ainsi à Fano, Ascoli, Spolète, Terni, Narni, Otricoli, s'avançant jusqu'aux portes de Civita-Castellana. Dans presques toutes les rencontres que les libéraux soutinrent contre les troupes papales, et spécialement dans les affaires partielles de Configni près de Terni, de Calvi, d'Amilia, de Magliano et de Borghetto, au delà d'Otricoli, leurs efforts furent couronnés d'un plein succès. Dans l'espace d'un peu plus de trois semaines, tout l'État pontifical, moins Rome, Rieti et un petit nombre d'autres villes, avait suivi le mouvemeut de Bologne.

Cependant les insurgés ne tardèrent point à sentir le besoin de réunir en un seul État les différentes provinces rendues libres, et de former un centre commun d'action où se rassembleraient toutes les forces morales et matérielles qui restaient encore éparses et divisées. Les villes qui avaient secoué l'autorité pontificale furent invitées, en conséquence, à envoyer à Bologne leurs représentants.

Beaucoup d'entre elles avaient déjà dirigé spontanément leurs députés sur cette résidence; les autres répondirent avec empressement et sans retard à l'invitation qui leur était faite.

L'assemblée des notables ou des députés des provinces libres tint sa première séance à Bologne, le 26 février, et, après s'être constituée, adopta à l'unanimité : 1° l'émancipation totale de toutes les provinces de l'autorité temporelle des papes; 2° la parfaite union des provinces entre elles.

Cette déclaration fut solennellement proclamée le 2 mars; le 4, on publia « le Statut constitutionnel provisoire des provinces unies italiennes » rédigé par la même assemblée. Selon la constitution nouvelle, les pouvoirs de l'État étaient au nombre de trois : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le gouvernement se composait d'un président, d'un conseil des ministres et d'une consulte législative. Les membres du pouvoir exécutif devaient être :

L'avocat Vicini, président; Léopold Armaroli, ministre de la justice; Terenzio Mamiani, ministre de l'intérieur; Ludovico Sturani, secrétaire d'État pour les finances; César Bianchetti, ministre des affaires extérieures; le général Pierre Damiano Armandi, ministre de la guerre et de la marine; le docteur Pio Sarti, ministre de la

police, et le professeur Francesco Orioli, secrétaire d'État pour l'instruction publique. La pensée politique de ce cabinet ressortait clairement du choix des hommes qui le composaient, et, comme tout gouvernement nouveau, il était pressé de fonctionner. Peut-être comprenait-il d'ailleurs que son existence n'était qu'éphémère, et voulait-il marquer historiquement son passage; c'est la faiblesse de toute administration novice.

Aussi s'empressa-t-il d'envoyer des préfets de sa création dans toutes les provinces, de toucher à l'organisation de l'armée, de nommer des ministres plénipotentiaires en France et en Angleterre, enfin d'entreprendre une expédition contre Rome. Toutefois, cette dernière partie de son programme était celle qui présentait les plus grandes difficultés d'exécution. Déjà, en effet, Rome s'était assuré le concours armé de l'Autriche et l'assistance de la diplomatie française, ce qui avait eu pour conséquence immédiate de rassurer les populations et de rendre de la vigueur aux troupes qui tenaient encore pour le pape. Les forces autrichiennes ne tardèrent pas à commencer les hostilités contre les états insurgés. Le 25 février, un corps de huit cents hommes tirés de la garnison de Plaisance occupa Firenzuola après une courte lutte. Quelques jours plus

tard, les 5 et 6 mars, une colonne de l'armée impériale, commandée par le général Geppert, s'emparait de Novi malgré la résistance assez vive des insurgés italiens, qui furent contraints de céder devant les forces supérieures de leur ennemi.

D'un autre côté, le général Zucchi, ancien officier des armées de Napoléon, était venu offrir son épée à la révolution italienne, et avait, avec le peu de troupes libérales qu'il commandait, exécuté un mouvement important en marchant à l'improviste sur Modène, où il était entré le 6 mars. Il put s'y maintenir pendant deux jours; mais les Autrichiens le débordèrent de tous côtés, et il dut se retirer sur le territoire bolonais, où l'avaient précédé les membres du gouvernement provisoire de Modène.

Les mouvements de l'ennemi, l'occupation successive de Parme, de Modène, de Ferrare, de Comacchio, les proclamations des généraux autrichiens et les correspondances interceptées sur la route de Rome, devaient suffisamment indiquer que l'intention des Impériaux était d'occuper également Bologne, la Romagne et tout l'État pontifical; le danger était donc pressant. Le gouvernement libéral, cherchant à organiser activement tous ses moyens de résistance, nomma le général Zucchi commandant en chef des forces italiennes

insurgées, tandis qu'Armandi, ministre de la guerre, partait pour aller établir lui-même, avec le peu de troupes dont il pouvait disposer, quelques postes d'observation le long du Pô, dans le but d'empêcher que l'ennemi ne pénétrât brusquement au cœur de la Romagne. Pendant ce temps, Olini stationnait à Ravenne avec un corps de deux mille hommes, pour la plupart gardes nationaux, et Grabinski, qui avait le commandement de toute la ligne d'observation, occupait Forli.

Soit que les Autrichiens craignissent de s'avancer inconsidérément dans un pays où les tendances politiques et les prédilections des masses ne s'étaient pas encore bien nettement dessinées, soit qu'ils voulussent simplement attendre les renforts qui leur arrivaient de tous côtés, leur mouvement fut en quelque sorte suspendu pendant dix ou douze jours. Mais enfin, le 20 mars, ils s'avancèrent en deux corps principaux sur Modène, Ferrare et Bologne, que le gouvernement provisoire avait jugé convenable d'abandonner pour se retirer à Ancône à la première nouvelle de l'invasion des Légations. La garde civique bolonaise, à laquelle avait été confiée le cardinal Benvenuti, ne consentit pas, malgré l'avis des autorités libérales, à mettre en liberté ce prélat, dont la personne pouvait, en effet, servir d'otage. Le cardinal suivit donc à Ancône le per-

sonnel gouvernemental des provinces insurgées.

Cependant les événements marchaient avec une rapidité extrême; l'armée impériale, suivant la voie Emilia, menaçait à chaque instant de déborder les lignes peu profondes et peu aguerries des volontaires romagnols. Deux colonnes de troupes italiennes, qui se retiraient devant les Autrichiens, étaient arrivées à Rimini dans la matinée du 25 mars, et, après y avoir opéré leur jonction, elles se repliaient en bon ordre sur la route de Cattolica, lorsqu'un corps de l'avant-garde du général Geppert, composé de cinq mille hommes d'infanterie et d'environ cinq cents hussards et dragons avec quatre pièces d'artillerie, tomba sur la brigade Olini, qui fit assez bonne contenance, mais fut dispersée après un combat long et sanglant, seul engagement sérieux de cette campagne. Un tel événement était décisif : l'administration libérale ne tarda pas à rendre un décret par lequel elle se déclarait dissoute et nommait à sa place un triumvirat composé du général Zucchi, du comte Pietro Ferretti d'Ancône et du chevalier Tiberio Borgia de Pérouse. Ce décret ne devait point recevoir son exécution; acculés dans un coin de l'Italie, et bientôt entourés de tous côtés par l'armée autrichienne, les insurgés comprirent qu'il n'y avait plus rien à espérer et essayèrent d'utiliser la présence de leur otage, le

cardinal Benvenuti. Ils publiaient à cette même époque un manifeste où perçait leur vif ressentiment de la conduite tenue par le gouvernement français. Voici les termes de ce manifeste :

« Un principe proclamé par une grande nation qui avait solennellement promis de ne pas permettre qu'il fût violé par aucune puissance européenne, et la déclaration de garantie donnée par un ministre de cette même nation, nous ont déterminés à seconder le mouvement du peuple dans ces provinces. Nous fîmes tous nos efforts pour remplir la tâche difficile de maintenir l'ordre au milieu de l'agitation d'une insurrection, et nous éprouvâmes une satisfaction bien douce en voyant la révolution s'accomplir constitutionnellement, sans répandre une seule goutte de sang. Mais la violation de ce principe, consentie par la nation qui l'avait promulgué et garanti; l'impossibilité de résister à une grande puissance, dont les troupes occupaient déjà une partie de nos provinces; enfin, notre désir d'empêcher une inutile effusion de sang, nous ont décidés, en vue du salut public, loi suprême de tout État, à traiter avec S. E. le très-révérend cardinal Gian-Antonio Benvenuti, légat *a latere* de S. S. Grégoire XVI, et à remettre entre ses mains le gouvernement de ces provinces; ce qui a été accepté aux conditions suivantes. »

Ces conditions étaient qu'aucun insurgé ne serait molesté dans sa personne ou dans ses propriétés pour sa conduite politique antérieure; que les sujets romains qui voudraient quitter les États du pape obtiendraient des passe-ports s'ils les demandaient dans les quinze jours; que les anciens fonctionnaires pontificaux ne seraient pas révoqués pour s'être unis aux insurgés; enfin, que tous les étrangers qui étaient entrés dans leurs rangs auraient la liberté de partir sans être inquiétés.

Le cardinal Benvenuti mit son nom au bas de ces conditions, et dès lors l'insurrection s'évanouit. Ses principaux chefs, au nombre de quatre-vingt-dix-huit, furent embarqués à bord d'un bâtiment de commerce; mais une corvette autrichienne captura ce bâtiment et le conduisit à Venise, où les réfugiés furent incarcérés, au mépris de la convention d'Ancône, que le pape refusa de ratifier, d'ailleurs, en alléguant qu'elle avait été extorquée au cardinal Benvenuti pendant qu'il était au pouvoir des rebelles. Un nombre considérable d'entre eux furent donc arrêtés, et on institua des commissions pour les juger. Ces commissions devaient se borner à procéder contre les personnes accusées 1° d'avoir signé l'acte par lequel le gouvernement provisoire de Bologne avait déclaré abolie la puissance tempo-

relle des souverains pontifes; 2° d'avoir violé leurs serments militaires en s'enrôlant dans les gardes civiques; 3° d'avoir publié des écrits irréligieux et séditieux. Grégoire XVI accordait à tous ses sujets non compris dans les catégories ci-dessus une entière amnistie, » dans l'espoir que, repentants de leurs fautes, ils les répareraient par leur attachement au Saint-Siége. » Les chefs libéraux les plus compromis s'étaient déjà soustraits par l'exil aux conséquences de ces restrictions; aucune condamnation capitale ne fut donc exécutée, et, quoique les édits relatifs aux insurgés n'offrissent pas à beaucoup près un modèle d'indulgence politique, on peut dire cependant que, dans cette circonstance, la conduite de la cour de Rome fut marquée au coin de la modération et de la justice.

Ce résultat fut dû en partie à l'intervention des cabinets européens, et particulièrement à celle du gouvernement français. Les ministres des puissances étrangères résidant à Rome reçurent même de leurs cours respectives l'ordre de présenter au cardinal Bernetti, secrétaire d'État, une note contenant l'aperçu des réformes qu'il serait utile d'introduire dans l'administration pontificale; cette intervention diplomatique produisit sans doute de bons résultats, mais, d'un autre côté, elle encouragea les gardes nationales des Léga-

tions, reconstituées en juin 1831, à se mettre de nouveau en opposition ouverte avec la cour de Rome. De jour en jour, il devenait plus évident que les troupes pontificales ne pourraient suffire à les réduire si l'anarchie faisait de nouveaux progrès. Ainsi, un corps de cinq mille soldats s'étant avancé d'Ancône jusqu'à Rimini, des gardes civiques menacèrent de l'attaquer s'il continuait sa marche. L'ensemble de cette situation laissait naturellement prévoir la probabilité et l'urgence d'une seconde intervention des Autrichiens. Mais n'anticipons pas sur les faits.

XVI.

DIFFICULTÉS DU GOUVERNEMENT PONTIFICAL DANS LES LÉGATIONS. — NOTE ADRESSÉE PAR LE SAINT-SIÉGE AUX GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE. — RÉPONSE DE M. DE SAINT-AULAIRE, AMBASSADEUR DE FRANCE. — INTERVENTION AUTRICHIENNE. — EXPÉDITION D'ANCÔNE. — OCCUPATION DE CETTE VILLE PAR LES FRANÇAIS.

Une dissidence des plus complètes existait donc, au commencement de 1832, entre le gouvernement pontifical et les Légations. Celles-ci prétendaient que les réformes promises par le saint Père n'avaient pas été réellement accordées et refusaient d'obéir à l'injonction de désarmer

leurs gardes civiques. En présence de ces dispositions insurrectionnelles, Grégoire XVI transmit aux chefs de ses forces militaires qui se trouvaient alors à Rimini et à Ferrare l'ordre de se porter avec les corps placés sous leur commandement sur Bologne, Forli, Ravenne et dans une partie de la légation de Ferrare, qui jusqu'alors n'avait point été occupée. Le cardinal Albani était investi des pouvoirs de commissaire extraordinaire et chargé de faire exécuter ces mouvements sous sa direction suprême.

Le pape faisait en même temps (à la date du 10 janvier 1832) dresser par le cardinal Bernetti une note circulaire aux représentants des cours de France, d'Autriche, de Prusse et de Russie, qui, dans leurs réponses à cette notification, et tout en s'accordant à blâmer la conduite des insurgés, ajoutaient qu'ils ne doutaient pas que l'exécution des ordres pontificaux ne rencontrât une soumission immédiate. Voici quelles étaient à cet égard les paroles de M. de Saint-Aulaire, ambassadeur de France :

« S'il arrivait cependant que, dans leur mission toute pacifique, les troupes exécutant les ordres de leur souverain rencontrassent une résistance coupable, et que quelques factieux osassent commencer une guerre civile aussi insensée dans son but que fatale dans ses résultats, le soussigné ne

fait nulle difficulté de déclarer que ces hommes seraient considérés comme les plus dangereux ennemis de la paix générale par le gouvernement français, qui, toujours fidèle à sa politique tant de fois proclamée sur l'indépendance et l'intégrité des États du Saint-Siége, emploierait au besoin tous ses moyens pour les assurer. La bonne intelligence qui existe entre le gouvernement du Roi et ceux de ses augustes alliés, assure l'accomplissement des vœux que le soussigné prie S. E. de porter aux pieds de S. S. »

Cependant la résistance s'organisait dans la Romagne. Le général Baluzzi, commandant en chef des gardes civiques de Bologne, avait répondu par une proclamation énergique à la note du cardinal Bernetti, et les habitants semblaient disposés à refuser l'entrée de leur territoire aux troupes pontificales, qui n'étaient composées, disaient-ils, que d'aventuriers et de malfaiteurs. Bien qu'il ne fût plus permis de douter d'une nouvelle intervention des Autrichiens, les gardes civiques de Bologne n'hésitèrent pas à engager la lutte avec les soldats de Grégoire XVI, et, prenant position, au nombre de dix-huit cents hommes avec trois pièces de canon, dans la plaine de Césène, elles attendirent de pied ferme l'armée papale, forte de quatre mille hommes d'infanterie, de six cents dragons et de deux obusiers.

L'engagement dura plusieurs heures. Les dragons pontificaux, accueillis par une fusillade meurtrière, furent repoussés à diverses reprises; mais le chef des gardes civiques étant tombé sur le champ de bataille, ses troupes battirent aussitôt en retraite, laissant sur le terrain deux cents morts ou blessés. Elles se dirigèrent sur Forli, qui, ainsi que Césène et Ravenne, fut bientôt occupée par les soldats romains. Des scènes de sauvage destruction et des actes de cruauté que rien ne justifiait marquèrent la prise de Césène et de Forli. Des citoyens de tout rang, des ecclésiastiques, des enfants et des femmes furent passés par les armes et les maisons furent pillées par la soldatesque furieuse. L'exaspération des Romagnols s'accrut à la nouvelle de ces excès; mais les forces autrichiennes se présentèrent le 28 janvier devant Bologne, qui ne put leur résister, et, quelques heures après, elles y faisaient leur entrée, suivies de trois mille fantassins pontificaux ayant à leur tête le cardinal Albani, qui procéda immédiatement au désarmement des gardes civiques.

Cette intervention autrichienne avait certainement réveillé les haines des populations de la Romagne; cependant les désordres et l'indiscipline des troupes papales firent non-seulement accepter, mais même quelquefois désirer la présence des détachements allemands. Les soldats du

feld-maréchal Radetzki, de ce vieil homme de guerre qui devait, quelques années plus tard, jouer un rôle si important et si décisif dans l'histoire moderne de l'Italie, observaient en effet la discipline la plus sévère.

Le gouvernement français apprit avec étonnement cette rapide intervention des Autrichiens, et résolut aussitôt de combattre l'influence politique qui pouvait en être la conséquence en occupant sur-le-champ l'un des points de la péninsule italienne. Cette détermination du ministère présidé par Casimir Périer devait donner une impulsion nouvelle au parti libéral et tourner du côté de la France les sympathies que les Autrichiens s'étaient acquises par leur conduite modérée.

Le drapeau français allait donc se montrer encore une fois sur la terre italienne et y flotter glorieusement comme par le passé. Le 7 février, l'ordre parvint à Toulon d'embarquer immédiatement les deux bataillons de guerre du 66e régiment d'infanterie de ligne, et, dès le 22, l'expédition, dirigée par le général Cubières, ayant sous ses ordres le colonel Combes, arrivait en vue d'Ancône. Plusieurs compagnies furent débarquées pendant la nuit. A la pointe du jour, les Français s'avançaient vers la ville, faisaient sauter une des portes et s'emparaient de tous les postes occupés par les pontificaux. A midi, le colonel Combes se

présenta devant la citadelle à la tête d'un bataillon ; il somma le commandant de lui en ouvrir les portes, et des négociations s'engagèrent. On convint que l'on introduirait dans la place un détachement de Français égal en nombre aux troupes pontificales; que le service serait fait concurremment par les soldats des deux nations; enfin, que le drapeau tricolore serait arboré auprès du drapeau romain.

Cette occupation à main armée d'une ville papale sans l'assentiment du souverain pontife pouvait être interprétée comme un acte hostile et donner lieu à des collisions sérieuses. Elle compliquait singulièrement le problème du maintien de la paix générale, et soulevait d'ailleurs une foule de questions pleines de difficultés. Ainsi, les puissances prendraient-elles fait et cause pour le pape? le ministère français désavouerait-il ses agents ou persisterait-il à maintenir ses troupes dans Ancône? dans ce cas, obtiendrait-il l'aveu de la cour de Rome par ses négociations? quelles seraient enfin les conséquences de l'expédition? En attendant que l'avenir dissipât tant d'incertitudes, le cardinal Bernetti, dès que les rapports des agents du gouvernement romain à Ancône lui eurent fait connaître l'événement dans tous ses détails, transmit une note au comte de Saint-Aulaire pour protester formellement contre la viola-

tion du territoire pontifical par les troupes françaises.

La conduite ultérieure du Saint-Siége répondit à cette première démarche. Vainement le général Cubières publia-t-il en arrivant à Ancône une proclamation toute pacifique, et dans laquelle il annonçait aux habitants que la mission qu'il avait à remplir resserrerait les liens d'amitié qui unissaient depuis longtemps la France aux États de l'Église; vainement s'était-il empressé d'atténuer par des mesures pleines de modération tout ce qu'il y avait eu de brusque et d'inusité dans les premiers actes de l'occupation française et de désavouer toute idée de faire capituler les troupes pontificales, celles-ci n'en reçurent pas moins ainsi que les autorités l'ordre de quitter la ville; le pape prescrivit en outre d'enlever ses drapeaux, insignes et armoiries, des édifices publics, et le gouvernement de la province fut transporté à Osimo.

A ces faits succédèrent plusieurs notes de la chancellerie apostolique adressées à l'ambassadeur français, et dont chacune semblait détruire de plus en plus l'espérance d'un arrangement amiable. Les mouvements des troupes pontificales et autrichiennes, qui manœuvraient comme si le parti eût été pris de bloquer étroitement Ancône, contribuaient encore à en éloigner la possibilité.

De leur côté, les Français se fortifiaient dans la ville; ils avaient reçu des renforts en hommes et en matériel par la gabarre *le Rhône*, et le général Cubières avait passé un marché de fournitures qui prévoyait le cas de l'occupation des environs dans un rayon de six lieues.

Cependant cette question, qui d'abord avait paru grosse de tant d'orages, ne tarda pas à obtenir une solution pacifique, la cour de Rome ayant enfin consenti à entrer à ce sujet dans la voie des négociations. Une convention intervint le 10 avril, par laquelle le pape autorisait le séjour des Français à Ancône. Les conditions principales de cet arrangement diplomatique étaient établies en ces termes :

« 1° Les 450 hommes arrivés à Ancône sur la gabarre *le Rhône* seront immédiatement embarqués pour la France.

« 2° Les troupes débarquées le 23 février restent, pendant la durée de leur séjour, soumises à l'ambassadeur français, qui doit être autorisé par son gouvernement à donner immédiatement des ordres aux commandants de ces troupes.

« 3° Ni les troupes, ni l'escadre, ne pourront, sous aucun prétexte, recevoir des renforts; il ne sera pas permis aux Français, pendant leur présence à Ancône, d'entreprendre des travaux de fortification; ceux auxquels ils sont occupés

en ce moment cesseront et ne seront pas repris.

« 4° Aussitôt que le gouvernement papal n'aura plus besoin des secours qu'il a demandés aux troupes impériales, le saint Père priera S. M. I. A. de les retirer, et en même temps les troupes françaises évacueront Ancône par mer. »

Peu de jours après la conclusion de cette affaire, un corps de carabiniers pontificaux fut expédié de Rome à Ancône, où sa présence devint presque aussitôt une nouvelle cause de troubles et de violences. Le général Cubières se vit obligé de consigner ce corps pour éviter les plus grands malheurs. Telle était donc la position critique du Saint-Siége, que nulle part, dans les Légations, ses troupes ne pouvaient paraître sans ajouter à l'exaspération des habitants.

La révocation du cardinal Albani de ses fonctions de commissaire extraordinaire ne parvint pas même à l'apaiser. Les populations ne cessaient de réclamer des réformes politiques et se voyaient, par la force impérieuse des choses, accablées d'impôts ou d'emprunts forcés. Une pareille situation devait nécessairement produire des difficultés nouvelles. Ancône se mit pour ainsi dire en guerre ouverte avec le gouvernement pontifical, et, par un décret du 21 juin, le pape fulmina l'excommunication majeure contre les principaux coupables. Mais ce ne fut pas unique-

ment à son autorité spirituelle que le Saint-Siége eut recours au milieu de ces embarras nombreux; il conclut avec la diète helvétique un traité par lequel il prenait à sa solde un corps d'armée recruté dans les cantons des Grisons et de Vaud; il travailla, en outre, à organiser un corps de volontaires nationaux qui devait être divisé en centuries et en décuries; enfin il conclut avec la maison Rothschild un emprunt de trois millions de scudi, de valeur nominale, ou environ 16,200,000 fr.

XVII.

SITUATION DE LA HAUTE ITALIE. — EXPÉDITION DES RÉFUGIÉS POLONAIS EN SAVOIE. — DIFFICULTÉS DU GOUVERNEMENT SARDE AVEC L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL. — INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES DU PIÉMONT ET DE LA SAVOIE. — PREMIÈRES RÉFORMES DE CHARLES-ALBERT. — DIFFÉRENDS DU SAINT-SIÉGE AVEC LA PRUSSE ET LA RUSSIE. — QUESTION DES SOUFRES ENTRE LE GOUVERNEMENT NAPOLITAIN ET LA GRANDE-BRETAGNE.

Sans jouir précisément d'un calme bien complet, le nord de l'Italie était cependant demeuré plus paisible que le midi de la Péninsule, grâce au système de compression adopté par l'Autriche et par les gouvernements dévoués à sa politique. Les chefs de ces gouvernements crurent donc

pouvoir se relâcher un peu des mesures de sévérité adoptées jusqu'alors dans l'intérêt de leur propre sécurité; ainsi, le duc de Lucques, rentrant dans ses États après un voyage de trois ans, signala son retour par une amnistie générale pour les délits politiques, malgré l'avis contraire émis par ses ministres, et institua une garde nationale dont il se déclara colonel général; tandis que, plus prudent ou moins facile, le grand-duc de Toscane, tout en accordant également une amnistie, la limitait aux condamnés non politiques. Le prince de Carignan, Charles-Albert, avait succédé au roi Charles-Félix, mort en 1824, et ses idées progressives commençaient à se produire, comme nous le verrons tout à l'heure; mais une nouvelle tentative révolutionnaire ne devait pas tarder à faire revenir aux anciennes habitudes gouvernementales: nous voulons parler de l'expédition organisée au commencement de 1834 par des réfugiés polonais, qui, sous la conduite du général Ramorino et réunis à quelques Italiens, essayèrent d'envahir la Savoie.

Vers la fin du mois de janvier 1834, les réfugiés polonais, allemands et italiens quittèrent secrètement le canton de Berne, se concentrèrent sur le lac Léman, et, rencontrant des sympathies politiques dans les populations des cantons limitrophes du Valais, de Genève et de Vaud, s'orga-

nisèrent militairement à Nyon et à Genève. De là, ils devaient opérer leur entrée en campagne, conjointement avec une autre colonne de réfugiés italiens qui s'était formée en France dans les environs de Grenoble. Des préparatifs de toute nature s'exécutèrent avec une grande promptitude; mais, depuis plusieurs mois, le gouvernement piémontais était instruit des projets révolutionnaires ourdis sur ses frontières par les bannis italiens et savait aussi que les réfugiés polonais devaient y prendre une large part d'action. Des mesures avaient donc été adoptées par lui pour déjouer la tentative qu'il redoutait. De leur côté, cédant aux sollicitations du directoire fédéral, ainsi qu'aux injonctions de l'envoyé piémontais, les autorités suisses avaient échelonné sur leurs frontières les milices cantonales et tous les agents de police dont elles avaient pu disposer.

Bientôt on reçut l'avis certain que l'invasion, qui avait été plusieurs fois ajournée, était définitivement fixée au 27 janvier 1834; que les réfugiés italiens devaient joindre leurs auxiliaires à Vevey pour débarquer ensemble sur les côtes du Chablais; qu'un grand nombre de barques avaient été frétées dans ce but, et enfin que les Polonais avaient quitté le canton de Berne dans la soirée du 26, après s'être distribué les fusils

rassemblés, ainsi que des uniformes, dans les cantons de Vaud et de Genève.

Les réfugiés polonais se trouvèrent en effet réunis sur la côte de Suisse au jour qui avait été indiqué; mais les autres exilés qui devaient faire partie de l'expédition, s'effrayant tout à coup des mesures qu'ils savaient avoir été prises par le gouverneur de la Savoie, refusèrent de s'embarquer et ne consentirent même pas à remettre à la colonne polonaise les armes qui se trouvaient dans le dépôt de Vevey, prétendant que l'expédition devait être indéfiniment ajournée, puisque tous leurs plans semblaient connus et déjoués à l'avance. Toutefois les Polonais ne tinrent pas compte des répugnances de leurs auxiliaires; ils marchèrent sur Nyon, où ils s'embarquèrent. Toutefois, au lieu de venir prendre terre sur la côte du Chablais, ils débarquèrent sur le territoire de Genève, à deux milles des frontières de Savoie. Là, ils se virent arrêtés et désarmés, tandis qu'une autre colonne concentrée à Genève parvenait à franchir les premiers obstacles qui lui étaient opposés, s'avançait sur Annemas et Ville-la-Grand'; puis, s'apercevant que tous ses efforts seraient inévitablement paralysés, revenait sur ses pas et se dispersait, après avoir distribué aux habitants des proclamations révolutionnaires.

Les réfugiés sortis de France ne furent pas plus

heureux; dès leur entrée en Savoie, ils rencontrèrent près des Échelles les troupes piémontaises, et, cédant à ces forces supérieures en nombre, battirent aussitôt en retraite et regagnèrent rapidement le territoire français.

Telle fut l'issue de cette expédition contre la Savoie, qui devait nécessairement causer beaucoup d'embarras à la confédération suisse. Le directoire fédéral engagea tout aussitôt les cantons, par une circulaire en date du 22 février 1834, « à déclarer indignes du droit d'asile en Suisse tous les réfugiés étrangers qui avaient pris une part active dans la tentative contre la Savoie, et à les éloigner des frontières suisses, attendu que cette manière d'agir pouvait uniquement garantir aux nations voisines que leur tranquillité ne serait point troublée à l'avenir. »

Cette conspiration nouvelle avait quelques faibles ramifications dans le nord de l'Italie : plusieurs arrestations furent faites à Modène, et un professeur convaincu d'avoir conçu un plan de révolte fut condamné à la peine des galères. Une émeute, facilement réprimée du reste, éclatait à cette même époque sur le passage de Don Miguel, qui se rendait à Rome, ce dernier asile de toutes les grandeurs déchues, de tous les princes malheureux. D'un autre côté, la princesse de Beïra et les enfants de Don Carlos arrivaient à

Turin, et y étaient assez bien accueillis pour que le gouvernement sarde intimât au chargé d'affaires du Portugal de prendre ses passe-ports, mesure qui devait nécessairement entraîner une rupture momentanée avec la cour de Lisbonne. Les choses s'envenimèrent à ce point, que le roi Charles-Albert fit armer sa flotte et la réunit à Gênes avec l'intention avouée de soutenir sa querelle par les moyens que la situation géographique des deux pays mettait seuls à sa disposition. Cependant un tel conflit ne pouvait entraîner de bien graves conséquences, précisément parce qu'il n'avait pas de motifs raisonnables et sérieux : l'Angleterre fut acceptée comme médiatrice par les deux puissances, et, le 9 janvier 1836, un protocole signé à Londres terminait ce différend. Quelques complications survinrent encore entre la Sardaigne et l'Espagne; elles avaient pour cause le refus du gouvernement sarde de reconnaître les consuls nommés par la reine Isabelle, et, le 1er juillet 1837, Charles-Albert en vint à déclarer que les navires espagnols ne seraient plus admis dans les ports de ses États. Cette mesure devait amener des représailles; elles ne se firent pas attendre en effet, et ce ne fut que deux ans plus tard, alors que la convention de Bergara eut ruiné les dernières espérances de Don Carlos, que Charles-Albert se décida à réta-

blir les relations commerciales du Piémont avec l'Espagne constitutionnelle. Cette politique, sans être bonne peut-être, était du moins conséquente avec la conduite personnelle du roi en 1823, pendant l'expédition française en Espagne, et, du reste, ses instincts de progrès et de réformes se manifestaient à cette même époque par la suppression de l'exercice de la juridiction féodale, tant civile que criminelle, dans l'île de Sardaigne, où la corvée existait encore, et par la concession d'administrations municipales sur plusieurs points des États sardes.

Il était utile, en effet, d'apporter quelques modifications dans l'ensemble des institutions quelquefois surannées du Piémont et de la Savoie. En Savoie, surtout, le système féodal était encore en pleine vigueur, sans qu'aucun perfectionnement fût venu séparer ses abus des avantages qu'il pouvait avoir au point de vue de l'autorité. Jadis, sous le règne d'Amédée VIII, c'est-à-dire au XVe siècle, la Savoie possédait des États généraux ; un code de lois avait été rédigé par eux, de concert avec le souverain, surnommé le Salomon de son temps, et ces lois, au dire de l'historien Olivier de la Marche, avaient, en constituant les franchises savoisiennes, assuré à la Savoie la prospérité dans l'indépendance. Un siècle après, les États généraux étaient remplacés par de grands

corps judiciaires qui n'avaient plus la même origine, et la maison de Savoie établissait la monarchie absolue. Ce fut Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin, qui anéantit peu à peu la représentation nationale de la Savoie, et la remplaça par ces corps judiciaires qu'il chargea de l'entérinement des lois, à l'instar des parlements de France, mais avec cette différence qu'il s'était réservé le droit de destituer les membres qui les composaient. Toutefois l'écrivain Capré disait en 1660 que « le peuple de la Savoie n'avait pas aisément perdu le souvenir des États généraux, et que la coutume de réunir ces grandes assemblées ne serait pas de si tôt oubliée. » Peut-être trouverions-nous dans cette tendance populaire la raison de la facilité avec laquelle les États sardes se sont habitués, de nos jours, au régime constitutionnel. Voici, du reste, quelles étaient, au moment où Charles-Albert monta sur le trône, les institutions administratives des États sardes.

La première autorité après l'autorité du souverain était celle du sénat. Les sénateurs nommés par le roi, qui seul avait le droit de les révoquer, réunissaient dans leur compétence : les procès des hauts dignitaires de l'État; les contestations qui s'élevaient entre les communautés et les particuliers; tout ce qui avait rapport aux statuts, privi-

léges ou usages de certaines localités; les causes criminelles, mais seulement pour l'application de la peine, car l'instruction de chaque procès criminel se faisait préalablement dans les tribunaux de province; les sentences rendues par les judicatures dans les affaires en appel dont l'importance dépassait mille livres; enfin, les demandes en nullité des jugements prononcés par les tribunaux inférieurs. Le sénat était également chargé d'entériner les édits et les lettres-patentes de toute nature qui émanaient de l'autorité suprême. Près de l'assemblée sénatoriale se trouvait un avocat-fiscal-général et un avocat des pauvres, belle et heureuse institution qui aurait dû trouver des imitations nombreuses : défenseur et protecteur légal des indigents, l'avocat des pauvres est obligé par son serment à prêter au dernier infortuné l'appui de son ministère gratuit. Des tribunaux secondaires, nommés consulats, comprenaient dans leur juridiction toutes les affaires qui étaient du domaine du commerce. Enfin, dans chaque chef-lieu de province, il existait un tribunal de judicature-mage composé de deux juges et d'un président :

Des intendants généraux et des vice-intendants étaient chargés de vérifier la répartition et la perception des impôts, de prononcer dans toutes les réclamations qui intéressaient les finances et

sur tous les débats qui avaient pour objet la formation et la modification des conseils municipaux chargés de voter les dépenses locales. Quant à l'autorité militaire, elle était représentée par des gouverneurs généraux ayant sous leurs ordres des commandants de place.

Ces diverses institutions n'étaient pas parfaites, sans doute, et auraient pu progressivement subir d'avantageuses modifications; mais, dans tous les cas, il est évident peur nous que leur imperfection eût fait subir au pays des maux bien moins grands que ceux que sa brusque et désastreuse révolution de 1848 devait lui faire supporter.

Vinrent les différends du Saint-Père avec le gouvernement prussien relativement aux mariages mixtes et à l'enlèvement de l'archevêque de Cologne, puis les graves contestations qui surgirent entre la cour de Naples et la Grande-Bretagne à propos des solfatares. Ces deux questions furent assez importantes pour que nous leur accordions une attention sérieuse et spéciale.

Le 10 décembre 1837, le Pape avait, dans un consistoire secret, pris hautement la défense de l'archevêque de Cologne, Mgr de Droste-Vischering, et cet encouragement donné par le Saint-Père à la conduite du prélat pouvait avoir à Berlin un retentissement très-capable d'aggraver les dissentiments qui existaient entre le roi de

Prusse et ses sujets catholiques. Remontons à l'origine des faits : une convention relative aux mariages mixtes avait été conclue en 1834 entre l'archevêque de Cologne, Mgr de Spiegel, et le gouvernement prussien. Les autres évêques des provinces rhénanes s'étaient empressés d'adhérer à cette convention, et lorsque mourut Mgr de Spiegel, le roi, qui avait l'intention de nommer au siége épiscopal de Cologne le baron de Droste-Vischering, voulut préalablement s'assurer que le nouvel archevêque suivrait, à l'égard de la convention de 1834, la même conduite que ses collègues. En conséquence, M. d'Altenstein, alors ministre, fut chargé de demander l'adhésion formelle du prélat, qui répondit aussitôt « qu'il se garderait bien de ne pas maintenir la convention conclue à l'occasion des mariages mixtes « conformément au bref papal du 25 mars 1830. » Mgr de Droste ignorait alors que la convention n'était pas entièrement conforme au bref du pape Pie VIII ; et, lorsque le gouvernement prussien l'eut élevé à la dignité d'archevêque de Cologne, il crut devoir obéir avant tout au bref pontifical. Mais cette conduite était tellement opposée aux intentions du roi, que le ministère fit immédiatement demander au prélat une déclaration formelle de son adhésion, sans aucune réserve, à l'esprit et à la lettre de la convention,

exigence que l'archevêque de Cologne repoussa toujours avec une inflexible fermeté. Des plénipotentiaires lui furent envoyés le 17 septembre 1837, et cette conférence fut inutile. Au procès-verbal dressé par les commissaires royaux, Mgr de Droste répondit : « La convention et l'instruction ont pour but de faciliter l'exécution du bref du Pape, mais non pas de le rendre inefficace. J'observe, par conséquent, autant que possible ces deux règles; mais là où l'instruction ne peut s'accorder avec le bref, je me guide d'après le bref. C'est là ce que j'entends, et rien autre chose, par les mots : « Conformément au bref et « à l'instruction... » Si ces explications sont jugées satisfaisantes, je déclare être d'accord avec la pièce ci-incluse (le procès-verbal); dans le cas contraire, je dois vous engager à vouloir bien cesser toute conférence écrite ou verbale à ce sujet; car je ne puis ni ne dois m'éloigner de la forme que je viens de citer; je ne veux pas me placer dans la situation où s'est mis l'un de mes confrères (l'évêque de Trèves) précisément à ce sujet, c'est-à-dire que je tiens à ne pas être obligé de révoquer sur mon lit de mort ce que j'aurai fait de mon vivant. »

Le gouvernement prussien, perdant alors l'espoir d'amener l'archevêque de Cologne à entrer dans les intentions royales, adopta un parti vio-

lent et à jamais regrettable au point de vue de la justice et de sa propre dignité : dans la soirée du 21 septembre 1837, le palais de l'archevêque était investi par des troupes; les commissaires royaux y pénétraient, demandaient à Mgr de Droste de se rétracter ou de résigner ses fonctions, et, sur sa réponse doublement négative, le conduisaient, sans accusation publique comme sans jugement, à la forteresse de Minden.

On comprend tout ce qu'un tel événement renfermait de complications politico-religieuses. Les évêques prussiens, qui jusque-là avaient adopté la pratique que voulait établir la convention de 1834, se rétractèrent aussitôt, et l'archevêque de Posen, Mgr de Dunin, le fit avec une rare énergie. Accusé d'agir sous l'influence du parti révolutionnaire, il fut immédiatement suspendu de ses fonctions ecclésiastiques; toutefois, comme on craignait d'irriter la population catholique polonaise, on n'osa pas procéder comme on l'avait fait précédemment à l'égard de l'archevêque de Cologne, et Mgr de Dunin fut rappelé auprès du roi sous prétexte de régler à l'amiable ce différend trop prolongé. Cependant, à peine était-il arrivé à Berlin qu'on lui assigna cette ville comme résidence forcée, tout en lui intimant la défense de retourner dans son diocèse, et le prélat, croyant en cela accomplir un devoir sacré, ne voulant,

d'ailleurs, être éloigné de Posen que par la force, ne tarda pas à s'enfuir de la capitale. On le ressaisit presque immédiatement : un tribunal s'assembla pour le juger sur l'accusation d'excitation à la révolte et de désobéissance aux lois, et, bien que reconnu pleinement innocent sur le premier chef, Mgr de Dunin se vit condamner, le 8 février 1839, à une détention de six mois, accompagnée de la destitution de ses fonctions ecclésiastiques. Les portes de la citadelle de Colberg se refermèrent sur lui ; la mort du roi Frédéric-Guillaume devait seule les faire ouvrir [1].

Cet attentat à la puissance spirituelle, ces attaques incessantes contre l'épiscopat et la liberté de conscience, déchirèrent l'âme si pieuse de Grégoire XVI. Il protesta solennellement contre toutes ces persécutions de l'Église catholique en Prusse, ajoutant en ce qui touchait l'archevêque de Posen : « Nous élevons de vives réclamations contre la sentence par laquelle des juges temporels se sont permis de mettre en jugement, surtout en matière religieuse, la personne sacrée de l'archevêque et de lui appliquer la peine ecclésiastique de la destitution, et nous déclarons, en vertu de nos pleins pouvoirs ecclésiastiques, que notre

1. Nous nous sommes longuement étendus sur ce double épisode dans le 2e volume de l'*Histoire des États européens depuis le congrès de Vienne*.

vénérable frère Martin est encore le véritable et unique archevêque de Gnesne et de Posen, et que cette sentence, qui est nulle en droit canonique et en droit divin, n'a pu lui faire perdre aucun droit. »

Le nouveau roi de Prusse s'empressa, dès son avénement, d'accorder à ses sujets catholiques les satisfactions qu'ils avaient si inutilement réclamées sous le règne de son prédécesseur. L'attitude des populations rhénanes faisait tout à la fois de la conciliation un acte de justice et d'habileté politique. La modération et la douceur du nouveau souverain cicatrisèrent bientôt cette plaie si douloureuse pour le Saint-Siége, dont les réclamations furent accueillies en Prusse avec une bienveillance que la cour de Rome eût été heureuse de rencontrer, à cette même époque, dans ses rapports avec le gouvernement russe.

L'état des sujets catholiques en Russie et en Pologne lui causait, en effet, une affliction profonde. Le souverain pontife insistait particulièrement pour avoir une légation à Saint-Pétersbourg, afin d'être constamment renseigné sur les intérêts catholiques et l'état de la religion dans l'empire moscovite. Les souffrances de l'Église de Pologne et l'enlèvement de l'évêque de Podalachie, en 1840, provoquèrent de nouvelles supplications de la part du Saint-Siége. Deux notes

furent adressées par lui au cabinet russe, et un chargé d'affaires fut envoyé par l'empereur avec la mission d'entamer des pourparlers relativement aux diverses questions qui affectaient si péniblement le Saint-Père. Malheureusement toutes satisfactions ne lui furent pas accordées à cet égard. Les négociations se prolongèrent pendant des années sans apporter de sérieuses modifications dans les volontés du czar. Elles n'eurent une issue relativement satisfaisante que beaucoup plus tard, grâce au voyage de l'empereur en Italie, et après le déplorable épisode des religieuses basiliennes de Minsk, dont la supérieure Mieczyslawska vint se plaindre auprès du Saint-Siége des traitements qu'elle avait endurés, ainsi que ses compagnes, de la part de l'évêque Siémiasko, chargé de faire exécuter un ukase qui obligeait les habitants des gouvernements occidentaux de la Russie à passer du rite grec uni à la confession gréco-russe.

La vente des biens du clergé et la suppression du tribunal de la Nunciature en Espagne, un grave débat pour l'institution canonique en Portugal, et enfin l'acte de suppression des couvents d'Argovie, contre lequel le Saint-Siége protesta, furent également, jusqu'à la mort de Grégoire XVI, l'objet des sollicitudes et des vives préoccupations de la cour de Rome.

Le différend qui se produisit entre le royaume

des Deux-Siciles et la Grande-Bretagne, quoique prenant sa source dans des intérêts tout matériels, n'en eut pas moins d'aussi graves conséquences que les dissentiments moraux dont nous venons de parler, et fut sur le point d'amener, d'une façon plus certaine et plus directe, de sérieuses complications dans la politique européenne.

On sait que la Sicile renferme un grand nombre de mines de soufre qui forment la branche la plus importante de son commerce, car c'est presque exclusivement à ce sol volcanique que l'industrie du monde entier va demander les produits sulfureux dont elle a besoin. Toutefois, les capitaux ont longtemps manqué à l'exploitation des solfatares, et, l'état déplorable des voies de communication rendant les transports extrêmement difficiles, les soufres de Sicile furent grevés de frais considérables. Les Anglais, ces hardis et intelligents investigateurs, avaient compris de bonne heure combien une telle exploitation pouvait être productive, même dans des conditions relativement désavantageuses. Plusieurs compagnies s'étaient formées; des établissements se fondèrent, et, grâce aux avantages que des capitaux considérables leur donnaient sur les producteurs siciliens, ces établissements accaparèrent bientôt le monopole de l'exploitation. Une activité immense fut donnée par eux à la production

qui devait bientôt favoriser d'une façon toute particulière la fabrication de la soude factice en Angleterre. On comprend que, dans les conditions exceptionnelles où se trouvaient placés les établissements anglais, les producteurs nationaux ne pussent lutter contre eux avec avantage, et les choses en étaient arrivées à ce point lorsque, dans le courant de 1838, la compagnie française Taix-Aïcar conclut avec le gouvernement napolitain un traité relatif à l'exploitation des soufres de Sicile; l'article 2 de ce traité portait en substance : « La compagnie s'oblige à acheter tous les ans le soufre qui sera produit en Sicile jusqu'à la concurrence de 600,000 cantari. L'expérience a prouvé clairement que toute production d'une plus forte quantité occasionne de grands dommages. Et comme la quantité produite s'est élevée quelquefois, pendant les dernières années, jusqu'à 900,000 cantari, afin de donner aux producteurs une compensation pour l'excédant du soufre qu'ils auraient pu, mais ne pourraient plus produire, la compagnie s'oblige à leur payer une indemnité de 4 carlini par cantaro tous les ans, sur les 300,000 cantari dont on aura empêché la production. »

Mais, en même temps, le gouvernement accordait toute liberté aux producteurs placés en dehors du traité, quant à l'exportation et à la vente

de leurs récoltes. Toutefois, en limitant la production par l'article que nous venons de citer, on portait un certain préjudice aux établissements anglais, qui jusque-là avaient exploité librement un grand nombre de solfatares et fait de sérieuses avances de capitaux.

La Grande-Bretagne se hâta de protester contre la convention; le ministre anglais, M. Mac-Gregor, proposa, au nom de son gouvernement, un nouveau traité de commerce, mais en stipulant comme condition première l'annulation des privilèges de la compagnie Taix-Aicar, qui, disait-il, attaquaient formellement les conventions de 1816. Cette protestation était violente dans la forme : le cabinet anglais blâma la forme, mais approuva le fonds, et les réclamations devinrent si vives, que le roi de Naples fit proposer à la compagnie française la résiliation du contrat moyennant indemnité. Alors l'Angleterre devint plus exigeante; son chargé d'affaires, M. Temple, demanda la rupture immédiate du traité des soufres et ajouta à cette sommation une demande d'indemnité pour les sujets anglais dont les intérêts avaient été lésés par ses conséquences; des menaces de guerre appuyaient ces réclamations hautaines.

La réponse du roi fut pleine de dignité. « Le traité de 1816, dit-il, n'est évidemment pas

violé par le contrat des soufres. Au lieu d'avoir éprouvé des dommages, les sujets anglais ont réalisé des bénéfices considérables. J'ai donc pour moi Dieu et la justice, et j'ai plus de confiance dans la force du droit que dans le droit de la force. »

Des actes donnèrent promptement à ces paroles royales une signification sérieuse : les ports siciliens furent mis en état de défense, une partie de l'armée de terre fut envoyée en Sicile, tandis que la flotte napolitaine se disposait à défendre le littoral. Une lutte, inégale sans doute, mais honorable pour le gouvernement napolitain, semblait devoir s'engager, car l'escadre anglaise s'avançait rapidement sur Naples, et déjà quelques navires avaient été capturés de part et d'autre, lorsque le cabinet des Tuileries vint offrir sa médiation qui fut acceptée le 26 avril 1840.

Des négociations s'entamèrent aussitôt. Le roi de Naples maintint sa résolution première qui était de dissoudre le contrat tout en indemnisant la compagnie ; et, comme il fallait fixer cette indemnité, le prince de Campo-Franco et le procureur général près la Cour des comptes furent chargés de cette mission.

Telle fut l'issue de la question des soufres ; la conduite tenue dans cette circonstance par le gouvernement anglais fut l'objet de plaintes assez

vives et de réflexions sévères. Dans tous les cas, elle n'était pas de nature à lui concilier les sympathies de la cour de Naples que cette circonstance rapprocha très-franchement du cabinet des Tuileries. L'envoi à Paris d'un ambassadeur, le duc de Serra-Capriola, fut la conséquence presque immédiate de ces relations plus intimes.

XVIII.

MORT DE GRÉGOIRE XVI. — SYMPTOMES POLITIQUES. — ÉCRIVAINS LIBÉRAUX. — ÉLECTION DE PIE IX. — ANTÉCÉDENTS DU NOUVEAU PAPE. — M. ROSSI.

Cependant un fait d'une haute importance historique par l'influence si directe qu'il devait avoir sur les destinées de l'Europe et les conséquences si graves qui en découlèrent, venait d'attirer vers Rome les regards et l'attention des cabinets étrangers : le pape Grégoire XVI était mort subitement, le 1er juin 1846, à l'âge de quatre-vingt-un ans, et, quoique personne ne pût à cette époque prévoir les événements divers et terribles qu'allait

entraîner l'avénement de son successeur, c'est-à-dire l'inauguration d'une politique nouvelle, il était facile, toutefois, de juger qu'une modification quelconque dans le système gouvernemental de la cour de Rome devrait nécessairement produire quelques difficultés plus ou moins sérieuses dans l'ensemble des affaires de la Péninsule.

La lutte existait toujours, on l'a vu, guerre souterraine ou guerre ouverte, et il ne fallait qu'un cri parti du Vatican pour mettre debout toute l'Italie libérale; l'expulsion des étrangers, cette pensée intime, incessante, pouvait tout d'un coup faire explosion, grâce à un incident politique, à un hasard. « L'affranchissement de l'Italie, écrivait M. d'Azeglio, l'un des défenseurs les plus distingués et les plus ardents de la liberté sage, possible, constitutionnelle de l'Italie, dépend d'accidents extérieurs que l'esprit ne peut prévoir, mais que notre cœur pressent. Portons nos regards sur l'état même de la chrétienté, et nous demeurerons convaincus que Dieu a fixé l'heure à laquelle doivent crouler les grandes iniquités. » Cet accident, ce hasard, ce fut l'avénement de Pie IX au trône pontifical.

Du reste, le mouvement libéral dont l'élection de Pie IX fut le signal et la cause première avait été puissamment préparé par les publications et les efforts de quelques hommes intelligents et

courageux qui, comme tant d'autres, n'ont eu que le tort de ne pas prévoir que leurs idées politiques seraient promptement dépassées; que leurs sages conceptions constitutionnelles ne tarderaient pas à paraître insuffisantes. Dès 1843, un ecclésiastique, l'abbé Gioberti, publiait un livre dans lequel il posait hardiment, nettement, le principe de l'unité fédérative de l'Italie. Le livre du *Primato* exposait des théories parfaitement applicables, et, se séparant des fausses doctrines philosophiques ou libérales qui attaquaient tout à la fois la religion et la papauté, offrait les seuls moyens pratiques qui pussent amener au but d'indépendance et de nationalité que l'auteur proposait hardiment et sans ambiguïté de langage. Dans cette œuvre remarquable, deux principes marchaient côte à côte : la religion et la nationalité; et il y avait là non-seulement une grande habileté, mais encore une profonde connaissance du véritable esprit des populations italiennes. L'apparition du livre de M. le comte Balbo, intitulé *Speranze d'Italia*, suivit de près la publication du *Primato*. M. Massimo d'Azeglio et le marquis Caponi joignirent bientôt leurs efforts à la puissante initiative de leurs illustres devanciers, et bientôt la pléiade des défenseurs de l'indépendance italienne s'enrichit des noms scientifiques et littéraires les plus distingués de la

Péninsule, tels que ceux de MM. Marco Minghetti de Bologne, Salvagnoli, Galeotti et Peruzzi de Florence, Centofanti et Montanelli de Pise. Le travail lent mais continu de tant d'esprits distingués et éminents devait à la longue produire un effet à peu près certain, et, durant deux années, leurs efforts pour réveiller en Italie l'esprit de nationalité et obtenir des réformes progressives dans le sens constitutionnel furent aussi courageux qu'incessants. Ne perdons pas de vue que le progrès réclamé avec tant d'instances par ces esprits d'élite était un progrès constitutionnel. Nous verrons plus tard comment l'invasion d'un autre principe a compromis pour longtemps les destinées et la prospérité de l'Italie.

Ce n'était pas, du reste, que ces défenseurs intelligents de la nationalité italienne fussent convaincus que leur problème d'indépendance pût recevoir une solution prochaine, que leurs théories obtinssent une application prompte et facile. Ils marchaient courageusement en avant, combattant au nom d'une idée sans s'inquiéter si la victoire se ferait attendre. Leur influence s'accrut peu à peu. En s'appuyant sur la haine du joug autrichien, elle exerçait en Piémont une action très-prépondérante. En Toscane, et surtout dans la Romagne, elle grandissait au nom de l'indépendance. M. d'Azeglio parcourut les léga-

tions, s'arrêtant dans chaque localité un peu importante pour faire une sorte d'enquête et dresser la statistique des griefs que ces contrées, si longtemps soumises au régime des commissions militaires, pouvaient avoir contre le gouvernement pontifical. Le résultat de ces investigations fut une brochure qui eut un immense retentissement en Italie, et dans laquelle, après avoir parlé des événements de Rimini, il attaquait vivement, trop vivement peut-être, le gouvernement de Grégoire XVI. Cette publication devait attirer à M. d'Azeglio des persécutions politiques; il fut en effet poursuivi et forcé de se dérober momentanément aux recherches de la police dirigées contre lui. Le marquis Caponi avait de son côté soutenu le combat engagé par son ami politique M. d'Azeglio, et il s'exprimait avec une grande âpreté de langage dans un travail sur la situation de la Romagne. « Le gouvernement du pape, disait-il, tel qu'il est constitué aujourd'hui, ne peut plus subsister parce qu'il est forcé par sa nature de redouter toute réforme, d'empêcher toute amélioration. De jour en jour plus étranger aux besoins des populations, écrasé sous le poids de ses propres fautes, affaibli par l'ignorance toujours croissante de ses fonctionnaires, sans argent et sans crédit, il ne pourra bientôt plus soudoyer ses propres partisans, payer les Suisses

et faire face au déficit qui s'augmente d'année en année. Il ne peut trouver aucun remède, parce que, dans un corps déjà pourri, les remèdes se changent en venin. »

Il y avait du vrai dans ces paroles empreintes d'un cachet trop marqué d'hostilité politique, et la propagande libérale entreprise par le parti constitutionnel, qui de jour en jour grandissait dans l'opinion, ne pouvait que gagner à être dirigée par des hommes qui, haut placés dans la société politique qu'ils prétendaient réformer, faisaient également tomber de haut l'expression du blâme qu'ils formulaient avec tant de vigueur.

Telle était la situation des choses au moment de la mort de Grégoire XVI. Malgré les prétentions du cardinal Lambruschini, esprit remarquable mais immobile, qui depuis quinze années dirigeait la politique du gouvernement pontifical, les gens bien informés n'ignoraient pas que le cardinal Mastaï Ferretti pourrait avoir de grandes chances, et l'on savait aussi que le cardinal Mastaï avait en politique les idées d'un libéralisme éclairé, mais relativement assez avancé. Jusqu'où iraient cette tendance et les instincts progressifs du successeur désigné du vieux et vénérable pontife qui, pendant tout son règne, s'était montré le fidèle et strict observateur des anciennes traditions gouvernementales du Saint-Siége, c'est ce

que l'avenir seul devait faire connaître, et cet avenir ne tarda pas à se révéler.

Les obsèques du souverain pontife durèrent neuf jours, suivant l'usage, et, le 11 juin, fut célébrée la messe du Saint-Esprit, à l'issue de laquelle les cardinaux qui venaient de prêter serment d'observer toutes les règles du conclave se rendirent processionnellement au palais pontifical, où l'élection devait avoir lieu. Le sacré collége se composait de cinq cardinaux évêques, trente-trois cardinaux prêtres et sept cardinaux diacres. A onze heures du soir, le conclave était fermé pour ne plus se rouvrir qu'après l'élection, et, du reste, la décision du sacré collége ne se fit pas longtemps attendre : dans la matinée du 16 son choix était déjà arrêté. Cette promptitude si flatteuse pour celui qui en devenait l'objet était en même temps si inusitée, que, rien ne se trouvant encore disposé pour une pareille éventualité, on dut retarder jusqu'au lendemain matin la proclamation du résultat qu'une foule immense attendait avec l'impatience la plus vive. Le nom du cardinal Mastaï Ferretti fut accueilli avec un vif enthousiasme, parce qu'il était véritablement populaire. Quatre jours après, le 21 juin, le pape Pie IX était couronné en grande pompe dans la basilique de Saint-Pierre.

Pie IX était né à Sinigaglia, dans la Marche

d'Ancône, le 12 mai 1792, de la famille des comtes de Mastaï Ferretti. Élevé au collége de Volterra, en Toscane, il avait reçu l'éducation la plus soignée. L'empereur Napoléon régnait alors, et la carrière des armes paraissait devoir devenir celle du jeune Mastaï; il entra en effet au service, mais atteint d'une maladie grave à l'âge de vingt-deux ans environ, il implora le secours de la Vierge et fit vœu, en cas de guérison, d'embrasser l'état ecclésiastique. Bientôt, en 1837, on lui donna la direction de l'hospice Tata Giovanni, maison d'asile fondée, il y avait cinquante ans, par un ouvrier pieux, pour élever de pauvres orphelins en bas âge, et il se consacra tout entier à cette sainte œuvre de charité. Témoin des vertus déployées par le jeune prêtre, qui portait en lui de si hautes espérances, l'archevêque Mazy, nommé par Pie VII vicaire apostolique au Chili, voulut se l'attacher en qualité d'auditeur théologien. Des différends qui survinrent entre le vicaire apostolique et le gouvernement du Chili contraignirent bientôt l'archevêque à revenir à Rome avec Jean-Marie Mastaï, dont la conduite, dans cette mission difficile et dangereuse, fut récompensée par Léon XII, alors souverain pontife: l'auditeur théologien fut nommé prélat et ensuite président du grand hospice de Saint-Michel à Rome. Plus tard, en 1827, le pape Léon XII

appela le jeune prélat à l'archevêché de Spolete; et enfin, le 17 décembre 1832, Grégoire XVI lui donna l'évêché d'Imola, tout en lui conservant le titre et les avantages de la dignité archiépiscopale. Tels étaient les antécédents de l'homme providentiellement destiné à jouer un si grand rôle dans l'histoire contemporaine, de ce pape, qui, comme on le disait alors, avait fait son apprentissage auprès des ouvriers, des pauvres et des orphelins.

Un personnage qui devait bientôt jouer un rôle très-important au milieu des phases révolutionnaires nouvelles que l'Italie avait à traverser, et dont la mort tragique a fait le martyr des libertés sages et possibles, M. Rossi, avait beaucoup contribué à l'élection du pape réformateur. Ses visites aux cardinaux, faites au moment même de la fermeture du conclave, avaient pu exercer une grande influence sur la décision du sacré collége, et la prépondérance de ses opinions faire pencher la balance du côté du cardinal Mastaï Ferretti; envoyé à Rome en 1845 par le gouvernement français, M. Rossi avait rempli avec une haute distinction la mission dont il avait été chargé. On sait, en effet, dans quelles circonstances le cabinet français avait accrédité M. Rossi auprès de Grégoire XVI, et comment il était chargé de combattre l'ascendant toujours croissant de la célèbre compagnie de Jésus, à laquelle un

vote des Chambres françaises venait d'interdire une fois de plus le territoire de la France. Reçu d'abord avec une sorte de défiance, l'habile plénipotentiaire, qu'on avait été sur le point de ne pas reconnaître, finit par triompher de tous les obstacles et par acquérir un ascendant dont l'étendue et la portée ne furent bien connues que par le résultat de l'élection de Pie IX.

M. Rossi devait naturellement exercer une grande influence sur l'esprit de ses compatriotes, car, avant tout, il était passionné pour la gloire et la liberté de son pays. Ancien exilé politique, il disait dès 1829, en parlant de l'Italie : « A partir des admirables odes de Pétrarque jusqu'aux poésies de nos contemporains, toujours on trouve des traces de l'indignation nationale contre la domination étrangère; toujours on entend des plaintes sur le déclin de l'ancienne gloire italienne; toujours on déplore le démembrement de cette grande famille; toujours on lui adresse des reproches sur ses discordes et ses divisions; toujours on rappelle les Italiens à l'union et à la fraternité. Il y a longtemps que la poésie a rendu proverbiale en Italie l'expression de *tedesca rabbia;* il y a longtemps que l'esprit national résiste, et non sans succès, à la domination étrangère. Les Allemands et les Espagnols sont des peuples qui ont exercé sur l'Italie l'empire le plus paisible

et le plus long. Eh bien! tous ces dominateurs n'ont pu faire adopter à la langue italienne cinquante mots de leurs langues. Les Italiens étaient restés ce qu'ils étaient; ils avaient conservé leurs mœurs, leur langage, leurs préjugés, leurs usages, tout ce qui constitue la nationalité. »

On conçoit qu'un homme imbu de telles idées devait être pour la liberté de l'Italie un défenseur chaleureux, un champion intelligent! aussi, au moment de l'intronisation du pape Pie IX, et lorsque le souverain pontife, assis sur un fauteuil au bout d'une des galeries du Quirinal, recevait les hommages des membres du corps diplomatique qui lui apportaient leurs félicitations, il ne se contenta pas, quand vint le tour de M. Rossi, d'adresser la parole à l'ambassadeur de France, il lui tendit la main.

Il y avait dans ce geste réciproquement affectueux et familier un double engagement, une double promesse; et cette noble promesse de concours et de fidélité, M. Rossi l'a remplie jusqu'au sacrifice de sa vie.

XIX.

PREMIÈRES RÉFORMES DE PIE IX. — LEUR CONTRE-COUP EN TOSCANE, EN PIÉMONT, DANS LES DUCHÉS DE LUCQUES ET DE MODÈNE. — SOULÈVEMENT A PALERME. — BOMBARDEMENT. — RÉSISTANCE DE L'INSURRECTION. — CONCESSIONS DE FERDINAND II A LA SICILE. — ELLES SONT REPOUSSÉES. — ATTITUDE MENAÇANTE DE NAPLES. — LE ROI CHANGE SON MINISTÈRE ET ACCORDE UNE CONSTITUTION. — SON EXEMPLE EST SUIVI PAR LES SOUVERAINS DU NORD DE L'ITALIE. — PREMIÈRES HÉSITATIONS DE PIE IX.

Les démocrates exagérés, qui, nous n'hésitons pas à le dire, ont compromis pour longtemps la cause libérale en Italie, ont prétendu, dès que leur politique insensée ne leur a plus imposé l'obligation de flatter le saint Père, que Pie IX avait été pour ainsi dire étranger au mouvement de régénération de la Péninsule italique, et que, bien loin de donner l'impulsion, il la recevait lui-même et ne lui obéissait qu'à regret. Examinons très-impartialement cette assertion, contre laquelle bien des faits viennent protester, et qui, si elle était vraie, détruirait tant d'idées et de convictions acquises.

Cœur profondément et sincèrement religieux, esprit libéral et vraiment éclairé sur les besoins

de son époque, Pie IX apporta sur le trône pontifical, avec les meilleures intentions, une remarquable connaissance des hommes et des tendances de l'Italie moderne : ce fait est, nous le pensons, aussi incontestable qu'incontesté. Il est également certain que Pie IX avait de la prudence dans l'esprit et de l'hésitation dans le caractère, double motif pour qu'il mît dans tous ses actes politiques une sage lenteur, une modération extrême; et cependant nous le voyons, dès les premiers jours de son règne, un mois environ après son avénement, accorder une amnistie générale aux condamnés politiques en leur imposant pour unique condition l'obligation de signer l'engagement de ne plus troubler l'ordre public dans leur pays. Presque en même temps, les cours prévôtales étaient supprimées par le pontife, qui, soumettant à un rigoureux examen la conduite de tous les fonctionnaires publics, soit ecclésiastiques, soit laïques, destituait ceux d'entre eux qui s'étaient rendus le plus impopulaires. La liberté de la presse était accordée à cette même époque, et le système municipal recevait les améliorations les plus intelligentes; enfin une année s'était à peine écoulée, que l'institution d'une garde nationale répondait aux vœux plusieurs fois exprimés par les libéraux romains. Ces conditions successives à ce qu'il jugeait, dans la libre action de son esprit

éminent, être les exigences du temps, les impérieuses nécessités de l'époque historique au milieu de laquelle il avait été appelé par la Providence à porter le poids de la tiare, Pie IX en eut toute l'initiative. Il les croyait utiles au repos et au bonheur du peuple romain ; il les accorda spontanément, librement, non par un sentiment de faiblesse, mais par une pensée de charité et d'équité. Maintenant, pense-t-on que cette impulsion libérale partie de Rome, c'est-à-dire du cœur de l'Italie, eût possédé cette même force d'expansion qui est allée ébranler successivement la Toscane, le Piémont, Naples et la Lombardie, si, au lieu d'être donnée du haut du Vatican, elle fût venue du centre plus ou moins vulgaire des révolutionnaires romains? on tomberait dans une grave erreur. La papauté exerçait naturellement un immense prestige sur les populations italiennes, et l'individualité personnelle de Pie IX ajoutait encore à ce prestige. Un pape réformateur pouvait seul donner à l'Italie entière un ébranlement politique que tous les agitateurs de Rome réunis eussent à peine imposé aux seules Légations.

Qu'arriva-t-il en effet? Les réformes adoptées par le gouvernement de Pie IX rencontrèrent dans toute l'Italie une sympathie trop significative pour que les autres gouvernements pussent, sans

attirer sur eux de graves dangers, se refuser à suivre un tel exemple. Elles trouvèrent un écho presque immédiat en Toscane : le grand-duc, poussé par l'opinion publique et subissant la pression des événements qui se passaient à Rome, où les démonstrations populaires se succédaient avec une ardeur toujours croissante, accordait l'établissement d'une commission chargée de réformer les lois pénales, la liberté de la presse, la convocation d'une Consulte, et enfin l'institution de la garde civique, dernière concession qui fut célébrée le 12 septembre 1847, à Florence, par une de ces fêtes populaires qui ont en Italie un caractère si particulier d'entraînement et d'enthousiasme.

Le duché de Lucques ne tarda pas à ressentir le contre-coup du mouvement qui s'était si rapidement propagé en Toscane. De graves émeutes se produisirent à plusieurs reprises, et, enfin, en présence d'une manifestation populaire des plus menaçantes, le duc Louis de Bourbon accorda l'institution de la garde civique, s'engageant en outre à entrer dans la voie des réformes qui lui étaient si impérieusement demandées. Mais, dès que le calme fut rétabli, il se retira à Massa, d'où sa belle-fille, sœur de M. le comte de Chambord, parvint difficilement à le faire revenir, malgré les plus pressantes instances.

La position du duc de Lucques était double-

ment difficile : on sait que, suivant les termes du traité de Vienne, ses États devaient être à sa mort annexés au territoire toscan, ainsi qu'au duché de Modène, et, d'un autre côté, des embarras financiers tourmentaient cruellement sa situation personnelle. On le vit donc sans étonnement, quinze jours après son retour de Massa, remettre le pouvoir entre les mains du conseil d'État, présidé par M. Mazzaroza, puis abdiquer ensuite, un mois après, c'est-à-dire placer volontairement ses États dans les conditions prévues par les actes du congrès de Vienne. Le grand-duc de Toscane et le duc de Modène lui assurèrent, chacun en proportion de la part qui leur était accordée par les traités, une pension considérable contre laquelle Louis de Bourbon, effrayé des complications futures que faisait prévoir l'état de la Péninsule échangea avec empressement un pouvoir qui n'était plus sans péril.

Un incident signala cette cession de territoire, et eut alors un retentissement qui ne nous permet pas de le passer sous silence : les traités de Vienne portaient que lorsque la principauté de Lucques, érigée en duché, reviendrait au grand-duc de Toscane, ce prince céderait immédiatement au duc de Modène les territoires toscans de Fivizzano, Pietra-Santa et Barga. La commune de Fivizzano voulut opposer une résistance désespérée à cette

fusion, qui devait avoir pour résultat de l'arracher à une domination dont elle avait si longtemps apprécié la douceur. La lutte morale de cette petite contrée changea promptement de nature ; des collisions eurent lieu, et il ne fallut rien moins que la médiation combinée de Pie IX et de Charles-Albert pour terminer ce différend tout en assurant au duc de Modène la possession du territoire que les traités lui avaient concédé.

Ce dernier, qui avait succédé à son père François IV, mort au commencement de 1846, se vit également contraint de céder à l'opinion et fit mettre en liberté, dans les vingt-quatre heures, les détenus politiques que renfermaient les prisons de Modène. De plus, il publia un rescrit qui limitait les peines correctionnelles à une détention de vingt jours au plus.

De son côté, le roi Charles-Albert continuant le système d'améliorations progressives adopté par lui dès les premières années de son règne, avait déjà réorganisé les administrations judiciaires et municipales, amélioré l'instruction primaire, rendu à la culture les terres domaniales jusqu'alors demeurées incultes, appliqué le système décimal aux monnaies ainsi qu'aux poids et mesures, enfin créé dans ses États de nombreuses voies de communications. Un nouveau Code auquel le prince avait voulu donner son nom com-

plétait l'ensemble des innovations réformatrices qu'il avait introduites dans les États sardes jusqu'à l'avénement de Pie IX.

Le 30 octobre 1847, de nouveaux décrets, expression de nouvelles idées constitutionnelles qui germaient dans l'Italie du nord, vinrent modifier la loi municipale en lui donnant pour base le principe de l'élection, créer à Turin une haute cour jugeant en dernier ressort, abolir les juridictions exceptionnelles, introduire dans les procès criminels la défense orale et la publicité des débats, limiter les pouvoirs exorbitants de la police, et enfin adoucir les rigueurs de la censure.

On voit que le contre-coup de la politique nouvelle de Pie IX s'était fait rapidement sentir dans toute l'Italie septentrionale; mais c'est au midi de la Péninsule que le tocsin révolutionnaire devait retentir pour la première fois, et un fait d'une gravité immense vint soudainement effrayer les princes italiens tout en jetant dans leur esprit un doute plein d'amertume au sujet des réformes qu'ils avaient déjà plus ou moins librement consenties :

Le 12 janvier 1848, un soulèvement général armait tout à coup le peuple de Palerme contre l'autorité du roi Ferdinand. Une lutte sanglante s'engageait dans les rues de la ville; des bandes nombreuses, accourues du dehors et atti-

rées par le bruit des cloches, se joignaient aux masses populaires pour attaquer les troupes qui, soudainement assaillies, se voyaient, malgré leur vive résistance, forcées de se renfermer dans les forts dont Palerme est entourée. Le combat avait duré jusqu'au soir avec un acharnement déplorable, et les vainqueurs d'un jour célébraient bruyamment leur triomphe sur les barricades nombreuses qui sillonnaient les rues de la ville. Un navire à vapeur, parvenu à sortir du port, avait apporté à Naples, dans la soirée du 13, la nouvelle de ces tristes événements, tandis qu'un autre bâtiment, dont le peuple s'était emparé, entreprenait de faire le tour de l'île pour y propager l'esprit insurrectionnel dont la capitale venait de donner une preuve si soudaine et si menaçante.

Aussitôt le roi ordonna que neuf bateaux à vapeur, portant un corps de cinq mille hommes, seraient dirigés sur Palerme, et, dès le lendemain matin, il assistait en personne à l'embarquement de ces troupes placées sous les ordres du général Desauget. Le comte d'Aquila, frère du roi, avait reçu avec le commandement de la flotte des ordres d'une énergie que l'humanité pouvait combattre, sans doute, mais que la situation si grave et si compromise expliquait trop bien au point de vue de la politique : les instructions royales portaient

que, si la ville insurgée opposait une longue et vive résistance, on pourrait pousser les moyens d'attaque jusqu'au bombardement. La défense fut acharnée et le bombardement eut lieu, mais sans produire l'effet qu'on en avait attendu. Les consuls étrangers protestèrent ; les hostilités durent être momentanément suspendues, et le comte d'Aquila retourna le 18 janvier à Naples pour faire connaître au roi l'issue négative de la mission dont il avait été chargé. L'incertitude et la perplexité du roi Ferdinand II furent extrêmes à la réception des tristes nouvelles apportées par son frère. Fallait-il procéder par des concessions, user de clémence après avoir employé la force sans qu'un avantage réel fût venu prouver que la force était encore le meilleur des moyens? Un gouvernement provisoire s'était organisé à Palerme, sous la présidence de l'amiral Ruggiero Settimo, et, d'un autre côté, les nouvelles de Sicile avaient profondément agité l'opinion à Naples dont l'attitude devenait menaçante : le roi adopta un système de concessions, et des décrets, en date des 18 et 19 janvier, accordèrent à la Sicile un conseil d'État, une administration séparée, la liberté de la presse dans une certaine mesure, et un vice-roi, le comte d'Aquila. Mais il est à remarquer que dans des temps révolutionnaires les concessions produisent presque tou-

jours des exigences nouvelles. Prévenir ou réprimer semble être la loi invariable, l'inflexible nécessité des époques de trouble et de guerre civile. Ferdinand II en eut la preuve, car les Siciliens répondirent : « Nous nous sommes levés pour recouvrer nos anciens droits et ces garanties politiques qui peuvent seules assurer la prospérité de notre patrie. Nous ne déposerons les armes que le jour où la Sicile, représentée à Palerme par son parlement, aura adapté aux besoins de l'époque la constitution de 1812. »

Cette fois, on le voit, les prétentions étaient nettement formulées, et, pendant ce temps, la lutte, une lutte sanglante se prolongeait entre les insurgés et les troupes napolitaines. Le 27 janvier, elles tentèrent une dernière fois de s'emparer de Palerme dont la résistance leur fit essuyer des pertes nombreuses, et, le lendemain, elles s'éloignaient des murs de la ville.

A Naples, l'agitation des esprits allait toujours croissant ; l'insurrection y était dans l'air, et tout observateur habile eût pu prédire, au seul aspect de cette population si impressionnable, qu'une émeute ne tarderait pas y éclater. Un personnage impopulaire, le ministre Del Carretto, venait d'être sacrifié à l'opinion publique par le roi qu'il avait servi dix-sept ans. Soudainement embarqué à bord d'un bateau à vapeur, Del Carretto avait

dû quitter Naples sans même avoir pu faire ses adieux à sa famille, et cette concession nouvelle ne produisait qu'un faible résultat. Le jour même où, de l'autre côté du détroit, les insurgés de Palerme repoussaient les troupes royales, deux jeunes gens paraissaient dans les rues de Naples, criant vive la constitution, et portant une espèce de drapeau aux couleurs italiennes qu'ils avaient fabriqué avec leurs mouchoirs. En un instant des rassemblements se formèrent, des cocardes furent distribuées; les femmes en jetaient du haut des balcons sur la foule dont l'enthousiasme était indicible. Les précautions militaires indiquées en pareille circonstance furent aussitôt prises par le roi, et de nombreux détachements de cavalerie reçurent l'ordre de dissiper les attroupements qui devenaient de plus en plus audacieux. Toutefois, il était difficile que cette manifestation populaire, d'un caractère si inusité, pût être réprimée par les moyens ordinaires et sans qu'une grande effusion de sang en fût la déplorable conséquence; c'est ce que le général Statella déclara au roi qui, très-ému des événements dont la Sicile, jadis si fidèlement dévouée à ses souverains, était alors le théâtre, et redoutant dans sa capitale des complications non moins graves, consentit, dans la matinée du 29 janvier 1848, à changer son ministère et à promettre une constitution.

Le nouveau ministère fut composé ainsi qu'il suit : le duc de Serra-Capriola, président du conseil; les princes Dentice et de Torrella, le général Garzia, le commandeur Scovazzo, le baron Bonanni et M. Bozzelli. Ce dernier, appelé au ministère de l'intérieur, fut chargé de rédiger la constitution nouvelle qu'il tailla sur le patron de la charte française de 1830. Ce nouveau pacte fondamental promettait de soumettre au futur parlement des projets de lois relatifs à la création d'un conseil d'État, à la responsabilité des ministres, à la liberté de la presse et aux municipalités.

Les événements de Naples produisirent une sensation immense dans tout le reste de l'Italie, car les souverains comprirent que l'exemple du roi Ferdinand devait inévitablement être suivi par eux : le 8 février 1848, Charles-Albert posait les bases d'une constitution presque identique à celle de Naples, et le 17, le grand-duc de Toscane, qui d'abord avait promis une extension de la Consulte, octroyait à son tour une charte constitutionnelle.

Le mouvement parti de Rome revenait maintenant à son point de départ. Ce fut alors que Pie IX, entouré de sollicitations quelquefois impérieuses, effrayé des progrès rapides qu'avait faits l'idée réformatrice, si sainte et si sage à ses

yeux, mais tout à coup défigurée par l'abus du principe dont elle était sortie, commença à manifester ces hésitations si amèrement reprochées par le parti radical, mais qui n'étaient, après tout, que l'expression des doutes pieux de son esprit et de son cœur. De cruelles réflexions étaient venues tout à coup tourmenter la conscience du saint pontife devant la brusque transformation des théories qu'il avait si longtemps caressées, et une douloureuse surprise avait remplacé chez lui l'ardeur réformatrice des premiers jours. Qui pouvait s'en étonner et s'en plaindre, hormis les hommes qui avaient un intérêt direct à compromettre la plus belle des causes?

XX.

INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER. — DISCOURS DE MAZZINI AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE FRANÇAIS. — INSURRECTION A MILAN. — CINQ JOURS DE COMBAT. — LES AUTRICHIENS BATTENT EN RETRAITE. — SOULÈVEMENT GÉNÉRAL DE LA LOMBARDIE. — RÉVOLUTION A VENISE. — ENSEMBLE DE LA SITUATION.

Telle était la situation de l'Italie, lorsque la révolution de février 1848 éclata tout à coup en France. Étrange, soudaine, imprévue, cette révolution, en renversant si facilement un trône que

l'Europe croyait plus solide, devait inévitablement réagir sur tous les États européens et y provoquer des tentatives d'insurrection plus ou moins sérieuses contre l'autorité et les lois politiques existantes; mais c'était plus particulièrement chez les peuples atteints d'avance de la fièvre révolutionnaire que son influence allait être décisive. On comprend quel fut en Italie le contre-coup de cette révolution de hasard. En présence de l'immense impulsion donnée par elle à l'opinion publique, les gouvernements se virent contraints de passer sans transition aux dernières concessions qu'ils croyaient possibles, et, le 14 mars 1848, Pie IX, subissant la nécessité commune, faisait proclamer la Constitution romaine.

A Milan, les tendances de l'esprit public indiquaient clairement l'explosion prochaine des rancunes populaires contre la domination de l'Autriche; à Venise, MM. Tommaseo et Manin, qui préparaient sourdement le soulèvement de l'opinion, furent arrêtés et incarcérés par les autorités autrichiennes; mais ce martyre politique ne devait avoir d'autre résultat que de grandir les persécutés et de faciliter le rôle qu'ils allaient jouer plus tard. De son côté, Joseph Mazzini, président de l'association nationale italienne à Paris, demandait au gouvernement provisoire de la République française un concours décisif pour

les libertés de l'Italie, et en même temps il publiait, au nom de l'association, un exposé de principes, document assez rare aujourd'hui, dans lequel nous remarquons les passages suivants :

« D'un bout à l'autre de la Péninsule, un frémissement de liberté, de progrès, pousse les esprits à l'action. Plus ou moins hardi dans les divers États qui partagent encore notre patrie commune, ce frémissement est dominé par une grande et suprême idée : l'idée de nation. Dans cette fluctuation de mouvements variés et inégaux, un seul cri : Vive l'Italie! vibre au-dessus de toutes les voix qui sortent des poitrines italiennes agitées par le souffle d'une vie nouvelle; un seul drapeau, le drapeau tricolore italien, s'élève au-dessus des bannières locales. Quelle que soit dans nos esprits l'idée du progrès futur, quelle que soit la forme qu'elle revêtira au sein des nations européennes, nous savons tous que nous avons été grands, que nous voulons et devons être grands, et plus grands que nous ne l'avons jamais été, pour le bien de la patrie et de l'humanité.

« Cette association n'est ni toscane, ni piémontaise, ni napolitaine : elle est italienne; elle ne se propose pas de discuter des questions d'intérêts locaux; elle tend plutôt à les harmoniser et à les concentrer dans la grande pensée nationale; elle

ne veut pas aider au triomphe de telle ou telle forme de gouvernement, mais, s'inspirant au souffle des manifestations progressives du peuple italien, elle consacre tous ses efforts au développement du sentiment national, et hâte par les conseils, par l'action, par l'étude sérieuse des vœux du plus grand nombre, par l'exercice du droit d'avis fraternel, le moment où le peuple italien, devenu nation, libre, indépendant, fort par la conscience de ses droits et de sa mission, sanctifié par l'amour qui lie d'une admirable égalité les croyants en des devoirs communs, pourra consacrer par un vœu solennel les formes de vie civile qui lui conviendront le mieux, et les conditions politiques, sociales et économiques qui en constitueront l'essence. Italiens! frères! le moment est solennel; c'est un moment de crise suprême; d'une nouvelle vie européenne. D'ici, où nous écrivons, un peuple, glorieux entre tous, a prouvé la toute-puissance de la volonté nationale; et renversant en quelques heures un édifice auquel les armées, la corruption, les fausses doctrines et les diplomaties promettaient une longue vie, il a initié l'Europe à un nouveau droit. Mais il nous reste, à nous, une mission tout entière : effacer du monde européen une ancienne injustice, et substituer sur la carte d'Europe, par l'exemple de notre émancipation, une

fédération libre de nations nouvelles à un empire factice coupable d'avoir, pendant des siècles, nié la sainte loi du progrès que Dieu marquait pour but à l'humanité. L'Europe a la conscience de notre initiative puissante : elle suit, attentive et prête à nous secourir, tous nos mouvements. Montrons-nous dignes de nos destinées. Graves, calmes, résignés au martyre, et néanmoins fermes à vouloir la victoire, serrons-nous autour de ce drapeau sacré que, depuis Dante jusqu'à Napoléon, le génie a salué comme le drapeau d'un avenir infaillible. Que chaque pensée, que chaque fait, soient une pensée et un fait italiens. Transformons-nous en foi et amour afin d'être assez forts pour transformer l'Italie. Puissent les âmes de nos martyrs se réjouir en nous voyant à l'œuvre, et puissent nos enfants, dans la joie du triomphe, planter sur notre tombe l'étendard de l'Italie une, libre et indépendante; terrible aux ennemis du vrai et du droit éternel, salué avec enthousiasme par tous ceux qui adorent Dieu et l'humanité, seuls termes dominateurs de la loi future. »

Il y avait dans ce manifeste deux tendances qui devaient inévitablement se combattre entre elles et paralyser les efforts qu'allaient tenter tous les hommes dévoués à la cause de l'indépendance italienne. Ainsi on y disait : « Cette association

n'est ni toscane, ni piémontaise, ni napolitaine : elle est italienne; elle ne se propose pas de discuter des questions d'intérêts locaux; elle tend plutôt à les harmoniser et à les concentrer dans la grande pensée nationale; » ce qui impliquait une abnégation entière, absolue, de toutes préoccupations de forme au profit de la grande question de l'indépendance, et, d'un autre côté, on y exprimait le désir de voir le peuple italien « consacrer par un vœu solennel les formes de la vie civile qui lui conviendraient le mieux et les conditions politiques, sociales, et économiques qui en constituaient l'essence. » L'obscurité d'un tel langage, le double sens que l'on y remarquait, pouvaient d'avance faire prévoir la lutte intestine de deux principes politiques venant paralyser les efforts communs au profit de la domination étrangère. Les doctrines républicaines perçaient dans le manifeste de M. Mazzini, et ce sont elles qui ont perdu la cause italienne.

Le gouvernement provisoire de la République française avait accueilli avec un bienveillant empressement les discours des réfugiés italiens. Il était dans sa politique de seconder toutes les tentatives révolutionnaires, et, sur ce point, les instincts de la majeure partie des membres qui le composaient étaient d'accord avec les exigences de la situation. Mais, à côté de son action offi-

cielle et du concours qu'il pouvait ouvertement prêter à la cause italienne, il y avait une action occulte, un pouvoir bien plus énergique, bien plus étendu : c'était celui des clubs et des sociétés secrètes. Ainsi, pendant que l'on discutait longuement une question en conseil des ministres, souvent cette question se trouvait résolue d'avance, et des agents secrets étaient déjà partis pour faire exécuter les décisions souveraines du grand concile révolutionnaire de Paris. Les choses se passèrent de la sorte lors de la levée de boucliers du roi Charles-Albert.

La nouvelle de l'insurrection de Vienne, ce fait si inattendu, qui surprit encore plus les cabinets de l'Europe que la proclamation d'une république en France, parvint à Milan dans la soirée du 17 mars, et l'état des esprits, déjà surexcités par la révolution parisienne du 24 février, devait faire craindre quelque tentative de soulèvement dans la capitale de la Lombardie. Deux mois avant, une collision sanglante avait en effet éclaté entre les Milanais et les soldats autrichiens, et ces troubles, déjà si graves, n'avaient eu cependant pour motif qu'une puérile conspiration ourdie par les Milanais contre le revenu que le gouvernement autrichien tirait de la régie des tabacs : on s'était entendu pour ne plus fumer, et alors la police, voulant protéger les intérêts du

fisc, avait distribué des cigares aux soldats de la garnison, avec ordre de repousser par la force quiconque voudrait les empêcher de fumer dans les rues.

Aux premiers bruits de la révolution de Vienne, le vice-roi quitta donc Milan accompagné de toute sa famille, et, dès le lendemain, le 18 mars, une proclamation ainsi conçue était affichée sur les murs de la ville :

« La présidence du gouvernement impérial et royal se fait un devoir de porter à la connaissance du public le contenu d'une dépêche télégraphique datée de Vienne le 15 courant, et arrivée à Milan hier dans la soirée. Sa Majesté l'empereur a arrêté : l'abolition de la censure et la publication, dans le plus bref délai, d'une loi sur la presse, ainsi que la convocation des États des provinces allemandes ou slaves, et des congrégations centrales du royaume lombardo-vénitien ; cette réunion aura lieu au plus tard le 3 juillet. »

Nous avons eu plus d'une fois occasion de le dire : les concessions, lorsqu'elles arrivent mal à propos, sont toujours inutiles et quelquefois empirent les situations. Le peuple milanais ne se contenta pas de ce que l'on venait tout à coup de lui promettre sous l'influence de la révolution de Vienne : son podestat, le comte Casati, dut se

rendre, accompagné d'une foule immense, au palais du gouvernement pour y exposer les vœux populaires dont il s'était fait l'organe, et demander, avant tout, la mise en liberté des nombreux habitants de la ville incarcérés par suite des troubles survenus au mois de janvier précédent. Les autorités autrichiennes en étaient encore à agiter la question et à se demander si elles céderaient ou non aux impérieuses exigences du peuple, qu'elles se montraient disposées à repousser par un refus absolu, lorsque la sédition, et une sédition ardente, irrésistible, éclata sur tous les points de la ville.

La lutte s'engagea au palais du gouvernement : un jeune homme, M. Cernuschi, s'élança tout à coup sur le comte O'Donnell, vice-gouverneur de Milan, et le contraignit à décréter l'armement de la garde nationale. M. O'Donnell, qui voulait d'abord résister, fut entraîné par Cernuschi jusqu'au milieu de la foule, et on l'emmenait prisonnier, lorsqu'au coin d'une rue les premiers coups de feu se firent entendre : c'était une patrouille autrichienne qui voulait s'opposer au passage de la multitude insurgée. Un grand désordre s'ensuivit; le comte Casati se réfugia dans une maison de la rue *du Monte*, circonstance qui ne fut pas sans influence sur les événements ultérieurs, car cette maison devint, pour ainsi dire, le

quartier général de la révolution milanaise; et, lorsque le maréchal Radetzki fit, le soir même, investir l'hôtel de ville et enfoncer à coups de canon les portes de cet édifice, espérant y trouver réunis les principaux chefs de l'insurrection, sa vigoureuse tentative demeura complétement inutile.

Cependant le tocsin, cet accompagnement funèbre des révolutions, retentissait de tous côtés, et les Autrichiens, surpris de la vivacité de l'attaque, redoutant surtout de voir interrompre leurs communications militaires, s'éloignaient en toute hâte du centre de la ville pour se grouper autour du château où Radetzki s'était retiré. On opéra si rapidement ce mouvement de retraite, que plusieurs millions de francs furent abandonnés, dit-on, dans les caisses du gouvernement, ainsi qu'un grand nombre d'objets de valeur ou d'importance. Le château devait servir de quartier général et de base d'opérations au maréchal Radetzki. De là, dominant tout à la fois la ville et les campagnes environnantes, il pouvait diriger et distribuer ses forces sur tous les points menacés.

Durant trois jours les Autrichiens purent conserver la cathédrale, l'hôtel de ville, plusieurs palais et la majeure partie des casernes; mais l'insurrection allait toujours croissant. Vainement le

maréchal Radetzki avait sommé la municipalité de dissoudre et de désarmer la garde nationale, lui faisant remarquer qu'il disposait d'une armée nombreuse, aguerrie et de deux cents pièces de canon; le combat ne s'était pas interrompu un seul instant, et le nombre des insurgés augmentait d'heure en heure par l'arrivée de détachements de paysans qui accouraient de tous côtés, dirigés par les jeunes nobles milanais, quelquefois même par des prêtres. Un conseil de guerre, composé de quatre membres appartenant au parti libéral exalté, s'était organisé le troisième jour de la lutte[1]. Il avait ordonné de fabriquer du coton-poudre, de fondre des canons et des boulets, enfin de lancer un certain nombre de ballons renfermant des proclamations adressées aux populations des alentours.

L'acharnement fut extrême des deux côtés, et le spectacle qu'offrit pendant cinq jours la ville de Milan, toute hérissée de barricades, sillonnée par la mitraille, exposée au feu meurtrier des chasseurs tyroliens, qui, embusqués sur le sommet de plusieurs édifices, tiraient dans toutes les directions avec une habileté meurtrière, fut à la fois un étrange et terrible spectacle. Les mu-

1. Ce conseil de guerre se composait de MM. Henri Cernuschi, Charles Cattaneo, Jules Terraghi et Georges Clerici.

nitions avaient d'abord manqué aux Milanais, et, dans le principe, les insurgés ne faisaient feu qu'à coup sûr. Mais la défense, appuyée sur les soulèvements de la Valteline, de la Briance et de Bergame, prit bientôt des proportions telles que le vieux maréchal Radetzki jugea, en homme de guerre consommé, que désormais la position n'était plus tenable, et qu'il fallait, sous peine de voir son corps d'armée enfermé dans un cercle de feu, opérer un mouvement de retraite que les circonstances du combat rendaient encore possible. Le 22 mars, les Autrichiens brûlèrent leurs morts dans la cour du château et commencèrent à l'évacuer en silence, pendant que le maréchal, pour mieux déguiser son mouvement, faisait exécuter à toutes ses batteries un feu épouvantable contre la ville. On a évalué à près de quatre mille hommes la perte des Autrichiens dans ces sanglantes journées.

Cependant la retraite elle-même devait avoir pour eux des dangers non moins grands. Les insurgés, organisés en tirailleurs, les pressaient de toutes parts, et il leur fallut plus de huit heures pour se dégager des terribles étreintes d'un ennemi dont le nombre semblait s'accroître à chaque instant. L'artillerie, les blessés, les nombreuses familles d'officiers et même d'employés qui ne voulaient pas demeurer en arrière, et enfin

les prisonniers que le maréchal entraînait à sa suite comme otages, tout cela formait un cortége immense qu'il était bien difficile d'enlever rapidement aux périls de toutes sortes qui le menaçaient au milieu d'un pays entièrement soulevé contre la domination étrangère.

Pendant que l'armée autrichienne s'éloignait ainsi des murs de Milan, un gouvernement provisoire se formait sous la présidence de M. Casati, et se composait, entre autres noms connus, des comtes Borromeo, Durini, Giulini, Litta; de MM. Barreta et Porro. Autour de ces hommes d'élite vinrent naturellement se ranger les représentants des villes lombardes qui s'étaient soulevées à l'instar de Milan et s'étaient empressées d'envoyer leur adhésion au gouvernement de la métropole.

On apprit bientôt que Venise venait, elle aussi, de chasser sa garnison autrichienne et d'arborer le drapeau tricolore italien. Nous avons dit que MM. Manin et Tommaseo avaient été arrêtés et incarcérés le 20 janvier 1848. Depuis lors, un comité central s'était formé et conspirait sourdement contre le gouvernement autrichien; tout était donc préparé pour une insurrection lorsque, le 17 mars, les nouvelles de la révolution de Vienne firent éclater le soulèvement qui devait rendre pour quelques jours à la vieille cité des

doges ce nom de république qu'elle avait si glorieusement porté jadis. Dans la matinée du 18, une colonne de peuple qui s'était formée sur la place Saint-Marc s'élançait vers la prison, en brisait les portes, et enlevait Manin et Tommaseo, qu'elle promenait en triomphe dans la ville. Deux jours s'écoulèrent; la constitution promise par l'empereur n'était même pas officiellement annoncée par les autorités autrichiennes. Le 20 mars, le peuple se précipite vers le palais du comte Palfy, gouverneur de Venise; une députation lui est envoyée aux cris de : « Vive la constitution! vive la garde civique! » Le gouverneur répond d'une manière évasive, et aussitôt le peuple fait entendre des menaces si provocatrices, qu'un bataillon de Croates, rangé en bataille devant l'ancien palais des doges, répond à ces cris par une décharge, heureusement peu meurtrière. Mais l'élan était donné : les Croates, attaqués de nouveau, se renferment dans l'intérieur du palais, et, pendant la nuit, les chefs du mouvement tiennent un conseil dans lequel on décide l'attaque de l'arsenal.

Le colonel Marinowich y commandait; c'était un homme d'une scrupuleuse fidélité au devoir militaire : il est massacré par le peuple, en dépit des efforts de Manin, accouru pour le secourir. Le comte Palfy, gouverneur civil de Venise, se

voit alors contraint de remettre ses pouvoirs entre les mains du commandant militaire, le comte Zichy, d'origine hongroise, qui, habitant Venise depuis longues années, et répugnant par cela même à l'effusion du sang italien, devait facilement céder aux vœux du peuple. Manin vint les lui exprimer au quartier général de la place. « Je sais, répondit le comte, qu'en consentant à quitter la ville avec mes troupes je signe mon arrêt de mort, et cependant je suis prêt à capituler ». Conduite qui a été bien diversement et quelquefois bien sévèrement jugée, mais que le comte Zichy devait cruellement expier plus tard. Quelques heures après, la république vénitienne était proclamée sous la présidence de Manin. MM. Tommaseo, Camerata, Paolucci, Solera, Pincherle, Paleocapa et Toffoli en furent les premiers ministres.

Le mouvement se généralisa promptement; les principales cités lombardes suivirent l'exemple qui leur était donné, et le drapeau tricolore italien vola bientôt de clocher en clocher dans toute la plaine du Pô jusqu'aux lagunes vénitiennes. Milan, Venise, ces deux centres de richesse, d'oisiveté et de plaisirs, avaient secoué de leurs mains, si débiles en apparence, les chaînes dont on les avait chargées; on ne devait pas, on ne pouvait pas se montrer moins fort et moins cou-

rageux qu'elles. « Lombards, mes frères, écrivait de Florence le poëte Berchet, l'un des émigrés de 1821, et qui depuis fut ministre de l'instruction publique à Milan, Lombards, mes frères, si les maux que j'ai soufferts pour notre Italie peuvent me donner le droit de vous faire une prière, écoutez-la dans cette heure solennelle qui ne reviendra plus. Lombards, vous ne pourrez être véritablement libres que lorsque l'Italie entière sera indépendante. Ne vous laissez séduire par aucune promesse de l'étranger; songez qu'un seul anneau non brisé de la chaîne que vous venez de rompre suffit pour vous maintenir esclaves, et avec vous toute l'Italie. Surtout n'acceptez d'autres conditions que celle d'une séparation entière et irrévocable. » De tous côtés, en Toscane et dans les États pontificaux, s'organisait une véritable croisade et se formaient des bataillons de volontaires prêts à se jeter intrépidement dans une vie de périls et d'aventures, avec l'unique pensée de chasser les barbares de la patrie italienne: *Fuori i barbari!* Cet entraînement national avait, dans le principe, un caractère si particulier, que les Autrichiens éprouvèrent un moment de découragement et presque de démoralisation. Outre les soldats que Gênes, Bologne, Parme et Modène envoyaient à la guerre sainte, outre les bataillons toscans commandés par le gé-

néral de Laugier, et les régiments romains confiés au général Durando, Naples et la Sicile elle-même allaient fournir leur contingent à la grande cause nationale, et le nouveau ministère sarde, à la tête duquel le roi Charles-Albert venait de placer le comte Balbo, faisait décréter l'entrée en Lombardie d'une armée de trente mille hommes. Quel moment pour l'Italie! et qui aurait pu prévoir alors que le misérable antagonisme des croyances politiques allait si promptement détruire cette unité de but et d'action qui seule pouvait assurer la conquête de la nationalité et consolider l'œuvre de l'indépendance !

L'Autriche eût fait les plus larges concessions aux exigences du moment (les documents de chancellerie viennent surabondamment le prouver aujourd'hui), et, du reste, l'ensemble du mouvement révolutionnaire motivait complétement ces tendances. Bien que restreinte dans les limites du droit politique et du respect des traités, l'action de Pie IX n'en était pas moins la plus rude atteinte à l'ordre de choses créé par le congrès de Vienne. Le clergé italien tout entier, suivant naturellement son auguste chef dans la voie politique qu'il s'était tracée, devenait, en effet, une puissante milice au service de l'œuvre de la délivrance. Les couvents allaient se transformer en citadelles et les moines en chefs de partisans.

De tels moments ne se reproduisent pas de longtemps dans l'histoire d'un peuple, et malheur à celui qui, par sa sagesse et sa fermeté, sa décision et sa prudence, ne sait pas les mettre à profit à l'heure indiquée, au jour providentiellement marqué!

XXI.

MILAN APPELLE A SON AIDE LE ROI CHARLES-ALBERT. — L'ARMÉE SARDE EN ITALIE. — PREMIÈRES OPÉRATIONS DE LA CAMPAGNE. — COMBATS DE GOÏTO, PASTRENGO ET BUSSOLENGO. — PRISE DE PESCHIERA.

Le 21 mars 1848 le conseil de guerre insurrectionnel de Milan publiait la proclamation suivante :

« La ville de Milan, pour achever sa victoire et éloigner pour toujours au delà des Alpes l'ennemi commun de l'Italie, réclame les secours de tous les peuples et de tous les princes Italiens, et spécialement ceux du Piémont, son belliqueux voisin. »

Cinq jours après le roi Charles-Albert, cédant non-seulement aux convictions libérales de sa jeunesse et aux traditions ambitieuses de la maison de Savoie, mais surtout aux instigations pressantes des envoyés secrets de la propagande

parisienne, répondait par la proclamation suivante à l'appel qui lui était fait :

« Charles-Albert, par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem ;

« Peuples de la Lombardie et de Venise, les destins de l'Italie sont mûrs, des jours plus heureux vont luire pour les intrépides défenseurs de nos droits foulés aux pieds. Par amour de race, par l'intelligence des temps, par la communauté des vœux, nous nous associons les premiers à cette unanime admiration que vous doit l'Italie. Peuples de la Lombardie et de Venise, nos armes, qui se concentraient sur vos frontières quand vous anticipiez sur la liberté de l'Italie, en délivrant Milan la Glorieuse, viennent aujourd'hui vous apporter le secours que le frère attend du frère, l'ami de l'ami. Nous seconderons vos justes désirs en nous confiant à l'aide de Dieu, de Dieu qui marche si visiblement avec nous, de ce Dieu qui a donné Pie IX à l'Italie, de ce Dieu dont la merveilleuse bonté permet que l'Italie fasse tout par elle-même. Et pour mieux prouver encore par des signes visibles combien est puissant dans notre cœur le sentiment de l'union Italienne, nous voulons que nos troupes, en entrant sur le territoire de la Lombardie et de Venise, portent l'écu de Savoie superposé à la bannière tricolore Italienne. »

Le 29 mars, l'armée piémontaise franchissait le Tessin et entrait à Pavie au milieu des démonstrations d'un enthousiasme indescriptible. Le roi Charles-Albert avait dit que l'Italie se suffirait à elle-même, *Italia fara da se*, parole présomptueuse et célèbre qui a été bien fatale à l'indépendance italienne, mais avait à cette époque le privilége de provoquer les sympathies et l'allégresse. Dix jours après, un premier engagement avait lieu entre l'armée piémontaise et les Autrichiens, et les soldats de Charles-Albert restaient maîtres du champ de bataille. Cet engagement, très-vif, eut pour théâtre le village de Goïto situé entre Peschiera et Mantoue. La première division du corps d'armée du général Bava avait rencontré les Tyroliens, et, après un combat d'avant-poste, l'affaire s'était chaudement engagée sur toute la ligne. Le colonel de la Marmora marchait à la tête des *Bersaglieri*, corps de tirailleurs d'une habileté remarquable et qui rendit d'immenses services dans cette guerre; il y fut blessé dès le commencement de l'action. Attaqués avec une rare impétuosité, les Autrichiens cédèrent pas à pas le terrain qu'ils occupaient, mais furent contraints de se retirer après avoir fait sauter une des arches du pont sur la rive droite du Mincio, où l'excellente artillerie piémontaise les poursuivit de son feu meurtrier. Enfin, le général Bava

étant parvenu à faire rétablir le passage, ils durent se replier rapidement sur Mantoue et se renfermer dans la place.

Cette première affaire, si résolument conduite par l'armée de Charles-Albert, était d'un heureux présage pour les événements ultérieurs de la campagne; elle produisit un excellent effet sur le moral du soldat, mais n'eut pas toutes les conséquences que l'on aurait pu en attendre. L'armée piémontaise, fortement organisée, dirigée par des officiers qui avaient fait les campagnes de l'Empire ou par une noblesse jeune, ardente, exercée au métier des armes, pouvait obtenir des résultats immédiats, des victoires décisives. Deux systèmes d'attaque s'offraient au choix de Charles-Albert : l'un consistait dans une invasion rapide de la Lombardie, dans une marche forcée sur Milan en tournant les trois forteresses de Mantoue, Peschiera et Vérone; l'autre, plus conforme sans doute aux traditions de l'ancienne stratégie, mais procédant avec lenteur, consistait à entreprendre une guerre de tactique et à faire dans toutes les règles le siége des villes fortifiées, passant régulièrement d'un point à un autre, et marchant, comme sur un échiquier, à la conquête des pays occupés par les Impériaux. Ce fut ce dernier que le roi Charles-Albert crut devoir adopter.

Le roi avait établi son quartier général à Volta; il en sortit le 19 avril pour se diriger sur Mantoue à la tête de deux brigades. Les contingents de troupes envoyés par la Toscane devaient, en effet, opérer leur jonction avec l'armée piémontaise, et il était important de seconder ce mouvement, que les Autrichiens s'efforceraient de combattre. Les choses se passèrent comme on l'avait prévu. Un fort détachement de la garnison de Mantoue attaqua les Toscans; la division commandée par Charles-Albert intervint, et les Impériaux furent repoussés.

Le 28 et le 29 avril, de nouveaux engagements eurent lieu à l'avantage de l'armée sarde. Le 30, une action très-sérieuse s'engagea en avant du village de Pastrengo. L'archiduc Sigismond et le général d'Aspre occupaient les hauteurs qui dominent l'Adige; le feu de l'artillerie piémontaise, très-habilement dirigé contre les colonnes autrichiennes, commença à onze heures du matin, et à quatre heures du soir les troupes sardes avaient chassé l'ennemi de toutes les positions qu'il occupait. Le roi Charles-Albert et le duc de Savoie avaient largement payé de leurs personnes durant cette affaire vraiment glorieuse.

Pendant ce temps, le siége de Peschiera se poursuivait lentement, faute de grosse artillerie, et les vices du système militaire adopté par Char-

les-Albert commençaient à se faire sentir. Les troupes sardes, malgré les favorables débuts de la campagne, ne s'avançaient qu'à pas lents vers Mantoue et Vérone, laissant ainsi à un ennemi redoutable le temps de revenir de son premier trouble, de recevoir des renforts et de se ménager des ressources. Rien ne refroidit l'enthousiasme du soldat comme de souffrir sans voir l'ennemi, et les souffrances commençaient déjà pour cette armée libératrice au milieu du pays dont elle venait soutenir l'indépendance. Le général Perrone, qui avait été chargé d'organiser le contingent des volontaires lombards, se dévouait tout entier à cette tâche assez difficile, car l'habitude des armes et la discipline ne s'improvisent pas. Une sorte de torpeur, succédant tout à coup aux premières opérations actives de la campagne, semblait avoir paralysé le bras du roi Charles-Albert, ce bras, jusqu'alors victorieux, sur lequel toute l'Europe avait les yeux fixés, et qui ne frappait pas le vieux sol italien du coup décisif dont la nationalité italienne devait éclore. Les Autrichiens, qui n'avaient garde de le provoquer, semblaient eux-mêmes étonnés de l'inaction de leur adversaire et demeuraient dans une complète immobilité, attendant le choc de l'armée sarde, sans chercher à aller au-devant d'un ennemi dont l'impétuosité devait être une des principales forces.

Charles-Albert comprit bien ce système, lorsque, le 6 mai, il voulut engager les Impériaux à accepter la bataille, et fit attaquer les avant-postes de Vérone par la majeure partie de ses forces, combat qui dura depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, mais qui, en dépit de la brillante valeur des assaillants, n'amena aucun résultat positif. Cet engagement prit le nom de l'un des villages formant la tête des positions occupées par les Autrichiens, et fut appelé la bataille de Santa-Lucia.

L'inaction, ou, pour parler plus exactement, le défaut d'initiative que l'on reprochait au roi Charles-Albert, n'était point, comme on l'a prétendu, la conséquence d'un calcul politique; c'était uniquement le résultat du mauvais système stratégique qu'il avait adopté en commençant cette célèbre campagne. Il est vrai que, par une coïncidence toute naturelle, s'agitait dans le même moment la question de l'annexion aux États sardes des provinces lombardo-vénitiennes. Le gouvernement provisoire de Milan avait, en effet, publié un décret par lequel il annonçait que le peuple allait être consulté sur ce projet de réunion, et que des registres seraient, à partir du 29 mai, ouverts dans chaque paroisse pour y recevoir les votes des citoyens. Ceux qui désiraient l'union immédiate étaient invités à écrire leurs noms sur

la page de droite du registre; la page de gauche était destinée à recevoir les noms de ceux qui, jugeant intempestive toute décision relative à l'adoption d'une forme politique quelconque, voulaient attendre que la guerre fût terminée pour accepter la domination du roi Charles-Albert.

A ces instructions, et comme pour légitimer la mesure qu'il croyait devoir prendre, le gouvernement provisoire ajoutait des explications qui, à la rigueur, auraient pu être considérées comme des ordres. Ainsi il disait aux citoyens : « Le gouvernement provisoire a les plus grandes difficultés à vaincre. Ses finances sont épuisées; il ne peut mettre une armée sur pied, et va se voir contraint de demander aux populations d'énormes sacrifices qui ne pourront, en aucun cas, lui suffire. Si l'armée piémontaise se retire, le retour des Autrichiens est inévitable; mais si, au contraire, vous vous donnez sans délai à Charles-Albert, vos finances vont se trouver confondues avec les finances très-prospères du Piémont, et être gérées par les sages administrateurs piémontais. L'armée piémontaise sera la vôtre, et ce n'est qu'en vous unissant à un État déjà fortement constitué, que vous pourrez sortir du régime provisoire où vous vous traînez si péniblement depuis deux mois. » Il ne s'agissait, on le voit, que d'une simple question de temps, et la domination de Charles-Al-

bert était considérée comme une chose inévitable. Le roi ne pouvait donc en réalité redouter un refus que le gouvernement révolutionnaire de la Lombardie semblait considérer lui-même comme une fatalité, et l'inaction, en attendant un résultat aussi certain, n'eût été, par le fait, qu'un contresens politique.

Le résultat de l'épreuve ne fut pas un seul instant douteux : quelques noms isolés couvrirent seuls la page de gauche des registres, et une députation du gouvernement provisoire se rendit immédiatement auprès du roi pour lui annoncer que l'annexion à ses États de la Lombardie, de la Vénétie et des duchés était désormais un fait accompli. Charles-Albert reçut cette communication sans empressement comme sans froideur. Il répondit que, devenu roi constitutionnel, son pouvoir était désormais enfermé dans des limites qu'il lui était interdit de franchir, et que c'était aux Chambres de Turin à se prononcer d'une façon définitive sur l'acceptation de ce surcroît de territoire. La députation se rendit donc à Turin, et, après quelques difficultés suscitées dans le sein du parlement piémontais par le parti qui redoutait tout à la fois le déplacement du siége du gouvernement et la réunion d'une assemblée constituante en Lombardie, elle dut accéder à un amendement par lequel il demeurait interdit à la future assemblée de

mettre en question l'existence de la monarchie constitutionnelle, personnifiée par un prince de la maison de Savoie, et les priviléges de la ville de Turin en sa qualité de capitale. Il y avait là, on le comprend, tout un germe de divisions futures.

Cependant plusieurs engagements glorieux pour les armes italiennes avaient suivi le combat de Santa-Lucia et les premières opérations du siége de Peschiera. A Colmasino, à Bussolengo, les Piémontais avaient remporté des avantages décidés; au Molinetto et à Cornuda, les volontaires romains et toscans avaient bravement soutenu le feu des Autrichiens. Les défilés des Alpes tyroliennes, confiés à la vigilance des volontaires lombards, étaient défendus par eux avec une intelligente énergie[1]. Le général Allemandi avait été chargé, par le gouvernement provisoire milanais, du commandement de ces colonnes de volontaires; mais, accusé d'hésitation, presque de trahison, en présence de l'ennemi, il fut rappelé à Milan, et, bien qu'on se fût hâté de lui accorder réparation pleine et entière, le gouvernement lombard crut devoir toutefois le remplacer par le général Durando. Les volontaires des duchés et le bataillon universitaire de Pise gardaient les environs de Mantoue; la légion Antonini, composée d'Italiens,

1. Les principaux chefs des bataillons lombards étaient MM. Manara, Arcioni, Anfossi, Thamberg, Torre et Griffini.

de Français et de Polonais, occupait la Vénétie tout entière; et, de son côté, le contingent de troupes napolitaines, commandé par le général Pépé, mais dont le concours ne devait pas être de bien longue durée, ainsi que nous allons le voir, s'étendait en Lombardie, sur toute la ligne d'attaque de l'armée piémontaise.

Dans la matinée du 29 mai, l'armée autrichienne, commandée par le maréchal Radetzki en personne, opérait un vaste mouvement de concentration vers la ville de Mantoue. Le général Bava fit aussitôt parvenir à son collègue de Laugier l'ordre de se replier sur Goïto et d'y rallier le reste des troupes piémontaises. En un instant, toutes les dispositions furent prises pour opérer ce mouvement; mais déjà l'avant-garde autrichienne était en vue, et la nombreuse cavalerie des Impériaux rendait la retraite extrêmement périlleuse. Il fallut donc conserver les positions que l'on occupait la veille, et s'efforcer de les défendre malgré la disproportion numérique des assaillants. Le combat s'engagea promptement sur toute la ligne, et les points de Curtatone et Montanara furent plus particulièrement le but des efforts de l'ennemi. Ces deux positions, situées sur la rive droite du Mincio, étaient gardées par deux bataillons de volontaires, un régiment d'infanterie toscane et un détachement du 10e de li-

gne napolitain. Le bataillon universitaire de Pise faisait partie de ce petit corps d'armée, et devait être tenu en réserve jusqu'à la dernière extrémité; mais l'attaque des Autrichiens fut si vive, que l'on dut rallier sur-le-champ tous les renforts qui se trouvaient disponibles. Le bataillon universitaire, commandé par le professeur Mossotti, montra une incontestable bravoure. Pendant huit heures, ce vaillant détachement, qui, comme on l'a dit alors avec raison, emportait sur le champ de bataille les espérances d'une génération tout entière, essuya le feu terrible et meurtrier d'un ennemi aguerri. Ces jeunes étudiants de Pise et de Sienne, conduits au combat par des professeurs qui, comme eux, avaient échangé la plume pour le mousquet, se conduisirent en vieux soldats, épisode curieux et touchant de cette intéressante guerre. Là se trouvaient réunis Pilla, géologue napolitain; Montanelli, le professeur de droit, qui, plus tard, devait être premier ministre du grand-duc de Toscane; Piria, chimiste distingué, et le célèbre latiniste Ferrucci. Tous se conduisirent avec une égale bravoure, qui, chez des hommes peu habitués au danger, ne pouvait être qu'un stoïcisme antique, un patriotique mépris de la mort. Les boulets autrichiens ne savaient pas qu'ils frappaient l'élite et l'espoir de toute une génération, car les héroïques étudiants ne se

replièrent qu'en laissant sur le champ de bataille deux cent cinquante des leurs, parmi lesquels se trouvaient M. Montanelli, très-dangereusement blessé, et le géologue Pilla, qui mourut « en regrettant d'avoir fait si peu pour son pays. » On s'est montré quelquefois injuste à l'égard des volontaires italiens, qui, durant la guerre de l'indépendance, s'efforcèrent de prêter un utile concours aux opérations militaires de l'armée sarde, et, souvent oubliés ou sacrifiés, parcoururent avec des fortunes diverses, mais en les arrosant de leur sang, tous les champs de bataille de la Lombardie. Nous ne confondons point les chaleureux sentiments d'indépendance et de nationalité qui les animaient pour la plupart, avec les doctrines ambitieuses et subversives de tout ordre politique régulier, que Mazzini et ses complices ont cherché à faire prévaloir plus tard, rêves insensés qui devaient compromettre pour si longtemps le repos et les intérêts de l'Italie, et nous nous associons complétement à ces paroles contenues dans une adresse de M. Gioberti, datée du quartier général de Somma-Campagna : « Braves et intrépides jeunes gens, vous qui avez couru avec tant d'ardeur de l'Athénée au camp, permettez que je vous salue comme la fleur de l'armée italienne. Les premiers tumultes des révolutions sont d'ordinaire excités par la jeunesse qui

fréquente les chaires de la science; mais vous, étudiants italiens, non contents de vous faire les champions de la liberté dans le Forum, vous avez voulu aussi en être les soldats sur le champ de bataille, et, au besoin, les martyrs. Que le ciel vous bénisse! Et moi aussi, j'ai été des vôtres, il m'est doux de m'en souvenir. Dans ce temps, nous ne pouvions que pleurer sur l'Italie morte; à vous était réservée la gloire de la ressusciter. »

La belle résistance des volontaires à Curtatone, et leur retraite en bon ordre sur Goïto, avaient, en arrêtant l'effort des Autrichiens, paralysé dans un de ses plus importants détails l'ensemble de leur mouvement agressif. Aussi, lorsque, le lendemain, 30 mai 1848, leurs colonnes parurent en face des lignes de l'armée piémontaise, elles les trouvèrent toutes préparées à prendre l'offensive. Le combat s'engagea à midi. Les Piémontais avaient vingt-quatre mille hommes et quarante-quatre pièces de canon; les Impériaux étaient au nombre d'environ vingt mille, avec deux batteries d'artillerie et une de fusées à la Congrève. Quatre attaques sur la gauche furent successivement repoussées par l'armée de Charles-Albert. Mais les Autrichiens se tournant brusquement vers la droite, le désordre se mit un instant dans la brigade de Coni. Le duc de Savoie s'élança aussitôt vers ce point menacé, à la tête du régiment des

gardes; il y reçut une blessure à la cuisse, et les gardes faiblirent un instant devant les forces supérieures qui les attaquaient; mais alors la première division, tentant un nouvel effort, tourna habilement les lignes autrichiennes et rétablit la victoire compromise, pendant que l'artillerie sarde portait le désordre et la mort dans les rangs des Impériaux. Bientôt ils faiblirent à leur tour; leurs colonnes s'ébranlèrent, et des charges de cavalerie, exécutées par les régiments d'Aoste et de Nice, achevèrent de les mettre en déroute. Charles-Albert avait reçu une blessure à l'oreille vers le milieu de l'action. Son intrépidité, celle du duc de Savoie, avaient été admirées de tous, et cette glorieuse attitude devait être récompensée par un double triomphe : au moment où commençait la déroute de l'armée autrichienne, un officier apportait à Charles-Albert la nouvelle de la reddition de Peschiera.

Malheureusement, ce double succès, qui fit concevoir tant d'espérances et provoqua tant de joies, devait être accompagné d'un fait grave au point de vue moral et stratégique, le rappel de l'armée et de la flotte napolitaines. Les douze mille hommes de troupes régulières confiés au commandement de Guillaume Pépé, reçurent en effet l'ordre de rentrer dans le royaume; et, malgré les efforts du général en chef, malgré les prières

de plusieurs de leurs officiers [1], ces troupes obéirent au roi Ferdinand, en dépit de toutes les exhortations dont elles étaient entourées. Les Napolitains prirent la route de Ravenne, se dirigeant à marches forcées vers leurs frontières, et laissant le général Pépé à la tête de quinze cents volontaires décidés à poursuivre la lutte, tandis que, de son côté, l'amiral de Cosa abandonnait le blocus de Trieste et faisait voile pour Naples. Par quel brusque revirement d'opinion et d'influences, ce contre-ordre royal venait-il subitement porter la division parmi les adversaires de l'Autriche? Le récit des événements qui s'étaient antérieurement produits dans le royaume de Naples l'expliquera très-naturellement.

1. L'un de ces officiers, le colonel Lahalle, fut tellement désespéré de l'ordre de rappel, qu'il se brûla la cervelle à la tête de son régiment.

XXII.

EXIGENCES DU PARTI EXALTÉ A NAPLES. — CHANGEMENT DU MINISTÈRE BOZZELLI. — CONCESSIONS DU CABINET TROYA. — ÉLECTIONS ET CONVOCATION DES CHAMBRES. — LA FORMULE DU SERMENT EST REPOUSSÉE PAR LES DÉPUTÉS. — AGITATION DANS LA VILLE. — DES BARRICADES SONT ÉLEVÉES. — LE ROI ET L'ARMÉE. — L'INSURRECTION EST COMPRIMÉE PAR LES TROUPES. — ATTITUDE DU PARLEMENT. — SA DISSOLUTION. — SOULÈVEMENT DANS LES CALABRES FAVORISÉ PAR LA SICILE. — IL EST PROMPTEMENT RÉPRIMÉ. — AFFAIRES DE ROME. — ALLOCUTION PONTIFICALE DU 29 AVRIL. — ÉMEUTE. — MINISTÈRE MAMIANI. -- TENDANCES DES EXALTÉS A ROME.

La nouvelle constitution napolitaine avait été concédée le 10 février 1848, c'est-à-dire quelques jours avant la révolution soudaine qui devait renverser en France la monarchie de 1830. Il était évident que l'influence de ce fait nouveau, étrange, inattendu, s'étendrait jusqu'aux pays dotés récemment d'institutions constitutionnelles, et que de nouvelles concessions seraient exigées au nom de ces principes de liberté qui, mal entendus ou mal appliqués, ne produisent que déceptions, guerres civiles et ruines. A Naples, les choses devaient se passer ainsi, et des esprits ardents allaient lancer l'opinion dans une voie

pleine de difficultés et de périls. Le parti exalté ne tarda pas en effet à demander que la loi électorale fût assise sur des bases plus larges, et que la chambre des pairs instituée par la nouvelle charte fût supprimée comme étant un rouage politique trop aristocratique. Aussi, vers le milieu du mois de mars, une crise ministérielle renversait le cabinet Bozzelli, et M. Charles Troya, homme de lettres d'une certaine valeur, était chargé d'en former un autre. Le 5 avril 1848, ce ministère, composé d'hommes honnêtes, mais généralement médiocres, publia un programme par lequel, cherchant à ménager l'opinion révolutionnaire, et cédant aux exigences de la situation, il accordait l'extension de la loi électorale, modifiait la Chambre des Pairs en la soumettant à l'élection, et donnait à la chambre des Députés le droit de réviser la Constitution, ce qui, naturellement, la rendait constituante. De plus, le ministère nouveau s'engageait formellement à concourir avec énergie à la guerre contre l'Autriche. Ce fut alors que, indépendamment des volontaires guidés, et en quelque sorte commandés par la princesse Christine de Belgiojoso, deux divisions de troupes régulières furent dirigées sur la Lombardie sous les ordres de Guillaume Pépé, pendant que l'escadre napolitaine faisait voile pour l'Adriatique.

Les élections devaient avoir lieu le 18 avril; elles produisirent une Chambre des députés où les opinions avancées étaient en majorité, et qui fut convoquée pour le 15 mai. Deux jours avant cette réunion du parlement on publia le programme de la séance d'ouverture et la formule du serment qui devait être prêté par les députés. Le serment, divisé en trois paragraphes, était ainsi conçu : « Je jure de professer et de faire professer la religion catholique, apostolique et romaine. Je jure fidélité au roi des Deux-Siciles. Je jure d'observer la constitution octroyée par le roi le 10 février. » Dans la soirée du 13, une assemblée préparatoire se réunit chez le député Lanza, et la majeure partie de ses collègues se déclara opposée à toute espèce de serment. Le lendemain, un nouveau conciliabule se tenait à l'hôtel de ville, et, pendant la délibération, de nombreux rassemblements, composés en grande partie de Calabrais, attirés depuis quelque temps à Naples par les meneurs révolutionnaires, faisaient entendre des cris séditieux. Une députation fut envoyée au roi pour lui exposer les motifs qui engageaient la majorité de la Chambre à refuser le serment proposé; mais le roi fit répondre « qu'ayant prêté lui-même, le 24 février, le serment dont il avait donné la formule, il ne voyait aucune objection à ce que les députés l'adoptassent. »

Cependant l'agitation se propageait rapidement dans la ville. Les Calabrais, avec l'aide d'un très-petit nombre de gardes nationaux, avaient élevé des barricades sans que l'autorité s'y fût opposée, et le roi, qui, dans le premier moment, avait fait rassembler autour du palais plusieurs bataillons de la garde, venait, d'après les conseils de son entourage, d'ordonner la retraite de cette force armée.

Il est utile de dire ici que depuis la révolution du 24 février, à Paris, la cour de Naples, soit par intimidation, soit par prudence, avait cédé à toutes les exigences populaires et semblait s'être habituée aux concessions faciles. La retraite des troupes accrut donc l'audace des révolutionnaires, et la rue de Tolède se trouva le lendemain couverte de barricades dans toute sa longueur. Pendant la nuit, les députés demeurèrent réunis, et les messages se succédèrent entre eux et le pouvoir exécutif, qui, vers les cinq heures du matin, fit savoir qu'il consentait à ce que tout serment fût ajourné pour le moment, mais à la condition que la Chambre userait de son autorité pour faire disparaître les barricades achevées ou commencées. Le président de la Chambre et le général Gabriel Pépé [1], com-

1. Il ne faut pas le confondre avec le général Guillaume Pépé chargé du commandement des troupes envoyées en Lombardie.

mandant en chef de la garde nationale, cherchèrent en effet à calmer l'effervescence que l'attitude des députés avait en grande partie provoquée ; mais, malgré leurs efforts, ils ne purent y réussir. L'armée, depuis longues années objet des soins et des prédilections du roi, lui était entièrement dévouée, et, d'un autre côté, les lazzaroni, qui, de tout temps, ont professé une sorte de culte politique pour la famille royale de Bourbon, venaient de manifester une fois de plus leurs sympathies historiques en envoyant au palais une députation chargée d'offrir leurs services à Ferdinand II. Le roi comprit promptement l'avantage qu'il pouvait tirer de cette double circonstance dans un moment où ses adversaires prenaient imprudemment l'initiative de l'agression. Le 15 mai, à dix heures du matin, la garde royale, les Suisses et une nombreuse artillerie se massaient autour du palais et en interdisaient entièrement l'approche. Étonnés de la nouvelle attitude qu'ils voyaient prendre au roi, les ministres hasardèrent quelques représentations; mais elles furent reçues avec une telle froideur qu'ils crurent devoir se retirer sur-le-champ, après avoir donné leur démission. Vers midi, les premières barricades de la rue de Tolède étaient enlevées par les bataillons suisses; puis, le feu des insurgés devenant de plus en plus meurtrier pour les soldats, qui se voyaient

contraints de le recevoir à découvert, on fit avancer du canon, qui renversa rapidement et successivement tous les retranchements révolutionnaires. Les palais Cirella, Benucci et Gravina furent le théâtre de combats sanglants entre les insurgés et les soldats, irrités des pertes qu'ils avaient subies; mais déjà l'issue de la lutte ne pouvait plus être douteuse. L'emploi de l'artillerie et l'élan des troupes avaient décidé la question en faveur de la royauté.

Pendant ce temps les députés, réunis à Monte-Oliveto, discutaient tumultueusement, au bruit du canon, les mesures à adopter dans les circonstances critiques où Naples se trouvait placée. La garde nationale, à part quelques faibles exceptions, était restée complétement impassible en présence de la répression militaire et semblait vouloir laisser aux fauteurs de trouble toute la responsabilité du mouvement insurrectionnel. Il n'y avait donc aucun appui à en attendre dans un intérêt révolutionnaire, et le désir secret qu'éprouvait une certaine fraction de l'assemblée de se déclarer souveraine et omnipotente se trouvait par cela même comprimé. Cependant le député Ricciardi ne put renoncer à l'idée de proposer la nomination d'un comité de salut public qui concentrerait tous les pouvoirs entre les mains de l'assemblée, et, après une discussion très-vive,

sa motion fut adoptée. Le comité de salut public devait se composer de cinq membres. C'étaient MM. le colonel Tupputi, président; Giardini, Petruccelli, Bellelli et Lanza. Quant à Ricciardi; il devait se rendre avec un de ses collègues, et muni des pouvoirs du comité de salut public, à bord de la flotte française, commandée par l'amiral Baudin. Ses instructions portaient « que l'on eût à réclamer, tant du chargé d'affaires de France que de l'amiral Baudin, non point une intervention directe, mais des démarches tendant à obtenir la cessation des hostilités. » MM. Ricciardi et Giuliani se transportèrent donc à bord du vaisseau *le Friedland*, que montait l'amiral, et lui exposèrent la mission dont ils étaient chargés; mais il leur répondit que les instructions les plus précises du ministre des affaires étrangères de la République française lui interdisaient de se mêler en rien aux affaires napolitaines. Toutefois, il offrit d'adresser une lettre au roi, « afin de le prier d'entendre les conseils de la modération et de la clémence »; lettre qui fut en effet transmise au palais par le chargé d'affaires de France.

La victoire des troupes royales était complète sur tous les points de la ville. Les députés, demeurés en permanence dans la maison communale de Monte-Oliveto, comprirent bientôt qu'il ne leur restait plus qu'un parti à prendre, celui de se sé-

parer en protestant, sauf à se réunir plus tard, si la chose était possible, sur un autre point du territoire. La protestation était à peine rédigée et signée, qu'un officier du roi entrait dans la salle et sommait les députés de se séparer immédiatement. L'abbé Cagnazzi, président d'âge, lui donnant aussitôt lecture de leur protestation, déclara la séance levée, et, quelques heures après, Ricciardi, accompagné de plusieurs de ses collègues, allait chercher un refuge à bord du *Friedland* afin d'y combiner un plan d'insurrection dans les Calabres.

Les conséquences de la victoire du roi furent telles que pouvaient les redouter les imprudents adversaires du trône, c'est-à-dire la dissolution de la Chambre, celle de la garde nationale, la nomination d'un ministère nouveau, l'état de siége, la suspension de la liberté de la presse, enfin le rappel de l'armée et de la flotte engagées dans la guerre contre l'Autriche. Dans la matinée du 16 mai, le nouveau cabinet, dont les principaux membres étaient le prince de Cariati, MM. Ruggiero et Bozzelli, fut nommé par le roi et contre-signa immédiatement les résolutions dont nous venons de parler. Il était évident que, sous l'empire d'une politique nouvelle, la Sicile ne pourrait pas conserver longtemps l'attitude indépendante qu'elle s'était donnée et que les efforts du gouvernement

napolitain tendraient tous à reconquérir, fût-ce par la voie des armes, sa suprématie et son autorité sur un pays violemment séparé de la mère-patrie par la force des révolutions. C'est ce qu'avaient bien compris Ricciardi et les députés qui avaient consenti à suivre sa fortune. Aussi, après avoir été déposés à Malte par un navire français, s'embarquèrent-ils immédiatement sur un bateau à vapeur sicilien qui les conduisit à Messine.

Le parlement sicilien, en apprenant les événements du 15 mai, avait décrété une descente sur le littoral napolitain. Ricciardi jugea qu'il était opportun de hâter le soulèvement des Calabres, franchit une seconde fois le détroit, et se transporta à Cosenza, où, une heure après son arrivée, un comité de salut public était déjà installé. Le député Ricciardi fut le seul homme d'énergie et d'action de la dernière révolution napolitaine, et il est permis de regretter que les précieuses facultés dont il était doué aient été mises au service de la mauvaise cause du parti exalté. Monteleone, Catanzaro, qu'il avait traversées pour se rendre à Cosenza, n'avaient pas tardé à lever l'étendard de l'insurrection, et, pour donner, en quelque sorte, une base légale à ce soulèvement, le comité de salut public se hâta de publier, sous l'inspiration de Ricciardi, un manifeste adressé aux habitants des provinces napolitaines; on y trou-

vait le passage suivant : « Nous souvenant de la promesse faite par le parlement, dans sa protestation du 15 mai, de se réunir de nouveau dès qu'il le pourrait, nous croyons devoir inviter nos collègues à se rendre à Cosenza, le 15 juin, afin d'y reprendre les délibérations interrompues à Naples par la force brutale, et de placer sous l'égide de l'Assemblée nationale les droits sacrés du peuple napolitain. Mandataires du pays, nous invoquons, pour le soutien de la liberté nationale, le patriotisme de la milice citoyenne, qui, tout en défendant la sainte cause, saura faire respecter les propriétés et l'ordre public, sans lesquels la liberté ne pourrait exister. »

Le comité de salut public s'était en effet occupé de l'armement des gardes nationales; bientôt un corps insurrectionnel d'environ huit mille hommes se trouva réuni entre la Calabre ultérieure et la Calabre citérieure; on le partagea en plusieurs corps, et on attendit le moment de la lutte avec les trois divisions de troupes royales que Ferdinand II envoyait pour combattre les insurgés, sous les ordres des généraux Nunziante, Busacca et Lanza. Dans la nuit du 14 juin, cinq cents Siciliens, conduits par Ribotti, avaient débarqué à Paola avec sept pièces de canon. Une joie immense accueillit ce faible secours. Mais, à partir de ce moment, les événements marchèrent avec une

grande rapidité. Malgré quelques succès d'avant-postes remportés par les insurgés à Castrovillari et à Rotonda, les troupes royales, aidées peut-être par la désertion et la trahison, enfermèrent peu à peu l'insurrection dans Cosenza; Ribotti, avec ses Siciliens, dut bientôt se replier sur cette ville, qui, n'étant pas susceptible de défense, fut évacuée le 3 juillet par le comité de salut public et les dernières milices dont il pouvait encore disposer. La démoralisation était générale parmi les Calabrais insurgés, et la cause révolutionnaire parut bientôt complétement ruinée aux yeux de ses chefs les plus déterminés. Le comité de salut public se dirigea donc sur Tiriolo; puis, ne se trouvant plus en sûreté dans cette petite ville, menacée de deux côtés par les généraux Busacca et Nunziante, il se jeta dans les montagnes de la Sila. Ricciardi put s'embarquer pour Corfou avec seize compagnons de son infortune politique et y arriver à bon port, tandis que les Siciliens qui s'étaient emparés de trois petits bâtiments à voile étaient, le 8 juillet, capturés par un bateau à vapeur napolitain envoyé à leur poursuite.

Tous ces faits, en provoquant la retraite des troupes napolitaines, avaient eu sur la guerre de l'indépendance une influence des plus directes. Pie IX, qui avait laissé partir un corps d'environ douze mille hommes, volontaires ou soldats, commandé

par les généraux Durando et Ferrari, sentit bientôt au fond de sa conscience comme un remords d'avoir, lui, le chef spirituel d'une religion dont un des préceptes prescrit de ne pas verser le sang humain, encouragé et, pour ainsi dire, légitimé la guerre. Il fit connaître, le 29 avril, par une allocution pontificale, qu'il déclinait, comme souverain spirituel, toute participation aux conflits sanglants qui allaient se produire, et cette allocution, dont on a cherché, dans un intérêt de parti, à modifier le sens, reproduisait exactement les douloureuses incertitudes de l'esprit et du cœur du saint-père, effrayé de la pente rapide sur laquelle les hommes et les événements l'entraînaient vers des conséquences qu'il n'avait ni désirées ni prévues. Le ministère, en apprenant l'allocution du pape, s'était empressé de lui envoyer sa démission; une effrayante agitation se produisit aussitôt dans Rome. Dès le lendemain, les rassemblements populaires prenaient un caractère menaçant, et, le 2 mai, une foule ardente venait demander à grands cris un ministère exclusivement composé de laïques. Vainement Pie IX fit-il entendre une allocution nouvelle; elle ne produisit aucun effet sur les masses, et M. Mamiani, appelé immédiatement au Quirinal, reçut la mission de composer un nouveau ministère, dont le président seul devait être un ecclésiastique, le

cardinal Ciacchi, unique concession que le pape eût demandée. Les autres ministres laïques furent MM. Mamiani, Marcheti, Pascal Rossi, le prince Doria, le duc de Rignano, Lunati et Galletti. A partir de ce moment, les exigences devinrent de plus en plus impérieuses, et l'on put entrevoir à l'avance les complications futures que les tendances du parti exalté allaient produire dans l'ensemble de la situation politique de la Péninsule. Le raisonnement favori des républicains était celui-ci, à l'aide duquel ils cherchaient déjà à soulever les mauvais instincts du peuple, de plus en plus irrité d'une misère que les révolutions ne faisaient qu'accroître : « Il est vrai qu'en sa qualité de chef de l'Église, Pie IX ne peut pas prêcher la guerre; mais, pour concilier ses devoirs de prince italien avec ceux de souverain pontife, il doit déposer son pouvoir temporel entre les mains des laïques pour ne pas froisser le sentiment national et trahir la sainte cause de la patrie. »

La Constitution elle-même, ce pacte fondamental qui avait été accueilli avec tant de joie, n'était plus déjà à la hauteur des exigences révolutionnaires. Voici quelles étaient les bases de cette sage Constitution, mûrement élaborée par l'illustre M. Rossi : un collége de cardinaux électeurs du souverain pontife et un sénat inséparable de

ce conseil; deux Chambres législatives, l'une dite haut conseil, dont les membres étaient nommés à vie par le pape; l'autre composée de députés élus par la nation, sur le pied d'un représentant par trente mille âmes; on était électeur à vingt-cinq ans, éligible à trente, en payant cent scudi d'impôt par an; le paiement d'un impôt annuel de douze scudi suffisait pour assurer le droit électoral; l'abolition de la censure en matière de presse était garantie, ainsi que la liberté individuelle; le droit de pétition et l'inamovibilité du pouvoir judiciaire. Certes, ces libertés étaient raisonnables et suffisantes, et cependant la Constitution devait être bientôt attaquée par MM. Mazzini et ses amis. Il est vrai qu'elle ne proclamait pas la République romaine et l'abolition du pouvoir temporel de Pie IX.

Chose étrange! M. Mazzini lui-même disait en 1847, dans son travail sur l'Italie dans ses rapports avec la liberté et la civilisation moderne: « Je l'ai déjà dit, je regarde le nouveau pontife comme un des hommes les plus éminents de l'Europe actuelle, comme une de ces puissantes individualités italiennes qui se rattachent par un lien moral et invisible aux plus beaux noms, aux plus illustres gloires de la religion et de l'histoire. Il y a dans Pie IX l'élévation, la fermeté, la charité évangélique des apôtres, et en même temps la

hardiesse de la pensée et de la civilisation modernes. Il y a enfin l'homme du passé, l'homme traditionnel, le prêtre, le pape, mais aussi l'homme du présent, le patriote, le précurseur de l'Italie libre et indépendante, des destinées futures de l'Europe chrétienne. Grâce à Pie IX, il est permis maintenant de prononcer dans les États-Romains le mot de liberté sans craindre les menaces de l'inquisition ni les tracasseries de la police. On peut aujourd'hui discuter à Rome sur la nationalité et l'indépendance italienne avec une pleine et entière sécurité. »

La conduite ultérieure de M. Mazzini a donné un singulier démenti à ces paroles, et nous ne les avons citées que pour indiquer catégoriquement quelles furent les flatteries de la veille, avant de parler de l'ingratitude du lendemain.

XXIII.

CAPITULATION DE VICENCE. — COMBAT DE LA CORONA. — INACTION MOMENTANÉE DE L'ARMÉE SARDE. — COMBATS DE GOVERNOLO, DE RIVOLI ET DE STAFFALO. — EFFORTS HÉROÏQUES DES PIÉMONTAIS. — BATAILLES DE CUSTOZZA, DE VILLAFRANCA ET DE VALLEGGIO. — ATTAQUE DE VOLTA. — RETRAITE DE CHARLES-ALBERT SUR CRÉMONE ET LODI. — INTERVENTION DE LORD ABERCROMBY. — ELLE EST INUTILE. — CHARLES-ALBERT MARCHE AU SECOURS DES MILANAIS. — ÉVÉNEMENTS DE MILAN. — CAPITULATION DE CETTE VILLE. — RETRAITE DE L'ARMÉE SARDE. — PROCLAMATION DE CHARLES-ALBERT.

Revenons maintenant aux opérations militaires de Charles-Albert et à la lutte stratégique dont la haute Italie était alors le théâtre.

Après le brillant combat de Goïto, on croyait généralement que l'armée sarde se porterait immédiatement en avant, et peut-être était-ce, en effet, la volonté du roi Charles-Albert; mais des orages et des pluies diluviennes, qui se prolongèrent pendant plusieurs jours, défoncèrent tellement le sol, que les routes devinrent impraticables pour l'artillerie. Ce fut donc seulement le 11 juin que les quarante mille Piémontais s'avancèrent vers l'Adige. Le maréchal Radetzki, qui s'était replié sur Mantoue, voyant qu'après avoir

opéré son mouvement en avant, Charles-Albert conservait ses positions de Valleggio, se dirigea rapidement sur Vicence. Durando occupait cette ville avec ses volontaires et un détachement de troupes suisses. Les Autrichiens s'emparèrent des collines qui dominent la ville au Midi, y établirent leur artillerie et, malgré la résistance désespérée des volontaires et des Suisses sur d'autres points simultanément attaqués, forcèrent la place à se rendre; capitulation qui entraîna celles de Padoue et de Trévise. Ainsi, par une véritable fatalité, la perte de trois villes importantes venait contre-balancer le beau succès de Goïto.

Le 18 juin, les Piémontais reprirent l'offensive; la brigade de Pignerol, renforcée d'une compagnie des étudiants de Turin [1], culbuta trois mille cinq cents Autrichiens à la Corona, près de Rivoli; mais, à part ce combat et quelques escarmouches insignifiantes, Charles-Albert demeura dans une inaction complète jusqu'au 16 juillet, et par conséquent permit au maréchal Radetzki de recevoir les renforts qu'il attendait d'Autriche. La capitulation de Vicence, les pertes essuyées par les troupes toscanes et la retraite des Napolitains donnèrent-ils momentanément au

1. Trois étudiants furent tués dans cette rencontre, et leurs noms doivent être acquis à l'histoire; ce sont MM. Longoni, Sarchieri et Rogiapane.

roi la pensée de transiger avec l'Autriche, en acceptant la ligne de l'Adige, que le cabinet de Vienne avait fait proposer comme limite des nouveaux États du roi de Sardaigne? Cela a été dit à tort, et nous croyons que les hésitations stratégiques de Charles-Albert en présence d'un adversaire tel que Radetzki, s'expliquent assez naturellement pour qu'on ne leur cherche pas une cause en dehors de la réalité. La modestie militaire du roi était extrême, beaucoup trop grande même ; là où il fallait audace et promptitude, il n'y eut que prudence et calcul.

Le 16 juillet, le général Bava quitta le blocus de Mantoue à la tête d'une colonne composée de la brigade de la reine, du régiment de Gênes-cavalerie, d'une compagnie de Bersaglieri et de deux batteries d'artillerie; il s'agissait de porter secours aux Modénais menacés. Les Impériaux se replièrent d'abord devant la colonne piémontaise; mais un corps de deux mille hommes se retrancha à Governolo, sur le Mincio. Bava résolut aussitôt de les attaquer dans cette position, qu'il emporta de haute lutte après un brillant combat où le régiment de Gênes se distingua très-particulièrement.

Le 20 juillet, le quartier général de Charles-Albert était à Marmirolo, et l'armée, divisée en quatre corps principaux, occupait une ligne

beaucoup trop étendue pour ne pas offrir à l'ennemi un certain nombre de points faibles sur lesquels pouvait se concentrer son attaque. La première division était cantonnée à Governolo et à Castellaro, sur la route du Mincio. La seconde division, commandée par le général de Ferrere, et les volontaires lombards placés sous les ordres du général Perrone, bloquaient la place de Mantoue. La troisième division et un détachement de la quatrième occupaient les positions qui s'étendent depuis la Corona, de l'autre côté de Rivoli, jusqu'à Somma-Campagna. Le reste de la quatrième division, commandé par le duc de Gênes, défendait Villafranca et Castelbelforte. Enfin, une réserve, sous les ordres du duc de Savoie, protégeait le quartier général du roi.

Le 22 juillet, les Impériaux prirent l'offensive et attaquèrent la position de la Corona, dont la brigade de Pignerol s'était, comme nous l'avons vu, emparée si brillamment un mois auparavant. Ils étaient très-supérieurs en nombre aux Piémontais, qui, après une lutte de six heures, opérèrent dans le plus grand ordre leur retraite sur Rivoli. La route par laquelle cette position pouvait être abordée fut énergiquement défendue par deux bataillons des 14e et 16e régiments d'infanterie sarde, et le général de Sonnaz étant arrivé avec de l'artillerie au secours des troupes

engagées depuis le matin, le combat recommença avec une ardeur nouvelle. A neuf heures du soir, les Piémontais avaient repris toutes leurs positions perdues et repoussé les Autrichiens au delà de Caprino. Un engagement moins heureux dans ses résultats força les troupes qui défendaient le plateau de Rivoli à se replier sur Affi et sur Cavaglione. Radetzki voulait à tout prix jeter un pont sur le Mincio, et couper ainsi toute communication entre les différents corps de l'armée de Charles-Albert. Aussi, tandis qu'une partie des troupes autrichiennes s'emparait de Sona et de Somma Campagna, le reste s'avançait sur Monzambano et Salionze. Les Piémontais cherchèrent à déjouer les plans du maréchal : Charles-Albert et le général Bava se portant vers Staffalo avec les trois brigades des gardes, de Coni et de Piémont, abordèrent sur trois points le corps d'armée autrichien. Deux brigades de cavalerie, commandées par les généraux Olivieri et de Robilant, appuyaient leurs deux ailes. Le combat s'engagea avec un acharnement extrême; mais, quoique très-supérieurs en nombre, les Autrichiens ne purent tenir devant l'ardente impétuosité de leurs adversaires, qui les avaient abordés à la baïonnette. Deux mille prisonniers et deux drapeaux restèrent entre les mains des Piémontais. Le combat de Staffalo avait eu lieu le 24 juillet;

ce fut en quelque sorte pour le roi Charles-Albert le dernier sourire de la fortune. L'heure des revers allait sonner.

Radetzki avait compris qu'avec une armée supérieure en nombre à celle de son adversaire il pouvait et devait, dans l'intérêt politique qu'il était chargé de défendre, terminer promptement, en harcelant le roi par des combats continuels, une guerre dont la durée amènerait inévitablement des complications intérieures ou extérieures. Les 25, 26 et 27 juillet 1848, l'armée sarde, épuisée de fatigue et manquant de vivres, allait être soumise aux plus rudes épreuves qu'elle eût encore supportées. Nous suivrons pour les batailles importantes et décisives de Custoza, Villafranca, Valleggio et Volta, les récits qui en ont été donnés par des officiers piémontais, témoins oculaires.

Dans la nuit qui suivit le combat de Staffalo, les généraux autrichiens reçurent de Vérone des renforts qui leur permettaient de reprendre immédiatement l'offensive. Le lendemain, à six heures du matin, ils commençaient l'attaque, et le flanc droit de l'armée sarde fut aussitôt débordé par de nombreuses colonnes, ce qui força le général Bava à ne laisser que deux bataillons en face du bourg de Valleggio, dont il avait commencé l'attaque. Le combat durait depuis quel-

ques heures, et on attendait avec impatience la division du duc de Savoie, lorsqu'on apprit que ce prince ne pouvait disposer que d'un seul régiment, tandis que le duc de Gènes, également attaqué par des forces supérieures, devait être retenu toute la journée dans sa position de la Berettara, où, avec quatre bataillons de la brigade de Piémont, il sut résister à dix-neuf bataillons autrichiens. Les forces du maréchal Radetzki s'élevaient à cinquante-cinq mille hommes, celles de Charles-Albert à vingt-quatre mille à peine, mais son artillerie était supérieure à celle des Impériaux. Elle se distingua dans cette journée d'une façon très-particulière, et ce fut à son habileté que les Piémontais durent de pouvoir soutenir aussi longtemps l'effort de leur redoutable ennemi. Toutefois le défaut d'ensemble dans les opérations, paralysées par les manœuvres de Radetzki, rendait impossible la prise de Valleggio et la réalisation du plan du général Bava. Il y eut des prodiges de valeur du côté de l'armée sarde. A Custoza, la brigade de Coni tint pendant six heures contre quinze mille hommes; celle des gardes s'empara de vive force des hauteurs qui dominent la route de Villafranca à Valleggio ; mais la science et la tactique, jointes au nombre, devaient inévitablement l'emporter. Vers les cinq heures du soir, et après onze heures d'un combat

incessant, Charles-Albert voyant que ses soldats étaient exténués par la faim, la chaleur et la fatigue, tandis que son adversaire lui opposait continuellement des troupes fraîches, donna l'ordre de la retraite sur Villafranca, mouvement qui, protégé par la cavalerie, s'exécuta sous le feu de l'ennemi avec la plus grande précision.

Le lendemain, et bien que les Piémontais fussent accablés de fatigue, il leur fallut subir un combat aussi meurtrier que ceux qui l'avaient précédé. Il s'agissait, en effet, de reprendre l'importante position de Volta, que le deuxième corps d'armée avait abandonnée par suite d'un malentendu. Le combat, commencé le 26 juillet, à sept heures du soir, ne se termina que le 27, à deux heures du matin. Chaque rue, chaque maison du village avait été prise et reprise avec un acharnement inouï. Mais les Autrichiens, plus nombreux, maintinrent leurs positions malgré des pertes considérables, et les brigades de la Reine et de Savoie durent se replier sur le corps d'armée principal. Dès lors tout espoir de reprendre l'offensive fut perdu pour Charles-Albert, dont l'armée avait été décimée pendant ces trois jours de glorieux efforts.

Cependant la nouvelle, parvenue à Milan dans la matinée du 26 juillet, d'une victoire remportée par l'armée sarde et de la prise de Vérone,

avait rempli les populations d'espérance et de joie; malheureusement, cette joie publique devait être de bien courte durée, car presque aussitôt l'annonce des derniers revers de Charles-Albert vint surprendre et attrister l'opinion. On n'ajouta aucune foi aux premiers messages qui détruisaient des illusions si chères, mais on apprit bientôt que les troupes piémontaises avaient, en effet, abandonné les positions de Rivoli, Valleggio et Volta, pour se replier sur Lodi et Crémone. Cette retraite, devenue indispensable, s'était opérée avec le plus grand ordre, grâce au sang-froid du général de Sonnaz et à la supériorité de l'artillerie sarde, qui savait toujours tenir l'ennemi à distance. Charles-Albert fit alors proposer une suspension d'armes au maréchal Radetzki, et celui-ci exigea que l'armée piémontaise se retirât derrière la ligne de l'Adda, en cédant Peschiera et Venise, et en évacuant les duchés de Parme et de Modène, dures conditions qui devaient être acceptées quelques jours plus tard, mais qui furent repoussées d'abord avec énergie. Charles-Albert eut un moment l'intention de défendre la ligne de l'Adda, dernier espoir auquel il lui fallut également renoncer, car les Impériaux étaient parvenus à établir des communications des deux côtés de cette rivière. L'armée sarde continua donc son mouvement de

retraite sur Crémone, où, après une longue marche pendant laquelle plusieurs soldats expirèrent de fatigue et de faim, elle arriva le 29 juillet. Le lendemain matin, 1er août 1848, lord Abercromby se présentait au quartier général et offrait au roi son intervention, au nom de la France et de l'Angleterre, pour obtenir du vieux maréchal la suspension d'armes déjà repoussée.

Les efforts du médiateur ne furent pas heureux, et lord Abercromby revint annoncer à Charles-Albert que, loin d'accéder à sa demande, le maréchal se disposait à marcher sur Milan. La résolution du roi était de couvrir cette ville à tout prix. L'armée prit donc immédiatement la route de Milan, et, le 3 août, Charles-Albert établissait son quartier général dans une auberge de faubourg, située en dehors de la porte Romaine, c'est-à-dire sous les murs de cette capitale de la Lombardie dans laquelle il avait juré de ne mettre le pied qu'après avoir repoussé les Autrichiens au delà des Alpes.

La nouvelle de l'arrivée du roi avait été accueillie avec enthousiasme et confiance par la population milanaise, qui semblait disposée à défendre intrépidement ses foyers et à renouveler cette lutte glorieuse qu'elle avait déjà soutenue contre l'étranger. Le comité de défense, qui s'était réuni dans la matinée du 3 août, détermina les fortifi-

cations à établir et les dispositions de résistance qui devaient être prises par arrondissement. Il avait fait venir de Suisse soixante mille kilogrammes de poudre, transformer en un camp fortifié, garni de fossés et de redoutes, la vaste place d'armes qui s'étend devant le château, et couper les arbres des promenades publiques pour les convertir en palissades.

Le 4 août, une revue de la garde nationale milanaise fut passée à six heures du matin par le général Olivieri. Pendant le défilé, le canon autrichien commença à se faire entendre, et, de huit heures du matin à midi, le bruit de l'artillerie ne cessa de se rapprocher. Le peuple demandait des armes à grands cris et voulait construire des barricades; deux membres du comité de défense, MM. Fanti et Restelli se rendirent auprès du général Olivieri pour lui faire connaître ces dispositions populaires. Mais le général parut craindre que la construction des barricades n'augmentât le trouble qui régnait déjà dans la ville et ne rendît pas de véritables services au point de vue militaire. Les bombes commençaient à tomber dans l'enceinte de Milan; la garde nationale se précipita avec une incontestable bravoure du côté où les Autrichiens avaient ouvert le feu, et, après un vif engagement, les repoussa à deux ou trois milles des remparts. Alors, ne prenant plus

conseil que de lui-même, le comité de défense fit sonner le tocsin et battre la générale. Les dalles des rues furent enlevées, et, quelques heures après, Milan, hérissé de barricades, présentait l'aspect d'une place inexpugnable devant laquelle le meilleur homme de guerre eût pu hésiter et reculer. Laissons parler un témoin oculaire de ces scènes frappantes et décisives, la princesse de Belgiojoso, qui, dans un récit intéressant et animé, a raconté les derniers efforts de la capitale de la Lombardie.

« Cette nuit, la garde nationale veilla sur les remparts, la population aux barricades. La ville fut illuminée; le roi s'était enfin décidé à entrer à Milan, pour se soustraire, disait-il, au danger d'une attaque imprévue, et il était venu se loger au palais Creppi, dans la Corsia del Giardino, au centre même de la cité. L'on sut plus tard qu'une assez grande partie de l'armée avait aussi quitté le même soir ses positions autour des murailles extérieures, pour se retirer dans la ville. La journée du 5 était déjà commencée, et le canon ne se faisait pas entendre encore. Chacun se demandait en hésitant ce que signifiait ce silence prolongé; quelques personnes disaient que l'attaque n'aurait lieu qu'à midi. Enfin une rumeur vague parcourut la ville. On disait que le roi avait capitulé. Les Milanais refusèrent d'abord d'ajouter foi à un

bruit aussi extraordinaire. Les deux premiers malheureux qui l'apportèrent sur la place du marché furent massacrés par le peuple, qui les prit pour des Autrichiens déguisés, venus pour semer la discorde entre les Piémontais et les Lombards; mais bientôt les mille voix qui murmuraient tout bas cette affreuse nouvelle devinrent plus distinctes, le nuage se dissipa : le sort réservé à Milan était aussi horrible qu'inévitable. Les troupes piémontaises allaient partir, déjà même une portion de l'armée s'était mise en marche; tous nos chefs civils et militaires étaient absents ou prêts à suivre le roi; le peuple allait demeurer seul, livré aux soldats de Radetzki, qui entreraient ce jour-là même, à six heures de l'après-midi. Je renonce à donner une idée de la consternation profonde qui en un instant s'empara de la malheureuse population à laquelle on dérobait ainsi la victoire avant le combat. Tous, nous étions fous de douleur. Les hommes pleuraient, se cachant la tête dans les mains. Plus accoutumées aux larmes et moins honteuses d'en verser, les femmes couraient éperdues de rue en rue, de groupe en groupe, en poussant des cris d'effroi. J'ai vu de mes propres yeux un vieillard, foudroyé par l'horrible nouvelle, tomber raide sur le pavé, qu'il rougit aussitôt de son sang. J'ai entendu ce jour-là des sons étranges;

j'ai vu des spectacles tels que les rêves de la fièvre n'en avaient jamais présenté de semblables à mon imagination. Enfin l'indignation succéda au désespoir. On se jura d'empêcher le roi de partir, on se promit de le contraindre à déchirer la capitulation. La multitude irritée se porta vers le palais Greppi; un bataillon de carabiniers à cheval y stationnait quelques instants auparavant, mais il se retira pour ne pas accroître l'exaspération populaire. En un instant, les équipages du roi et de sa suite furent renversés; on en construisit des barricades; on entoura, on envahit le palais. Interpellé par une députation de la garde nationale, le roi répondit en désavouant la capitulation, puis il suivit à regret les députés sur le balcon, d'où il harangua le peuple, s'excusant sur l'ignorance dans laquelle il était des véritables sentiments des Milanais; il se déclara satisfait de les savoir si bien disposés à la défense, et il s'engagea solennellement à se battre à leur tête jusqu'à son dernier sang. Quelques coups de feu avaient été d'abord dirigés contre Charles-Albert. Aux derniers mots de son discours, le peuple répondit par ces cris : « S'il en est ainsi, déchirez donc la capitulation! » Le roi, tirant alors de sa poche un papier, le tint en l'air pour que le peuple pût le voir, et puis le déchira. Toute la ville sut bientôt que la capitulation avait été déchirée,

que le roi et l'armée restaient. La joie la plus vive éclata; la journée se passa encore en préparatifs de défense, et les Autrichiens, qui devaient, aux termes de la capitulation, entrer le 5, à six heures de l'après-midi, ne parurent pas. Dès la veille, le feu avait été mis au faubourg de la porte Romaine, afin de ne pas laisser à l'ennemi des constructions élevées, du haut desquelles il eût pu foudroyer les remparts. C'était un grand sacrifice fait à la conservation de la ville et de l'indépendance nationale, mais il fut consommé sans qu'un seul murmure se fît entendre, quoique les maisons des faubourgs appartinssent généralement à de pauvres familles.......... La nuit venue, le roi n'hésita plus à quitter la ville. Le colonel de La Marmora se laissa glisser par une fenêtre du palais Greppi dans la rue, et courut au lieu où le régiment des gardes et celui des tirailleurs piémontais avaient reçu l'ordre de demeurer. Il les ramena au palais pour protéger le départ de Charles-Albert. Les groupes qui stationnaient autour du palais firent de vains efforts pour retenir le prince, qui, peu d'heures auparavant, avait juré de ne jamais abandonner Milan. L'heure était propice; minuit venait de sonner. Quelques coups de feu furent tirés sur le roi, qui s'éloignait en fugitif, monté sur un cheval qui n'était pas le sien, de la ville où il n'eût voulu entrer qu'en triomphateur.»

Ce récit exact, quant aux faits, est, involontairement peut-être, empreint d'une amertume qui s'explique assez naturellement par la position personnelle du narrateur. Mais l'histoire ne peut pas accueillir, en présence des documents et des preuves les plus explicites, la version qui tendrait à faire douter de la bonne foi de Charles-Albert et de son intention primitive de défendre Milan. Comme Pie IX, Charles-Albert a été bien souvent en butte à des accusations dénuées de tout fondement, et la révolution, qu'il a voulu servir dans sa première période d'indépendance constitutionnelle, ne lui a pas épargné les calomnies. Nous devons rétablir la réalité des faits : Charles-Albert, vivement affecté des derniers désastres de son armée, avait, en se portant sur Milan, voulu tenter un suprême effort sous les murs de cette riche cité ; quelques heures de réflexions, la connaissance certaine du peu de ressources matérielles que pouvait lui offrir une telle situation stratégique, l'aspect même de cette population demandant des armes, mais incapable de se soumettre à une discipline quelconque durant le combat, tout se réunit pour lui faire comprendre que la défense de Milan, dans les circonstances extrêmes où on se trouvait alors, c'était sa ruine complète. On ne joue pas ainsi avec les capitales, et les coups de fusil tirés sur lui par une multi-

tude insensée durent résonner d'autant plus douloureusement à son oreille, qu'il emportait la conviction d'avoir fait jusqu'au bout son devoir.

Le départ du roi fut connu dans la matinée du 6 août; l'armée piémontaise et les régiments lombards commandés par des officiers piémontais, avaient évacué la place en même temps que lui. Dans cet instant suprême, où la défense désespérée de Milan par une population sans direction et sans chef pouvait attirer sur cette cité des calamités de toute nature équivalant presque à une destruction complète, MM. Cesar Cantu, Pompeo Litta et l'abbé Anelli firent afficher la proclamation suivante, qui avait pour but de faire connaître au peuple les termes de la capitulation accordée la veille par le maréchal Radetzki :

« Citoyens, l'enthousiasme incomparable avec lequel cette population a protesté ce matin contre la capitulation consentie par le roi, a été digne des héros des cinq journées. L'honneur est sauf; mais les choses sont déjà arrivées à un tel point, que nous sommes réduits à couvrir encore une fois d'un voile de deuil le drapeau tricolore, à baisser tristement la tête devant le sort, en nous écriant, nous aussi : Il est trop tard! Concitoyens, au milieu de la désorganisation des administrations, de la fuite des employés, les soussignés seuls sont restés pour remplir la tâche

douloureuse de vous adresser les paroles suprêmes au nom de la patrie. Concitoyens, le cœur nous saigne en vous annonçant la capitulation suivante : 1° La ville sera épargnée. 2° Son Excellence le maréchal promet, en ce qui dépend de lui, d'avoir, par rapport au passé, tous les égards qu'exige l'équité. 3° Le mouvement de l'armée sarde se fera en deux jours d'étape, ainsi qu'il a été convenu avec les généraux. 4° Son Excellence accorde à tous ceux qui voudront sortir de la ville la libre sortie par la route de Magenta, jusqu'à demain, à huit heures du soir. 5° Par compensation, le maréchal demande l'occupation militaire de la porte Romaine, ainsi que l'entrée et l'occupation de la ville pour midi. 6° Le transport des malades et des blessés aura lieu pendant les deux jours d'étape. 7° Toutes ces conditions ont besoin d'être ratifiées par Sa Majesté sarde. 8° Son Excellence le maréchal demande la délivrance immédiate de tous les généraux, officiers et employés autrichiens qui se trouvent à Milan. »

Les signataires de la proclamation adjuraient, en terminant, toute la population jeune et virile d'émigrer avec ses armes, et de protester ainsi jusqu'à la fin en faveur des droits et de l'indépendance de la Lombardie. « Qu'à six heures du soir ajoutaient-ils, tous ceux qui sont dans l'intention d'émigrer se trouvent réunis sur la

place d'armes, munis de leurs fusils et animés de ce courage qui se retrempe dans les grandes épreuves. Le roi quittera cette ville le dernier. Nous serons avec vous, et, en faisant nos derniers adieux à cette terre bien-aimée, nous nous écrierons : Vive l'Italie libre et indépendante! »

Le lendemain, à la pointe du jour, les trois quarts de la population de Milan sortaient de la ville à la suite de la dernière colonne piémontaise. Des familles entières abandonnaient leurs foyers, scène déchirante au milieu de tant d'autres détails lamentables. On a évalué à près de cent mille le nombre des Milanais qui cherchèrent alors un refuge dans le canton du Tessin ou sur le territoire sarde, victimes de la fatale et déplorable issue de ce drame aux incidents divers. A peine Charles-Albert avait-il repassé les frontières du Piémont, qu'il publia une proclamation adressée aux peuples de ses États. Cette pièce, qui fut promulguée à Vigevano, en date du 10 août 1848, doit être acquise à l'histoire précisément parce qu'elle tend à réfuter les calomnies dirigées contre le souverain qui, dans l'intérêt de la révolution italienne, avait si rudement abordé une lutte douteuse contre le plus redoutable des adversaires.

« Peuples du royaume, l'indépendance de l'Italie m'a poussé à la guerre contre l'Autrichien. La

valeur de mes troupes a semblé d'abord enchaîner la victoire. Ni moi, ni mes fils, n'avons reculé en face des dangers. La justice de notre cause enflammait leur courage et le mien. Mais le sourire de la fortune fut de courte durée. L'ennemi reçut des renforts considérables, et mes troupes, presque seules pour combattre, privées de vivres, ont dû bientôt abandonner les positions acquises et les provinces rendues par elles à la liberté. Je m'étais retiré sur la ville de Milan pour la défendre; mais mon armée, épuisée par de longues fatigues, car la valeur des plus braves soldats a aussi ses limites, ne pouvait affronter de nouvelles batailles. Il était impossible de soutenir un siége dans Milan; l'argent, les munitions de guerre et de bouche manquaient. Peut-être, avec le concours des habitants, nous aurions pu résister quelques jours, mais pour nous ensevelir sous les ruines de la cité, sans espoir de vaincre nos ennemis. Ce fut alors que, d'accord avec les Milanais, j'entamai des négociations avec l'étranger. Je n'ignore pas les accusations dont quelques hommes ont cherché à ternir mon nom. Je prends Dieu à témoin de la loyauté de mes actions, et laisse à l'histoire le soin de les justifier. Une trève de six semaines vient d'être conclue; dans l'intervalle, j'obtiendrai une paix honorable, sinon la guerre recommencera. Mon cœur a toujours

battu pour l'indépendance de l'Italie; mais l'Italie n'a pas encore montré au monde ce qu'elle peut faire pour son affranchissement. Peuples du royaume, montrez-vous forts dans ce premier revers, mettez à profit les institutions libérales dont vous jouissez. Vous m'avez fait connaître vos vœux; non-seulement j'y ai accédé, mais encore j'ai la ferme volonté de rester en tout temps fidèle à mes promesses. Je n'ai pas oublié les acclamations dont vous m'avez salué à mon départ. Au milieu du bruit des batailles, elles charmaient encore mon oreille. Ayez confiance dans votre roi. La cause de l'indépendance italienne n'est pas perdue! »

Ainsi le seul des souverains italiens qui eût sérieusement et activement pris en main cette cause de l'indépendance italienne, qu'il déclarait n'être pas encore perdue, le prince qui lui avait sacrifié le sang de ses sujets, celui de ses enfants, son repos, ses trésors et peut-être sa couronne, se voyait, après ses imprudents mais généreux efforts, obligé en quelque façon de justifier une politique à laquelle on n'aurait pu faire qu'un seul reproche, celui d'être plutôt la politique des peuples que celle des rois. Mais dans tous les cas, et, malgré tous les malheurs qu'il avait soufferts, le peuple lombard avait-il bien le droit de lui jeter la première pierre?

XXIV.

CONSÉQUENCES DE LA RETRAITE DE CHARLES-ALBERT A VENISE, EN TOSCANE, A ROME. — AGITATION DANS LES ÉTATS ROMAINS. — CHUTE DU MINISTÈRE MAMIANI. — SITUATION DU ROYAUME DE NAPLES. — EXPÉDITION DU GÉNÉRAL FILANGIERI EN SICILE. — PRISE DE MESSINE. — MINISTÈRE CASATI EN PIÉMONT. — PROJET D'UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE ITALIENNE. — CONGRÈS DE TURIN.

Les conséquences des événements dont la haute Italie venait d'être le théâtre se firent rapidement sentir dans toute la Péninsule. A Venise, le peuple, en apprenant la capitulation de Milan, se porta sous les fenêtres de MM. Colli et Cibrario, envoyés en qualité de commissaires royaux lors du vote d'annexion de Venise aux États sardes. Cette fois, les groupes menaçants criaient : « A bas Charles-Albert! Vive la République! Manin, le tribun populaire, parut au balcon des deux commissaires piémontais et déclara qu'il était d'accord avec eux pour la convocation d'une assemblée nationale, ajoutant que cette convocation aurait lieu le 13 août, mais que, comme jusqu'à cette époque il fallait un gouvernement, il proposait d'en assumer lui-même l'autorité, avec la responsabilité. Ces paroles furent accueillies

par des applaudissements. Manin demeura donc investi de la dictature jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale, qui plus tard, approuvant tous les actes de son administration, devait le maintenir à la tête du gouvernement, en lui adjoignant MM. Cavedalis et Graziani.

Attaquée le 18 juin du côté de la terre ferme, Venise était parvenue à repousser les Impériaux, qui, dans plusieurs autres tentatives subséquentes, n'avaient pu franchir ses lagunes défendues par cinq cent cinquante pièces de canon. La retraite de Charles-Albert rendait nécessairement sa position plus difficile que par le passé, et la proclamation d'une forme politique nouvelle dont l'unique avantage serait de faire revivre un vieux souvenir historique ne pouvait, on le conçoit, accroître les ressources de toute nature qui eussent été si nécessaires au maintien et à la consolidation de son indépendance. La vue du vieil étendard républicain de Saint-Marc pouvait bien réjouir le cœur des Vénitiens; mais il leur eût fallu retrouver en même temps les trésors et les galères de la célèbre République. Au milieu de toutes les difficultés de sa position exceptionnelle, Venise, il faut le dire, montra, jusqu'à la fin, de l'héroïsme et de la grandeur. Défendue par vingt mille hommes et par une escadre de sept bâtiments, l'entretien de ces forces exigeait une

somme de trois millions par mois, et les revenus de la ville n'allaient pas au delà de deux cent mille livres. On essaya d'abord de faire face à cette dépense par des emprunts forcés, mais, à la fin du mois de septembre 1848, ces ressources furent épuisées. Alors une députation partit pour aller chercher des secours sur tous les points de l'Italie et donner, en échange de l'argent, des coupons d'un emprunt de dix millions garanti par la Lombardie et la Vénétie.

En Toscane, à la première nouvelle des revers de l'armée piémontaise, une grande manifestation révolutionnaire avait eu lieu. Le ministère Ridolfi était accusé par le peuple d'avoir agi avec une mollesse calculée pendant le cours de la guerre contre l'Autriche. Il dut se retirer, et l'avénement d'un cabinet présidé par M. Capponi fournit une satisfaction passagère à l'impatience des masses qu'une circonstance relativement peu importante devait quelques jours après surexciter plus gravement encore : le père Gavazzi, connu par ses prédications politiques, était arrivé en rade de Livourne et, malgré l'ordre formellement donné par les autorités toscanes, de ne pas le laisser débarquer, une députation de la ville était allée le prendre à son bord avec une solennité enthousiaste.

Le père Gavazzi, qui était né à Bologne, vou-

lait se rendre immédiatement dans sa ville natale pour y prêcher à ses concitoyens la guerre de l'indépendance. Il quitta donc Livourne et se dirigea sur Florence; mais le gouvernement, instruit de ce départ subit, ordonna son arrestation à quelques lieues de cette ville. Aussitôt l'irritation la plus vive se manifesta dans Livourne, la multitude furieuse investit la demeure du gouverneur, qu'elle conduisit en prison; puis les masses envahirent la citadelle, enlevèrent les armes qu'elle contenait et repoussèrent les faibles efforts de la garde nationale, seule et insuffisante force armée dont les autorités pussent disposer en ce moment. Alors, le peuple complétement maître de la ville, nomma par acclamation un comité de salut public entre les mains duquel il déposa, pour ainsi dire, sa puissance, circonstance heureuse qui sauvegarda tous les intérêts individuels. Des députations furent envoyées à Florence par ce comité de salut public, mais le gouvernement Grand-Ducal ne donna que de vagues réponses. Il espérait que l'emploi de la force réussirait dans cette grave circonstance, et, après avoir investi le colonel Cipriani de pouvoirs extraordinaires, il le dirigea sur Livourne, à la tête d'un corps de troupes sur lequel on devait entièrement compter, mais dont la conduite trompa toutes les prévisions. Les proclamations du colonel ayant été lacérées

par le peuple, le combat s'engagea et les carabiniers seuls tinrent tête à la multitude, tandis que la ligne refusait de se servir de ses armes, ce qui força le colonel Cipriani à fuir devant l'émeute victorieuse. M. Montanelli fut aussitôt nommé gouverneur de Livourne, où, avec le concours de M. Guerrazzi, il parvint à rétablir l'ordre en faisant quelques concessions aux idées populaires. Toutefois, l'autorité gouvernementale avait reçu une trop sérieuse atteinte pour que des difficultés ultérieures ne vinssent pas aggraver encore une situation que tout tendait à rendre périlleuse pour le pouvoir, et les événements ne tardèrent pas à justifier ces craintes.

Dans les États Romains, l'agitation prenait un caractère de plus en plus révolutionnaire. M. Mazzini et ses adeptes de l'école républicaine ne perdaient pas une seule occasion pour aigrir l'opinion et désaffectionner le peuple de la domination temporelle de Pie IX. La nouvelle de la retraite de Charles-Albert produisit à Rome d'autant plus d'effet que, le bruit d'un succès éclatant remporté par l'armée italienne s'était répandu dans la soirée du 30 juillet. Une promenade aux flambeaux ayant été organisée, une foule immense y avait pris part. La consternation d'abord, puis la colère des masses, ne tardèrent pas à se traduire en démonstrations très-menaçantes pour

l'autorité. Sous la pression de ces événements, la Chambre des Députés vota, le 2 août, quatre décrets ayant pour objet la mobilisation de douze mille gardes nationaux, l'organisation d'une légion étrangère également de douze mille hommes, la nomination d'un général italien en qualité de chef de l'armée, enfin un subside de quatre millions de piastres affecté au département de la guerre. La Chambre avait envoyé à Pie IX une adresse empreinte du libéralisme le plus exalté, et le Pape, de plus en plus effrayé de la tendance des idées, n'y avait répondu que dans des termes très-indécis. Le ministère Mamiani offrit alors sa démission, peu soucieux d'aggraver par cette conduite l'agitation qui régnait dans Rome. Pie IX se vit donc moralement contraint de sanctionner les quatre décrets que nous venons de mentionner et qui jusque-là n'avaient pas obtenu son assentiment; ce qui n'empêcha pas que, quelques jours après, Mamiani, prétextant que l'entourage du Saint-Père s'efforçait de paralyser toutes les mesures qu'il croyait devoir prendre, ne déposât définitivement son portefeuille. Le comte Fabbri, dont le patriotisme ne pouvait être douteux pour personne, fut alors appelé au ministère.

A Naples, les événements avaient, depuis l'issue négative de l'insurrection des Calabres, pris une

tournure plus favorable aux intérêts de la royauté. Nous avons dit que la Chambre des Députés avait été dissoute à la suite de la journée du 15 mai et qu'elle avait protesté contre la mesure prise à son égard. Cette Chambre revint très-légèrement modifiée et elle fut assez inconséquente avec les principes qu'elle avait si hautement exprimés, pour se réunir à l'appel que le roi lui faisait de nouveau. Aussi, son attitude fut-elle très fausse vis-à-vis du ministère qu'elle attaquait dans tous ses actes, et qui après une session de deux mois la prorogea au 30 novembre. La situation des Calabres, mais surtout la question sicilienne, avaient été l'objet de ses préoccupations les plus vives. C'est qu'en effet, il était impossible que Ferdinand II demeurât vis-à-vis de l'insurrection sicilienne dans une indifférence inactive, qu'il ne cherchât pas à défendre ses droits sur cette partie du royaume qui jadis, et à une autre époque révolutionnaire, s'était, par une contradiction étrange avec le présent, montrée seule fidèle à la maison de Bourbon. Peut-être l'emploi des mesures extrêmes et coercitives n'aurait-il pas eu lieu, et le roi Ferdinand eût-il préféré procéder par la voie des négociations, si la Sicile n'avait pas tout à coup élu pour son souverain le duc de Gênes, second fils de Charles-Albert. Ce fut le 10 juillet 1848 qu'après une longue discussion le

parlement sicilien proclama la constitution nouvelle posée sur les bases de celle de 1812, et le nom du nouveau souverain qu'il venait de donner à son pays, défi aussi imprudent qu'impolitique jeté au roi Ferdinand II.

Dès que le parlement napolitain fut prorogé, une expédition confiée par le roi au commandement du général Filangieri fut en effet dirigée sur la Sicile. Le 3 septembre 1848, six bateaux à vapeur et vingt chaloupes canonnières ouvraient leur feu contre Messine sous la protection des batteries de la citadelle demeurée au pouvoir des troupes royales. Les Messinois exécutèrent plusieurs sorties, et leurs colonnes refoulèrent quelquefois les Napolitains vers la citadelle et la flotte; mais le bombardement produisait déjà dans la place les effets les plus désastreux, et les efforts des habitants suffisaient à peine pour étouffer les incendies allumés sur plusieurs points à la fois. Le quatrième jour de cette lutte acharnée, un débarquement fut exécuté par les troupes royales au Dromo, point de la côte situé en dehors de la portée des batteries siciliennes. Ce débarquement s'effectua sous les yeux du général Filangieri, et lorsque la garde nationale, appuyée par quelques bataillons de ligne, s'élança au-devant des Napolitains qu'elle chargea à la baïonnette, il y eut un moment d'indécision dans leur mouvement.

Bientôt cependant ils reprirent l'offensive, s'avancèrent vers la place en brûlant tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage, et ne s'arrêtèrent qu'en présence d'une nouvelle colonne dirigée contre eux par le colonel La Masa. Pendant ce terrible combat, le bombardement avait continué avec une vigueur extrême, et l'incendie commençait à faire des ravages affreux sur plusieurs points de la ville. Certains quartiers étaient tellement obstrués par les décombres des édifices renversés, que la population était forcée de les abandonner. Dans cette terrible extrémité, un commissaire du pouvoir exécutif messinois se transporta à bord du vaisseau français *l'Hercule* et du bateau à vapeur anglais *le Gladiateur*, dans le but d'obtenir par l'entremise de leurs capitaines un armistice de vingt-quatre heures. Mais cette démarche demeura sans effet. Le commissaire n'ayant pas voulu souscrire aux conditions qui lui étaient offertes, le lendemain, 7 septembre, une attaque simultanée de tous les points de la place fut ordonnée par le général Filangieri, et les défenseurs messinois abandonnèrent au milieu des tourbillons de flammes les positions qu'ils avaient si longtemps disputées.

Voici, du reste, comment le général s'exprimait lui-même à propos de ces sanglantes journées devant la Chambre des Pairs napolitaine,

dans une séance du mois de janvier 1849. « Je fus obligé d'avancer à travers des jardins entourés de murs, entremêlés de maisons de campagne et d'autres édifices, dont plusieurs, le couvent de la Madeleine, par exemple, étaient fortifiés d'une manière formidable. Pour déloger les rebelles, et occuper successivement toutes les maisons du faubourg méridional de Messine, je dus employer tous les moyens que nécessite la guerre des barricades. Il fallut enlever chaque maison sous une grêle de balles. Les barricades élevées à travers les rues de la ville et des faubourgs, étaient non-seulement protégées par un fossé large et profond, mais encore défendues par des pièces de canon. Les insurgés firent aussi jouer des mines qui nous tuèrent beaucoup de monde; mais ce qui irritait le plus le soldat, c'était la fusillade invisible qu'il était obligé d'essuyer à découvert. Dans un combat qui dura près de trente heures, et dans lequel nos troupes perdirent quarante-six officiers et mille trente-trois hommes sur un effectif de six mille quatre cent sept soldats et de deux cent cinquante-cinq officiers, le soldat avait trop à faire pour se livrer à des actes de cruauté, qui sont l'œuvre des lâches. »

Les consuls de France et d'Angleterre s'interposèrent alors entre les combattants au nom des intérêts sacrés de l'humanité, et, accordant aux

Siciliens une protection non moins grande qu'aux Français ou Anglais résidant en Sicile, ils donnèrent asile à des milliers de fugitifs à bord des navires de leurs nations respectives. La suspension des hostilités était en même temps demandée au cabinet napolitain dans la forme diplomatique par les représentants des deux puissances. La médiation anglo-française avait été également acceptée par le Piémont, où le ministère Pinelli venait d'être remplacé par le cabinet que présidait M. Casati. Ce fut ce dernier qui provoqua la médiation tout en procédant à la réorganisation de l'armée, et l'opinion publique, généralement favorable à la reprise des hostilités contre l'Autriche, s'émut vivement à la nouvelle de cette intervention anglo-française qui naturellement devait se maintenir sur le terrain des faits accomplis et par conséquent admettre les prétentions nouvelles du cabinet de Vienne. Une consulte composée d'un certain nombre d'émigrés lombards avait été convoquée à Turin dès le 24 août 1848, c'est-à-dire après les événements de Milan, et était destinée à former une sorte de représentation nationale de la Lombardie. Elle protesta contre tout traité de paix qui ne serait pas basé sur le principe d'affranchissement complet des provinces lombardo-vénitiennes, et en même temps se formait, sous les auspices de

M. Gioberti, la Société de la Confédération italienne qui convoquait à Turin pour le 10 octobre un congrès national chargé de procéder à l'établissement d'une Constituante. Plusieurs notabilités appartenant à diverses provinces de l'Italie répondirent à l'appel qui leur était fait, et le 10 octobre une assemblée assez nombreuse se réunissait à Turin. Comme dans toute réunion de cette nature, ce qui manqua le moins ce furent les discours; à entendre certains orateurs, rien ne devait être plus facile que d'organiser une représentation générale des différentes parties de la Péninsule. M. Mamiani fut chargé de rédiger un projet relatif à cette Constituante Nationale, et là se termina l'action du congrès de Turin.

Cependant les idées de la démocratie la plus avancée, les idées républicaines pour les appeler par leur vrai nom, s'étendaient de plus en plus et menaçaient chaque jour davantage de faire irruption au milieu des complications déjà trop grandes de la situation italienne. Une insurrection organisée dans la Valteline, avait pris un caractère complétement républicain, et le mouvement des esprits était si révolutionnaire en Toscane que, le 13 octobre, Montanelli nommé, comme on l'a vu, gouverneur de Livourne, enlevait, pour ainsi dire, de vive force le ministère, et partageait le pouvoir avec Guerrazzi. Dans son

manifeste adressé au peuple et renfermant les idées les plus avancées, le nouveau ministre insistait particulièrement sur la nécessité de la guerre et sur la question de la Constituante italienne. Les idées populaires que Montanelli cherchait à flatter de la sorte ne devaient pas tarder, du reste, à produire la révolution dont la Toscane allait être le théâtre.

Quant à la presse démagogique propre à entretenir dans les esprits la fièvre des révolutions, voici à peu près les termes dans lesquels elle s'adressait généralement au peuple. « Quelle est la situation actuelle ? Rien n'est changé dans le droit italien; les lois fondamentales des États sont toujours les mêmes, et les traités qui dominent la situation sont encore les traités de Vienne. L'Autriche n'a pas cédé un pouce de terrain; elle n'a perdu aucun de ses droits, et sa dissidence avec quelques princes se réduit à des dissentiments diplomatiques. Quant à Pie IX, il joue toujours le rôle de Grégoire XVI. Quelques réformes administratives ne modifient pas le droit italien. Or, tandis que la loi reste immobile, l'opinion est révolutionnaire. Ainsi, la crise actuelle aboutit à la contradiction la plus formelle entre la loi et l'opinion, entre l'absolutisme et la liberté. Que doit donc faire la Révolution ? Elle doit s'organiser. Malheureusement l'Italie n'a jamais été une patrie. Par-

tagée entre le Pape et l'Empereur, elle a toujours été la terre des guerres antinationales et cosmopolites. Une tradition de dix-huit siècles l'a soumise à l'Empire, et l'Empire l'a dénationalisée; une tradition de douze siècles l'a livrée à l'Église, et l'Église a consacré la dénationalisation. Les mœurs se sont perverties; les vertus politiques ont été proscrites; le patriotisme a été poursuivi comme un crime. Ainsi, l'Italie n'est pas une nation; elle est divisée, elle est démoralisée. Mais le libéralisme doit tout créer, les mœurs politiques, les lois, la patrie, et heureusement la liberté peut tout donner. Invoquons-la; elle montrera la voie que doit suivre l'Italie. »

C'était attribuer à la liberté, cette chose vague, indéfinie, si diversement comprise, un pouvoir qu'elle n'avait pas, qu'elle ne pouvait avoir, et pour arriver à ce but régénérateur vers lequel tendaient les révolutionnaires italiens, ce n'est pas la liberté qu'ils auraient dû invoquer : C'est la Providence et le bon sens.

XXV.

ÉVÉNEMENTS DU 25 NOVEMBRE 1848 A ROME. — ASSASSINAT DE M. ROSSI. — ÉMEUTE SANGLANTE. — EXIGENCES POPULAIRES. — SIÉGE DU QUIRINAL. — NOUVELLES CONCESSIONS DE PIE IX. — FUITE DU PAPE. — SA LETTRE AU MARQUIS SACCHETTI. — CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — LE NOUVEAU MINISTÈRE SE TRANSFORME EN COMMISSION PROVISOIRE DE GOUVERNEMENT. — COMPLICATIONS PRODUITES PAR CES ÉVÉNEMENTS. — MOUVEMENT A FLORENCE. — LE GRAND-DUC LÉOPOLD SE RETIRE A GAETE. — PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE A FLORENCE ET A ROME.

C'était surtout à Rome et dans les Légations que le travail lentement et sourdement destructeur des prédications insensées de la démagogie faisait sentir sa déplorable influence. On avait semé la division et la haine ; on devait en récolter les tristes fruits : l'émeute et l'assassinat. Nous abordons en ce moment une des plus tristes pages de l'histoire moderne de l'Europe, un des actes les plus honteux pour l'humanité, qui se soient produits dans la première moitié du dix-neuvième siècle.

Le ministère Rossi, que présidait nominalement le cardinal Soglia, avait succédé au cabinet Fabbri

le 16 septembre 1848. Cette nouvelle administration, dont la première préoccupation avait été de réorganiser les finances et l'armée, fut exposée dès sa naissance aux soupçons injustes, aux calomnies calculées d'un parti qui voulait à tout prix son renversement et la chute de l'homme d'État, seul capable de contre-balancer par ses idées sages et pratiques les déplorables résultats produits par les doctrines d'une démocratie exaltée. Le crime du ministère Rossi était, on le conçoit, de représenter avec éclat, grâce à l'homme illustre qui était son chef véritable, les idées constitutionnelles auxquelles il avait consacré toutes les puissances de son esprit, toutes les forces de son intelligence. On a dit de M. Rossi que la politique qu'il proposait était toujours généreuse, tout en restant praticable, et rien n'indique mieux, en effet, quelles étaient les tendances politiques de l'illustre ministre que le parti républicain voulut perdre dans l'esprit du peuple avant de le frapper sur la place publique.

Le 15 novembre était le jour indiqué pour la réunion du parlement romain. La veille, on fit courir le bruit que la police, dont M. Rossi avait la direction, venait de faire arrêter deux réfugiés napolitains afin de les livrer au gouvernement du roi Ferdinand II. On prétendait aussi que les ca-

rabiniers avaient été harangués par le ministre, qui les avait dispersés en détachements nombreux sur tous les points de la ville. On le représentait au peuple tantôt comme un hérétique et tantôt comme un étranger avide de voir couler son sang. En un mot, tout ce que la haine peut accumuler de calomnies était mis en usage pour préparer le drame odieux qui allait porter la terreur dans l'âme des honnêtes gens et réjouir les ennemis implacables de l'ordre et de la vraie liberté.

Le 15 novembre 1848, M. Rossi devait se rendre au palais de la Chancellerie pour assister à l'ouverture du Parlement; des rumeurs sinistres avaient circulé dans la matinée; une lettre anonyme avertit d'abord l'illustre ministre des dangers qu'il courait en se rendant à l'assemblée des députés; mais il n'y attacha aucune importance sérieuse, ainsi qu'on le fait ordinairement pour les lettres qui ne portent pas de signature. Plus tard, sous l'impression des bruits généralement répandus, la femme d'un ministre, son collègue, lui écrivit pour lui faire part des vives inquiétudes qu'elle ressentait, et alors il répondit par une lettre pleine de gratitude et d'enjouement. Avant de se rendre au palais de la Chancellerie, M. Rossi devait se transporter au Quirinal : là un camérier du pape lui renouvela les mêmes avertissements sans que sa fermeté en fût ébranlée. Enfin

à la sortie du cabinet pontifical, où il avait rassuré Pie IX, très-effrayé lui-même des pressentiments publics, le ministre trouva un prêtre qui l'attendait pour lui faire connaître l'odieux complot tramé contre sa personne : « Si vous allez au palais de la Chancellerie, vous êtes perdu, ajouta-t-il. » Le ministre s'arrêta, réfléchit quelques instants ; puis s'élança hors du vestibule, en disant : « La cause du pape est la cause de Dieu, Dieu m'aidera ! »

La place du palais de la Chancellerie était gardée par deux bataillons de la garde nationale ; une masse de peuple entourait les abords du palais, et la plus vive agitation était entretenue dans cette foule par certaines personnes qui se plaignaient des prétendues difficultés qu'éprouvait le public à assister aux séances, par suite de l'espace insuffisant réservé pour les tribunes d'après les ordres de M. Rossi. A une heure, le ministre arriva sur la place, accompagné de M. Righetti, son collègue ; des cris et des sifflets partis de la foule accueillirent son passage ; mais il sourit dédaigneusement et marcha avec le plus grand calme vers le péristyle de la Chancellerie. Les conjurés l'attendaient derrière la colonnade et sur les degrés du palais. Ils entourèrent soudainement le ministre, qui, avec un admirable sang-froid, cherchait à s'ouvrir un passage au

milieu de ces ennemis bien connus. Touché brusquement à l'épaule par la main de l'un d'entre eux, M. Rossi se retourna fièrement vers lui, et, au même instant, un coup de poignard lui fut porté à la gorge avec une adresse meurtrière qui devait rendre le coup mortel. Le ministre tomba; quelques minutes après il rendait le dernier soupir dans les appartements du cardinal Gozzoli où on l'avait immédiatement transporté.

Les bataillons de la garde civique avaient assisté, l'arme au bras, à cet odieux forfait. Les députés reçurent sans s'émouvoir la nouvelle de la mort du ministre, et la séance ne fut même pas interrompue par ce terrible incident! Pendant ce temps, la foule, pour ainsi dire enivrée de ce sang répandu, parcourait la ville en faisant retentir des chants d'allégresse jusque sous les fenêtres de la famille de l'illustre victime. La force armée ne sut pas s'opposer à ces honteuses saturnales, et le crime fut hautement avoué par le parti qui l'avait fait commettre.

Le lendemain, de nombreux attroupements se formèrent dans les rues; on battit la générale; la troupe et la garde civique se rassemblèrent, mais pour s'associer au peuple en fraternisant avec lui. Alors la foule se dirigea sur la Chambre, afin d'inviter les députés à l'accompagner au Quirinal et à demander au pape : la proclamation du prin-

cipe de la nationalité italienne, la convocation d'une Assemblée constituante pour arriver à une confédération des peuples italiens, l'exécution des résolutions prises par le Parlement au sujet de la guerre de l'indépendance, enfin la formation d'un nouveau ministère composé de MM. Mamiani, Sterbini, Campello, Saliceti, Fusconi, Lunati, Sereni et Galletti. Les députés obéirent à la multitude et se mirent à sa tête pour se rendre à Monte-Cavallo ; puis une députation ayant été introduite auprès du pape, M. Galletti, qui en faisait partie, sortit au bout de quelques instants pour annoncer à la foule que Pie IX avait fait répondre par l'organe du cardinal Soglia : « que les demandes présentées seraient examinées avec soin, mais qu'il était impossible d'adopter immédiatement une résolution définitive. » Réponse sagement évasive, qui souleva les colères de la foule. M. Galletti fut envoyé de nouveau vers le pape, pour lui demander une décision immédiate; mais, cette fois, le souverain pontife lui répondit noblement « qu'il ne pouvait pas délibérer sous l'empire de la force, et que, d'ailleurs, il s'en remettait à la volonté du Très-Haut. » Alors l'agitation de la foule ne connut plus de bornes; les gardes suisses, placés en dehors de la grille du palais, ayant été insultés et menacés, se replièrent dans l'intérieur après avoir déchargé leurs armes sur

le peuple. Quelques hommes furent atteints; les gardes nationaux ripostèrent, et le prélat Palma, secrétaire de Pie IX pour les lettres latines, fut frappé mortellement à une des fenêtres du palais d'où il regardait sur la place. Bientôt le cri « aux armes! » se fit entendre; le Quirinal ne tarda pas à être complétement investi; six mille gardes nationaux et soldats de la ligne se rangèrent en bataille en avant du palais avec des pièces de canon dirigées contre sa principale entrée, et la populace armée vint rejoindre ces soldats de l'émeute. Une nouvelle journée du Dix Août semblait donc se préparer contre le pontife réformateur.

Ce fut sans doute pour Pie IX la plus rude de toutes les épreuves que cette scène révolutionnaire venant remplacer sur la place du Quirinal les démonstrations d'amour et d'enthousiasme qui, deux ans auparavant, l'encourageaient aux concessions et le payaient, pour ainsi dire, en gratitude des soins paternels avec lesquels il initiait peu à peu aux libertés politiques un peuple qui n'avait pas plus la conscience de ses droits que celle de ses devoirs. Triste et bien amère leçon donnée à la sagesse du souverain pontife! La terrible impression qu'elle laissa dans son esprit devait contribuer puissamment à la grave résolution qu'il allait prendre quelques jours plus tard.

Cependant les rues aboutissant à Monte-Cavallo étaient soigneusement gardées par le peuple en armes, qui avait rassemblé des charrettes pour faire des barricades, des échelles et des cordes pour donner l'assaut au palais. Une nouvelle députation fut alors envoyée au pape pour lui demander l'acceptation entière du programme populaire, et cette députation ne fut pas reçue. Mais, en même temps, l'avocat Galletti se montra au balcon, annonçant qu'il avait été chargé par Pie IX de la composition d'un nouveau ministère. Il ajoutait que les autres demandes allaient être déférées à l'examen des Chambres. Alors la foule satisfaite de son triomphe s'éloigna du Quirinal.

La liste ministérielle fut connue dans la soirée. Elle différait très-légèrement de celle que l'on avait voulu imposer à Pie IX, et le nouveau cabinet se composait de : MM. Mamiani, aux affaires étrangères, Galletti à l'intérieur, Campello à la guerre, Sterbini aux travaux publics, et Sereni à la justice ; un prélat, M. Muzzarelli, déjà président de la Chambre haute, avait le portefeuille de l'instruction publique et la présidence du conseil. Voici, du reste, en quels termes M. le duc d'Harcourt, ambassadeur de la république française à Rome, s'exprimait dans ses dépêches, en date des 16 et 17 novembre 1848, relativement

aux conséquences des graves événements dont Rome venait d'être le théâtre : « On pense généralement qu'il n'y avait que quelques centaines de meneurs qui avaient fait le plan de cette conspiration. Il n'y a eu autour du pape, pendant la journée, que le corps diplomatique. Le pape, pendant tout ce temps, a montré beaucoup de sang-froid et de fermeté ; mais, comme au fond il y avait impossibilité de faire de la résistance, et que d'ailleurs il était moins en mesure et en volonté que personne de faire verser le sang, il a bien fallu en passer par ce que voulaient ses propres troupes, qui l'assiégeaient dans son palais. Aujourd'hui l'autorité du pape est absolument nulle ; elle n'existe plus que de nom, et aucun de ses actes ne sera libre et volontaire... On croit que la Chambre haute va être dissoute et les Suisses congédiés. La garde nationale occupe tous les postes du château, et c'est le cercle populaire qui décide de presque toutes les combinaisons. Le pape, sans faire de protestations officielles contre ce qui vient de se passer, n'a pas laissé cependant de témoigner qu'il cédait à la violence. Le corps diplomatique est assez incertain sur la conduite qu'il doit tenir en cette occurrence à l'égard du nouveau gouvernement. Je crois qu'il serait convenable de se tenir sur la réserve jusqu'à ce qu'il ait pris couleur, qu'il ait montré la

conduite qu'il va tenir à l'égard du pape. J'en ai parlé dans ce sens à mes collègues, qui ont partagé mon opinion, mais je vous serai obligé de vouloir bien me donner vos instructions à cet égard. Il est possible que les événements qui viennent de s'accomplir retardent le consistoire où devaient être préconisés nos évêques... La population est restée froide et muette devant le meurtre de M. Rossi. C'est à peine si le serviteur du ministre a pu trouver un second pour transporter dans une chambre voisine le corps de son maître. L'assemblée, sur les degrés de laquelle s'était commis le meurtre, a continué gravement la lecture de son procès-verbal, et il n'a pas été fait la moindre mention de l'incident pendant toute la durée de la séance. Le soir, les meurtriers et leurs adhérents, au nombre de quelques centaines, avec des drapeaux en tête, ont été fraterniser avec les soldats des casernes, et l'autorité ne s'est montrée nulle part! Le directeur de la police, pressé de prendre quelques mesures énergiques, s'y est refusé, et s'est retiré... C'est là où en sont les successeurs des anciens Romains. »

Huit jours environ se passèrent pour le pape dans les angoisses que la mort de son ministre devait si naturellement produire. Les deux fils de M. Rossi étaient venus se jeter à ses pieds en lui demandant vengeance contre les assassins de leur

père, et Pie IX les avait relevés, en leur disant, avec une douceur empreinte d'amertume : « Mes enfants, nous n'avons de recours que dans les tribunaux. » Il comprenait trop bien lui-même que son pouvoir n'était plus qu'un vain fantôme en présence de l'attitude insensée d'une population poussée au crime.

Pie IX prit alors un parti décisif, et personne ne pourrait dire qu'en présence des difficultés de toute nature qui entouraient le trône pontifical à demi ébranlé, ce ne fut pas encore le meilleur parti qu'il eût à prendre. Le 24 novembre, à cinq heures du soir, le pontife sortait furtivement de son palais sous le costume d'un simple abbé. M. d'Harcourt, qui avait été mis dans la confidence de Pie IX, était demeuré au Quirinal, où il avait en ce moment une audience, afin d'écarter tous les soupçons et de laisser au pape le temps nécessaire à sa fuite. Pie IX, qui avait dû traverser un poste de gardes civiques, parvint, grâce à l'obscurité, à gagner la voiture du ministre de Bavière, M. de Spaur, et à s'éloigner de Rome avec ce diplomate et sa famille. L'illustre fugitif se dirigea vers Gaëte, dans les États du roi de Naples. Il avait, avant de sortir du Quirinal, écrit au marquis Sacchetti, majordome du palais, une lettre que le gouvernement publia dès le lendemain, de la manière suivante :

« Romains, le ministre de l'intérieur considère comme un devoir de publier l'autographe que Sa Sainteté a adressé à M. le marquis Jérôme Sacchetti, l'un de ses officiers, et communiqué par ce dernier au ministre lui-même :

« Marquis Sacchetti, nous confions à votre prudence et à votre honnêteté bien connues le soin de prévenir de notre départ le ministre Galletti en l'engageant, lui et tous les autres ministres, non-seulement à garantir les édifices de Rome, mais bien plus encore les personnes qui nous sont attachées et qui ignoraient complétement, comme vous, notre résolution. Mais si nous montrons cette sollicitude pour vous et pour les gens de notre maison (parce que, nous le répétons, vous ignoriez tous notre projet), nous avons bien plus à cœur de recommander à ces messieurs le repos et l'ordre de la ville entière. »

Le ministère ajoutait à cette communication qu'avec le concours de la Chambre des députés et du sénat romain, il prendrait désormais toutes les mesures que lui commanderaient les circonstances exceptionnelles dans lesquelles Rome se trouvait engagée. Mais le pape avait, de son côté, pourvu à toutes les éventualités administratives par un bref publié le 25 novembre, et en vertu duquel une commission était nommée pour gouverner en son nom, commission composée du car-

dinal Castracane, du prélat Roberti, du prince Barberini, du marquis Bevilacqua, du général Zucchi, du marquis Ricci, et du prince Roviano. Il était impossible que deux autorités, l'une révolutionnaire, l'autre légale mais contestée, pussent s'entendre au milieu de telles complications politiques; un conflit entre ces deux pouvoirs d'origine diverse devait inévitablement se produire. C'est en effet ce qui arriva : la Chambre des députés prit un arrêté statuant : 1° que le bref émané de Gaëte était nul; 2° qu'une députation se rendrait immédiatement auprès du pape, afin de le prier de rentrer dans Rome; 3° que le haut conseil serait invité à se prononcer dans le même sens que la Chambre des députés et à adjoindre à la députation quelques-uns de ses membres; 4° qu'une proclamation serait adressée au peuple des États Romains pour l'informer des mesures prises par la Chambre, et une seconde à la garde nationale pour lui recommander le maintien de l'ordre public.

Une députation partit donc pour Gaëte, mais elle revint trois jours après, n'ayant pu franchir les frontières du royaume de Naples. Pie IX avait fait répondre par le cardinal Antonelli qu'il s'en référait entièrement à son bref du 25 novembre. La Chambre, prenant alors une détermination décisive, adopta, le 11 décembre 1848, un décret

ordonnant la nomination d'une commission provisoire de trois membres appelés à exercer le pouvoir exécutif jusqu'au retour du pape. Les membres de cette junte suprême furent le prince Corsini, sénateur de Rome, M. Camerata, maire d'Ancône, et le ministre Galletti. Désormais, le gouvernement romain se trouvait engagé dans une voie révolutionnaire au bout de laquelle il n'y avait plus que ruine et anarchie. M. Mamiani, ne voulant pas s'associer à cette résolution extrême, donna sa démission le jour même où la junte proclamait l'Assemblée constituante. M. Mamiani était un de ces hommes honnêtes, timides et indécis qui ne font pas matériellement les révolutions, mais les préparent moralement par tous leurs actes, puis, à un moment donné, ne savent plus que les laisser faire. Race dangereuse et détestable, dont les peuples sensés ne sauraient trop se garantir. Sans doute, M. Mamiani n'avait pas eu l'odieuse pensée de détrôner Pie IX; mais il a, peut-être sans s'en rendre compte, préparé les événements qui ont amené la chute du pontife, et, tout en restant constitutionnel, contribué puissamment à l'avénement de la république romaine. Après les événements du 16 novembre 1848, la place de M. Mamiani était évidemment à Gaëte, auprès du saint Père. Il ne le comprit pas, et il eut tort. Nous en trouverions la preuve dans

la manière dont les journaux romains accueillirent la nouvelle de sa démission. « Le comte Mamiani est tombé, disaient-ils, et, par bonheur pour l'Italie, il a perdu tout prestige avec l'éclat de cette réputation usurpée qui avait ébloui le peuple romain dans un moment solennel. Nous avions prévu ce résultat, lorsque nous avons appris son élévation et celle de Sterbini. Mamiani et Sterbini viennent de passer dans la classe des libéraux renégats. Nous ne connaissons pas de fléau plus grand pour notre Italie renaissante; mais la révolution est comme le vent qui sépare le bon grain de la paille. C'est donc un bonheur pour le peuple romain et pour l'Italie, que le naufrage politique de ces deux doctrinaires ambitieux, Pietro Sterbini [1] et Terenzio Mamiani. Espérons que, du milieu du peuple, un Gédéon se lèvera, un tribun qui, du haut du Capitole fera appel à l'Italie, une voix qui fera reconnaître les antiques merveilles et laissera le monde dans la stupeur. »

Placée sur cette pente, l'opinion devait marcher vite : à Florence, M. Montanelli, qui eût mieux fait sans doute, dans l'intérêt de sa gloire historique, de succomber sur le champ de bataille de Curtatone, avait imposé au grand-duc Léopold un programme politique pouvant se résumer en

1. M. Sterbini fit cependant partie du ministère de la junte suprême.

deux mots : la Constituante et la guerre. Le pouvoir sous sa main révolutionnaire devenait de plus en plus démagogique, et le grand-duc effrayé de voir chaque jour sa capitale troublée par des émeutes, que les autorités de création nouvelle mettaient peu d'empressement à réprimer, quitta soudainement Florence pour se réfugier à Sienne où il laissa une lettre adressée au ministre Montanelli. Dans cette lettre, Léopold annonçait son départ motivé, disait-il, sur une dépêche du pape renfermant une menace d'excommunication pour le cas où il sanctionnerait le décret de la Constituante italienne. M. Montanelli, qui s'était rendu à Sienne, revint en toute hâte à Florence, dans la matinée du 8 février 1849, et annonça officiellement la fuite du Prince. Aussitôt, les Chambres se réunirent en séance extraordinaire et les ministres déclarèrent que, par la fuite du souverain, les destinées de la Toscane entrant dans une phase toute nouvelle, ils ne pouvaient plus, quant à eux, se regarder comme investis d'une mission régulière. En conséquence, ils donnèrent immédiatement leur démission et allèrent reprendre leurs places de Députés sur les bancs de la Chambre.

On délibéra sur cet incident. Diverses mesures furent proposées et plusieurs orateurs se succédèrent à la tribune; mais pendant que les repré-

sentants du peuple discutaient les intérêts de la chose publique, le club central délibérait de son côté sur la place et faisait voter par acclamation un décret portant déchéance du grand-duc, formation d'un gouvernement provisoire nommé par le bureau du club, union étroite avec le gouvernement romain et avec la Constituante italienne de Rome. Le texte de ce décret rendu par le peuple souverain fut aussitôt apporté à la Chambre par une députation nombreuse et, devant cette démonstration inattendue se produisant tout à coup dans l'enceinte législative, beaucoup de députés quittèrent leurs siéges. Ceux qui restèrent comprirent qu'ils devaient nécessairement adopter le décret révolutionnaire. On le porta au sénat qui, à son tour, eut la faiblesse de le voter. Les trois personnages élus par le club central pour former le gouvernement provisoire étaient MM. Montanelli, Guerrazzi et Mazzini. La Chambre des Députés accorda à ces triumvirs le droit de s'adjoindre les personnes qui leur conviendraient pour former avec eux la commission de gouvernement. Pendant ce temps, le grand-duc Léopold avait quitté Sienne et s'était rendu à Porto-San-Stefano d'où il devait s'embarquer pour Gaëte.

Ainsi les exaltés avaient mis à profit, dans l'intérêt de leurs doctrines, le temps de répit que leur avait laissé l'armistice conclu avec l'Autriche.

Maintenant, au lieu de chercher avant tout à assurer l'indépendance de leur pays, ils ne pensaient qu'à la réunion d'une Assemblée Constituante nommée par le suffrage universel, Assemblée à laquelle ils voulaient attribuer en quelque sorte le droit de refaire à son gré la carte politique de la Péninsule, c'est-à-dire de maintenir ou de détruire les États existants, et d'imposer à la patrie commune une constitution républicaine; tel était bien leur dernier mot, malgré toutes les ambiguïtés de langage dont ils cherchaient à l'entourer : « Le bon sens italien, avait dit M. Montanelli, voudra probablement respecter l'autonomie des États; mais si la nécessité suprême de l'Italie exigeait le contraire, tout intérêt local ou individuel serait obligé de céder aux destinées de la nation. » Les faits ne tardèrent pas, du reste, à exprimer ce que les paroles ne disaient pas : le 5 février 1849 avait eu lieu à Rome l'ouverture de la Constituante, et, déjà dans la nuit du 8, cette Assemblée rendait le décret suivant : « 1° La papauté est déchue de fait et de droit du gouvernement temporel de l'État romain; 2° le pontife romain aura toutes les garanties nécessaires d'indépendance pour l'exercice de sa puissance spirituelle; 3° La forme du gouvernement de l'État romain sera la démocratie pure, et prendra le glorieux nom de République Romaine; 4° la

République Romaine aura avec le reste de l'Italie, les relations qu'exige la nationalité commune. »

Les révolutionnaires l'emportaient donc : la République fut également proclamée à Florence, le 13 février, et la Toscane reconnut Rome pour capitale d'un nouvel État. Désormais, M. Mazzini, ce mauvais génie de l'indépendance italienne, pouvait, du haut du Capitole, gouverner au gré de ses utopies tout le centre de la Péninsule.

XXVI.

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS DANS LA QUESTION ROMAINE. — AFFAIRES DE PIÉMONT. — CHUTE DU MINISTÈRE GIOBERTI. — CHARLES-ALBERT DÉCLARE DE NOUVEAU LA GUERRE A L'AUTRICHE. — COURTE CAMPAGNE DE 1849. — DÉFAITE DES PIÉMONTAIS A NOVARE ET ABDICATION DU ROI CHARLES-ALBERT. — LE PAPE INVOQUE L'INTERVENTION DES PUISSANCES CATHOLIQUES. — EXPÉDITION FRANÇAISE EN ITALIE. — LE GÉNÉRAL OUDINOT MARCHE SUR ROME. — SIÉGE ET PRISE DE ROME PAR L'ARMÉE FRANÇAISE. — AFFAIRES DE NAPLES ET DE SICILE. — REDDITION DE VENISE. — RETOUR DU SAINT-PÈRE A ROME. — CONCLUSION.

Pie IX et le grand-duc de Toscane avaient protesté pour la réserve de leurs droits en présence des divers membres du corps diplomatique ; mais Pie IX avait de plus invoqué le concours de la France dans une question où, comme puissance

catholique, elle trouvait un intérêt direct, et, fort heureusement, la Révolution de 1848 n'avait pas affaibli notre pays au point de l'empêcher de prendre, dans le règlement des affaires européennes, le rôle que lui imposaient à la fois ses traditions politiques et sa grandeur passée.

Déjà, en apprenant l'assassinat de M. Rossi et les événements dont Rome avait été le théâtre à la suite de ce crime odieux, le général Cavaignac avait annoncé à la tribune française que le gouvernement venait de transmettre à Marseille et à Toulon l'ordre d'embarquer trois mille cinq cents hommes sur quatre frégates en les mettant à la disposition de M. de Corcelles, envoyé à Rome muni de pouvoirs extraordinaires. Les instructions de M. de Corcelles portaient, qu'il devait se proposer uniquement de protéger la liberté et la sécurité personnelle du pape si elles étaient menacées. Il pouvait débarquer ses trois mille cinq cents hommes à Civita Vecchia, et les faire agir au besoin, mais dans un rayon fort restreint autour de la ville pour les employer, dans cette limite, à assurer la sécurité du pape et à protéger sa retraite momentanée sur le territoire de France, si toutefois il le jugeait nécessaire. Aussi, lorsque la dépêche télégraphique qui annonçait au gouvernement français la fuite de Pie IX arriva, renfermant cette phrase : « Le pape se

rend en France sur *le Ténare*, qui a été le prendre à Gaëte, » tout le monde crut à la prochaine arrivée du pontife, et M. Freslon, ministre des cultes, partit immédiatement pour Marseille, afin d'y présider à la réception du saint Père. Mais le moment n'était pas encore venu où la France, rentrant dans les voies d'une politique habile et généreuse, allait, non plus seulement offrir un asile au pontife persécuté, mais encore lui ouvrir les portes de la capitale du monde chrétien.

Cependant, les événements dont Rome et Florence venaient d'être le théâtre, avaient eu en Piémont un retentissement immense : le ministre Gioberti, si rapidement dépassé dans ses théories politiques, ne pouvait pas et ne devait pas s'associer aux démagogues qui, après avoir renversé leur souverain, adoptaient les mesures les plus révolutionnaires : à Florence, en copiant les clubs, les commissaires extraordinaires et les ateliers nationaux de la révolution parisienne de 1848; à Rome, en séquestrant toutes les propriétés, toutes les richesses du clergé. Déjà M. Gioberti avait émis un avis contraire à l'envoi des députés piémontais à la Constituante Italienne; après les révolutions qui venaient de s'accomplir, il éprouva le besoin de rompre complétement avec les hommes qui les avaient provoquées, et il le fit dans un discours remar-

quable, prononcé à la Chambre des députés sardes, convoquée à Turin le 1er février 1849. Toutefois, une crise politique devenait imminente en Piémont, et il fallait nécessairement, ou prendre la tête des idées démocratiques en déclarant la guerre à l'Autriche, et sur ces idées démocratiques édifier, si on en avait le pouvoir et la force, un royaume de l'Italie septentrionale, ou essayer de couper le mal dans sa racine en attaquant corps à corps les idées révolutionnaires, et en relevant les trônes renversés. M. Gioberti, qui avait embrassé d'un seul coup d'œil toutes les exigences de cette situation, adopta le dernier de ces deux partis. Mais il avait compté sans les instincts et les répugnances du roi Charles-Albert. Aussi, lorsqu'il proposa au conseil d'envahir la Toscane pour y rétablir dans ses droits le souverain légitime expulsé, M. Gioberti trouva-t-il chez le roi et chez les ministres, ses collègues, un refus de concours devant lequel il devait constitutionnellement se retirer. C'est ce qu'il fit. Charles-Albert appela M. Ratazzi aux affaires, et la reprise des hostilités contre l'Autriche fut décidée, mesure déplorable à tous les points de vue; faute politique qui devait entraîner la chute du souverain, conduit par une fatalité véritable à se jeter ainsi entre les bras des exaltés.

Ce fut dans la séance du 14 mars 1849 que le

ministre Ratazzi annonça la reprise des hostilités à la Chambre des députés de Turin, et le principal grief énoncé officiellement en cette circonstance était la prétendue violation de l'armistice conclu par l'Autriche avec la Sardaigne, lors de la retraite de l'armée piémontaise. La Chambre accueillit cette nouvelle par des applaudissements enthousiastes. Elle ne se doutait guère en ce moment, qu'avec de meilleures raisons, peut-être, le maréchal Radetzki témoignait aussi une vive satisfaction en apprenant la rupture de l'armistice. C'est qu'en effet, le vieux maréchal avait parfaitement compris que la tentative irréfléchie du Piémont était, pour ainsi dire, la dernière convulsion d'un ennemi déjà mortellement frappé.

Après avoir été totalement désorganisée à la suite de la campagne de 1848, l'armée piémontaise avait été reformée avec soin et présentait un effectif très-respectable. Mais, en général, l'esprit qui l'animait se montrait entièrement opposé à l'idée politique qu'elle était cependant appelée à faire prévaloir. L'armée sarde, fatiguée du rôle qu'elle avait joué, glorieusement il est vrai, mais sans profit pour le Piémont, l'année précédente, aurait plus volontiers marché contre les anarchistes et les républicains que contre les troupes autrichiennes. Évidemment, on eût retrouvé dans une guerre défensive l'esprit qui l'animait en 1848.

Mais pour l'attaque, il fallait s'attendre à rencontrer chez elle inquiétude et découragement. Ce fut cependant un système d'attaque que Charles-Albert adopta, faute impardonnable, mais qui devait être bien sévèrement punie.

L'armistice avait été dénoncé le 12 mars; il expirait le 20, à midi. Charles-Albert porta son quartier général d'Alexandrie à Novare. L'armée était alors concentrée devant cette ville et occupait la chaussée qui, par Trecate et Magenta, conduit à Milan. Trois divisions se trouvaient placées à Galliate, Trecate, Castelnovo; deux à Novare et à Vespolato; la brigade de flanc gauche occupait Oleggio, celle de droite devait prendre et conserver position à la Cava, sur la rive gauche du Pô, en face de Pavie. A onze heures du matin, le 20 mars, l'armée se mit en mouvement pour franchir le Tessin sur trois colonnes, et un ordre remarquable présida à ce mouvement. De faux rapports avaient fait croire au général polonais Chrzanowski, appelé par le roi au poste de major-général de l'armée piémontaise, que dix-huit mille Autrichiens occupaient Magenta, tandis qu'au contraire l'armée impériale s'était étendue du côté de Pavie, et, circonstance singulière, au moment où les Piémontais allaient combattre pour l'indépendance de la Lombardie, aucun habitant lombard n'était venu renseigner

le major-général sur la véritable position de l'armée de Radetzki. Une division s'avança donc jusqu'à Magenta sans rencontrer aucune résistance, et dut se replier aussitôt pour prendre part au changement de front que Chrzanowski avait résolu d'opérer dans la nuit du 20 au 21 mars, pour attaquer le flanc droit des Autrichiens, et les pousser vers l'angle formé par le Tessin et le Pô.

Malheureusement les calculs du major-général furent déjoués par la conduite du général Ramorino, commandant la cinquième division de droite, qui, comme nous venons de le dire, devait occuper la Cava. Ramorino, au lieu de se maintenir dans cette position, avait pris sur lui d'y laisser seulement deux bataillons isolés et de repasser le Pô avec le reste de sa division et seize pièces de canon, facilitant par ce mouvement le passage du Tessin à l'armée ennemie; faute qui plus tard le fit destituer et juger par un conseil de guerre[1]. D'un autre côté, pendant que les Autrichiens exécutaient un mouvement d'attaque sur la Sforzesca et Gambolo, la première division piémontaise, qui cependant avait en seconde ligne la division de réserve avec trente-deux pièces de canon, lâcha pied sans vouloir soutenir le com-

1. Le général Ramorino, condamné à mort, fut passé par les armes à la fin de mai 1849.

bat que le duc de Savoie chercha vainement à rétablir. La nuit s'avançant, le prince fut obligé d'abandonner Mortara et de se retirer sur Robbio; le général de la Marmora avait eu trois chevaux tués sous lui, en secondant les efforts inouïs du duc de Savoie pour ramener les troupes à l'ennemi.

Ces deux circonstances forcèrent Chrzanowski à changer ses plans. Il devait, en effet, renoncer à sa première idée, de rejeter Radetzki sur le fleuve et chercher à se joindre à la première division, pour accepter la bataille en avant de Novare, position vers laquelle se dirigeaient les Impériaux. Ce champ de bataille où allaient se jouer les destinées de la Lombardie, offrait à l'armée sarde tous les avantages d'un terrain reconnu, étudié d'avance, et dont la disposition permettait d'accumuler facilement les troupes au point d'attaque principal. Mais la nouvelle de la malencontreuse affaire de Mortara s'était rapidement répandue dans l'armée qu'elle avait découragée, et le major-général lui-même avait, jusqu'à un certain point, perdu confiance dans les soldats qu'il était appelé à commander. Après les combats de la Sforcesca et de Gambolo, les Piémontais marchèrent sur Novare par Vigevano et Trecate. Le 23 mars, à six heures du matin, l'armée était rangée devant la ville sur la route de Vespolato.

Désormais la bataille devenait donc inévitable, car, si les Autrichiens parvenaient à fermer la route de Verceil à leurs adversaires, ceux-ci devaient nécessairement être rejetés sur les Alpes. Voici les détails que donnent au sujet de cette journée de Novare les notes d'un officier piémontais, témoin oculaire de la bataille; ces notes furent, dans le moment communiquées à plusieurs ministres étrangers pour leur correspondance officielle.

« La première, la deuxième et la troisième divisions, placées sur deux lignes, avaient en réserve, dans une position centrale, la quatrième division et la division de réserve, serrées en masse. A l'extrême droite quatre quatrièmes bataillons (c'étaient les bataillons hors cadres), placés en échelons, protégeaient les flancs du général Durando; à l'extrême gauche, la brigade Solaroli et quatre autres quatrièmes bataillons protégeaient le flanc gauche de l'armée, tout en gardant la route de Trecate. La Bicocca, sur la route de Vespolato, véritable clé de la position, se trouvait fortement occupée et gardée par la troisième division, sous les ordres du brave général Perrone. Notre front était hérissé de soixante pièces, divisées en batteries de seize et douze pièces, à gauche et à droite de la Bicocca, ainsi que sur les mamelons à droite et à gauche de la

route de Mortara. Nous occupions un front de près de trois kilomètres avec cinquante-cinq mille hommes. Enfin toutes les règles de l'art se trouvaient observées, et on n'avait rien négligé de ce qu'une haute expérience devait indiquer en pareil cas. A peine étions-nous rangés que la bataille commença. Il était onze heures et demie du matin; elle dura jusqu'à la nuit; et les derniers coups de canon furent tirés quand on n'y voyait plus. Tout l'effort des Autrichiens se porta sur la Bicocca; ce point fut enlevé et repris jusqu'à trois fois. Enfin, à cinq heures du soir, il resta entre leurs mains. Nous prîmes une seconde position, à six cents mètres à peu près en arrière, et vers la nuit, nous couvrant par l'artillerie et la cavalerie, nous nous arrêtâmes devant Novare, sous les bastions de cette ville, dont le feu tint l'ennemi à distance. »

Les troupes piémontaises avaient, il faut le dire, montré peu de persistance durant cette importante journée. Nous avons donné plus haut la raison de ce fait, et il s'explique très-naturellement par le dégoût qu'elles éprouvaient d'une guerre qui ne pouvait profiter qu'à la Lombardie seule. Il fallut donc engager successivement cinq brigades, à droite et à gauche de la route de Vespolato, soit pour défendre, soit pour reprendre la Bicocca, et remplacer continuellement une

ligne par une autre, jusqu'à ce que les réserves fussent engagées à leur tour. Le sang-froid et la prévoyance du major-général de l'armée permirent seuls de prolonger l'affaire assez avant dans la nuit, pour pouvoir opérer honorablement la retraite que devait protéger le feu de l'artillerie. Chrzanowski avait également fait son devoir comme général et comme soldat : il chargea avec la cavalerie pour couvrir le roi un instant menacé par les tirailleurs ennemis et mena plusieurs fois l'infanterie au feu. Quant à Charles-Albert lui-même, constamment exposé aux boulets autrichiens, il se tint presque toujours, pour encourager les troupes, à portée du fusil de l'ennemi. Trois personnes de sa suite furent tuées à ses côtés. Le duc de Savoie déploya en cette occasion une très-remarquable bravoure, et le duc de Gênes, qui eut trois chevaux tués sous lui, chercha jusqu'à la fin à rallier les fuyards. Enfin les généraux Perrone et Passalacqua furent mortellement frappés, ainsi qu'un grand nombre d'officiers de tous grades, entre autres un capitaine d'artillerie, fils du comte Balbo, et, en dépit des calomnies démagogiques, le sang le plus noble et le plus pur du Piémont a coulé sans regret comme sans espoir sur le dernier champ de bataille de l'indépendance italienne.

Cependant, à six heures et demie, Charles-

Albert, toujours impassible, mais grave et abattu, revenait au pas vers Novare, s'arrêtant de temps en temps, comme pour interroger les dernières chances de la bataille ou pour faire face aux ennemis acharnés à sa poursuite. « Au moins l'honneur de l'armée est sauf, » disait-il fréquemment aux officiers qui l'entouraient. A sept heures, le roi, placé sur les remparts de la ville, fit appeler un des ministres, M. Cadorna, et lui donna l'ordre de se rendre immédiatement au camp autrichien avec le général Cossato pour demander un nouvel armistice; mais les conditions d'un ennemi vainqueur doivent toujours être dures : l'archiduc Albert refusa péremptoirement de traiter avec un ministre constitutionnel, et les exigences furent telles que le général Cossato ne voulut pas les admettre avant d'avoir pris les ordres du roi. Alors Charles-Albert, supposant que sa personne était un obstacle aux préliminaires d'une paix que les malheurs du Piémont ne rendaient que trop nécessaire, n'hésita pas à consommer un dernier sacrifice, celui de sa couronne. Il réunit autour de lui les princes ses fils, les généraux et les ministres présents, et prononça à peu près textuellement ces paroles: « Messieurs, je me suis sacrifié à la cause italienne; pour elle j'ai exposé ma vie, celle de mes enfants, mon trône: je n'ai pu réussir. Je comprends que ma personne

pourrait être aujourd'hui le seul obstacle à une paix désormais nécessaire; je ne pourrais pas la signer. Puisque la mort n'a pas voulu de moi, j'accomplirai un dernier sacrifice à mon pays. Je dépose la couronne et j'abdique en faveur de mon fils le duc de Savoie. »

A neuf heures du soir, Charles-Albert quittait Novare et, arrêté un moment par les avant-postes ennemis, traversait les lignes autrichiennes sous le nom de comte de Barge, colonel piémontais.

Alors le duc de Savoie, devenu Victor-Emmanuel II, envoya une seconde fois le général Cossato au camp autrichien où la négociation se prolongea pendant toute la nuit. En attendant son issue, les troupes piémontaises, après avoir pris quelques heures de repos, commencèrent leur mouvement de retraite; on les dirigea sur Borgo Manero; et, au delà de Monro, Chrzanowski les rallia dans une position favorable, ce qui remonta complétement leur moral et acheva de conquérir au général polonais la reconnaissance de l'armée. Le cours de la Sesia devait servir de ligne de démarcation; les Piémontais la traversèrent aussitôt sur plusieurs points pour s'établir sur la rive gauche. A partir de ce jour la campagne était donc terminée, campagne désastreuse que provoquèrent les démagogues sans y prendre la moindre part, coup de tête extravagant, et qui

devait nécessairement aboutir à une catastrophe dont l'infortuné Charles-Albert devint la victime résignée.

On sait comment ce prince, après avoir abandonné le trône de ses ancêtres, s'exila volontairement et alla chercher en Portugal un asile où la mort devait sitôt venir l'atteindre. Triste exemple des vicissitudes royales! Charles-Albert, doué d'une vive imagination, d'un esprit ardent et libéral, était, en quelque sorte, prédestiné à soutenir la liberté de l'Italie contre la domination autrichienne. Il y a des hommes que la Providence semble envoyer à certaines époques marquées dans la vie des peuples pour y jouer un rôle décisif. Charles-Albert et Pie IX étaient de ces hommes. Seulement, il arrive aussi qu'au jour indiqué par le doigt de Dieu pour leur régénération politique, les peuples eux-mêmes suivent la mauvaise route que des intrigants leur indiquent, écoutent la voix des faux prophètes de liberté, et paralysent par une inintelligente conduite de leurs affaires, par des fautes que l'expérience et les leçons de l'histoire devraient cependant leur épargner, les efforts des hommes providentiels chargés de la difficile mission de les régénérer et de les défendre : voilà l'explication véritable de ces rénovations avortées, le secret de ces aspirations vers l'indépendance qui ne produisent qu'un

plus réel esclavage; et, du reste, veut-on savoir comment ces démocrates exaltés, qui prétendent à la direction des peuples, traitent les souverains qui sacrifient jusqu'à leur couronne à la poursuite d'une idée libérale et généreuse? écoutons ces paroles d'un publiciste italien, à propos des malheurs du roi Charles-Albert: « Toujours fatal à son pays, il devait terminer sa carrière ainsi qu'il l'avait commencée, et compléter, au mois de mars 1849, l'œuvre du mois de mars 1821! Telle a été la conduite de Charles-Albert. Cependant on a voulu faire de lui un héros, voire même un martyr, et on a vu des hommes honorables du parti libéral avancé s'apitoyer sur son sort. L'histoire impartiale démontrera un jour combien cette admiration et ces regrets étaient mérités! » Ces paroles de M. Ricciardi portent avec elles un enseignement sur lequel nous n'insisterons pas; elles n'ont, en effet, besoin d'aucun commentaire.

Cependant, où étaient les exaltés, les hommes qui depuis cinq mois avaient tout mis en œuvre pour rendre la guerre inévitable, pendant que se livrait la bataille de Novare? ils organisaient à Gênes une émeute promptement maîtresse de la riche cité; la populace, victorieuse par surprise, avait élu un triumvirat chargé de gouverner conjointement avec la municipalité, et ces triumvirs improvisés étaient MM. Avezzana, commandant

de la garde nationale génoise; Reta, ancien député, et Mocchio, démocrate socialiste. Quinze mille fusils qui arrivaient de France pour le compte du gouvernement sarde, ayant été livrés à la population insurgée, le général piémontais d'Asenta avait dû se retirer dans l'arsenal avec les troupes restées fidèles. Une division de vingt-quatre mille hommes fut donc confiée au général de la Marmora pour aller reprendre Gênes si malheureusement tombée au pouvoir de l'émeute; et le général, après s'être emparé hardiment des forts qui dominent la ville ainsi que du faubourg Saint-Théodore, accorda, sur la demande des consuls étrangers, un armistice de trois heures; mais, profitant de cette trève, les insurgés occupèrent déloyalement quelques positions d'où ils pouvaient attaquer en flanc les tirailleurs piémontais, et alors la Marmora donna l'ordre de recommencer le feu. Après une canonnade qui ne dura pas moins de vingt-quatre heures, une députation vint enfin apporter la capitulation de la ville; elle fut occupée par les troupes piémontaises au milieu des acclamations populaires; car à Gênes, comme plus tard à Rome, les insurgés faisaient partie de cette population révolutionnaire nomade qui va promenant partout le désordre et la guerre civile. Les chefs de ces nouveaux *condottieri* s'embarquèrent bientôt sur

les bâtiments français et anglais mouillés dans le port. Cela se passait le 10 avril 1849.

Quelques jours plus tard, une contre-révolution s'opérait à Florence, et la restauration du grand-duc Léopold en devenait la conséquence naturelle. Ce mouvement réactionnaire s'était produit d'une manière toute fortuite : le triumvir Guerrazzi, Livournais de naissance, avait formé une garde prétorienne des volontaires ses compatriotes, qui souvent traitaient les Florentins avec le plus grand mépris, et prenaient à leur égard les allures les plus provocatrices. C'est par une scène de taverne que la révolution commença : des Livournais refusaient de payer le vin qu'ils avaient bu; l'hôte, qui réclamait à grands cris, fut frappé d'un coup de poignard; alors la foule attaqua les meurtriers, et plusieurs d'entre eux restèrent morts sur la place. Le lendemain, 11 avril, le même désordre se renouvela, mais cette fois la garde nationale prit les armes et s'en servit contre les Livournais, qui s'enfuirent après avoir perdu une cinquantaine des leurs. Le cri de « vive Léopold! » se fit entendre; on poursuivit Guerrazzi, tout en renversant les arbres de la liberté et le bonnet rouge qui les surmontait. Désormais la contre-révolution était un fait accompli. La Chambre des représentants, élue sous l'influence des clubs, se sépara aussitôt, et la municipalité

florentine s'empara des pouvoirs en attendant la présence du grand-duc.

Toutes les villes et les provinces de la Toscane s'étaient, excepté Livourne, successivement associées au mouvement spontané de Florence. L'heure des réactions semblait avoir sonné dans la Péninsule ; Pie IX profita de ces tendances pour faire un appel aux puissances catholiques, en invoquant leur concours contre les révolutionnaires romains. Il demanda qu'une intervention simultanée fût exercée par la France, l'Autriche, l'Espagne et les Deux-Siciles, et, comme l'attitude du gouvernement français, en apprenant les événements du 15 novembre 1848, avait déjà mis en lumière ses dispositions à l'égard du Saint-Père, ce fut la fille aînée de l'Église qui fut plus particulièrement appelée à replacer sur le trône apostolique le souverain pontife dépossédé. Le vaisseau de guerre *l'Iéna*, commandé par le capitaine Duquesne, avait été envoyé au mouillage de Gaëte pendant les cérémonies de la semaine sainte ; le pape, accompagné de son hôte le roi de Naples, vint bénir les matelots français, et cette touchante visite à laquelle assistaient le cardinal Dupont, archevêque de Bourges ; MM. d'Harcourt et de Rayneval, ministres de France, avait en quelque sorte un caractère officiel. Elle devait précéder de très-peu de jours les

premières mesures militaires adoptées par le gouvernement français.

L'expédition de Rome fut en effet résolue. Le général Oudinot, duc de Reggio, reçut le commandement du corps expéditionnaire de la Méditerranée, et ce fut le 25 avril 1849 que l'escadrille, placée sous les ordres de l'amiral Trehouart, mouilla devant Civita-Vecchia. A midi, la ville était occupée par dix-huit cents hommes de troupes expéditionnaires. Les autorités ne firent aucune résistance, et la garde nationale accueillit les Français avec des acclamations. La veille, M. Espivent de la Villeboisnet, aide de camp du général en chef, et M. de la Tour d'Auvergne, attaché à la légation de France à Rome, ayant été envoyés à terre pour demander l'entrée des troupes, M. Espivent avait dit au gouverneur : « La France, en envoyant ses soldats sur votre territoire, ne veut point, certes, défendre le gouvernement actuel qu'elle n'a point reconnu, mais épargner à l'Italie centrale des malheurs nouveaux. Elle n'a pas l'intention de se mêler du règlement des affaires de ce pays, quoiqu'à de certains égards, le règlement de ces affaires intéresse l'Europe et la chrétienté tout entière ; elle veut seulement concourir au rétablissement d'un régime libéral et en assurer la durée ; d'un régime qui soit à égale distance des abus invétérés que le

généreux Saint-Père avait déjà fait disparaître, et l'étrange anarchie dont le triumvirat de Rome est encore la honteuse expression. Le nom de la France, ici comme ailleurs, veut dire ordre et vraie liberté; son drapeau et ses soldats sont là pour maintenir l'un et l'autre. « Le gouverneur répondit qu'il ne pouvait rien prendre sur lui, mais qu'il allait faire immédiatement assembler le conseil municipal de la ville, lequel aviserait aux difficultés de la situation. Ce conseil, composé de vingt membres, déclara à l'unanimité, « qu'il était heureux de voir arriver les Français, et que, non-seulement on voulait bien les laisser entrer et occuper la ville, mais encore qu'ils seraient reçus comme des frères. » Les troupes françaises, débarquées aussitôt, passèrent la première nuit logées chez les habitants ou campées dans les couvents et les casernes. Les deux pavillons, français et italien, furent en même temps arborés l'un à côté de l'autre sur les édifices et sur les forts.

« Le drapeau français flotte sur les murs de Civita-Vecchia, avait dit aux soldats le général Oudinot; nous pouvions opérer un débarquement de vive force; toutes les mesures étaient prises pour en assurer le succès. Nous avons dû nous inspirer de la pensée de notre gouvernement, qui, associé aux idées généreuses de

Pie IX, veut éviter autant que possible l'effusion du sang. » Puis le général adressa la proclamation suivante aux habitants des États Romains :

« En présence des événements qui agitent l'Italie, la République française a résolu d'envoyer un corps d'armée sur votre territoire, non pour y défendre le gouvernement actuel, qu'elle n'a point reconnu, mais afin de détourner de votre patrie de grands malheurs. La France n'entend pas s'attribuer le droit de régler des intérêts qui sont, avant tout, ceux des populations romaines, et qui, dans ce qu'ils ont de plus général, s'étendent à l'Europe entière et à tout l'univers chrétien. Elle a cru que, par sa position, elle était particulièrement appelée à intervenir pour faciliter l'établissement d'un régime également éloigné des abus à jamais détruits par la générosité de l'illustre Pie IX et de l'anarchie de ces derniers temps. Le drapeau que je viens d'arborer sur vos rives est celui de la paix, de l'ordre, de la conciliation, de la vraie liberté. Autour de lui se rallieront tous ceux qui voudront concourir à l'accomplissement de cette œuvre patriotique et sainte. » Ainsi la politique de la France était aussi nettement indiquée dans la proclamation du général Oudinot que dans les paroles prononcées d'abord par son aide de camp, M. Espivent.

La facilité avec laquelle les troupes françaises

avaient pu débarquer sur la terre italienne, l'accueil qui leur avait été fait, les acclamations dont elles étaient entourées, tout avait dû persuader au général que sa marche sur Rome ne souffrirait aucun obstacle, ou du moins qu'il entrerait dans la ville éternelle sans qu'une sérieuse résistance fût opposée à ses ardentes colonnes. Il ne devait pas en être ainsi. Le triumvir Mazzini, qui avait fait décréter par l'Assemblée romaine que la ville de Rome serait défendue à outrance, voulait exécuter jusqu'au bout le plan désastreux qu'il avait conçu. Une armée de réfugiés de tous les pays, parmi lesquels les révolutionnaires français se trouvaient en assez grand nombre, fut rassemblée par ses soins et placée sous les ordres de Garibaldi, général improvisé, mais homme d'une sauvage énergie et chef d'une véritable habileté [1]. Le 28 avril, le général Oudinot se mit en marche pour Rome avec sept mille hommes de troupes, ne laissant à Civita-Vecchia que cinq cents soldats et les équipages des vaisseaux de guerre. « Romains, disait-il encore en quittant Civita-Vecchia, les événements politiques de l'Europe rendent inévitable l'apparition d'un

1. Garibaldi, Génois de naissance, avait été chercher fortune dans l'Amérique du Sud. Il revint de Montevideo en Italie à la nouvelle des révolutions qui venaient de se produire dans sa patrie.

drapeau étranger dans la capitale du monde chrétien ; la République française, en prenant l'initiative et en portant à Rome son drapeau, donne un témoignage éclatant de ses sympathies pour la nation romaine. Accueillez-nous donc comme des frères, car nous justifierons ce titre ; nous respecterons vos personnes et vos biens ; nous maintiendrons intact l'honneur de vos troupes en les associant partout aux nôtres pour assurer l'ordre et la liberté. »

Les espérances du général en chef furent malheureusement déçues. Une attaque déloyale attendait sous les murs de Rome nos soldats qui s'avançaient avec confiance. Écoutons parler le général lui-même, dans sa dépêche adressée au gouvernement : « Il fallait, disait-on de toutes parts, et afin d'éviter l'effusion du sang, ne pas laisser s'accroître à Rome les moyens de répression et de défense. Des officiers très-intelligents, que j'avais envoyés dans cette capitale pour y étudier l'opinion publique, déclaraient unanimement, de leur côté, qu'une forte reconnaissance sur Rome était nécessaire, et suffirait pour suspendre immédiatement tous les préparatifs de résistance. Une prompte détermination était donc impérieusement prescrite. Le 28 avril, le corps expéditionnaire part de Civita-Vecchia ; il campe le 29 à Castel-Gelido ; jusque-là point d'hostilités.

Voulant connaître le plus tôt possible les dispositions des troupes de la République romaine, je prescris au capitaine Oudinot, mon officier d'ordonnance, d'aller jusqu'aux avant-postes avec quelques chasseurs à cheval; il les rencontre à trois lieues environ de notre camp. Les paroles pacifiques de cet officier sont accueillies par une décharge qui démonte un de nos chasseurs. Ce fait est isolé et ne nous ôte pas encore toute espérance de conciliation. Nous continuons à marcher sans rencontrer l'ennemi, et nous prenons position sur le plateau qui domine l'entrée de la ville, par la porte Pertuzza, avec l'intention de faire un dernier appel à la concorde; mais le drapeau rouge flotte sur tous les forts, d'outrageantes vociférations accompagnent le feu le plus vif. Malgré de graves obstacles, la brigade Molière couronne les hauteurs à droite et à gauche de la route. L'infanterie, l'artillerie, répondent vigoureusement au feu de la place; mais l'ennemi est derrière des remparts, tandis que nos soldats sont à découvert. Pour faire diversion, je prescris à la brigade Levaillant de faire un mouvement agressif sur une route de gauche qui conduit à la porte Angelica. Le valeureux officier qui s'était offert à guider cette troupe, au lieu de prendre le chemin qui y conduit à l'abri des remparts, suit une route qui y mène plus directement, mais

qui est exposée au feu de l'ennemi. L'élan de nos soldats n'en est pas ralenti, et bien que la route suive parallèlement et à moins de 200 mètres des remparts, ils s'y engagent avec une grande témérité. Dans le même moment, les colonels Mérula et Boutin, des 20e et 33e de ligne, faisant partie de la brigade Molière, s'élancent avec une centaine d'hommes de leur régiment sur la porte Pertuzza; ils arrivent jusqu'au pied même du rempart. Profitant d'un pli du terrain, ils s'embusquent; mais les travaux tout récemment accumulés ne permettent pas le succès de cette audacieuse entreprise. Dès le commencement de l'action, quelques bataillons ennemis ayant essayé de descendre dans la plaine, sont forcés de se retirer en toute hâte derrière les retranchements. Ce n'était point un siége que nous voulions faire, mais une forte reconnaissance. Elle a été exécutée on ne peut plus glorieusement. J'ai donc fait suspendre le combat, et j'ai passé la nuit au lieu même où il avait commencé, sans qu'aucun soldat de l'ennemi ait osé sortir de ses réduits. Les 1er et 2 mai, le corps expéditionnaire est resté en position à Castel-Gelido; j'ai reçu l'avis de l'arrivée à Civita-Vecchia de la 3e brigade. »

Désormais il devenait évident qu'il faudrait pour pénétrer dans Rome employer la force des armes. L'espoir d'un triomphe du parti démago-

gique en France au moment des élections de l'Assemblée législative était, comme de nombreux documents l'ont prouvé plus tard, pour beaucoup dans la résolution adoptée par la Constituante romaine, qui espérait recevoir à chaque instant la nouvelle du désaveu de nos troupes et du contre-ordre de l'expédition. Ce fut alors que M. de Lesseps, chargé d'une mission extraordinaire du gouvernement français, fut envoyé à Rome dans le but de s'assurer du véritable esprit de la population. Il offrit un armistice et demanda qu'une commission de trois membres fût nommée par l'Assemblée romaine pour discuter avec lui et le général Oudinot les bases d'une solution aux difficultés présentes. M. de Lesseps, circonvenu par les exaltés de Rome, paraît avoir voulu sacrifier toute autre considération aux succès de la mission pacifique dont il se trouvait investi. Il finit par conclure avec le triumvirat un traité qui reconnaissait implicitement l'autorité révolutionnaire des triumvirs et l'existence de la république romaine. Il le porta sur-le-champ au camp français, et le général Oudinot refusa de le contresigner. Vainement Mazzini voulut conjurer l'orage en renvoyant deux cents soldats du 20e de ligne qui, sous les ordres du commandant Picard, s'étaient avancés jusque dans Rome pendant la journée du 30 et avaient été faits prisonniers, on

répondit à ce bon procédé par un procédé de même nature en ordonnant au gouverneur français de Civita-Vecchia de rendre la liberté au bataillon de chasseurs romains qui était retenu prisonnier dans cette ville. La France ne pouvait sur ce point rester en retard de générosité. Mais M. de Lesseps reçut ses lettres de rappel. M. de Corcelles dut le remplacer; et le président de la République française, tout en envoyant au général Oudinot l'ordre formel d'attaquer Rome, lui adressa la lettre suivante :

« Mon cher général, la nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement; nos soldats ont été reçus en ennemis. Notre honneur militaire est engagé, je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance [1]. »

1. On sait quels furent les orages soulevés par le parti mon-

Pendant ce temps Rome était sous l'empire de la dictature la plus absolue; chaque maison, chaque appartement, étaient visités par les agents des triumvirs pour être mis à la disposition des troupes. L'argenterie des particuliers avait dû être portée au Trésor, ainsi que toutes les valeurs précieuses; et ces dons, soi-disant volontaires, s'étaient élevés à la somme de soixante mille écus. Les aventuriers étrangers qui régnaient en maîtres dans la ville éternelle ne se faisaient pas faute d'ajouter leurs exactions personnelles aux mesures du gouvernement. On peut apprécier les désordres qui furent commis à cette époque par les proclamations mêmes que les autorités étaient obligées de publier pour arrêter les progrès du mal [1] : dévastations, actes contre les propriétés, arrestations arbitraires, assassinats nocturnes, visites domiciliaires, monuments dégradés, voilà quel fut l'état de la cité romaine sous la domination de ses terribles défenseurs.

En peu de jours, les opérations stratégiques furent effectuées avec un plein succès par le général Oudinot contre les approches de la ville de Rome, qui se trouva bientôt complétement in-

tagnard dans l'Assemblée constituante française à propos de cette lettre du prince-président, et comment M. Ledru-Rollin proposa de le décréter à ce sujet de haute trahison.

1. Voir le recueil des actes officiels de la République romaine.

vestie, et le siége régulier commença. Le ministre des affaires étrangères avait, par une dépêche télégraphique en date du 28 et 29 mai 1849, prévenu le général en chef que la voie des négociations était épuisée dans les États Romains. Vingt-quatre heures après la dénonciation de cette pièce à M. Mazzini et à ses collègues, le 16ᵉ léger reçut l'ordre d'enlever la villa Panfili, dont les Romains avaient formé une espèce de camp retranché. L'opération, poussée avec vigueur, eut une entière réussite. La villa, deux cent cinquante prisonniers, plusieurs drapeaux et un matériel immense tombèrent en notre pouvoir ; cinq compagnies furent laissées pour garder la position, et à peu près dans le même moment, une autre attaque sur Ponte-Molle obtenait un égal succès. « Cependant tout n'était pas fini, ajoute la dépêche du général Oudinot, les Romains s'étaient retirés en dedans des murailles de la ville ; mais du haut de ces murailles ils ont commencé à tirer à boulets rouges sur les cinq compagnies qui défendaient la villa Panfili. Bientôt le Casino et les fabriques environnantes ont pris feu ; nos soldats, désormais sans abri et exposés comme autant de cibles au tir de l'ennemi, ont dû battre en retraite. Au premier indice de mouvement rétrograde la porte San Pancrazio s'ouvre et les Romains s'avancent au pas de course : la villa retombe en

leur pouvoir. On ne pouvait la leur laisser; cette position était la dernière à occuper avant d'ouvrir le feu contre la ville elle-même. Le 22e et le 66e régiments de ligne sont dirigés contre elle; tous les chemins qui y aboutissent sont encaissés entre deux murailles, et suivent un plan singulièrement tourmenté. Ces murailles étaient percées de meurtrières. La lutte fut acharnée des deux côtés, brillante et énergique du nôtre : le 25e léger reçoit l'ordre de soutenir le 66e...... Le chemin creux est franchi au pas de course; le régiment gagne le plateau, croise la baïonnette, culbute les Romains, et en demeure maître. Ce fait termina la journée et nous rendit cette importante position. »

A partir de ce moment, les opérations du siége furent conduites aussi rapidement que le permettaient les ménagements extrêmes imposés au général Oudinot par le désir de conserver les monuments historiques qui, depuis tant de siècles, font l'admiration du monde. Le 21 juin 1849, l'assaut fut donné à onze heures du soir. Trois colonnes gravirent les brèches faites aux bastions de l'enceinte extérieure par notre artillerie de gros calibre. Cet assaut, qui conduisit nos soldats jusque sur la colline appelée le Mont Janicule, leur permit de se loger dans l'intérieur même des murailles; et cependant, cherchant à tout prix à en-

tretenir parmi les Romains l'illusion et l'esprit de résistance, Mazzini n'avait pas craint de faire entendre ces paroles à l'Assemblée constituante : « Il n'est pas naturel que l'on veuille risquer la ruine suprême pour une question étrangère sans importance vitale dans les desseins du gouvernement français. La résistance demeure donc pour nous féconde en conséquences possibles, même probables. Cette résistance sera efficace. Les progrès de l'assaillant sont ceux qui devaient naturellement avoir lieu. Chacun de nous les avait prévus. Nous aurons probablement un assaut, ou l'ennemi du moins viendra devant la brèche. L'assaut, j'en suis sûr, sera repoussé avec une très-grande perte des Français. Un assaut repoussé n'est pas renouvelé par un corps comme celui qui enveloppe Rome. Je crois, d'après l'état des travaux que j'ai vus hier, que notre position est plus forte qu'elle ne l'était le 30. Les Espagnols, qui ont fait une excursion à Sezza, sont retournés à Terracine. »

Les troupes espagnoles, au nombre de cinq mille hommes, et commandées par le général Cordova, avaient en effet, ainsi que les Napolitains placés sous les ordres du général Winspeare, opéré un mouvement rétrograde vers les frontières des États Romains, afin de laisser l'armée française exécuter seule son plan d'attaque. Quant

aux Autrichiens, commandés par le comte de Wimpfen, ils étaient entrés à Bologne et occupaient le nord des Légations.

Pendant la nuit du 29 au 30 juin, un bastion fut encore enlevé par nos troupes, et ce nouvel assaut produisit l'effet que le général Oudinot en avait espéré. Dans la matinée du 30, la Constituante romaine rendit un décret conçu en ces termes laconiques : « L'Assemblée cesse une défense devenue impossible; elle charge le triumvirat de l'exécution du présent décret. » En même temps Garibaldi demandait une suspension des hostilités, et annonçait l'arrivée au quartier général français d'une députation de la municipalité romaine. Mazzini avait refusé d'exécuter le décret. « Ma conscience, dit-il aux députés romains, s'oppose à ce que je me charge de communiquer votre décret au général Oudinot. J'étais votre mandataire comme triumvir pour défendre la république et Rome. L'acte que vous avez voté change mon mandat. Je me sens libre désormais, et je le résigne entre vos mains. »

Le 3 juillet, les troupes françaises entraient dans Rome; le fort Saint-Ange leur fut aussitôt remis, et le général Rostolan, nommé gouverneur de la ville, prit les mesures nécessaires pour y maintenir l'ordre et la tranquillité. On concentra tous les pouvoirs dans les mains de l'autorité mi-

litaire, qui fit loyalement un appel au concours de la municipalité romaine, et les clubs ou les associations politiques furent immédiatement supprimés.

A partir de ce moment, les affaires de la Péninsule italique prirent une physionomie toute nouvelle. L'intervention puissante des armées semblait avoir fermé une fois de plus l'ère des révolutions, et les restaurations se produisaient de toutes parts. Au moment même où Gênes retombait sous l'autorité de son souverain légitime, où Livourne cédait aux troupes du général d'Aspre, la Sicile, prévenue des intentions du roi Ferdinand II, par un ultimatum daté de Gaëte, le 28 février 1849, succombait définitivement dans sa lutte contre les forces napolitaines qui, sous les ordres du général Filangieri, ne rencontraient de résistance qu'à Catane. Palerme voyait sans coup férir planter le drapeau napolitain sur ses rivages, tandis qu'à l'instar du duc de Modène, Louis de Bourbon rentrait dans son duché de Parme et de Plaisance. Seule, et grâce à sa situation exceptionnelle, Venise résistait encore; sa défense avait été longue et courageuse; elle avait duré quinze mois; et ce ne fut qu'après avoir successivement abandonné tous les forts qui défendaient ses approches, épuisé toutes ses munitions, toutes ses ressources, après avoir été dé-

cimée par le choléra, que Venise parla de se rendre. Le président Manin écrivit alors au maréchal Radetzki, et la capitulation fut signée le 22 août 1849. Toutes les positions militaires devaient être occupées par les troupes autrichiennes, à mesure que les Vénitiens se retireraient. L'Autriche reconnaissait la moitié de la valeur du papier-monnaie émis par Venise. Enfin une amnistie était accordée aux habitants, à l'exception de quarante-six personnes, parmi lesquelles se trouvaient Manin et Tommaseo; le général Guillaume Pépé, qui avait défendu Venise jusqu'au dernier jour, dut aussi s'expatrier, et s'embarqua pour Corfou.

Le 6 août 1849, c'est-à-dire un an jour pour jour après la rentrée des Autrichiens à Milan, lors des premiers revers du roi Charles-Albert, un traité de paix était signé dans cette même ville par des plénipotentiaires autrichiens et piémontais. Aux termes de ce traité « le Piémont devait payer soixante et quinze millions comme indemnité de guerre et renonçait à toutes les conséquences de sa fusion avec les provinces lombardo-vénitiennes, les frontières respectives des deux États étant exactement rétablies comme avant la guerre. »

Le retour du grand-duc de Toscane à Florence précéda de plusieurs mois la rentrée solennelle

de Pie IX dans sa capitale. On sait que le Saint-Père voulut attendre que, grâce à notre loyale mais ferme domination, le calme de la place publique y fût entièrement rétabli. Pie IX fut accueilli à Rome par des acclamations sans mélange. Puissent-elles faire oublier au pontife réformateur toutes les souffrances morales qu'ont osé lui faire subir des hommes qui ne comprenaient pas qu'en son cœur résidait le foyer de toutes les libertés réelles, et que d'ailleurs, au dix-neuvième siècle, dans l'ensemble du système politique européen, la ville des Césars ne pouvait plus être que la Rome des papes.

Nous avons simplement et consciencieusement retracé ce nouveau fragment de l'histoire moderne de l'Europe. Les révolutions se sont chargées de donner des développements à notre œuvre; mais nous avons voulu lui conserver la forme et le caractère qui nous avaient paru dès le principe devoir plus particulièrement lui convenir. L'histoire des États européens depuis le congrès de Vienne, travail spécial et que l'on a bien voulu considérer comme utile, n'est point un livre de discussion; toutefois la pensée personnelle de l'auteur n'en devait pas demeurer constamment et complétement absente. Nous avons cherché à faire bien comprendre quelles phases diverses l'Italie a traversées depuis 1815, et quelles trans-

formations l'opinion publique y a subies. On a vu comment cette longue conspiration contre la domination autrichienne, un moment ravivée par la belliqueuse initiative de Charles-Albert et encouragée en apparence par les concessions libérales de Pie IX, n'a produit finalement que des calamités sans résultat pour la grandeur et pour l'indépendance du pays. Assurément, si jamais une circonstance politique pouvait favoriser les instincts libéraux de l'Italie centrale, c'était la révolution parisienne de 1848, et nous avons, quant à nous, l'intime conviction que dans les premiers moments d'indécision et de surprise, conséquences naturelles de ce grand ébranlement européen, non-seulement des institutions constitutionnelles pouvaient être obtenues sans crise, sans efforts, mais que l'établissement d'un royaume de la Haute Italie eût été consenti par l'Autriche elle-même, satisfaite des garanties politiques et territoriales qu'on lui aurait accordées en échange. Malheureusement, deux principes, deux systèmes, étaient en présence sur cette terre italienne qu'il eût fallu délivrer sans doute avant de songer à la gouverner. Nous avons essayé de retracer la lutte de ces deux antagonismes politiques dont l'un venait disputer misérablement à l'autre une succession qui n'était pas encore ouverte. L'idée républicaine n'a même pas attendu que le champ de

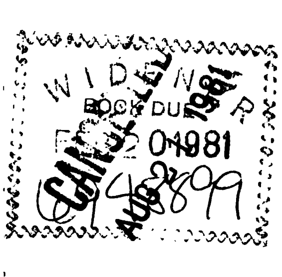
bataille fût libre pour attaquer l'idée constitutionnelle : de là tous les malheurs, tous les revers de l'Italie. Des hommes tels que Rossi, d'Azeglio, Gioberti, auraient peut-être pu la sauver; Montanelli, Guerrazzi, Mazzini, devaient nécessairement la perdre; et maintenant, comme nous l'avons déjà dit, ce n'est plus la liberté seule que l'Italie doit invoquer, au nom de ses destinées futures, c'est aussi la Providence et le bon sens.

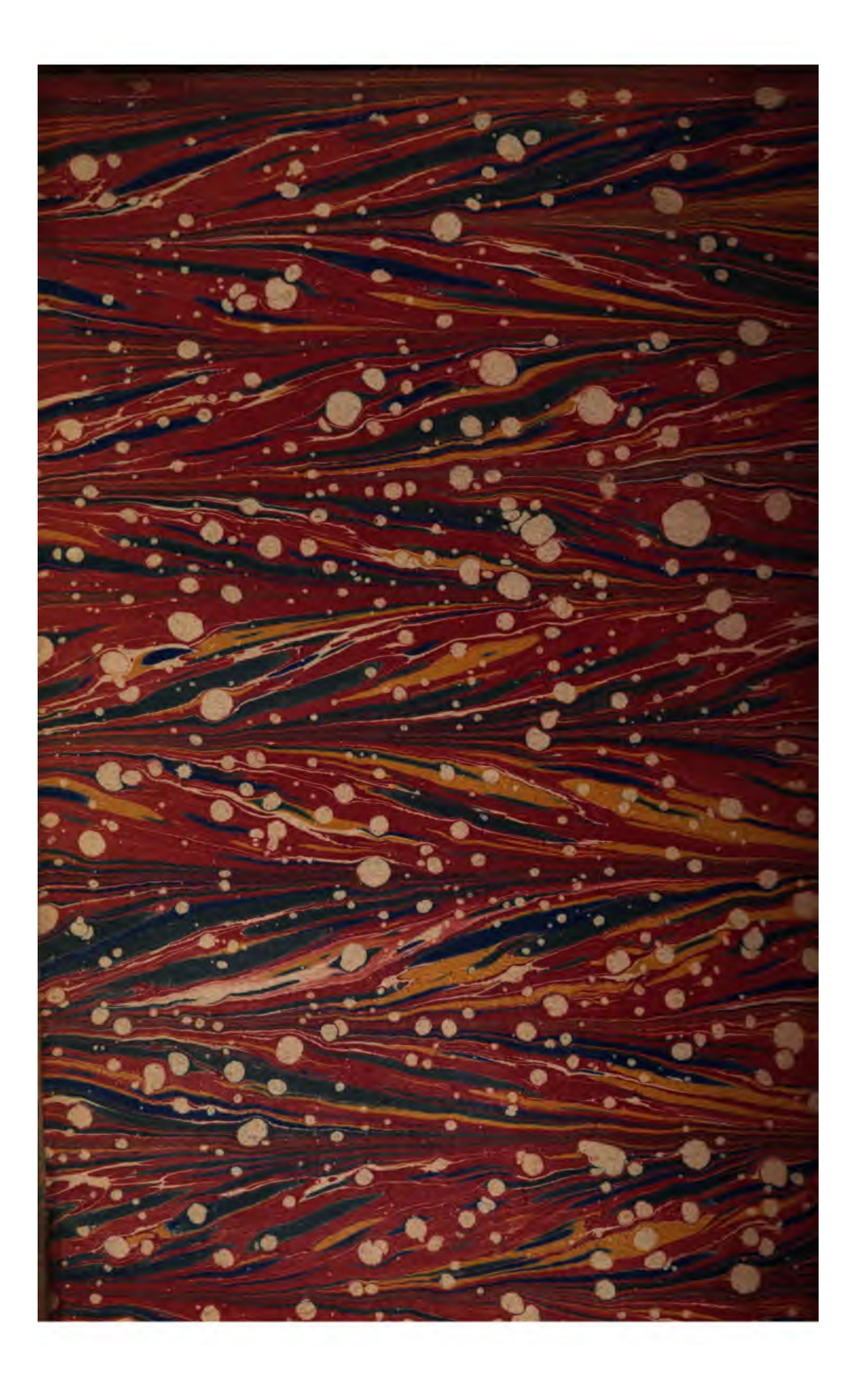
TABLE DES MATIÈRES.

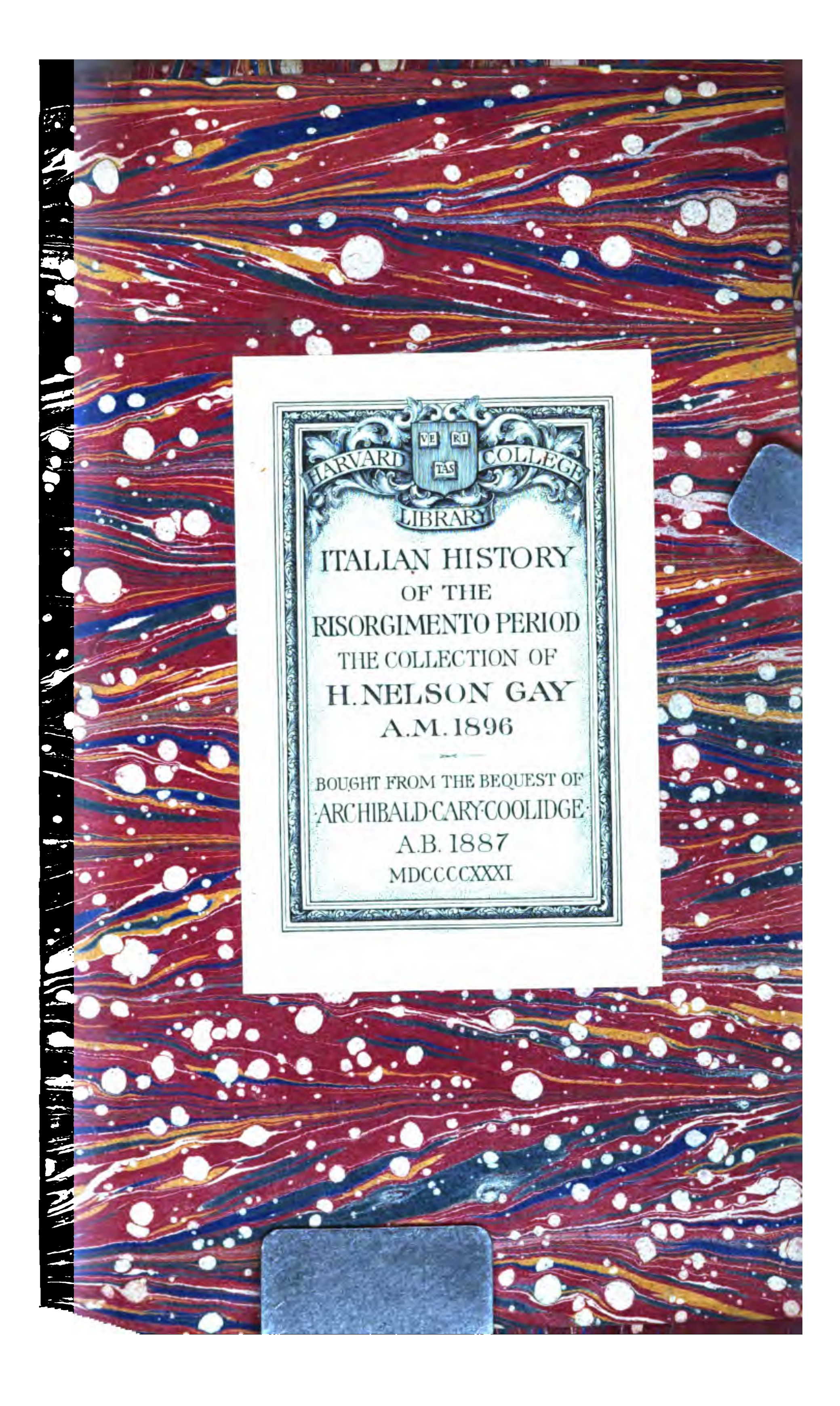
ÉTATS ITALIENS.

Pages.

Pages.


WIDENER
BOOK DUE





HARVARD COLLEGE LIBRARY
VE RI TAS
ITALIAN HISTORY
OF THE
RISORGIMENTO PERIOD
THE COLLECTION OF
H. NELSON GAY
A.M. 1896
BOUGHT FROM THE BEQUEST OF
ARCHIBALD·CARY·COOLIDGE
A.B. 1887
MDCCCCXXXI


Ital 500.850
Histoire des estats europeens dep
Widener Library 004141645
3 2044 082 215 427